

CHRONIQUE
DE
RIMOUSKI

CHRONIQUE

DE

RIMOUSKI

PAR

L'ABBÉ CHS. GUAY

Vicaire à la cathédrale de Rimouski _____



QUÉBEC

P.-G. DELISLE, IMPRIMEUR, 1, RUE PORT DAUPHIN

En face de l'Archevêché

1873

HOMMAGE RESPECTUEUX

À

SA GRANDEUR MGR. JEAN LANGEVIN

Premier Evêque de St. Germain de Rimouski

MONSEIGNEUR,

Quand la moisson, dans les prairies,
Se dore aux rayons du soleil ;
Quand la branche aux grappes mûries
Laisse tomber son fruit vermeil ;

Quand le vendangeur, dans la plaine,
Penche sous un fardeau pesant ;
Quand s'entasse la gerbe pleine
Dans le grenier du paysan ;

Alors, dans sa reconnaissance,
A Dieu qui bénit ses travaux,
Le laboureur offre en silence
Les prémices des fruits nouveaux.

Il s'incline, et lui dit : " Mon père,
L'heure du repos a sonné ;
Vous avez fait mon champ prospère :
Bénissez ce qu'il m'a donné ! "

Avec des paroles pareilles,
Je viens aujourd'hui, monseigneur,
Vous offrir le fruit de mes veilles :
Les prémices de mon labeur.

Premier évêque de la ville
Dont—effort peut être insensé—
D'une plume encore inhabile,
Je retrace ici le passé,

Vous avez droit à cet hommage
Et je serai rémunéré,
Si vous daignez bénir l'ouvrage
Que vous-même avez inspiré !

INTRODUCTION

Le 1er décembre 1872, Mgr. de Rimouski publiait une circulaire, demandant à son clergé de consigner dans un cahier spécial, tous les événements importants de leur paroisse respective, car " plus le temps s'écoule, nous dit Monseigneur, plus le souvenir menace de s'en effacer."

La lecture de cette importante circulaire me donna l'idée de travailler mes notes déjà recueillies sur la paroisse de Rimouski, et de les livrer à l'impression.

Un écrivain de mérite, M. J. C. Taché, pendant son séjour dans cette paroisse, nous a légué de belles pages sur l'histoire de l'Hermité de l'Île St. Barnabé, dont la lecture est aussi attrayante qu'agréable.

Je me suis fait un devoir de rapporter textuellement, dans le cours de cet ouvrage, cette intéressante

histoire de l'hermite, et quelques autres passages concernant le Père Labrosse et M. LeCourtois, dus aussi à la plume finement taillée de M. J. C. Taché.

M. l'abbé Cyprien Tanguay avait eu l'intention de publier un travail sur la paroisse de Rimouski ; mais ayant été appelé à la composition de son Dictionnaire Généalogique, surnommé en France, " Le Livre d'Or du Canada," il ne put mettre la dernière main à son œuvre. Ayant été curé neuf ans de cette paroisse, il recueillit des notes intéressantes qui nous ont été d'un grand secours.

Un autre écrivain de mérite et bien connu pour ses talents littéraires, M. F. M. Derome, se propose depuis longtemps de donner au public une histoire de Rimouski, mais ses nombreuses occupations l'en ont toujours empêché jusqu'à ce jour. Il est à espérer que M. Derome verra ses occupations diminuer, et pourra se livrer bientôt à ses goûts littéraires.

Le présent travail est destiné particulièrement aux paroissiens de Rimouski ; tous pourront se le procurer, tous y trouveront des renseignements de la plus haute importance et qui menacent de tomber dans l'oubli. Ils verront avec intérêt la liste des premières familles de la paroisse, le mouvement de la population, à

différentes époques, les noms des prêtres qui ont desservi la paroisse, la date de la construction des Eglises successives, etc., etc. Enfin le lecteur trouvera plusieurs faits importants, qui seront pour lui, croyons-nous, d'un intérêt tout particulier.

Les plus grands soins ont été apportés, afin de donner aux faits toute l'exactitude possible. Je compte cependant sur l'indulgence du lecteur pour les défauts littéraires qui s'y rencontreront.

Nous avons visité les archives de la cure que M. l'abbé C. A. Winter, Curé de Rimouski, a eu la bienveillance de mettre à notre disposition, et avons parcouru plusieurs documents enfouis dans nos bibliothèques.

Les sources auxquelles nous avons puisé sont indiquées autant que possible, et ce n'a été quelquefois qu'après de longues recherches que nous avons trouvé une date précise ou les circonstances d'un fait particulier.

Nous devons nos plus sincères remerciements à M. le Grand-Vicaire Langevin, à l'Hon. Juge Tessier, à M. l'abbé Cyprien Tanguay, à M. André Elz. Gauvreau, Régistrateur, et à MM. les Bibliothécaires du Parlement local pour les documents et les renseignements

les- importants qu'ils nous ont fournis, et nous les
ions d'accepter en ce moment, l'expression de notre
ve et parfaite reconnaissance.

Nous devons aussi nos félicitations à M. l'abbé
orges Potvin, pour ses recherches importantes con-
gnées dans les archives de la paroisse, pendant son
cariat à Rimouski.

Ces recherches lui ont coûté plusieurs mois de
beurs, et nous ont puissamment servi dans la com-
sition de ce travail.

CHRONIQUE

DE

RIMOUSKI

I.

Etendue et description de la paroisse de Rimouski.—Signification du mot Rimouski.—Séjour des Miamecs sur les bords de la Rivière Rimouski.—Leurs mœurs et leurs coutumes.—Leur missionnaire.

“ Aux parages lointains où le fleuve est immense,
“ Non loin des grandes eaux où l’océan commence,
“ Sur un banc de récifs, et dans l’ombre du soir
“ L’île Saint Barnabé dessine un long trait noir,
“ Il faut jusqu’au détour en suivre le rivage,
“ Par derrière s’élève, au midi sur la plage,
“ Le bourg de Rimouski, déjà tant orgue lleux
“ De l’honneur infini d’être l’un des chefs-lieux.

F. M. DERÔME.

Vers l'an 1680, la rive sud du fleuve Saint Laurent, n'offrait encore au regard du marin français, qu'une vaste forêt verdoyante, non interrompue jusqu'à l'entrée du golfe.

Le navigateur entraîné par le cours majestueux du Saint Laurent, contemplait avec ravissement cet immense panorama, dont la fraîche verdure se dessinait avec grâce sur le fond azuré de l'Orient.

De loin, il découvrait cette belle chaîne de montagnes qui forment une longue muraille, appelée aujourd'hui *Muraille du Bic*.

A l'Est de cette suite de montagnes, il apercevait l'île St. Barnabé, "délicieuse corbeille de verdure vive, au sein des eaux du grand fleuve," nous dit M. J. C. Taché.

En arrière de cette île magnifique, devenue célèbre par son hermite, se voyait le bourg naissant de St. Germain de Rimouski, destinée à devenir dans la suite, une des paroisses les plus importantes de la côte sud.

Dans le lointain, du côté de l'Est, le *Mont Commis* attirait les regards du nautonnier. Cette montagne, à une hauteur de plus de 2,000 pieds, est presque toujours couronnée de vapeurs, et demeure pour ainsi dire,

étrangère au milieu de cette immense plaine que la vue ne peut embrasser. Cette montagne peut rendre témoignage de la vérité du déluge. Située à trois lieues de la mer, le Mont Commis conserve encore, dit-on, la gigantesque charpente calcaire d'une baleine qui, à coup sûr, ne peut s'y être arrêtée qu'à cette époque. (1).

La paroisse de Rimouski, située à soixante lieues en bas de Québec, sur la rive sud du Saint Laurent, a aujourd'hui une étendue de trois lieues et demie de largeur sur deux lieues de profondeur.

Les limites de la paroisse étaient, jusqu'à 1850, de quatre lieues de front ; mais, à l'époque susdite, les habitants de la partie ouest furent annexés à la paroisse de Ste. Cécile du Bic.

L'heureuse situation de cette paroisse, possédant déjà le siège épiscopal, étant le chef-lieu du comté et d'un grand district judiciaire, la fertilité de ses terres, la facilité des communications par la voie de l'Intercolonial et du Port de Refuge, feront que Rimouski deviendra avant peu une des villes impor-

(1) Le fossile d'un morse a été découvert en 1853, à 200 pieds au-dessus du niveau du Saint Laurent, et à trois lieues dans l'intérieur de Rimouski, et faisait partie du musée de M. l'abbé Tanguay, qui en a fait cadeau à l'Université-Laval.

tantes du pays, et occupera une place considérable dans la Confédération.

Voici ce que nous dit M. J. M. LeMoine, dans son Album du Touriste :

“ Rimouski, comme chef-lieu d'un grand district judiciaire, comme siège épiscopal, autant qu'à titre d'une des principales stations du chemin de fer Intercolonial, jouera, nul doute, dans l'avenir, un rôle important.

“ Dès que la ligne de l'Intercolonial reliera Québec à la ville de St. Germain de Rimouski, par un parcours prompt et régulier, on y verra, pendant la belle saison, affluer les touristes de tous les points de l'Amérique ; à la suite, le bien être, la finance, les élégantes villas, un surcroît d'affaires commerciales. La propriété foncière doublera en valeur. Deux mesures vitales pour Rimouski sont, érection en eaux profondes d'une jetée à la Pointe-à-Pouliot ou à la Pointe-au-Père, et création d'un havre de refuge pour les vaisseaux de long cours.”

La ville de St. Germain de Rimouski coquettement sise sur les bords de notre majestueux fleuve présente un coup d'œil magnifique. Le terrain s'élève graduellement en forme d'amphithéâtre à mesure qu'il

s'éloigne de la mer, déroulant un vert tapis dont l'uniformité n'est brisée que par des bouquets d'arbres par la blancheur des habitations qui se détachent sa fraîche verdure.

Un coquet et verdoyant coteau, couronné de pins plus que séculaires, attire l'attention du touriste ; on contemple de magnifiques villas, demeures de riches joyeux propriétaires où la vie semble aussi dor qu'agréable. Rimouski acquiert de l'importance tous les jours. On y remarque plusieurs bâtisses superbes un plus grand nombre encore sont en voie de construction. " Le panorama est des plus enchanteurs mérite grandement l'attention de l'étranger amateur de la belle nature." (1)

Depuis l'arrivée de Mgr. de Rimouski, grâce à son énergie, la ville de Rimouski prospère considérablement. Personne ne peut s'empêcher d'admirer l'habileté de Sa Grandeur. Au moyen de simples souscriptions prélevées dans le diocèse, et par les efforts incessants de MM. les curés, secondés de la générosité de leurs paroissiens, ils ont réussi à élever pour l'éducation de la jeunesse un Séminaire magnifique.

(1) M. U. J. Dubéger, Rédacteur-en-Chef du *Courrier Rimouski*.

qui fera la gloire de Rimouski, et du pays entier. Tous ceux qui ont contribué et qui contribuent encore à cette belle œuvre doivent s'en glorifier, car cette maison est destinée à produire un bien incalculable dans ce nouveau diocèse ; aussi se sont là les espérances de Monseigneur et de MM. les Curés.

Rimouski est un mot sauvage de la langue des Micmacs, qui, d'après les uns, veut dire *Rivière de Chien*, et d'après l'interprétation des autres *Terre à l'Orignal* ou *Maison du Chien*. (1)

L'une ou l'autre interprétation peut avoir son sens. En effet, les Sauvages ont l'habitude de nommer les endroits de leurs passages et de leurs séjours d'après les incommodités qu'ils rencontrent par accident ou des difficultés qu'ils éprouvent sur leurs routes ; ou encore de la beauté et de la commodité des lieux qu'ils parcourent, soit que ces sites leurs paraissent plus agréables à la vue, soit qu'ils puissent se procurer avec plus d'abondance le gibier ou le poisson.

Quiconque est demeuré à Rimouski connaît que cette partie du fleuve entre la terre ferme et l'Ile St, Barnabé n'est pas navigable à marée basse, même pour les esquifs les plus légers.

(1) Cette interprétation *Terre à l'Orignal* est celle de M. l'abbé Tanguay, dans ses notes inédites sur la paroisse de Rimouski.

Les sauvages devaient alors éprouver un certain mécontentement de ce retard, car force leur était d'attendre la marée montante pour atteindre la côte sud et l'embouchure de la rivière sur les bords de laquelle ils habitaient pendant l'été.

On comprend alors leur mauvaise humeur de ce repos forcé durant quelques heures, et de là *Rivière de Chien*. (1)

On sait qu'autrefois, dans les premiers temps du pays, la chasse était très-abondante dans nos forêts. A Rimouski surtout et dans ses environs l'orignal se trouvait en grande abondance, aussi le chasseur après quelques heures de courses à travers les bois revenait à son logis toujours chargé des déponilles de cet agile animal, et de là *Terre à l'Orignal*.

Mgr. Laflèche donne une autre interprétation du mot Rimouski. Rimouski, dit-il, signifie "demeure du chien" (Sauteux). De Animousk, chien, et *ki* ou *gi*, demeure. En changeant n en r on aura Arimouski, "maison du chien."

(1) Je donne cette interprétation sous toute réserve, bien que je la tiennne cependant de la bouche même des Micmacs que j'ai eu occasion de rencontrer à différentes reprises pendant mon séjour à Rimouski, et dans mes missions de l'Intercolonial, dans la Vallée Matapédiac.

Les sauvages sans doute, découvrirent dans leurs courses à travers les bois, plusieurs tanières habitées par des animaux sauvages, ressemblants beaucoup à nos chiens d'aujourd'hui. C'est possible que ce nom "demeure du chien" vienne de ce que les indigènes aperçurent quelques unes de ces tanières et donnèrent au lieu le nom de Rimouski, "demeure du chien."

Nous tenons ces renseignements de notre estimé et regretté confrère, l'abbé Laverdière, qu'une mort prématurée a enlevé soudainement à l'affection de ses amis les plus dévoués et les plus sincères. L'abbé Laverdière nous aurait été d'un grand secours pour la publication de cet ouvrage, comme il nous l'avait promis deux jours avant sa mort, mais la divine providence en a jugé autrement. Nous devons nous soumettre et adorer ses décrets impénétrables.

Le territoire qui s'étend du Témiscouata au Métis et de la hanteur des terres à la rive du grand fleuve était uniquement occupé par les Miemaes.

"Ce territoire, nous dit M. J. C. Taché, faisait partie du pays des Miemaes, et les cent-cinquante lieues de terrain comprises dans l'espace indiqué étaient échues en partage, comme endroit de pêche et de chasse, à une cinquantaine de familles de la tribu propriétaire."

Rimouski et ses environs étaient jadis habités par cette tribu de sauvages disséminés aujourd'hui dans la Gaspésie et le Nouveau-Brunswick, et qui, par les jugements impénétrables de la providence divine, disparaît rapidement, d'après l'opinion de quelques uns. (1.)

A l'époque où ces habitants des bois venaient partager la belle saison d'été entre la chasse et la pêche, sur les bords enchanteurs du plus beau des fleuves, l'étendue qu'occupe aujourd'hui la paroisse de Rimouski était couverte de forêts vierges et la hache de l'intrépide bucheron n'avait pas encore pénétré dans son sein.

Dans ces bois se trouvaient en abondance l'orignal, le caribou, le castor, l'ours, le vison, la marte et la loutre.

Dans les eaux salées du St. Laurent, le saumon, la morue, le hareng, le capelan, l'éperlan.

Dans les lacs et les rivières, l'anguille, la truite, le touladi.

(1) C'est cependant le contraire en ce qui regarde la province de Québec : car les Micmacs étaient en 1851 au nombre de 447, et en 1871 le recensement porte leur population à 566 ; ce qui fait une augmentation de 119 en 20 ans. Quoique cet accroissement soit faible, il n'indique pas l'extinction si prochaine de la tribu. Voir le recensement des comtés de Gaspé et de Bonaventure.

“ Ces familles vivaient dans l'abondance de tout ce que les sauvages d'alors concevaient de meilleur pour l'homme.”

“ Enfin, comme le disaient, quelques années plus tard, dans le style naïf du temps, les Relations :—“ Jamais Salomon n'eut son hostel mieux ordonné et policé en vivandiers.” (1).

Cette intelligente et vigoureuse race des Miernacs habitait dans les jours de juillet et d'août de chaque année, les rives de la rivière Rimouski. Cette rivière se jette dans le fleuve, après un cours de 25 lieues, prenant sa source dans plus de vingt lacs ; elle descend de la hauteur des terres, et ses bords étaient jadis bordés de bouleaux, d'érables et de chênes.

Dans ces eaux limpides, l'œil du pêcheur peut suivre les mouvements du saumon ou de la truite qui s'y voit en prodigieuse quantité, câlinant auprès d'une pierre en remontant son cours pour y déposer son frai.

Rimouski ou si vous l'aimez mieux St. Germain de Rimouski, comme le reste de la côte dont je viens de parler, n'était encore à cette époque qu'une vaste forêt. Le Miernac et le Maléchite seuls en avaient parcouru l'intérieur pour s'attacher à la trace de l'agile

(1) J. C. Taché. Les Soirées Canadiennes.

élan, et pour surprendre dans sa cabane, au milieu de sa chaussée, l'industriel castor. Chaque année lorsque le soleil de juin avait réchauffé les eaux de la rivière Rimouski, et que le saumon y avait fait son apparition, on voyait se dresser près de la pointe, à l'embouchure de la rivière, un groupe nombreux de tentes d'écorces ; tout prenait l'apparence d'une petite bourgade, et la nuit, cette belle nappe liquide que refoule la haute marée, devenait un second firmament par la multitude des flambeaux ambulants qui permettaient à l'indien de distinguer, mieux qu'en plein jour, la proie que son nigogue devait frapper.

Les paroles suivantes du Sieur de Roberval, dans son voyage au Canada, nous donneront une juste idée de nos sauvages.

“ Pour vous déclarer quelle est la condition de
“ sauvages, il faut vous dire à ce sujet : Que ce
“ peuples sont de bonne stature et bien proportionnés
“ Ils sont blancs, mais sont tout nus ; et s'ils étaient
“ vêtus à la façon de nos Français, ils seraient aussi
“ blancs et auraient aussi bon air, mais ils se peignent
“ de diverses couleurs à cause de la chaleur et de
“ l'ardeur du soleil.”

“ Au lieu de vêtements, ils s'accoutrent de peau
“ en manière de manteaux, tant les hommes que les

“ femmes. Ils ont des bas de chausses, et des souliers
“ de cuir, proprement façonnés. Ils ne portent point
“ de chemises et ne se couvrent point la tête, mais
“ leurs cheveux sont relevés au haut de la tête, et
“ tortillés ou tressés. Pour ce qui est de leurs vivres,
“ ils se nourrissent de bonnes viandes, toutefois sans
“ aucune saveur de sel, mais ils la font sécher et
“ ensuite griller sur les charbons, et ce, tant le poisson
“ que la chair.”

“ Ils n'ont aucune demeure arrêtée, mais vont d'un
“ lieu en un autre, où ils croient qu'ils pourront mieux
“ trouver leur nourriture, comme aloses dans un
“ endroit, et ailleurs différents poissons, tels que
“ saumons, esturgeons, mulets, surmulets, bars, carpes,
“ anguilles, pimperneaux et autres poissons d'eau
“ douce. Ils se nourrissent aussi de cerfs, sangliers,
“ bœufs sauvages, porc-épics et de nombre d'autres
“ sauvagines. Le gibier s'y trouve en aussi grande
“ abondance qu'ils peuvent désirer. Pour ce qui est
“ de leur pain, ils le font d'une bonne saveur, avec du
“ gros mil.”

“ Ils se nourrissent bien, car pour autre chose, ils
“ n'ont aucun souci. Leur breuvage est l'huile de loup-
“ marin ; néanmoins, ils la réservent pour leurs
“ grands festins. Ils ont un Roi dans chaque pays,

“ auquel ils sont merveilleusement soumis, et ils lui
“ font honneur d'après leurs manières et façons.
“ Lorsqu'ils voyagent d'un lieu à un autre, ils empor-
“ tent dans leurs canots tout ce qu'ils possèdent.”

Tels étaient nos Micmaes et les quelques familles Amalécites, errant d'un lieu en un autre, parcourant les bois pendant la froide saison, et durant l'été, remontant ou descendant le cours des rivières, afin de trouver une vie plus douce et plus agréable.

On trouve cette manière de vivre des Micmaes, dans l'intéressant manuscrit de l'abbé Maillard, surnommé à juste titre, l'Apôtre des Micmaes. “ Il y a quinze
“ ans, nous dit-il, qu'étant à l'Isle Saint-Jean, distance
“ d'environ soixante lieues de l'Isle Royale, pour y
“ instruire les sauvages qui s'y trouvaient alors en
“ assez grand nombre. J'y fis connaissance avec un
“ nommé Arguimaut, vieux jongleur mikmaque qui
“ s'y était alors fixé avec toute sa famille, et plusieurs
“ autres vieillards qui avaient depuis peu, reçu le
“ baptême, mais qui n'avaient pas encore été reçus à
“ la communion ; je luy fis à luy et aux autres, cette
“ question : ”

“ Que faisiez-vous, mes enfans, avant l'arrivée des
Européens dans ce pays-cy ? quelles étaient vos occu-

pations ? à quoy employiez-vous particulièrement votre temps ?

“ Il me répondit au nom de tous. ” “ Mon Père, avant votre arrivée dans ces contrées-ey qui sont cette terre où le Grand Dieu nous a fait naître, et où nous sommes crus comme les herbes et les arbres que tu vois, notre grande occupation était de chasser à toute sorte de bêtes, et nous nourrir de leur chair, et de nous couvrir de leurs peaux ; de chasser au gibier soit petit soit grand, de choisir entre tous ces gibiers les plus beaux et les mieux garnis en plumage pour nous en faire des ornements de tête. Nous ne tuions de bêtes et de gibiers qu'autant qu'il nous en fallait pour manger en un jour, le lendemain nous recommencions. Mais ne pense pas que nos chasses fussent comme aujourd'hui pénibles et laborieuses ; il ne s'agissait alors que de sortir de nos cabanes quelquefois avec nos flèches et nos dards, quelquefois sans flèches et sans dards et à une très-petite distance de notre village nous trouvions nos besoins. S'il ne nous plaisait pas dans certains jours de manger de la viande, nous allions aux lacs et aux rivières qui se trouvaient le plus à proximité du lieu où étaient nos cabanes, ou bien à la côte la plus voisine, et là nous y attrapions du poisson de toute espèce dont nous nous nourris-

sions. C'était particulièrement l'anguille que nous aimions le plus comme encore aujourd'hui nous l'aimons davantage. Il nous était indifférent de manger toutes ces sortes de viande cuites ou crues ; nous les mangions plus souvent crues que cuites, et pour tirer party des plus coriaces, quand nous n'en avions que de cette espèce, nous les coupions, déchirions par lambeaux, et les pilions sur de grandes pierres larges et plates ; par ce moyen nous les mâchions et les avalions plus facilement ; quant au poisson à chair dure, tel qu'est l'esturgeon et le flétan, nous le laissions un peu se corrompre, après quoy nous le mangions comme les autres viandes. Dans nos assemblées du soir, nous nous régaliions de viandes rôties au feu, et ce feu nous le faisions en froissant fortement et longtemps dans nos mains du bois de sapin pourri extrêmement desséché par le soleil. Si quelquefois nous ne pouvions nous en procurer aussi vite que l'aurions souhaité, nous allions à la côte prendre de ces cailloux blancs qu's'y trouvent en quantité, chacun de nous en prenait deux qu'il frottait rudement l'un contre l'autre sur le sapin pourri pulvérisé ; alors nous avions inmanquablement du feu, et notre manière de conserver ce feu surtout dans l'hyver, était de donner le soin aux femmes de notre chef de guerre, de l'entretenir

tour à tour sous la cendre par le moyen de troncs de sapin à moitié pourri, couverts de cendre ; quelquefois ce feu allait jusqu'à trois lunes. Ce feu qui avait duré jusqu'à trois lunes révolues, nous devenait un feu sacré et mystérieux. Celle d'entre les femmes de notre chef qui était gardienne précisément dans ce terme des dernières nuits de la troisième lune mourante, et qui nous le faisait voir vivant, en recevait de nous mille complimens et mille éloges."

Mon lecteur me pardonnera de citer, mais je suis certain qu'il aimera à connaître l'honneur que rendaient les sauvages à cette femme qui leur montrait ce feu devenu sacré pour eux.

" Nous envoyions nos jeunes gens chercher tous ceux des nôtres que nous savions qui nous manquaient, de sorte que notre nombre étant complété, nous prenions tous sans distinction de rang et d'âge nos calumets, et nous les allumions à ce feu ; ensuite nous en pompions la fumée que nous réservions tous chacun dans nos bouches, et les uns après les autres, nous allions tous la rendre en l'exalant, au visage de cette femme qui nous avait remis ce feu ardent, nous lui disions qu'elle était digne, plus que qui que ce soit, d'avoir part aux bénignes influences du Père de la

lumière, qui est le Soleil, puisqu'elle avait si bien su en conserver les émanations."

Plus loin, M. Maillard continue à nous entretenir de sa conversation avec le chef de la tribu.

" Mais, lui dis-je en l'interrompant, vous serviez-vous de vases pour faire cuire vos viandes ? Aviez-vous des instruments propres à couper vos canots ? Qui vous a appris à les travailler comme vous faites ?"

" Nous avons, mon Père, me répondait-il, des espèces de pots, ou si tu veux, des chaudières faites de pierre de grès tendre, que nous creusions avec des os gros et petits, tant d'orignal que de castor, mais plus souvent avec des os de castor, dont nous avons rendu pour cela, une des extrémités presque toute semblable au taillant de vos ciseaux. Ce n'était pas sans peine que nous parvenions à les rendre, de même pour notre utilité ; c'était en les frottant extrêmement longtemps contre ou sur quelque pierre très-dure choisie exprès. Nous en faisons de petits, de grands, de médiocres de ces ciseaux, pour travailler le bois, qui entre dans la structure de nos canots, pour faire des flèches de toute sorte et grandeur, au bout desquelles nous savions appliquer des fragments d'os très-durs, auxquels nous donnions une figure à peu près semblable au fer dont vous armez au bout, les vôtres."

“ Pour revenir à ces pierres que nous avions creusées et vidées en dedans, et dégagée en dehors de ce qui les rendait maussades, irrégulières et trop pesantes ; nous mettions sans façon, nos viandes toutes soignantes dans ces pots, lesquels mis sur un bon brâsier, acquéraient en peu de temps une chaleur suffisante et capable de faire sortir tout le jus de la viande, que nous buvions. Nous mangions aussi cette viande. Mais, quand elle était trop sèche, nous la donnions à nos chiens, excepté les os s'il s'y en trouvait.”

“ Quelquefois nos pots se trouvaient faits d'une nature de pierre qui se fend et se calcine aussitôt qu'elle a senti une chaleur un peu forte, nous les remplissions d'eau, nous y mettions ensuite notre viande, après quoy nous tirions du feu de grosses pierres que nous y avions mises rougir, lesquelles nous posions sur cette viande qui était avec l'eau dans le pot ; ces pierres toutes rouges faisaient bouillir l'eau, et par là ôtaient à notre viande sa trop grande crûdité, et nous la rendaient mangeable, ce qui nous suffisait. Nos canots, mon Père, nous les avons de temps immémorial ; ils ont toujours été les mêmes que tu les vois ; dès les premiers temps nos pères au lieu d'écorce de bouleau, dont nous nous servons maintenant, prenaient

des peaux d'orignal dont ils ôtaient le poil, les ratisaient, et les grattaient de telle sorte qu'ils les rendaient semblables des deux côtés à vos peaux passées ; ils les trempaient à plusieurs reprises dans l'huile ; ensuite ils les appliquaient comme on fait aujourd'hui l'écorce de bouleau, sur le bois du canot, les y ajustaient, les y tendaient, les y attachaient, en les y cousant quelquefois avec du fil de nerf de bête, et par ce moyen ils naviguaient d'une grande terre à une île voisine sans jamais beaucoup s'écarter de la côte."

Le mariage chez ces sauvages était bien différent du nôtre aujourd'hui.

" Au contraire de nous, ils font en leurs mariages, nonque le père donne dotiaire à sa fille pour la loger avec quelqu'un, mais que le poursuivant fasse de bons et beaux présents au père, à ce qu'il lui donne sa fille pour épouse. Les présents seront proportionnellement à la qualité du père et à la beauté de la fille ; des chiens, des castors, des chauderons et haches. Mais la façon de courtoiser est bien sauvage, car l'amoureux, dès qu'il se professe pour tel, n'oserait regarder la fille, ni lui parler, ni demeurer auprès d'elle, sinon par occasion, et alors il faut qu'il se commande de ne la point envisager, ni donner aucun signe de sa pas-

sion ; autrement il serait la moquerie de tous et sa favorite en rougirait."

Relations des Jésuites 1611.

L'abbé Pierre Maillard, prêtre du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, connu sous le nom de l'apôtre des Micmacs, passa plus de 30 ans au milieu d'eux, jouissant de l'estime générale et de la vénération publique. Plusieurs fois il visita ses néophytes, sur les bords de la rivière Rimouski. Au jour de dimanche, il les réunissait, célébraît le saint sacrifice et les encourageait par ses paroles bienveillantes à la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

En 1746, il fut fait prisonnier par les anglais et fut envoyé de Boston en France, mais quelques années après, le gouvernement anglais le rappela à Halifax pour maintenir la paix au milieu des sauvages. L'extrait suivant du Journal de Mgr. Plessis, nous fournit d'intéressants détails et nous donne une bien juste idée de cet homme apostolique.

" M. Maillard, ce respectable prêtre dont la vie irrépréhensible, le zèle et les travaux ont fait tant d'honneur aux missions étrangères, auxquelles il appartenait, était l'objet de la confiance et de la vénération des Acadiens et des Micmacs. Pendant 30 ans,

il fut dévoué à leur salut, parcourut toutes les missions répandues dans ce qu'on appelle aujourd'hui les missions de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et fit du bien partout. Miramichi et Labrador étaient les deux endroits où se réunissaient principalement les Micmacks de toutes ces contrées. Il allait tous les ans, d'un de ces villages à l'autre, mais faisait sa principale résidence auprès de ceux du dernier."

" Il a étudié leur langue à fond, a écrit toutes leurs prières et leurs cantiques, leur a donné des hiéroglyphes, leur a appris à les entendre, à les transcrire, a réduit la langue à des principes réguliers, et (ce qui doit faire trembler de jeunes missionnaires,) il a déclaré à la fin d'un de ses derniers livres qu'il avait souvent été à tâtons avec eux, faute d'avoir assez approfondi leur langue ou d'avoir suffisamment connu leur caractère."

"Après la réduction du Canada, les Mickmacks, partageant avec les Canadiens et les Acadiens, le dépit qu'ils avaient d'être passés sous la domination anglaise, mais moins modérés et moins éclairés que ces deux peuples, crurent pouvoir se dédommager de leur subjection, en travaillant à la destruction des Anglais.

Sur ce principe, ceux de la Nouvelle-Ecosse, commencèrent à faire main basse sur eux, partout où ils pouvaient les surprendre. Les citoyens d'Halifax ne pouvaient qu'à peine sortir de la ville sans tomber dans quelque embuscade. Les meurtres étaient devenus si fréquents que le gouvernement songea à prendre de fortes mesures pour résister à ces attaques, ou pour les prévenir. Mais comment atteindre des sauvages qui, aussitôt après leur coup donné, gagnaient le bois à toutes jambes ? Au lieu d'entreprendre inutilement de repousser la force, le gouvernement s'arrêta à un avis plus sage. Ce fut d'attirer M. Maillard, de le bien traiter et de faire usage de son influence sur les Mickmacks pour prévenir la continuation de ce désordre. La chose fut exécutée. Ce missionnaire fut invité à fixer sa résidence à Halifax. Le gouvernement lui accorda une pension de £200 sterling. A une époque où l'aversion du gouvernement anglais pour la religion catholique n'avait pas de bornes, M. Maillard eût une église dans cette capitale. Les sauvages l'y suivirent, et il ne fut plus question des meurtres qui la désolaient auparavant. Les Acadiens même devenus odieux à ce Gouvernement, et dispersés comme on le verra ci-après, eurent la liberté de l'y suivre et exercer sous sa protection

leur culte dans cette ville, et cela tant qu'il vécut. M. Maillard, jouissait à Halifax de la plus grande considération. Après quelques années de séjour, il tomba dangereusement malade. Un ministre anglican vint obligeamment lui offrir ses services pour le disposer à la mort. Il lui fit une réponse digne d'un prêtre catholique, et mourut sans sacrements, mais plein de confiance dans la bonté de Dieu qu'il avait fidèlement servi, ne laissant que son cadavre aux protestants, qui lui firent des obsèques magnifiques. C'était vers l'an 1768."

Voici ce que nous dit de lui M. Jos. Marie Bélanger, né à Québec en avril 1788, ordonné prêtre en 1813 et missionnaire des Micmacs à Ristigouche et des Acadiens à Carleton de 1814 à 1818, décédé à Montréal en 1856 à l'âge de 68 ans. (1).

" Ce cahier est l'ouvrage précieux du Vénérable M. Maillard, missionnaire à l'Isle du Cap Breton. Ce très digne apôtre de la nation Mickmaque mourut à Halifax après une longue carrière, rempli de talents et de vertus. Justement regretté de tout le monde et honoré même après sa mort des services du gouverne-

(1) Ces quelques lignes écrites de la main même de M. J. M. Bélanger, se trouvent à la fin de l'Euchologue composé par M. Maillard pour les missions Micmacs.

ment qui pourvut à sa pompe funèbre d'une manière généreuse et distinguée; sa mémoire est en vénération parmi tous ceux qui l'ont connu. *Pretiosa in conspectu Dei mors sanctorum ejus.* Ses écrits sont ce qu'il y a de plus pur et de plus énergique dans la langue Mickmaque; on doit sans crainte les respecter et les considérer comme ayant été dictés à ce saint prêtre par Celui qui est l'auteur de toutes langues et qui veut être honoré d'un culte public par toutes les nations de l'univers. Heureux les missionnaires qui le prendront pour leur modèle, non seulement dans l'étude d'une langue si difficile, et si différente de la logique des autres langues, mais encore pour sa piété et sa ferveur et son zèle infatigable pour le salut des âmes."

Carleton, 23 septembre 1816.

J. M. B.

Pointe-au-Père.—Première messe à Rimouski.—Lettre du Père Henri Nouvel, Jésuite.—Mort d'un Officier de la flotte Anglaise à la Pointe au-Père.—Phare à la Pointe-au-Père.

“ Il est doux d'errer sur un rivage,
 “ De suivre, le matin, la lisière des bois,
 “ Et d'écouter longtemps la musique sauvage
 “ Des vagues et des pins qui chantent à la fois :
 “ De contempler, du bord, le calme et la tourmente,
 “ Et, promeneur perdu dont nul ne se souvient,
 “ De voir, sur une mer orageuse ou dormante,
 “ La voile du vaisseau qui part ou qui revient ;
 “ De n'avoir pour amis que les divins poètes
 “ Qui vous chantent tout bas leurs vers mélodieux,
 “ Et pour enivrements, et pour unique fête,
 “ Que les songes dorés qui descendent des cieux ! ”

A l'extrémité Est de la paroisse de Rimouski, est située une large pointe de terre qui s'avance dans la mer. Cette pointe est certainement un des plus beaux sites de Rimouski ; aussi le touriste aime-t-il à

s'y arrêter pour contempler le cours majestueux du St. Laurent, déroulant à ses yeux toute sa magnificence, et dans le lointain, allant se confondre avec l'azur des cieux. C'est à cette pointe que tous les vaisseaux d'outre-mer arrêtent prendre ou déposer leurs pilotes, afin d'éviter dans leurs courses, les écueils si nombreux qui se rencontrent depuis cet endroit jusqu'à Québec.

Cette Pointe est connu sous le nom de Pointe-au-Père, [et non pas *Pointe-aux-Pères*], [1].

Les Sauvages qui habitaient cette partie du pays, furent bien des années après la découverte du Canada, sans avoir la visite de ces intrépides missionnaires qui, par leur zèle infatigable et leur énergie constante, devaient porter le flambeau de la foi jusque dans la profondeur des bois, et convertir au christianisme ces enfants de la forêt.

Ce fut en 1663, le 7 décembre, veille de l'Immaculée-Conception, qu'apparut pour la première fois sur ces rivages, l'homme de Dieu, le Père Henri Nouvel, Jésuite.

(1) Au moment où nous mettons ces notes sous presse, nous apprenons avec plaisir qu'à cet endroit, une Eglise sous le vocable de Ste. Anne, est en voie de construction.

Ce courageux missionnaire arrivé à Québec, le 4 août 1662, [1] hiverna la même année dans les missions de Tadoussac. Il partit de Québec l'année suivante, le 19 novembre pour aller hiverner chez les Papinachois, sur la côte Nord, (2), mais ayant failli périr aux approches de l'Ile-Verte, il y passa dix jours pendant lesquels il y conféra les cérémonies du baptême à six enfants de divers âges et fit les autres exercices de la mission, dans une petite chapelle, qu'on avait élevée pour la circonstance. Il se remit en route avec deux français et quelques autres sauvages, et arriva à Rimouski, le 7 décembre, et y célébra, le lendemain, la sainte messe, jour de l'Immaculée-Conception.

“ Nous arrivâmes heureusement, dit-il lui-même, du côté du sud, vis-à-vis l'Isle de Saint Barnabé ; nous y célébrâmes le lendemain la fête de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge.”

On a donné, en mémoire de ce premier missionnaire, le nom de Pointe au Père, à l'endroit même où pour la première fois le saint sacrifice de nos autels a été célébré par cet homme béni.

(1) Journal des Jésuites.

(2) Papinachois est situé à trois milles environ, plus à l'Est que Bethsiamits.

Mes lecteurs, si toutefois leur indulgence va jusqu'à, me permettront de citer la lettre de ce courageux Jésuite pour connaître l'état de l'Eglise naissante et les souffrances que durent endurer nos premiers missionnaires.

Oh ! qu'il serait heureux, ce saint prêtre, de revoir aujourd'hui ces florissantes paroisses qui ont remplacé les vastes forêts de jadis ! Que son cœur serait rempli de joie et de consolation en contemplant ces magnifiques Eglises qui ont fait place à de pauvres et misérables cabanes ! Mais du haut des cieux, jouissant d'un bonheur inaltérable, il n'est pas indifférent, ce saint missionnaire, aux honneurs et aux hommages qu'une population toute chrétienne et toute catholique rend à Dieu, souverain maître de toutes choses.

MON R. PÈRE,

Pax Christi,

“ *Magnificate Dominum mecum, et exaltemus nomen ejus in idipsum.* ”

“ Je prie V. R. avec tous nos Pères et Frères que j'embrasse *in visceribus Jesu Christi*, de m'aider à remercier Dieu des grâces que nous avons reçues de sa bonté, pendant notre hivernement. ”

· · Etant parti de Québec le 19 de novembre avec deux Français, notre hôte, et quelques autres sauvages, nous arrivâmes à l'Isle Verte le 24 du même mois. Nous trouvâmes en cette Isle tous nos Sauvages, tant Papinachois que d'autres nations, qui faisaient en tout soixante et huit. Ils s'étaient renfermés dans un fort de pieux, en suite de la découverte qu'ils avaient faite d'un grand Cabanage d'Iroquois sur le bord de la grande rivière. Cette petite navigation de six jours ne fut pas sans beaucoup de dangers. Le mauvais temps nous ayant obligés à nous retirer dans une petite islette, nous y fûmes deux jours ; nos pilotes eurent bien de la peine à y conserver notre chaloupe. Nous voyant en danger d'arrêter bien longtemps dans ce poste, à raison des glaces et du vent contraire qui ne discontinuait pas, nous eûmes tous recours à Dieu, et nous étant mis sous la protection de Jésus, Mario et Joseph, à peine eûmes nous achevé notre prière, que d'abord le temps changea ; notre sauvage qui craignait beaucoup, nous cria en même temps : Pousitan, embarquons. Nous eûmes un temps bien favorable jusques aux approches de l'Isle Verte, où notre chaloupe ayant donné contre une roche, nous nous vîmes bien prêts de la mort. Dieu eut compassion de nous, et nous fûmes tous con-

solés de voir comme la chaloupe, quoique très mauvaise, eut résisté à ce coup, capable d'en faire périr une qui eut été beaucoup plus forte. La nuit nous ayant surpris en cet endroit, nous ne laissons pas de continuer notre route, nous n'étions qu'à une demi lieue de l'Isle Verte, qu'un orage causé par le nord, s'étant élevé, notre chaloupe fut battue de coups de vents si rudes qu'elle s'entrouvrait par le devant. Ce fut à ce coup que nous nous disposâmes tout de bon à la mort, et nous étant résignés à la volonté de Dieu, je fis vœu de dire trois messes à l'honneur de la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, et de réciter tous ensemble pendant neuf jours, le chapelet. Notre crainte fut d'abord changée en une espérance si forte, que n'appréhendant point dans la continuation des mêmes dangers, nous arrivâmes heureusement au port. Nous nous sommes arrêtés dix jours à l'Isle Verte, pendant lesquels j'ai administré les cérémonies du baptême à six enfants de divers âges, dans une petite chapelle qu'on y dressa. J'y ai baptisé avant notre départ, un capitaine Papinachois qui savait ses prières, et que je trouvai si bien disposé par des grâces toutes particulières dont Dieu l'avait prévenues, que je crus être obligé de ne plus différer, nous voyant dans le danger des Iroquois ; on lui donna le nom de François-Xavier."

“ Ce bon Néophyte m’a raconté, qu’étant gravement malade dans les bois, Dieu lui avait fait voir si sensiblement les feux de l’Enfer, où ceux qui ne prient pas brûleront éternellement, et qu’ensuite il lui avait si bien montré le chemin du paradis, qu’il trouvait parmi les chrétiens, que depuis ce temps-là, il avait toujours prié et qu’il avait en horreur les invocations du démon, que ses compatriotes faisaient dans son pays. En vérité, Dieu l’a doué d’un bon jugement et d’un bon naturel. Il m’a protesté toujours qu’il ne quittera jamais la prière. Il a sept enfants mâles, tous baptisés ; sa femme l’est aussi, il y a longtemps.”

“ Avant que de quitter ce premier poste, Dieu voulut avoir les prémices du troupeau qu’il me donnait en garde, ayant appelé au Ciel, une petite fille de mon hôte, que le père Gabriel avait baptisé. Cette mort affligea beaucoup le père et la mère, et toute la parenté. Dieu les consola dans leur perte, par la ferme croyance qu’ils ont, qu’elle est au Ciel : ils l’invoquent tous les jours, afin qu’elle les aide auprès de Dieu.”

“ Le septième jour de décembre, nous arrivâmes heureusement du côté du sud, vis-à-vis l’Île de Saint Barnabé, nous y célébrâmes le lendemain, la fête de l’Immaculée Conception de la Sainte Vierge ; nous

arrêtâmes là quelques jours, en attendant un temps favorable pour entrer dans les bois. Cependant, nos chasseurs étant allés faire la découverte bien avant dans les Terres, ils y entendirent des coups de fusil, avec lesquels ils chassaient aux Orignaux ; cela n'empêcha pas que nous n'entrassions bien avant dans les bois, le jour de Saint Thomas. Nous avons passé les fêtes de Noël auprès d'un grand Lac, où nous dressâmes une chapelle. Tous, à la réserve de quelques-uns, que je ne jugeai pas assez disposés, y firent leurs dévotions avec beaucoup de sentiments de piété."

" Les ennemis ayant fait lever les Orignaux, nos chasseurs n'en trouvant point et nos petites provisions ayant déjà pris fin, quelques-uns commencèrent à souffrir. Je les consolai et encourageai du mieux qu'il me fut possible. Ce fut alors, qu'ayant découvert qu'un sauvage dont la foi m'était fort suspecte, avait eu recours au démon, je parcourus toutes les cabanes, leur témoignant que je n'avais point appréhendé ni la faim, ni les Iroquois jusques alors ; que Dieu assurément les châtierait, si quelqu'un retombait dans cette faute. Le coupable, à qui je parlai en particulier, me satisfit au moins en paroles."

" Le cinq de janvier, nous nous décabanâmes pour aller chercher de quoi vivre en un poste plus favorable.

Nous trouvâmes un pays si rude, je n'arrivai qu'avec bien de la peine à notre gîte ; aussi ce fut le jour auquel je fis mon apprentissage de marcher en raquettes, et à traîner ma chapelle sur la neige. Toute cette fatigue fut tellement adoucie par les consolations du Ciel, pendant tout le chemin, que j'exprimai bien sensiblement le soin que Dieu prend de ses pauvres serviteurs, qu'il daigne appeler à ces endroits. Nous avons depuis décabané plusieurs fois ; Dieu a béni nos chasseurs, et les appréhensions de la faim ayant cessé, il ne nous est resté que celle des Iroquois, qui a été bien grande dans l'esprit de nos Sauvages."

" Nous nous sommes arrêtés un mois entier en un même endroit, n'osant sortir du fort qu'on y avait dressé. Les pistes des ennemis que nos chasseurs découvrent de temps en temps, quelques cris d'Iroquois qu'on assurait avoir entendus et l'assurance qu'un Jongleur, avec qui j'ai eu diverses prises, donnait que nous serions bientôt attaqués, nous ayant réduits en cet état. Ce fut là que ce méchant homme ayant voulu faire un festin qu'ils appellent *agoumagouchan*, je fus contraint pour interrompre une mauvaise chanson qu'il avait commencée, de ramener toutes les femmes et les petits enfants, que je fis prier

Dieu à haute voix, proche de l'endroit où le festin se faisait ; cela les surprit extraordinairement, et les obligea à se taire, chacun s'étant retiré dans sa cabane. Je m'informai d'un des initiés de ce qui s'y était passé ; et lui, m'ayant avoué franchement que ce partisan du démon, avait parlé au désavantage de la prière, après avoir eu recours à Dieu, je fus l'attaquer en présence de tous ceux de sa cabane, et lui ayant dit tout ce que N. S. m'inspira, pour lui donner de l'horreur de sa faute, j'eus la consolation de voir tous nos chrétiens indignés contre lui. Je dis dans toutes les cabanes, que le démon se voulait servir de ce malheureux, pour les perdre. Ils ont tous conçu de l'horreur contre lui. Ayant quitté ce poste, le premier jour de carême, nous sommes arrivés le quatorzième de mars, au bord de la Grande-Rivière, où nous sommes demeurés depuis, attendant un temps favorable pour passer dans quelques Iles, pour y être à couvert des Iroquois, jusqu'à l'arrivée des chaloupes de Québec."

Relat. 1674. Ch. II.

On voit par cette lettre qui ne manque pas d'intérêt, les souffrances auxquelles étaient exposés ces pauvres missionnaires, dans leurs courses apostoliques.

Ce grand lac sur les bords duquel, ce saint prêtre, passa les fêtes de Noël avec ses sauvages, est, croyons-nous,

le Lac Métis qui se trouve à dix ou douze lieues de la mer, dans l'intérieur des bois. [1].

Lorsqu'en 1759, la flotte anglaise remontait le fleuve, la majorité des habitants de Rimouski gagnèrent la profondeur des bois pour se soustraire à un ennemi plus haï que redouté. Cependant quelques uns des plus braves et des plus vigoureux allèrent se poser en embuscade à la Pointe au Père, sur les bords du fleuve. Après quelques jours d'attente, par une belle matinée, ils apperçurent une frégate de la flotte anglaise remonter lentement le fleuve et jettant l'ancre à l'extrémité Est de l'Île St. Barnabé. Une escouade sous les ordres d'un officier supérieur se dirige aussitôt vers la terre pour examiner les lieux. L'officier debout sur le devant de la chaloupe, commandait avec arrogance et semblait défier par sa voie acerbe et pleine d'acrimonie les paisibles habitants du lieu, lorsque soudain il est frappé à la tête par une balle partie de terre. Il s'affaisse sur lui-même et roule dans la mer.

(1) La tradition rapporte, parmi les sauvages, que sur une des Îles de ce lac, a été enterré, il y a déjà plus d'un siècle, les restes d'un missionnaire, noyé en revenant de ses missions et en route pour Québec. En employant ici le mot de *mer* en parlant du *fleuve*, on s'accommode à la manière populaire de parler, venant sans doute de ce que l'eau est salée dans le bas du fleuve comme sur les bords de la mer.

Ses compagnons le retirent avec précipitation, (mais déjà il n'était plus,) et s'empressent de retourner à la frégate.

Une autre escouade fut envoyée en même temps sur l'île St. Barnabé. Sur cette île vivait alors un hermite du nom de Toussaint Cartier, qui, sans inquiétude du bruit des hommes, était demeuré seul dans sa petite maison. Après quelques vaines recherches sur l'île, les Anglais la croyant inhabitée, regagnèrent la frégate sans avoir découvert la maisonnette du pieux solitaire.

Le phare que l'on voit à la Pointe au Père fut construit en 1861, devint la proie des flammes en avril 1867 et fut reconstruit la même année. Cette puissante lumière, par l'éclat de ses nombreux réverbères, est comme une vigilante sentinelle pour avertir le vaisseau étranger qu'il aura besoin d'un guide puissant et éclairé s'il veut toucher heureusement au terme de sa course maritime. Près de 180 milles lui restent encore à faire pour jeter l'ancre dans le port de notre ancienne capitale, notre cher Québec.

Premier habitant de Rimouski.—Concession de la Seigneurie de Rimouski au Sieur de la Cardonnière.—Concession de la Seigneurie de St.-Barnabé au Sieur Lepage de St.-Barnabé, premier Seigneur de Rimouski ; son fils Louis Lepage, prêtre, ses trois filles religieuses.—Premières familles venues à Rimouski.

“ Sol canadien, terre chérie !

“ Par des braves tu fus peuplée.”

ISIDORE BEDARD.

La paroisse de Rimouski a pour titulaire St. Germain de Paris, en mémoire de son premier habitant, Germain Lepage.

Germain Lepage, né en 1641, à Notre-Dame d'Ou-
enne, évêché d'Auxerre, naquit d'Etienne Lepage et
de Nicole Berthelot. (1)

Germain Lepage vint au Canada dans l'été de 1663, en
compagnie d'un frère, Louis Lepage, et d'une sœur,
Constance Lepage, et alla se fixer dans la paroisse de
St. François, Ile d'Orléans. Ayant eu le malheur de
perdre son épouse, Reine Larry, il voulut passer le

(1) *Dict. Généal.* par l'Abbé Tanguay.

reste de ses jours dans la méditation des vérités éternelles. Pour mettre à exécution ses desseins, il laissa en juillet 1696, son ancienne demeure de l'Ile pour suivre son fils René, premier seigneur de Rimouski. Après trente-trois ans de séjour sur l'Ile, c'était, pour lui, briser les liens les plus intimes de la famille c'était dire un éternel adieu à la société de ses bons amis, c'était pour ainsi dire prendre le chemin de l'exil, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Oh ! qu'il est difficile de concevoir les peines qu'eurent à essuyer, les fatigues qu'eurent à supporter nos pères avant de voir de riches et verdoyantes campagnes remplacer les épaisses forêts qu'ils trouvèrent à leur arrivée dans le pays, sur les bords du Saint Laurent. Non-seulement ils avaient à lutter contre les souffrances de toute sorte, mais encore contre d'infatigables ennemis dans les indigènes. Mais nos pères venaient du pays des braves, et de plus "étaient l'élite des guerriers," comme l'a dit un de nos poètes : ils ne devaient donc point craindre l'audace et la férocité du farouche Iroquois.

Germain Lepage vécut vingt-sept ans à Rimouski, édifiant tout le monde par ses exemples de vertus solides et de piété constante.

Ce vertueux vieillard, aux jours de dimanche et de fête, assemblait les quelques personnes de l'endroit, faisait la prière en commun et expliquait aux petits enfants quelques chapitres du catéchisme.

Il suppléait, pour ainsi dire, au pauvre missionnaire qui ne visitait cet endroit qu'une fois tous les deux ou trois ans. Il conduisait les enfants, assistait les malades à leur dernier moment, les encourageait à faire généreusement le sacrifice de la vie, en leur rappelant les miséricordes infinies de Dieu. Quelquefois il franchissait plusieurs lieues à travers les bois pour disposer un mourant à une sainte mort.

Ce saint vieillard était en grande vénération au milieu de ses compatriotes : tous l'aimaient, tous lui prodiguaient les marques les plus grandes de respect et d'estime. Sa parole était toujours reçue avec soumission ; ses décisions, dans les différends qui s'élevaient quelquefois parmi les quelques habitants du lieu, faisaient autorité.

Pour faire connaître la profonde piété de ce bon père et l'estime général qu'on lui portait, il nous suffit de rapporter ici l'extrait mortuaire que nous trouvons au Registre A, de 1723.

“ L'an mil sept cent vingt-trois, le vingt-six de

“ février Est décédé Jos. germain Lepage, âgé de
“ cent un an d’une vie très-exemplaire dans une
“ mortification de tous ses sens, d’une dévotion angé-
“ lique, n’ayant jamais porté de linge depuis plus de
“ cinquante ans, mort en odeur de suavité parlant
“ jusques à la dernière heure de vie mesme un mo-
“ ment devant que de trépasser d’un très-bon jugo
“ ment ayant fait assembler toutes les personnes du
“ Lieu. En les Exhortant et fait faire mesme des
“ prières à son lit, il prend son crucifix contre son
“ visage et le baise il est trépassé sans aucun signe
“ que l’on donne à la mort c’est-à-dire en l’embrassant
“ son Crucifix et une sainte Vierge qu’il avait ; il a
“ été inhumé dans la Chapelle de ce lieu paroisse de
“ St. Germain passant au dit lieu En venant de ma
“ mission de Miramichy j’ai fait et célébré un service
“ dans ladite chapelle, où repose le corps du bon
“ patriarche pour lequel j’ai très-grande vénération.”

“ En foi de quoy j’ay soussigné.” (1).

[Signé], “ F. GELASE DE LESTAGE R.
Missionnaire.”

Ce fut en juillet 1696 que le Sieur René Lepage de Ste. Claire vint avec son vieux père Germain se fixer à

(1) D’après le recensement de 1681, il ne devait avoir que 82 ans, à sa mort.—*Dict. Génral.* par l’Abbé Tanguay.

Rimouski. Il avait obtenu la seigneurie de Rimouski par échange fait le 10 juillet 1694 avec le Sieur Augustin Rouër de la Cardonnière, qui lui-même la tenait par brevet de Sa Majesté, du 24 avril 1688.

La Seigneurie de Rimouski avait deux lieues de front, le long de la rivière, et deux lieues de profondeur. L'Île St.-Barnabé, située en face de cette seigneurie, est aussi renfermée dans la concession. Cette seigneurie s'étendait depuis le milieu de l'embouchure de la rivière Hatté [Bic] jusqu'à la rivière Rimouski inclusivement.

Voici l'acte de concession.

“ Concession du 24 avril, 1688, faite par *Jacques*
“ *Réné de Brisay*, Gouverneur, au Sieur *de la Cardon-*
“ *nière*, d'une étendue de deux lieues de terre, prés et
“ bois, de front, sur le fleuve St. Laurent; à prendre
“ joignant et attenant la concession du *Bic*, apparten-
“ tant au Sieur de Vitré, en descendant le dit fleuve,
“ et de deux lieues de profondeur dans les terres, en-
“ semble la rivière dite de Rimousky et autres rivières
“ et ruisseaux, si aucuns se trouvent dans la dite éten-
“ due, avec l'Isle de *St. Barnabé* et les batures, isles
“ et islets qui se pourront rencontrer entre les dites
“ terres et la dite isle.”

Registre d'Intendance, No. 2, B folio 24.

En 1774, une dispute s'éleva entre les propriétaires du Bic et de Rimouski, la Cour des Plaidoyers communs rendit son jugement ; et ce jugement, confirmé en appel en 1778, détermina que le milieu de l'embouchure de la rivière Hatté serait la borne entre les dites deux seigneuries. [1]

La partie qui s'étend de la Rivière Rimouski à la Pointe au Père et qui forme une lieue et quart de front ne fut ajoutée à la seigneurie de Rimouski qu'en 1751, sur la représentation du second Seigneur de Rimouski, le Sieur Lepage de St.-Barnabé ; mais le premier seigneur, René Lepage, en avait eu la jouissance depuis son établissement. Nous trouvons l'acte de la concession de cette seigneurie au Registre de l'Intendance, No. 9, folio 77.

“ Concession du 11 mars, 1751, faite par le Marquis
“ de la Jonquière, Gouverneur, et François Bigot, In-
“ tendant, au Sieur *Lepage de St.-Barnabé*, de cinq
“ quarts de lieue de terre de front, sur deux lieues de
“ profondeur, avec les rivières, isles et islets qui se
“ trouveront au-devant du dit terrain, à prendre de-
“ puis la concession accordée au feu Sieur *Rouër de*

(1) Insinuations du Conseil Supérieur, let. B, folio 14.

“ la Cardonnière, en descendant au Nord-est, jusques
 “ et compris la pointe de l’Isle aux Pères, de manière
 “ qu’il se trouvera avoir trois lieues et un quart de
 “ front, sur deux lieues de profondeur, qui seront bor-
 “ nées en total à la concession des représentants de
 “ feu Sieur de Vitré au Sud-ouest, et au Nord-est à la
 “ pointe de l’Isle aux Pères.”

René Lepage, premier Seigneur de Rimouski, naquit en 1669, à St. François, Ile d’Orléans; il était fils de Germain Lepage, premier habitant de Rimouski, et de Reine Larry. Il se maria, le 10 juin 1686, à Marie Madeleine Gagnon, à Ste. Anne du Nord. [1].

De ce mariage, naquirent seize enfants, huit garçons et huit filles. Louis Lepage, second fils de René, né à St. François, Ile d’Orléans, le 25 août 1690, fit ses études au Séminaire de Québec, et reçut l’ordre sacré de la prêtrise, le 6 avril 1715, des mains de Monseigneur de St. Valier, second évêque du pays. Après avoir été curé de l’Ile Jésus, Montréal, il fut nommé le 9 Juin 1721, chanoine du chapitre de Québec, en remplacement de feu Messire le chanoine Pierre Picart, et en même temps il reçut ses lettres de Vicaire-Général et alla résider à Terrebonne, dont il était le Seigneur. Il

(1) *Dict. Généal.* par l’Abbé Tanguay.

remit son canonicat en 1729, parce qu'il ne pouvait assister régulièrement aux assemblées du Chapitre, et fut remplacé la même année par Messire Boulanger. Il mourut à Terrebonne, connu autrefois sous le nom de Lesbois, le 1er décembre 1762, à l'âge de soixante-douze ans, après avoir donné six arpents de terre et une somme considérable d'argent pour la construction de l'Eglise de St. Louis de Terrebonne. Il fut inhumé dans cette église.

C'est ce même M. Louis Lepage, de Ste. Claire, qui, en 1720, acquit la seigneurie de Terrebonne, et qui, en 1723, pria Monseigneur de St. Valier, d'ériger sa seigneurie en paroisse et de lui accorder le droit de Patronage [1].

Le 10 avril 1731, on ajouta la concession du terrain appelé Desplaines, à la seigneurie de Terrebonne.

“ Confirmation du 10 Avril 1731, de concession faite
“ au Sieur Louis Lepage, de Ste. Claire, d'un terrain
“ de deux lieues, à prendre dans les terres non
“ concédées dans la profondeur, et sur tout le front
“ de la seigneurie de Terrebonne.” [2].

(1) Le droit de patronage consistait en ce que le Seigneur avait la faculté de présenter à l'Evêque diocésain les curés pour les paroisses dont il avait construit les églises.

(2) Registre des Foi et Hommage, No. 31, folio 14, 3le 13 février 1781.

En 1738, il réclama auprès du ministre de France, contre la défense que M. Hocquart lui avait faite, de fabriquer du fer dans un établissement qu'il avait fondé dans sa seigneurie. Ayant vendu sa seigneurie en 1745, il réserva pour un de ses frères le droit de Patronage, qui depuis a été changé pour un banc dans l'Eglise, ce banc aujourd'hui appartient à Madame Masson. Monseigneur Briand, dans une lettre Pastorale, en date du 1er septembre 1784, adressée aux habitants de Rimouski, parle en ces termes de la piété de ce Monsieur Lepage et de ses trois sœurs qui s'étaient vouées au Seigneur.

“ Lorsqu'en 1741 je suis arrivé au Canada, on ne
“ parlait que de la piété et de la religion des seigneurs
“ et des habitants de Rimouski. En effet, il en est
“ sorti un prêtre distingué par son esprit et par ses
“ vertus, et plusieurs religieuses ferventes que j'ai
“ connues et conduites. Il y avait encore un certain
“ hermite dont on publiait avec édification les mé-
“ rites.”

Les sœurs religieuses du Grand-Vicaire Lepage étaient Maric-Madeleine, née en 1692, à l'Ile d'Orléans, religieuse hospitalière; Reine, née en 1703, au Cap St. Ignace, religieuse Ursuline de Québec, dite sœur St. Stanislas; Maric-Agnès, née en 1706, à Rimouski,

dite sœur St. Barnabé, de la congrégation de Notre-Dame à Montréal.

Des autres enfants du Sieur René Lepage, trois restèrent avec lui, Paul Lepage de Lamolaie, Nicolas Lepage de Lafossès et Pierre Lepage de St.-Barnabé ; ce dernier, à la mort de son père, devint second seigneur de Rimouski.

Quelques mois après l'arrivée de Germain Lepage et de son fils René, deux autres colons vinrent se fixer à Rimouski. Pierre St.-Laurent, ancêtre des St.-Laurent, qui forment aujourd'hui une nombreuse et respectable famille, et Pierre Gosselin, qu'une maladie épidémique enleva, lui et ses trois fils, en 1733. [1]

Pierre St.-Laurent, né à St.-François, Ile d'Orléans, en 1674, était fils d'Etienne St.-Laurent et de Marguerite Viger, de St.-Laurent, évêché de Périgueux.

Pierre Gosselin, né en 1678, à la Ste. Famille, Ile d'Orléans, était fils de Gabriel Gosselin et de Marguerite Dubriot, de Cambray, évêché de Sécz, en Normandie ; il se maria à Rimouski, le 1er septembre 1701, à Marie Madeleine Garinet ; c'est le premier mariage qui eut lieu à Rimouski. De ce mariage naquit Louise, qui

(1) St. Laurent défricha la terre où est aujourd'hui Hubert St. Laurent, et Gosselin celle de Victor Réhel.

se fit religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec, et mourut en 1772.

Ces trois familles composèrent la paroisse de Rimouski jusqu'en 1711. Elles s'occupaient de culture, mais plus spécialement de chasse et de pêche.

Quelque temps après son arrivée à Rimouski, René Lepage bâtit près de la Rivière Rimouski au Brûlé, sur la terre où se trouve aujourd'hui M. Paul Lepage, la première maison en colombage, de 50 pieds sur 20. [1]

Il bâtit ensuite un petit moulin à scie sur le ruisseau de la terre qu'occupe aujourd'hui M. F. X. Boucher. Sa famille se composait alors de son vieux père, Germain Lepage, de son épouse, Marie-Louise Gagnon, et de six enfants.

(1) Cette maison existait encore en 1790.

IV.

Ile St.-Barnabé.—Toussaint Cartier, hermite sur l'Ile St.-Barnabé.—Naufragé à l'Ile St.-Barnabé

“ Qu'il est doux d'écouter des histoires,

“ Des histoires du temps passé,

“ Quand les branches d'arbres sont noires,

“ Quand la neige est épaisse et charge un sol glacé.

ALFRED DE VIGNY.

L'Ile St.-Barnabé, située en face de la florissante ville de Rimouski, “ délicieuse corbeille de verdure vive au sein des eaux du grand fleuve,” a une longueur sur six arpents de largeur en moyenne, et est placée à deux milles de distance environ de la terre ferme.

L'Ile St. Barnabé forme avec l'Ilet à Canuel (1) et l'embouchure de la rivière Rimouski ce magnifique bassin d'eau limpide qui, avec la marée entrante, présente un coup d'œil des plus enchanteurs.

(1) On appelle cet Ilot, Ilet à Canuel, en mémoire du premier cultivateur du nom de Canuel qui défricha une terre vis-à-vis cette Ile.

Sur la surface unie de cette belle nappe d'eau, pendant la belle saison, après les ardeurs d'un soleil brûlant, le voyageur aime, à la chute du jour, dans de légers esquifs, à s'y promener joyeusement et à faire retentir l'air de quelques doux refrains.

“ Humer à pleins poumons cet air qui réconforte,
Qui rend une jeunesse au cœur du défaillant.”

Cette promenade est charmante pour le touriste qui désire contempler un des spectacles les plus grandioses qu'offre la nature en ce moment, et pour le valétudinaire dont les poumons ne sont pas trop affaiblis, la respiration d'un air pur et frais.

L'Ile St.-Barnabé portait ce nom en 1612, comme on le voit par la carte géographique de la Nouvelle-France faite par Champlain pour le Roy de la Marine. (1)

Nous trouvons dans le second voyage de Jacques Cartier les lignes suivantes :

“ Auparavant qu'arriver au dit Hâble, y a une Ile
“ à l'Est d'icelui, environ cinq lieuës, où il n'y a point
“ de passage entre terre et elle que par bateaux.”

(1). Nous n'avons pu trouver, malgré toutes nos recherches, dans quelle circonstance cette Ile reçut ce nom : nous croyons cependant que ce fut Champlain qui la nomma ainsi dans un de ses voyages.

Cette île est sans doute l'Île St.-Barnabé ; le havre dont il parle et qu'il nomme *Ilots St. Jean*, parce qu'il y entra le jour de la décollation de St. Jean Baptiste, sont les Îles du Bic.

Nous lisons dans le sixième volume des Œuvres de Champlain ce qui suit :

“ De Mantane (aujourd'hui Matane) l'on va à l'Île
“ de Saint Barnabé, à seize lieues, elle est par la hau-
“ tour de quarante huit degrés trente-cinq minutes,
“ et étant basse ; au tour sont des pointes de rochers,
“ elle contient quelque lieue et demie de longueur,
“ fort proche de la terre du sud ; il y a passage entre
“ deux pour passer de petites barques, et ne faut
“ laisser de prendre garde à soi, car elle est couverte
“ de bois de pins, sapins et cèdres.”

Nous voyons encore dans les œuvres de Champlain pour l'année 1628 le passage suivant :

“ Après que Desdames (1) m'eut dit ce qu'il savait
“ il me donna à entendre qu'il avait vu cinq ou six
“ vaisseaux Anglais et notre barque, étant contraint

(1) Desdames était un jeune homme français, expédié par le sieur de Roquemont, à son arrivée à Gaspé, vers Champlain, à la tête d'une chaloupe montée de dix matelots pour lui donner avis de la prochaine arrivée des secours et s'informer de l'état de la nouvelle colonie.

“ pour n'être aperçu d'échouer aussitôt, ils firent passer
“ leur chaloupe par dessus une chaussée de cailloux, les
“ ennemis étant passés ils remirent leur bateau à
“ l'eau pour parfaire leur voyage, ayant eu charge
“ du dit sieur de Roquemont qu'étant à l'île Saint
“ Barnabé d'envoyer un caneau à Québec pour savoir
“ l'état auquel nous étions, s'il était vrai que les An-
“ glais nous eussent tous pris et tués, comme les sau-
“ vages leurs avaient donné à entendre, et lui devait
“ demeurer à la dite Ile, distance de Tadoussac de 18
“ lieues, attendant le caneau : Que le dit sieur de
“ Roquemont (1) venant à la vue de l'Ile il ferait de
“ certains feux dans ses vaisseaux qui seraient faits
“ semblablement sur terre pour signal qu'ils ne
“ seraient point ennemis.”

L'Ile St.-Barnabé servit de refuge, pendant de longues années, à un jeune français bien connu jusqu'à nos jours sous le nom d'Hermite de l'Ile St.-Barnabé.

“ Un jour d'automne, rapporte le père Charles

(1) Le sieur de Roquemont avait été envoyé, comme on le sait, par le roi à la tête d'une flotte française pour porter secours à Champlain et à la petite colonie qui se trouvait depuis longtemps sans provisions. Ayant fait rencontre de l'amiral Kerth, le combat s'engagea et dura plus de six heures. Les navires français, criblés de boulets, amenèrent pavillon et se rendirent à l'amiral.

“ Lepage, en 1728, arrive ici un étranger, marin, d'en-
“ viron vingt et un ans. Il s'appelait Toussaint Cartier.
“ Pendant plusieurs années il avait servi dans la marine
“ française. Seul échappé au milieu d'une affreuse
“ tempête qui avait englouti son vaisseau, il avait
“ fait vœu, présume-t-on, de passer le reste de ses
“ jours sur la première île qu'il découvrirait en
“ remontant le St.-Laurent, et de consacrer à Dieu
“ tous les moments d'une vie miraculeusement con-
“ servée. (1)

“ A la vue de l'Île Saint Barnabé, il s'écria :

“ Sur cette île sauvage,”

“ Ferai mon hermitage.”

“ Mon grand père, seigneur de St. Barnabé, l'ac-
“ cueillit comme un père. Il lui permit de faire
“ autant de défrichement qu'il voudrait et de jouir de
“ l'île comme d'un patrimoine. L'Hermite s'y bâtit en
“ effet vis-à-vis de l'église une maison en colombage,
“ de 35 pieds sur 20, avec solage et cheminée en pierre :
“ se prépara un jardin d'assez grande dimension et le
“ cultivait ainsi que le reste du terrain qu'il avait

(1] M. J. C. Taché, dans son intéressante histoire de l'hermite, prétend que ce jeune homme avait traversé la forêt de Ristigouche à Métis en passant par le lac Matapédia, et nous dit aussi que personne n'a jamais su et personne ne saura d'où il venait.

“ défriché. Pour lui aider dans ses derniers ouvrages,
“ il appelait quelques gens de Rimonski, qu’il récréait
“ toujours aux repas du midi par la narration de quel-
“ ques-unes des aventures dont il avait été témoin ou
“ acteur dans ses nombreux et lointains voyages.”

“ L’après-dîner, il se retirait régulièrement dans sa
“ petite maisonnette, et partageait le reste du jour
“ entre la prière et la méditation. Il ne venait à
“ terre ferme d’ordinaire que lors des visites du mis-
“ sionnaire, le père Ambroise, avec qui il était très
“ intime. Il ne permit jamais aux femmes de visiter
“ son île.

“ Un matin, c’était le 29 janvier 1767, nous ne
“ vîmes pas de fumée à la cheminée de l’Hermite, je
“ fus envoyé par mon grand-père pour en connaître
“ la cause ; un jeune homme de mon âge m’accompa-
“ gnait. Nous le trouvons étendu sur le plancher,
“ son chien couché sur lui, lui léchait la figure ;
“ apporté à la maison seigneuriale, il y mourut dans
“ la nuit du 30. Son corps fut déposé dans la cha-
“ pelle, à la grande porte de laquelle il avait demandé,
“ par humilité, d’être inhumé.”

Nous lisons au Registre des Sépultures de l’année
1767.

“ L’an mil sept cens soixante et sept, le trente de

janvier, est décédé en cette paroisse de Saint-Germain de Rimouski un nommé Toussaint Cartier, âgé d'environ soixante ans, habitant de la dite paroisse, après avoir reçu les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction. Son corps a été inhumé avec les cérémonies ordinaires dans l'Eglise de cette paroisse, le dernier jour du mois de janvier."

" En foi de quoi j'ai signé le jour et an que dessus.
(Signé) "PÈRE AMBROISE."

On voit encore aujourd'hui les restes des fondations de sa demeure, et la fontaine qu'il creusa de sa main. Cette fontaine, à quelques arpents de sa maison, fournit toujours une eau douce et salubre. On aperçoit encore dans l'intérieur les parois de pierre qu'il y plaça pour conserver, durant l'été, une eau fraîche et pure. Il y a quelques années, on goûtait encore du fruit des gadelières et des groseilliers de son jardin ; mais des bouleaux d'un pied de diamètre couvrent le terrain sillonné par sa charrue, et qui lui produisait d'abondantes récoltes de blé et de pois.

Dans l'automne de 1755, une frégate française conduisait des troupes à Québec. Une nuit de tempête vint la briser au Gros Mécatina, sur les côtes du Labrador. L'équipage, composé d'environ trois cents hommes, ayant pu recueillir une partie de la voilure et des

agrès, réquipa à la hâte la coque d'un autre vaisseau, brigantin d'une centaine de tonneaux, qui, quelques années auparavant et au même endroit, avait aussi fait côte. Il se nommait le St.-Esprit et avait appartenu à M. Jean Taché, ancêtre des Messieurs Taché de Kamouraska. Avec cette embarcation improvisée, que l'équipage appela l'Aigle ou le Sneau, il tenta de remonter le fleuve jusqu'à Québec, mais une seconde tempête l'attendait près de Rimouski. Dans une nuit affreuse des derniers jours de novembre, un coup de mer emporte une partie de la mâture, et le vaisseau est jeté sur la pointe nord-est de l'île St.-Barnabé. L'Hermite, de grand matin, en sortant de son humble demeure, voit le naufrage et court en grande hâte sur les lieux du malheur. Il aperçoit ces pauvres naufragés mourant de froid, et plusieurs même que la mort avait déjà saisis. Il les amène chez lui, mais sa maison était de beaucoup trop petite pour les contenir tous. Il fait de suite des signaux pour demander du secours aux habitants de Rimouski, et les malheureuses victimes, quelques heures après, se dirigeaient vers le petit village, aidées des hommes valides de l'endroit. Mais, comme plusieurs d'entre eux étaient déjà affaiblis par la faim, le froid et la misère, ils trouvèrent la mort en voulant la fuir.

Le chemin qu'ils avaient suivi, sur la batture glace, était balisé de corps humains que la mort avait saisis au moment même qu'ils faisaient un dernier effort pour y échapper.

Ceux qui avaient survécu au triste sort de leurs compagnons de voyage, reçurent une généreuse hospitalité des paroissiens de Rimouski; mais presque tous succombèrent à la violence de la peste qu'ils avaient apportée.

Les seuls à peu près qui survécurent furent MM. Loubarat, commandant, de Condamin, premier lieutenant, de Souvenier, médecin, et M. l'abbé Joseph Chenot, aumônier.

De Condamin, homme très-dur et sans principes religieux, ne voulut pas permettre qu'on mît en terre sainte les corps des malheureuses victimes du fléau. Il les faisait adosser au nord-est du Presbytère, qui renfermait le plus grand nombre des malades, tous assis en plusieurs lignes les uns près des autres. Comme il tomba peu de neige cet hiver, les paroissiens eurent sous les yeux ce triste spectacle jusqu'au printemps. Ce ne fut qu'au moment de s'embarquer pour Québec qu'il leur fit donner la sépulture.

On raconte à son sujet la légende suivante :

A trois reprises, il voulut sortir de la Rivière Rimouski, et trois fois son embarcation fut jetée sur la pointe. Comme il manifestait toute sa mauvaise humeur chez M. Pierre Lepage: "Ne voyez-vous pas, lui dit Madame Lepage, qu'il vous sera impossible d'aller plus loin tant que vos pauvres matelots seront ainsi exposés à la voirie? Ce sont eux qui vous retiennent." Sur-le-champ, Condamin fait creuser une large fosse et les y fait tous jeter. La marée suivante, il sortait facilement et faisait route vers Québec.

Dans les basses marées de l'automne et du printemps, il est encore facile de voir dans l'anse au Snau, à l'Ile St.-Barnabé, quelques parties du brigantin, le St.-Esprit. M. J.-C. Taché nous a raconté cette histoire de l'hermite, il y a quelques années, avec un succès admirable. Sa plume finement taillée a merveilleusement réussi à nous en rendre la lecture agréable.

L'ILE SAINT-BARNABÉ

DANS LE COMTÉ ET DANS LA PAROISSE DE RIMOUSKI.

I.

L'ILE ET SES ENVIRONS.

“ En face de la belle baie, au fond de laquelle se pose coquettement le joli village de Rimouski, entouré des plus beaux aspects qu'il soit possible d'imaginer, se voit l'Ile Saint-Barnabé, délicieuse corbeille de verdure sise au sein des eaux du grand fleuve, dans un endroit de son cours où un espace de près de onze lieues sépare ses deux rives.

“ Cette île, bien connue des marins auxquels elle présente deux hâvres sûrs et commodes contre les tempêtes, cette île, si petite qu'elle soit, a une histoire qui ne manque pas d'intérêt et dont je viens essayer ici d'esquisser quelques fragments.

“ L'Ile Saint-Barnabé a environ une lieue de longueur sur une largeur moyenne d'à peu près six

arpents; du côté du large, la marée laisse à peine ses bords, mais du côté de terre, le reflux des eaux permet de faire à pied le trajet de soixante arpents environ qui sépare l'île du village, en suivant les contours de la batture qui assèche.

“ L'île est, sauf les faibles portions défrichées, couvertes de bois de sapin, d'épinette et de bouleaux, et d'une vigoureuse végétation d'arbustes et de plantes portant fruits. Les varecs aux mille formes et aux cent couleurs tapissent les rochers et les galets qui l'entourent. C'est un endroit de chasse et de pêche; les outardes, les canards et toute la tribu des palmipèdes s'abattent dans l'onde qui l'environne, voltigent autour et au-dessus de ses grands arbres et barbotent dans ses mares. Les coaques se perchent aux branches de sa forêt qui abrite leurs nids, et les goëlands par milliers y font retentir l'air du bruit de leurs bruyants *coyouc, coyouc, coyouc*.

“ Des pêcheries de fascines y arrêtent dans leurs dédales des bancs entiers d'aloses, de harengs, de sardines et de capelans; tandis que le superbe saumon du Saint-Laurent s'y prend au filet qu'on lui tend. Au large on pêche la morue et le flettant, pendant que les chasseurs poursuivent dans leurs légers canots la

pource et le loup-marin. D'énormes gibards se prelassent au sein de leur élément et souvent tout près du rivage : puis, quand l'hiver a mis un pont de glace entre l'île et la terre, que le sol est couvert de son blanc manteau, que les sapins courbent leurs branches sous le faix de la neige, on *traverse* à l'île pour tendre des collets aux lièvres nombreux qui battent de leurs pieds mollets les sentiers qu'ils ont tracés sous le couvert.

“ Oh ! Saint-Barnabé, que de fois je t'ai visitée dans mes courses de chasseur, que de fois j'ai reposé la nuit dans tes cabanes ! Que de fois, debout sur les pointes qui terminent ton domaine, j'ai admiré la beauté de tes environs ! Que de fois j'ai, sur tes rochers, livré ma tête rêveuse au souffle de tes brises et de tes tempêtes. Puis cette terre-du-sud qu'on voit si bien de tes bords s'élever par gradins vers l'intérieur, puis ce village de Rimouski, ne sont-ils pas chers à mon cœur : j'y sais des âmes qui m'aiment et que je paie de retour ; j'y ai des souvenirs que j'emporterai avec moi en quittant ce monde.

“ Le lecteur de ces lignes, si ces lignes doivent avoir des lecteurs en dehors de ceux dont l'indulgence m'est acquise, le lecteur me pardonnera cette effusion,

sans laquelle je ne me serais pas senti capable de lui parler de ces lieux : comptant sur ce pardon que je sollicite, je passe aux souvenirs historiques qui se rattachent à l'Ile Saint-Barnabé.

II.

L'HERMITE DE SAINT-BARNABÉ.

“ La tradition, d'accord avec les documents écrits, raconte qu'en l'année 1728, un jeune homme, âgé d'environ vingt et un ans, arrivait dans la paroisse de St.-Germain de Rimouski, alors pour ainsi dire simple mission ; il avait parcouru le chemin qui, à travers la forêt, conduisait de Ristigouche à Métis par le lac Matapédia ; d'ailleurs personne n'a jamais su et personne ne saura d'où il venait.

“ Q'étais-il ? Avait-il un dessein arrêté quand il avait dirigé ses pas de ce côté ?

“ Ces questions, que, sous mille formes, on lui a posées, il les a constamment laissées sans réponse, et la curiosité, si vive qu'elle fût, a dû se résigner à se tenir pour vaincue par le silence gardé jusqu'à la mort par celui qui en était l'objet.

“ Le nouvel hôte qui, en ce moment, venait s'asseoir

au foyer hospitalier du seigneur Lepage, ne révéla de tout ce qui le concernait que son nom : il se nommait Toussaint Cartier. Il était, au reste, un homme parfait de manières, paraissant avoir souffert, ce que révélait un fond habituel de mélancolie, et, bien qu'il-lettré, possédait une somme considérable de connaissances, surtout de ces connaissances qui font le chrétien.

“ Il n'était seulement que depuis quelques heures en compagnie des braves gens de Rimouski ; lorsque, s'arrêtant au milieu d'une promenade faite avec son hôte sur le bord de l'eau, il fixa pendant quelque temps ses regards vers l'île Saint-Barnabé, puis sortant de l'espèce de contemplation qui l'avait absorbé, il s'écria, en s'adressant au seigneur du lieu :

“ Sur cet ilot sauvage,”

“ Ferai mon hermitage !”

“ Ces mots, prononcés avec une conviction qui saisit celui auquel ils s'adressaient, ont été et sont encore conservés religieusement dans les souvenirs traditionnels de la famille Lepage, alors propriétaire de la seigneurie de Rimouski et de l'île Saint-Barnabé.

“ Ce jeune Toussaint Cartier, dont la maturité d'âme et d'esprit était bien au-dessus de son âge,

n'eut pas à faire de longues ni de difficiles négociations avec son hôte pour obtenir la permission d'exécuter son projet, probablement moins subit qu'on n'aurait pu le croire.

“ Dans le moment dont il est ici question, le Père Ambroise Rouillard, missionnaire Récollet, qui, par humilité sans doute, signait souvent frère Ambroise, se trouvait dans sa mission de Rimonski : le saint homme, comme d'habitude chez les bons chrétiens et comme de sage, fut consulté par Monsieur Lepage et le Toussaint Cartier. Le bon père vit une telle foi, une telle détermination chez le jeune homme, qu'il approuva de suite, sous l'inspiration du ciel, le projet qui lui était soumis, et le même jour un contrat fut passé entre le seigneur de Saint-Barnabé et celui qui désormais s'appelait l'Hermite de Saint-Barnabé.

“ Cet intéressant document, ayant été déposé plus tard, par copie conforme, dans les archives de monsieur le notaire Deschenaux, existe encore, et j'ai pu le recueillir sur une copie certifiée, faite en 1790, et dont voici la cote :

“ 30 avril 1790.

“ Copie collationnée d'une donation usufruitière

“ d'un terrain dans l'île Saint-Barnabé faite sous
“ seing privé le 15 novembre 1728.

“ Par

“ SIEUR LEPAGE de Saint Barnabé

“ à

“ TOUSSAINT CARTIER.

“ P. L. DESCHENAUX.”

Voici maintenant le document lui-même :

“ PARDEVANT LE RÉVÉREND PÈRE AMEROISE Rouil-
“ lard, Récollet-Missionnaire faisant les fonctions de
“ curé dans la paroisse de Saint Germain et témoins
“ cy bas nommez, furent présents en leurs personnes
“ le Sr. LePage, de St. Barnabé, seigneur du dit lieu
“ lequel de son gré et volonté a donné, cédé, quitté,
“ délaissé et transporté comme il donne, cède, quitte
“ et délaisse au dit toussaint Cartier un endroit dans
“ la dite isle de St. Barnabé et autant de terre qu'il en
“ pourra faire et ce seulement pendant sa vie sans
“ que le dit toussaint Cartier puisse la vendre ni
“ l'aliéner attendu qu'il l'a demandé au dit Sr.
“ Lepage sous ces conditions et qu'après le décès
“ du dit toussaint Cartier le dit endroit aussi bien
“ que la terre qu'il pourra avoir fait retournera au

“ d. Sieur Lepage ou à ses hoirs et ayant cause attendu
“ que le dit Cartier s'est expliqué avec le d. Sr. Le
“ Page qu'il ne voulait pas se marier et qu'il voulait
“ se retirer dans un endroit seul afin de faire son
“ salut et qu'il ne prétendait et n'entendait pas avoir
“ aucun droit sur le dit endroit que pendant sa vie
“ durante, et que au cas que le dit toussaint Cartier
“ voulût servir et prendre les intérêts de la maison
“ comme un propre enfant le dit Sieur LePage s'o-
“ blige de lui faire comme il feras à ses enfants seule-
“ ment pour son entretien et sa vie et au contraire si
“ le dit toussaint Cartier veut agir autrement il fera
“ comme il pourra et usera de ce qu'il pourra recueil-
“ lir sur son dit bien en estant le maître sans toutes
“ fois qu'il puisse empêcher le di. Sr. donateur de
“ faire de la dite isle ce qu'il jugera à propos soit
“ foins, pesche ou pâturage des animaux dont il seras
“ le maître d'en faire comme il voudras sans que le
“ dit toussaint Cartier puisse les empêcher ny lui ni
“ les siens cédant seulement au dit Cartier l'endroit
“ qu'il pourra occuper par lui-même et la terre qu'il
“ pourra faire pour sa subaissance seulement et que
“ au cas que le dit toussaint Cartier vienne sur l'âge
“ aiant pris les intérêts de la maison moi LePage
“ m'oblige et les miens de le nourrir et entretenir

“ dans ma maison le regardant dès lors pour un
“ homme de la famille auquel tems le dit bien me
“ reviendra ou aux miens sans que le dit toussaint
“ ni autres puissent y rien prétendre ne lui aiant été
“ accordé seulement que pendant sa vie après m’avoir
“ fait connaître qu’il n’y prétendait rien après son
“ décès. Fait en présence du R. père Ambroise
“ Rouillard et de Charles Souslevent et de Basile
“ Gagnier tesmoingts qui ont signez avec nous, le dit
“ toussaint Cartier ayant déclaré ne scavoir écrire ny
“ signer de ce auquissuivant l’ordonnance à St. Germain
“ ce quinzième novembre mil sept cent vingt huit.
“ Signé sur l’original père Ambroise, LePage de St.
“ Barnabé, marque de toussaint Cartier † Charles
“ Souslevent.”

Vient ensuite l’authentique, comme suit :

“ Collationné et vidimé mot pour mot et lettre
“ pour lettre par les notaires publics en la province
“ de Québec résidants à Québec soussignés sur l’ori-
“ ginal au papier à nous présenté et à l’instant remis,
“ fait et collationné à Québec l’an mil sept cent
“ quatre-vingt-dix le trentième jour d’Août après
“ midi.

“ JH. PLANTÉ

“ L. DESCHENAUX.”

“Voilà un contrat qui mérite d'être connu et conservé, un contrat fait pour la considération de *faire son salut* !

“Ce contrat a été observé par les parties contractantes, pendant tout près de quarante ans, avec cette fidélité et cette honorabilité qui caractérisent les temps de foi et les hommes de foi.

“Toussaint Cartier se mit de suite à travailler à se constituer son hermitage : tout le temps qu'il lui fallut pour se mettre en état de subsister des fruits de sa culture, il recevait du sieur Lepage la nourriture et l'entretien, et il prenait les intérêts du sieur LePage comme “homme de la famille;” puis, lorsque ses défrichements devinrent en état de subvenir à ses besoins, il se retira dans l'Ile dont il ne sortait jamais, excepté pour assister aux exercices de la mission. Il partageait son temps entre le travail, la méditation et la prière, vivant du produit de son petit champ. Il s'était construit une petite maisonnette dans laquelle il vivait seul, et une petite étable qui logeait une vache et quelques poules.

“En l'année 1759, le pays et surtout les paroisses échelonnés des deux côtés du fleuve, en bas de Québec, eurent à souffrir de l'invasion des anglais dont la

flotte, en remontant le Saint-Laurent, avec des forces énormes, comparées à la petite population disséminée le long des côtes, semait la dévastation et la terreur. L'Ile St.-Barnabé fut un des premiers points de la côte qu'ils touchèrent. Les habitants de Rimouski, incapables d'opposer la moindre résistance, avaient conduit leurs familles dans les bois, et les hommes surveillaient les mouvements des navires. L'hermite seul ne changea rien à sa manière de vivre, devenant également étranger à la crainte et à la curiosité. Des chaloupes mirent à terre des escouades qui, après quelques excursions sur l'Ile, le croyant tout à fait déserté et se trouvant à distance des établissements de terre ferme, se rembarquèrent sans avoir découvert la demeure du solitaire que Dieu protégeait sans doute.

“ Il y avait trente-neuf ans que l'hermite menait cette existence mortifiée, embaumant cette île de Saint-Barnabé du parfum de sa sainteté, lorsque, le matin du 29 janvier 1767, le jeune Charles Lepage, âgé de quatorze ans, fils de Pierre Lepage, donateur au contrat que je viens de reproduire, remarqua, en sortant de la maison, que la cheminée de l'Hermite sur l'île ne donnait pas de fumée. Ayant informé son père du fait, il reçut l'ordre d'atteler immédiatement un

cheval pour aller voir quelle pouvait être la cause de l'absence du feu au logis du vieux solitaire, en ce jour de grand froid.

“ Le jeune Lepage partit accompagné d'un camarade, et, voiturant sur *la glace du pont de l'Ile*, ils eurent bientôt franchi la distance qui les séparait de la maisonnette de l'hermitage. Cette demeure n'avait qu'une pièce, au milieu de laquelle ils trouvèrent le saint étendu sans connaissance sur le plancher. Un petit chien, seul compagnon de la solitude de l'homme de Dieu, était couché sur la poitrine de son maître, il se mit à lui lécher la figure et à s'agiter de joie en voyant entrer les jeunes gens qu'il connaissait.

“ Toussaint Cartier, enveloppé de couvertures, fut amené à la maison du Sieur Lepage, où les bons traitements et la chaleur du foyer le ramenèrent bientôt à lui-même. Il déclara cependant, dès qu'il put parler, qu'il croyait son heure arrivée, et il demanda le père Ambroise.

“ Le bon Père, qui, près de quarante ans auparavant, avait été témoin du contrat intervenu entre le sieur Lepage et celui qui était alors encore un tout jeune homme, le bon père Ambroise, chargé d'années et de mérites, se trouvait en ce moment à sa mission de

Rimouski, comme par une permission de la divine Providence : il assista son ami, lui conféra les sacrements de l'Eglise et reçut, le 30 janvier 1767, le dernier soupir de l'Hermite de Saint-Barnabé. Le lendemain, 31 janvier, il inhumait le pieux solitaire dans la petite chapelle qui servait alors d'église paroissiale à Rimouski, et il inscrivait dans les registres l'acte de la sépulture que nous avons vu plus haut.

“ Cette histoire si simple, si touchante et si belle en elle-même de l'Hermite de Saint-Barnabé, a été ridiculement exploitée par quelques écrivains qui, sur la foi de la si peu croyable Lady Emily Montague, ont travesti ce souvenir si intéressant de notre histoire intime en un pitoyable roman d'amourettes.

“ L'habitation et le champ cultivé de l'hermite étaient situés vers le milieu de l'Ile Saint-Barnabé, du côté sud, faisant face au village de Rimouski, et, il n'y a pas encore bien des années, on trouvait encore quelques arbustes de jardin dont les premiers plants avaient été mis en terre par le pieux reclus. Les recherches faites pour découvrir la tombe du solitaire, sur les indications de monsieur Charles Lepage, mort en 1846, à l'âge de quatre-vingt treize ans, (celui même qui était allé le chercher dans sa petite maison

de l'Ile) ces recherches sont demeurées sans succès : la construction successive de plusieurs églises ayant fait perdre toute trace précise de l'exacte situation des choses à l'époque où le Père Ambroise déposait son ami dans sa dernière demeure."

III.

LES NAUFRAGÉS DE LA "MACRÉE" ET "L'ANSE AU SENAU".

" Dans l'automne de 1755, une frégate de Sa Majesté le Roi de France faisait naufrage à l'endroit appelé le Gros Mécatina, sur la côte du Nord. Cette frégate était commandée par MM. de Loubarat et de Condamin, avait pour aumônier M. l'abbé Chenot, pour médecin M. de Sauvenier, et portait environ trois cents hommes d'équipage : ce bâtiment avait nom *La Macrée*.

" Je ne connais pas de document écrit dans le temps qui fasse mention des événements qui se rapportent à ce naufrage, et tout ce que je constate ici ne nous est venu que par la tradition, conservée dans la fidèle et intelligente mémoire des anciens de la paroisse de Rimouski.

“ Une notable partie de l'équipage de *La Macrée* avait péri dans le naufrage, au Gros Mécatina, et le reste était destiné à mourir inévitablement de faim sur cette plage, où ne se rencontraient que quelques postes de pêche et de traite, dont les habitants étaient hors d'état de nourrir, pendant tout un hiver, un nombre comparativement aussi considérable d'hommes.

“ Le poste du Gros Mécatina était cette année-là occupé par un comptoir appartenant à M. Jean Taché, de Québec, et il s'y trouvait en ce moment un bâtiment à lui appartenant, lequel venait d'être mis en hivernement, à cause de la saison trop avancée pour tenter le retour au port de Québec ; on était alors à la mi-novembre.

“ Les officiers de *La Macrée* furent sans retard mis en possession de ce petit navire d'environ cent tonneaux, appartenant à cette classe que l'on désigne sous le nom de *Senaus* ; et comme la seule chance de salut pour tous, hommes de la frégate et hommes du poste, reposait sur le prompt départ des premiers, on mit dès le lendemain du naufrage le petit navire à la mer pour faire immédiatement voile vers Québec.

“ Il ne se passa rien de remarquable, d'après les

rapports, pendant les quelques jours de vents peu favorables que dura la navigation, jusqu'à ce que, par la hauteur de la Pointe-au-Père, et au milieu de la nuit, une tempête de vent de Nord-Ouest vint assaillir le Seneau. On était alors dans les derniers jours de novembre, et il faisait un froid intense.

“ Le petit navire, que le vent affalait vers la côte, s'efforçait de tenir au plus près, afin de s'élargir, et ce fut ainsi que, perdus dans les ténèbres d'une nuit sombre, les malheureux naufragés de *La Macrée* vinrent donner contre les rochers qui bordent le bout d'en bas de l'Ile Saint-Barnabé, du côté sud, et firent un second naufrage. Le navire, après quelques chocs contre les rochers dont il franchissait les aspérités, soulevé par la vague, se mit à faire eau de toutes parts et finit bientôt par s'arrêter en sombrant dans une petite anse de l'île qui a toujours conservé depuis le nom d'Anse-au-S'nau.

“ Les infortunés marins ne savaient guère où ils étaient; mais la marée, en baissant, vint enfin à laisser le petit bâtiment presque à sec; alors on se dirigea vers la terre de l'île, où de courtes explorations faites dans les ténèbres firent croire qu'on était sur une île du large sans habitations, peut-être l'île du

Bie. Il fallut se résigner à attendre le jour, alors que plusieurs déjà tombaient de fatigues, d'inquiétude, de misère et de froid, pour ne jamais plus se relever.

“ Aux premières lueurs du jour, l'Hermite, en sortant de son logis, aperçut vers l'est la voilure déchirée et ballant au vent, ainsi que la coque échouée du petit navire ; voyant en cela l'indice certain d'un malheur, le pieux solitaire se dirigea en toute hâte vers le lieu du sinistre. Il trouva sur le rivage, à l'entrée du bois, les naufragés serrés les uns contre les autres et mourant de froid. Quelques moments après, tous ceux que la mort n'avait point frappés, aidés par l'hermite, étaient rendus dans la petite maisonnette de l'hermitage, qui pouvait à peine les contenir à rangs pressés.

“ Cet asile ne pouvait servir qu'aux pressantes exigences du moment : aussi l'Hermite se mit-il de suite à allumer sur la plage le feu qu'il était convenu d'allumer comme signal au cas de besoin ; un signal semblable, apparaissant du côté du village de Rimouski, vint bientôt montrer qu'on avait compris qu'il fallait envoyer du secours, et la vue du navire naufragé faisait assez voir aux braves habitants du village la

cause de ce recours de l'hermite à ses amis, le premier qu'il eut encore imposé à leur amitié, pendant les vingt-sept ans qu'il avait déjà passés alors sur l'île Saint-Barnabé. Cependant la marée avait monté, et la glace qui empêchait de pouvoir se servir d'embarcations étant trop faible pour porter, force fut d'attendre la nouvelle marée basse dont profita alors, pour se rendre à l'île, presque toute la petite population mâle et valide du village, l'hermite ayant multiplié ses signaux pour faire voir l'étendue des besoins de secours.

“ Il fallait se hâter de faire parvenir à terre ferme les naufragés, avant le retour de la marée, et ce fut un spectacle navrant que celui de cette pénible opération. Les marins de *La Macrée* étaient encore plus nombreux que les hommes généreux venus pour les secourir, beaucoup d'entre eux étaient incapables de faire sans aides le fatigant trajet que tous néanmoins voulurent entreprendre, malgré les remontrances et les charitables violences même de l'hermite et des bons villageois. Aussi plusieurs périrent-ils sur la batture, au milieu des glaces, les sauveteurs n'étant pas en nombre suffisant pour les conduire tous au rivage avant le retour de la marée.

“ Les survivants de ce double naufrage passèrent l'hiver à Rimouski, décimés encore qu'ils furent par des fièvres malignes qui se déclarèrent parmi eux. Au printemps, ils quittèrent le presbytère et les autres demeures qui leur avaient donné asile, pour se rendre à Québec sur un petit bateau de l'endroit.

“ On voit encore, aux extrêmes marées basses, dans l'Anse au S'nau de l'Île Saint-Barnabé, les restes du petit navire de M. Taché ; le chêne de sa solide construction s'est conservé parfaitement sain, étant presque constamment submergé et toujours mouillé dans l'eau de mer. C'était le troisième bâtiment que M. Taché voyait se perdre au service du roi de France : un de ces navires avait péri sur cette même île Saint-Barnabé, en revenant d'Acadie, en 1750, comme en fait foi un document conservé aux Archives de la marine, à Paris.

“ Tous ces incidents de l'existence de la petite population que la France a laissée sur les bords du Saint-Laurent, me semblent dignes d'être recueillis et transmis à nos descendants : ils sont comme ces souvenirs de famille qu'on se redit au coin du feu, et ne servent pas peu à entretenir au sein des peuples l'esprit national, et à fortifier chez eux l'instinct de

conservation. La religion, la langue et les souvenirs sont les éléments principaux qui constituent la nationalité : tant que nous tiendrons à ces trois choses, avec cette volonté ferme que rien n'ébranle, que l'intérêt matériel ne saurait faire défaillir, aussi longtemps, quoi qu'il arrive, nous conserverons cette vie distincte sans isolement qui honore notre race et arrache des éloges de la bouche même de ceux qui, on le sent, voudraient pour tout au monde pouvoir trouver à nous attaquer sur ce terrain.

“ J.-C. TACHÉ.”

Mort du premier seigneur, Lepage, de Ste. Claire.—Second seigneur de Rimouski, Lepage, de St. Barnabé.—Premiers établissements à Rimouski depuis sa fondation jusqu'en 1758.—Origine des premières familles à Rimouski.—Mort du second seigneur.

“ J'aime, ô terre bénie, où dorment nos aïeux !

Tes lacs d'azur au fond des bois harmonieux

Où murmure une onde limpide,

Tes côteaux émaillés de hameaux éclatants

Qui se mirent au loin dans les flots transparents

De ton fleuve large et rapide.”

L.-J.-C. FISER.

Le premier seigneur de Rimouski, René Lepage, de Ste. Claire, mourut le 4 d'août 1718, après vingt-deux ans de séjour dans son nouveau domaine, à l'âge de cinquante-neuf ans. (1)

(1) “ L'an mil sept cent dix-huit, le quatrième jour du mois d'août, j'ay moy frère Michel Brulé, récollet-missionnaire des sauvages de Miramichy, passant par la paroisse de St.-Germain de Rimouski et n'ayant trouvé aucun missionnaire, certifie et déclare que l'année et jour cy dessus est décédé René Lepage de Ste. Claire, seigneur de Rimousky, fils de Germain Lepage et marié à Marie Madeleine Gagnon. Après l'avoir confessé et

Sa mort fut vivement sentie par les quelques habitants de l'endroit, et causa un deuil général au milieu de la petite colonie; car elle le regardait comme un père, et ses grandes vertus le faisaient respecter et aimer de tous.

A sa mort, son fils, Pierre Lepage, de St.-Barnabé, âgé de trente et un ans, succéda à son père René et devint second seigneur de Rimouski. Ce ne fut qu'en 1751, sur sa représentation, que la partie qui s'étend de la Rivière Rimouski à la Pointe-au-Père fut ajoutée à la seigneurie de Rimouski.

Il s'était marié en 1716, au Château-Richer, à Marie De Trépagny, et avait eu plusieurs enfants. Toutes les familles Lepage qui habitent aujourd'hui Rimouski descendent de ce second seigneur. (1)

Comme la paroisse de Rimouski, à l'époque où luy avoir administré le St. Viatique et le sacrement d'extrême onction a esté inhumé avec les cérémonies accoutumés dans l'Eglise de la paroisse St. Germain, proche le marche-pied de l'autel, au milieu de l'Eglise, le mesme jour du dit mois et an. En foy de quoy moy soussigné.

(Signé) " F. MICHEL BRULÉ, Récollet."

(1) Il était l'aïeul du père Charles Lepage, qui lui-même compte parmi ses petits-fils M. J.-C. Taché, représentant très estimé, pendant neuf ans, du comté de Rimouski et aujourd'hui député-ministre de l'agriculture, au gouvernement fédéral du Canada.

nous sommes, doit prendre bientôt un accroissement assez rapide, qu'elle va laisser sous peu d'année le nom de mission pour conserver celui de cure, il est à propos de jeter un coup d'œil sur ses premiers établissements et sur l'origine des familles fondatrices, dont les branches s'étendent jusqu'à nous.

Depuis l'arrivée du premier habitant, en 1696 jusqu'en 1758, on comptait dans la paroisse de Rimouski les habitations suivantes.

Au sud-ouest de la Rivière, à une demi-lieue de la chapelle environ, se trouvaient la maison de Zacharie Canuel, sur le Brûlé, (1) et celle de Jean-Baptiste Côté (actuellement Nicolas Canuel) : au nord-est sur la rive du fleuve, une vingtaine de maisons dispersées jusqu'au ruisseau à la loutre (*Moulin de Ste. Luce*).

Une seule habitation, celle de Pierre St-Laurent, formait le second rang, sur la terre qu'occupe aujourd'hui Chrysante St-Laurent. Pour tout village, il n'y avait que l'Eglise, le Presbytère, le vieux Manoir, les maisons de Charles, de Germain et de Nicolas Lepage.

Le nombre des paroissiens s'élevait à soixante-douze.

[1] On nomme ainsi cet endroit, parce qu'un grand feu consuma en quelques heures la forêt du lieu.

En dehors de ces limites, ce n'était qu'une vaste et obscure forêt.

Pour donner l'origine des anciennes familles, nous devons les classer par ordre chronologique, comme suit :

1. Lepage, arrivé en 1696. Seigneur.
2. St.-Laurent, " " 1696.
3. Gosselin, " " 1701.
4. Desrosier, " " 1718.
5. Gasse, " " 1724. Il défricha la terre d'Edmond Pineau.
6. Pineau, arrivé en 1730.
7. Côté, " " 1730.
8. Gagné, " " 1730.
9. Levêque, " " 1733.
10. Pruest, " " 1734. De St. Michel, Basse Normandie.
11. Bouillon, " " 1738. De Condeville, Evêché de Coutane, Basse-Normandie.
12. Canuel, arrivé en 1751. De Coudeville, Evêché de Coutane, Basse-Normandie.
13. Réchel, arrivé en 1751.
14. Proulx, " " 1751.
15. Bonville, " " 1757. De France. Il défricha la terre de Pierre Banville.

16. Brisson, arrivé en 1758.

La paroisse de Rimouski pendant près d'un siècle, ne compta que seize familles. La mort venait de temps en temps faire quelques victimes et diminuer le nombre de ses paisibles habitants. Le 8 juillet de l'année 1754, les paroissiens de Rimouski eurent encore à pleurer la perte du second seigneur, qu'une mort presque soudaine leur enleva. (1)

[1] "L'an mil sept cent cinquante-quatre, le huitième jour de juillet, est décédé en cette paroisse de St. Germain dépendante du diocèse de Québec, Pierre Lepage, seigneur et propriétaire de la seigneurie de Rimousky, âgé de soixante six ans, après avoir été confessé, et reçu le saint Viatique et le sacrement d'extrême onction. Son corps a été inhumé avec les cérémonies accoutumées dans l'Eglise de cette paroisse sous son banc le neuvième jour du dit mois de juillet, en foy de quoy j'ay signé le jour et an que dessus.

[Signé] " PÈRE AMBROISE, Récollet, Ptre.
" Missionnaire à Rimousky."

Troisième et autres seigneurs de Rimouski.— Mort du troisième seigneur, etc.

“ Eternité profonde, océan sans rivage,
 “ Près du terme fatal, c'est toi que j'envisage.”

Germain Lepage, de St.-Germain, fut le troisième seigneur de Rimouski, et mourut en 1756, à l'âge de trente-six ans.

Il fut atteint de cette cruelle maladie qu'on appelait *peste*, et passa de vie à trépas, après quelques heures de souffrances seulement, muni des secours de notre sainte religion et des consolations qu'elle seule présente à nos derniers moments.

Voici son acte de sépulture :

“ L'an mil sept cent cinquante-six, le septième du mois de février, est décédé Germain Lepage, seigneur et propriétaire de la seigneurie de Rimousky, âgé d'environ trente-six ans, après avoir été confessé et reçu le saint Viatique et l'extrême-onction, son corps a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse avec les cérémonies ordinaires et prescrites par la sainte

Eglise le lendemain de son décès, en foy de quoy j'ay signé les jour et an que dessus.

“ PÈRE AMBROISE, Récollet.”

Le quatrième seigneur de Rimouski fut son fils, Germain Lepage, de St. Germain, mort il y a quelques années, à un âge très-avancé.

En 1790, la seigneurie de Rimouski proprement dite, à laquelle avaient été réunies les seigneuries voisines de St.-Barnabé, de Lessard (1), de Lepage et Tibierge, (Pointe aux Bouleaux) (2), et le fief Pachot, (3) se trouvait entre les mains des héritiers Lepage.

Les héritiers Lepage vendirent successivement leurs parts de ces seigneuries à Joseph Drapeau, Ecuyer, alors négociant, demeurant en la ville de Québec.

[1] La seigneurie Lessard, située à l'est de la seigneurie St.-Barnabé, avait une lieue et demie le long du St. Laurent sur deux lieues de profondeur. Elle fut accordée, le 8 mars 1696, à Pierre Lessard.

[2] Cette seigneurie, faisant suite à la seigneurie Lessard, avait trois lieues de front sur une lieue de profondeur, et fut accordée, le 4 novembre 1696, aux sieurs Lepage et Gabriel Tibierge. Une augmentation de deux lieues de profondeur fut accordée aux mêmes personnes, le 7 mai 1697.

[3] Ce fief, à l'est de la seigneurie Lepage et Tibierge, est formé de la rivière Métis, depuis son embouchure dans le St.-Laurent, jusqu'à une lieue au-dessus, et d'un terrain le long du St.-Laurent d'une lieue de largeur. Il fut accordé, le 7 janvier 1689, au sieur Pachot.

M. Drapeau, originaire de la Pointe-Lévis, s'était établi en la basse-ville de Québec, dans l'une des maisons qui fait partie de ce qu'on appelle l'Hôtel Blanchard. A cette époque, il se faisait un commerce considérable d'exportation de grains du Bas-Canada, qui produisait le blé en immense quantité, et un commerce d'importation des Iles anglaises et françaises des Indes Occidentales.

M. Drapeau avait alors pour contemporains, dans ce genre de commerce, M. Cartier, ancêtre de feu Sir Georges Cartier, et M. Frémont, souche de la famille de feu le docteur Frémont, qui tous trois occupaient des maisons voisines dans la basse-ville de Québec, vis-à-vis de la petite Eglise de Notre-Dame des Victoires, près du marché d'en haut, alors le centre des affaires commerciales.

M. Drapeau acquit une grande fortune; et, poussé par ce désir assez naturel des Canadiens d'acquérir des propriétés foncières, il acheta plusieurs maisons dans la basse-ville, les seigneuries de Champplain, de la Baie St.-Paul, de Rimouski, et la moitié de l'Ile d'Orléans.

Il se mit à construire des vaisseaux de trois à quatre mille tonneaux, qu'il expédiait aux Iles; mais à

la fin de sa vie, il eut des revers de fortune. Il perdit deux vaisseaux chargés de sucre, qui n'étaient point assurés, et il lui fallut vendre ses maisons de la basse-ville et la seigneurie de Champlain, pour combler ses pertes.

En 1810, il fut élu représentant pour le comté de Charlevoix, qui faisait alors parti du grand comté de Northumberland. Il ne siégea qu'une session, et mourut à la fin de l'année 1810. Il laissa à sa veuve et à ses enfants les seigneuries de Rimouski, qui appartiennent encore à ses descendants directs.

Deux de ses filles vivent encore : Dame Luce Gertrude Drapeau, veuve de feu Thomas Casault, Ecuyer, Notaire, et Demoiselle Louise-Angèle Drapeau. La 3^{me} branche, est représentée par les enfants et petits-enfants d'une autre sœur, Dame Marie-Joseph Drapeau, mariée à feu Jean-Baptiste d'Estimauville, officier dans les Voltigeurs, en 1812. La 4^{me} branche descend d'une sœur, Dame Marguerite-Adélaïde Drapeau, mariée à Augustin Kelley, Ecuyer, tous deux décédés, et n'ayant laissé qu'une seule enfant, Dame Adèle Kelley, mariée à l'Honorable Ulysse-Joseph Tessier, Sénateur, Doyen de la Faculté de Droit à l'Université Laval, et promu dernièrement à la dignité de Juge de la Cour Supérieure de Québec.

Première chapelle et premier presbytère à Rimouski.—Donations faites à l'Eglise.—Evacuation de la paroisse par les habitants pendant la guerre de 1759.—Tableau de St. Germain.

“ L'heure sonore... on la compte : elle n'est déjà plus,

“ L'airain n'annonce, hélas ! que des moments perdus !

“ Son redoutable son m'épouvante, m'éveille,

“ Et c'est la voix du temps qui frappe mon oreille.”

La petite colonie, s'étant fortifiée par l'arrivée de quelques familles françaises, éleva un temple au Seigneur, en 1712.

La description que les livres saints nous donnent du temple qui devait renfermer l'Arche d'Alliance, ferait mal connaître la modeste chapelle de Rimouski. La grandeur, la richesse et l'élégance n'y présidaient pas, mais elle renfermait un trésor plus précieux : l'Agneau sans tache y était immolé, et le Rédempteur de l'humanité voulait se contenter d'une chétive maison de bois, pauvre comme l'étable de Bethléem.

Cette modeste chapelle, de 20 pieds sur 40 environ,

était située à 10 pieds au sud-ouest de l'Évêché actuel, et construite dans la direction de la Cathédrale. Au sud-ouest de la chapelle, se trouvait le cimetière, d'un quart d'arpent environ, et n'ayant pour clôture que des perches ordinaires de cèdre ; on ne le distinguait des autres terrains que par une petite croix de bois noir.

Une petite maison de vingt pieds carrés, construite sur la place même qu'occupe le presbytère actuel, abritait le missionnaire pendant ses visites, qu'il ne pouvait faire qu'une fois tous les deux ou trois ans, durant les premières années, mais qu'il faisait ensuite, une fois l'année, au temps de la belle saison.

L'Église fut dotée, en 1736, par le sieur Nicolas Lepage de Lafossès, d'une somme de deux cents écus d'Espagne, comme on le voit par l'acte suivant :

“ Nous, Prêtre, Vicaire Général du diocèse de Québec, déclarons recevoir au nom et profit de l'Église St.-Germain, dite Rimouski, le don que lui fait le Sieur Nicolas Lepage de deux cents écus, payables moitié l'année prochaine et l'autre moitié l'année suivante, et en conséquence, suivant sa demande, lui accordons un banc avec toute franchise dont il ne payera rien, lui et ses descendants, et ordonnons qu'il lui soit donné assurance par les marguilliers de faire dire à perpétuité dans la dite Église, chaque année, deux messes basses à son intention par le

missionnaire ou curé du lieu. Lesquels deux cents écus seront employés selon qu'il le désire en vases sacrés d'argent, une cloche s'il se peut, missel et tableau, et pour plus grande sûreté sera insérée la présente dans les archives de la dite Eglise pour servir ainsi que de raison. Fait à Québec, ce neuf septembre mil sept cent trente-six.

[Signé] " F. J. P. MIMIAC,
" Vicaire Général."

" Nous, Pierre Laurent, premier marguillier en charge, et le sieur Paul Lepage de Lamolest, déclarons que suivant l'ordonnance ci-dessus mentionnée, nous recevons, acceptons et prenons au nom de la dite Eglise de la paroisse dont nous sommes chargés, la somme de six cents livres, que le dit Sr. Nicolas Lepage fait présent à l'Eglise, à la charge, clause et condition qu'il aura un banc de franc dans la dite église, et que la dite lui fera dire à ses frais et dépens à perpétuité deux messes à son intention qui sont pour les âmes du Purgatoire. Nous, en vertu du même pouvoir, nous nous chargeons, au nom de la dite Eglise, d'accomplir et promettons dès à présent de commencer à exécuter les dites clauses et conditions ci-dessus, déclarant avoir déjà reçu la somme de trois cent vingt-huit livres douze sols à rabattre sur les six cents livres, il ne reste plus de la dite somme de six cents livres que deux cents soixante et douze livres à recevoir pour achever le parfait paiement, ce que nous reconnaissons vrai et avoir reçu et non reçu, du reçu étant requis, nous donnerons quittance et le non reçu il nous sera payé selon qu'il est porté par l'ordre de M. le Grand-Vicaire, l'année prochaine.

“ Fait et passé dans la chambre de notre missionnaire ce vingt-deux février de l'année 1738. En foi de quoi nous avons signé.

[Signé] “ LEPAGE DE ST.-BARNABÉ,
“ PIERRE ST.-LAURENT,
“ F. CHARLES BARBEL,
R. P. Missionnaire.”

L'Eglise employa cette somme à l'acquisition d'une cloche et d'un tableau de St. Germain.

Le tabernacle qui fut donné cette même année, en 1736, est encore assez décent pour occuper une place sur un des autels des chapelles latérales de Ste. Luce.

En 1742, M. Pierre Lepage, de St.-Barnabé, second seigneur, voulut assurer une propriété foncière à l'Eglise; il détacha de son domaine quatre arpents de front sur quarante-deux de profondeur, qu'il donna à la fabrique, comme on peut s'en assurer par l'acte suivant :

“ Nous, Père Albert Milliard, Récollet, Prêtre Missionnaire de la paroisse de St.-Germain de Rimouski, déclarons avoir reçu au profit de l'Eglise dite de Rimouski les dons que fait le sieur Lepage de St.-Barnabé, à savoir, d'une chapelle composée d'un calice d'argent et d'une patène de la susdite matière comme aussi de tous les ornements absolument nécessaires pour célébrer le très-saint et très-Auguste Sacrifice et la Messe, déclarons en outre recevoir du susdit sieur de St.-Barnabé une terre de quatre arpents de front avec deux arpents de profon-

leur située au Saurois de la terre du sieur Lepage de Lafossais et au nord-est du Domaine, sur laquelle susdite terre, l'Eglise et le Presbytère sont bâtis ; le susdit sieur Lepage de St.-Barnabé mettant pour clause que le missionnaire sera libre et prendra son bois sur la susdite terre, à charge et condition que la sus-dite Eglise de St.-Germain s'oblige de faire dire à perpétuité deux messes basses par an pour le repos des âmes des derniers Seigneurs et Dames défuntés de la paroisse, et pour plus grande sûreté sera inséré la présente dans les archives de la susdite Eglise. Comme aussi la copie conforme à l'original est insérée dans les archives du Palais Episcopal selon l'ordonnance de Monseigneur l'Evêque Henri-Marie Duberiel, Evêque de Québec.

“ Fait à Rimouski, le 30 mars de l'année mil sept cent quarante-deux. [1]

[Signé] “ JEAN PINEAU.

“ Marguillier.

“ R. ALBERT MILLIARD,

“ Récollet Missionnaire.”

Le calice dont il est parlé dans cette donation existe encore ; il se trouve actuellement dans la chapelle des Dames Religieuses de la Congrégation, et

[1] On voit dans la sacristie de la Cathédrale un tableau des messes de fondation et dans lequel il est dit : *Deux messes basses à perpétuité pour le repos des âmes des derniers Seigneurs et Dames défuntés de la paroisse, fondées par le sieur Lepage de St.-Barnabé [1742] à la charge du curé.*

Il y a certainement erreur dans ce tableau, ces messes ne sont point à la charge du curé, mais bien à la charge de la fabrique, comme le dit l'acte de donation ci-dessus.

sert tous les jours au saint sacrifice de la messe. Il est à espérer que ces bonnes Dames Religieuses conserveront longtemps ce précieux souvenir de piété et de générosité du second seigneur de Rimouski.

Les ornements se voient encore dans la sacristie de la Cathédrale, et sont encore assez décents pour servir à la sainte messe.

Monseigneur Hubert, dans sa visite épiscopale à Rimouski, écrivait dans le cahier des délibérations ce qui suit :

“ Le terrain de l'église, une terre de 4 arpents de front sur 42 de profondeur donnée par Mons. Lepage de St.-Barnabé, à la charge de deux messes basses pour cette famille. (1)

“ De plus deux messes basses pour la famille de Mons. Nicolas Lepage et un banc à perpétuité pour un don de deux cens écus. (2)

“ Rimouski, le 19 juillet 1790.

(Signé) “ † JEAN FRANÇOIS,
“ Evêque de Québec.”

[1] Cette donation fut rectifiée, en 1792, par M. Joseph Drapeau, seigneur de Rimouski. Le Père Charles Lepage fit lui-même le voyage à pied de Rimouski à Québec pour obtenir cette rectification.

[2] La famille Lepage a renoncé, le 11 février 1794, au dit banc, moyennant une certaine somme d'argent.

Lorsqu'en 1759, la flotte anglaise remontait le fleuve, les habitants de Rimouski furent saisis d'une telle frayeur, qu'ils abandonnèrent leurs maisons et séjournèrent longtemps dans la forêt. Comme ils emportèrent avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux, le tableau de St. Germain ne fut pas oublié. (1) Soigneusement enveloppé et roulé dans des écorces de bouleau, il fut caché sous un cèdre; mais l'humidité lui occasionna quelques dommages, qui furent réparés, en 1790, par M. Baillargé, artiste de Québec.

La figure de St. Germain et celle de Ste. Geneviève sont du pinceau d'un premier maître. (2)

[1] Ce tableau se voit aujourd'hui dans la chapelle St.-Germain.

[2] Pendant longtemps, on a cru par ce tableau que la paroisse de St.-Germain de Rimouski était érigée sous le vocable de St. Germain d'Auxerre. Mais c'est une erreur; le tableau représente à la vérité St.-Germain d'Auxerre, donnant à Ste. Geneviève une médaille, lors de son passage à Nanterre, mais il n'est pas pour cela le titulaire de l'Eglise. C'est St. Germain de Paris, dont la fête est célébrée le 28 mai, qui en est le patron.

Sépultures faites dans la première chapelle de Rimouski.—
 Peste à Rimouski.—Lettre de Monseigneur Briand aux
 habitants de Rimouski.—Interdiction de la première cha-
 pelle.

“ Où retrouver tant d’heures écoulées ?

“ Vers leurs source lointaine elles sont refoulées.

“ Le seul effroi me reste, et l’espoir est banni.

“ Il faut mourir, finir, quand je n’ai rien fini ;

“ Où sais-je ? et quelle scène à mes yeux se déploie ?

“ Des bords du lit funèbre, où palpite sa proie,

“ Aux lugubres clartés de son pâle flambeau,

“ L’impitoyable mort me montre le tombeau.”

Les seules sépultures qui eurent lieu dans cette
 première chapelle furent les suivantes :

René Lepage, 1er seigneur, le 4 août 1718.

Germain Lepage, 26 février 1723.

Marie-Angélique Lepage, fille, 2 avril 1729.

Mario-Madeleine Gagnon, épouse de sieur René
 Lepage, 31 janvier 1744.

Pierre Lepage, 2^{me} seigneur, 8 juillet 1754.

Marguerite Lepage, fille de René, 20 janvier 1756.

Toussaint Cartier, hermite, 30 janvier 1767.

Le Père Ambroise, Ptre., dans l'été de 1769. (1)

Une épidémie qui visita la paroisse en 1756, et dont le 3^{me} seigneur fut victime, ne permit pas que son corps reçût la sépulture dans l'église.

La paroisse avait déjà subi le fléau d'une pareille épidémie en 1733. La famille de Pierre Gosselin, troisième colon du lieu, y avait succombé. Cette seconde année, le fléau sévit avec plus de rigueur encore. La famille seigneuriale eut à déplorer la perte de quatre de ses membres et un grand nombre de paroissiens. Des familles entières étaient moissonnées. Cette maladie, la fièvre scorbutique, avait été apportée par l'équipage d'un vaisseau français dont j'ai parlé plus haut ; elle sévissait avec tant de fureur dans la paroisse, qu'on la désigna sous le nom de *peste*.

Pour nous faire une juste idée des souffrances de ceux qui étaient atteints de cette cruelle maladie, il nous suffit de rapporter les paroles suivantes des Relations des Jésuites, en l'année 1611.

“ La maladie commune a été le Scorbut, qu'on appelle maladie de la terre. Les jambes, les cuisses

[1] Nous ne pouvons constater le jour précis de sa sépulture ; il y a dans les registres une lacune de plusieurs années.

“ et face enflent, les levres se pourrissent, et leur
“ surviennent de grandes excroissances, l'haleine est
“ courte avec une fâcheuse toux, les bras meurtris et
“ le cuir tacheté, toute la personne languit avec ennuie
“ et douleur, sans rien pouvoir avaler si non quelque
“ peu de liquide.”

Si la poste décima la paroisse, l'émigration française vint bientôt lui donner un accroissement assez considérable; mais, malheureusement, tous les émigrés français qui étaient venus augmenter la population de Rimouski, n'y avaient pas en même temps apporté les mêmes dispositions religieuses que l'hermite Toussaint Cartier. Parmi le nombre des nouveaux colons, il s'en trouvait dont les mœurs contrastaient beaucoup avec la vie exemplaire des premiers habitants. La paroisse allait avoir ses jours d'épreuves. L'honnête et brave cultivateur de St.-Germain, jusqu'alors si tranquille et si heureux, voyait déjà chaque jour se répandre autour de lui le venin du mauvais exemple. L'ivrognerie et la débauche, sa sœur naturelle, promenaient partout leur hideuse figure. Informé du triste état de la mission, l'évêque de Québec déplorait dans son cœur la dépravation d'une partie de ces malheureux enfants, rebelles aux tendres

sollicitations de leur zèle missionnaire, indifférents à leur foi et presque endureis dans leurs crimes. Voulant tenter un dernier moyen de les rappeler à leurs devoirs, il adresse à la paroisse entière la lettre suivante :

“ Jean Olivier Briand, par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siège, Evêque de Québec, etc., etc., etc. Aux habitants de Rimouski, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

“ Lorsqu'en 1741, je suis arrivé en Canada, on ne parlait que de la piété et de la religion des seigneurs et des habitants de Rimouski. En effet, il en est sorti un prêtre distingué par son esprit et par ses vertus, et plusieurs religieuses ferventes que j'ai connues et conduites. Il y avait encore un certain Hermite dont on publiait avec édification les mérites. Aussi les missionnaires qu'on leur envoyait alors étaient écoutés, chéris, respectés, et on ne négligeait rien pour leur adoucir le séjour d'un endroit séparé du reste des hommes, et pour les dédommager de l'espèce d'exil auquel ils se condamnaient volontairement pour la Gloire de Dieu et le salut des Ames.

“ Tels étaient vos pères, N. C. F. ils craignaient Dieu, aimaient la Religion et voulaient se sauver.

C'étaient là les principes qui les dirigeaient, les sentiments qui les animaient, sentiments sans lesquels il n'y a plus de vrai Christianisme ; et, si l'on n'a encore quelques marques extérieures, l'on n'est plus vraiment chrétien dans l'âme, et l'on est à la veille de ne plus l'être du tout, ni devant Dieu, ni devant les hommes.

“ Or il y a longtemps, M. C. F., nous vous le disons les larmes aux yeux, il y a longtemps que vous avez perdu ces saints, ces religieux sentiments. Le père Ambroise nous le disait quelque temps avant sa mort ; le père LaBrosse nous l'a répété plusieurs fois, et de toutes les missions dont nous l'avions chargé, la vôtre lui paraissait la plus dérangée, la plus indocile, la plus indifférente pour la religion, la plus opposée aux instructions et aux exercices de piété ; tellement que, malgré la tendresse dont notre cœur est rempli, nous avons été forcé, comme vous le savez, d'employer envers quelques-uns d'entre vous les foudres de l'Eglise.

“ Quelle triste et malheureuse différence des premiers habitants de votre paroisse à ceux d'aujourd'hui. Vous vous en apercevez, anciens et vertueux chrétiens, petit resto des enfants de Dieu, qui avez su

conserver votre innocence au milieu d'un peuple corrompu. Vous voyez le désordre, vous en gémissiez amèrement dans le silence, parce que vous n'osez élever la voix contre l'iniquité trop générale et qui a pris le dessus; vous craignez d'être moqués, méprisés, persécutés. Vous le seriez sans doute si vous avertissez, si vous repreniez, mais ne vous laissez pas épouvanter par les méchants; opposez-vous au torrent, parlez et priez en même temps. Dieu bénira vos paroles soutenues par la prière. Qui sait si sa miséricorde n'aura pas d'égards à vos larmes et à votre zèle pour la gloire et le salut de vos frères, et s'il ne se servira pas de vous pour ouvrir les yeux à ces aveugles et pour les toucher. Ce sont les motifs que j'ai proposés à votre charitable missionnaire, de crainte qu'il ne se laissât aller au découragement et qu'il ne vous abandonnât.

“ Il est vrai qu'il est envoyé chez vous comme Jésus-Christ, pour les malades et non pour ceux qui sont en santé; pour les pécheurs et non pour les justes; mais aussi voyez quel témoignage il est contraint de nous rendre. Tous les vices, dit-il, règnent dans Rimouski. On n'a plus de honte du crime, on s'en glorifie, on ne rougit pas même de ceux qui sont les plus honteux. L'ivrognerie, l'adultère, l'inceste

et généralement tous ces péchés d'impureté qu'on n'ose nommer, sont communs et connus. Les filles ne cachent pas leur prostitution. Les fêtes et les dimanches ne sont point distingués des autres jours, on les passe à offenser Dieu. Les jeûnes et les abstinences n'y sont point observés, et l'on ne se fait sur cela aucun scrupule. Enfin, ce qui fait voir le dernier degré d'impiété et qu'on ne trouverait ni chez les Protestants, ni chez les Turcs, ni chez les Idolâtres même, c'est la mauvaise volonté qu'on a pour la maison de Dieu. Il y pleut partout. Les ornements de l'Eglise s'y perdent, le St.-Sacrement même est exposé aux injures du temps, et on ne s'en met pas en peine.

Ne vous reconnaissez-vous pas à ce portrait, il fait horreur mes frères, je l'avoue ; mais en êtes-vous touchés ?—Je ne le pense pas. Car, quand on est parvenu à un certain degré de malice et d'impiété, rien ne fait plus impression. Le cœur s'endurcit, l'esprit s'aveugle et l'on tombe dans l'impénitence finale, qui conduit inmanquablement à la damnation éternelle. Oh ! mes chers Frères, vous pouvez encore l'éviter ; convertissez-vous, écoutez les instructions de votre Pasteur et courez à la pénitence. Apprenez les devoirs de votre religion que vous ignorez ; rem-

plissez-les exactement et avec d'autant plus de fidélité que vous les avez violés et transgressés plus universellement et avec plus de mépris, d'insolence et de témérité. Je le répète, insolence et témérité ; car qu'y a-t-il de plus insolent et de plus téméraire que de résister à un Dieu tout-puissant et de n'être touché ni de ses promesses, ni de ses menaces ? Vous êtes insensibles, je le vois, à ce qui est plus capable de vous frapper. La croix même, la croix sur laquelle vous savez que Jésus-Christ est mort pour votre salut ne vous touche point ; et si, en passant devant ce signe de notre Rédemption et cette marque de l'amour infini de Notre-Sauveur pour nos âmes, vous faites le signe de la croix, ce n'est que par habitude et par grimace, et dès l'instant qui suit vous vous livrez aux crimes les plus abominables. Ah ! nos chers enfants, je suis pénétré de crainte et de douleur à la vue de votre état. Je ne désespère pas encore cependant, un retour prompt, sincère et persévérant vers Dieu, désarmera son bras et arrêtera sa colère ; mais ne différez pas ; car, après une longue patience, sa juste vengeance semblable à la foudre éclatera tout à coup, et alors le repentir venu trop tard sera infructueux, demeurera éternellement et fera une partie des tourments de l'enfer.

“ Nous avons résolu d'abord, N. T. F., de nous servir contre les coupables des armes que Notre-Seigneur et son Eglise nous a mises en mains ; mais un Pasteur qui aime, n'en vient qu'à regret à ces remèdes extrêmes. Nous avons voulu encore auparavant prendre la voie de l'instruction comme la plus conforme à la douceur de notre bon et miséricordieux Jésus ; bien déterminé aussi, si l'on ne fait pas attention à notre présente lettre qui est un avertissement charitable, de retrancher du nombre des fidèles et d'excommunier généralement tous ceux et toutes celles qui persévéreront dans leur conduite scandaleuse, et, si l'on ne met au plus tôt en bon ordre l'Eglise et le cimetière, de défendre à votre curé de célébrer les saints mystères dans cette mission, d'y laisser le Saint-Sacrement et d'administrer à qui que ce soit le saint Viatique. Il ne pourra dans ce cas donner aux mourants que les Sacrements de la Pénitence et de l'Extrême-Onction.

“ Comme M. Votre Missionnaire, touché et attendri à la lecture de cette lettre, m'a représenté qu'il y avait pourtant encore quelques honnêtes gens, bons chrétiens, j'ai pris le parti de leur ordonner et leur ordonne par ces présentes de me donner un détail exact par noms et par surnoms de ceux et celles qui

scandalisent, et alors la censure ne retombera que sur les coupables, au lieu qu'elle sera générale pour toute la paroisse si l'on ne me fait pas connaître et l'ivraie et le bon grain.

“Quant aux conditions que ces impies veulent imposer pour bâtir un temple non pas à leur Dieu, c'est l'ivrognerie et l'impureté, mais au Dieu que servaient leurs pères, elles sont contraires à la religion, au bon sens, à la raison et aux ordonnances. C'est pourquoi nous défendons qu'on reçoive aucune contribution de pareils scélérats et qu'ils possèdent jamais aucun banc dans l'église que pourraient construire le peu de bons et fidèles chrétiens qui l'entreprendraient. Nous voulons encore que le seigneur de Rimouski et autres gens comme lui distingués par leur piété, leur zèle et leur sagesse, nous donnent les noms et surnoms de ces familles pécheresses, afin que nous les consignions dans nos Registres comme un témoignage éternel de leur impiété.

“Voilà notre devoir rempli envers Dieu, son Eglise, et les bons chrétiens qui seront consolés de voir que nous ne ménageons et ne craignons ni les méchants ni leur méchanceté : envers les méchants eux-mêmes qui ne pourront pas nous reprocher que

si nous les avions avertis, instruits, corrigés, ils se seraient convertis. Nous finissons donc, N. C. F., en priant le Seigneur de répandre ses bénédictions sur nos paroles et de les faire fructifier pour sa gloire et le salut de vos âmes rachetées de son sang.

“ Donné à Québec sous notre seing, le sceau de nos armes et la signature de notre secrétaire, le premier septembre 1784.

(Signé) “ † J. OL. EVÊQUE DE QUÉBEC,

“ Par Monseigneur,

“ J. O. PLESSIS, Sous-Diacre,

“ Secrétaire.”

Le Père Labrosse donna lui-même à la paroisse lecture de cette lettre, le jour de la Saint-Michel. Les sanglots qui vinrent plusieurs fois l'interrompre, les reproches si justes et adressés en termes si charitables à ces coupables enfants, produisirent tout leur effet. Une partie, prosternée aux pieds du bon Père, reconnut son indigne comportement ; l'autre, trop endurcie dans le crime pour éprouver des remords, préféra s'éloigner de la place où désormais elle devait être honnie.

Après la lecture de la lettre, le Père Labrosse annonça que l'office public ne se ferait plus dans la

chapelle. Le seigneur Lepage offrit au missionnaire le second étage du manoir seigneurial pour servir à l'office divin, jusqu'au moment où la paroisse érigerait un second temple. Pendant six ans, cette antique maison fut le lieu où la paroisse se réunissait pour rendre à Dieu ses devoirs. (1)

Les sépultures qui eurent lieu dans l'intervalle qui s'écoula jusqu'à l'érection de la seconde Eglise, en 1789, se firent au nord-est du vieux manoir, et ce ne fut qu'en 1804 que les corps en furent exhumés pour être déposés dans l'ancien cimetière. (2)

—C'est une erreur de croire que les paroissiens de Rimouski bâtirent une chapelle à la Rivière, comme plusieurs le prétendent. Il n'a jamais existé de chapelle à la Rivière.

(1) Ce manoir était situé à une petite distance au sud-est du manoir actuel des Dames Drapeau.

[2] Ce cimetière se trouvait au sud-est du vieux séminaire actuel.

Construction de la seconde chapelle de Rimonski.—Visite Episcopale et mandement pour annoncer cette visite.—Construction de la troisième et quatrième Eglise de Rimonski.—Bénédiction solennelle de la quatrième église.

Salut, ô ma blanche chapelle,
 Si douce au regard du passant,
 Et dont la croix d'or étincelle
 Aux rayons du soleil levant ;
 Salut, ô chapelle sacrée,
 Toi que bénit le pèlerin,
 Qui, sur ta pierre vénérée
 S'arrête un chapelet en main.

[*Trésors Poétiques.—Poésies Religieuses.*]

Comprenant l'impossibilité pour eux de demeurer sans temple, les paroissiens firent un accord en octobre 1787, pour construire une église en bois, et élirent MM. Charles Lepage et Gabriel St.-Laurent Syndics pour cette construction. Cette chapelle fut érigée à la place même du séminaire actuel, et avait 70 pieds de long sur 28 pieds de large.

Elle fut bâtie en colombage, et livrée au culte le 18 juillet 1790.

Les habitants, au nombre de soixante-douze, contribuèrent par rétribution volontaire de cinq livres dix-huit sols par chaque arpent de terre, et M. Nicolas Lepage fit l'entreprise pour la somme de mille cinq cent vingt-deux livres. (1)

Monseigneur Hubert, qui, pour la première fois, fit une visite épiscopale à Rimouski, accompagné de MM. Plessis et Bernard Panet, Prêtres, voulut lui-même en faire solennellement la bénédiction, et y célébrer le premier le sainte-messe. (2) Monseigneur Hubert promit en même temps aux paroissiens de leur envoyer un curé dès l'automne.

Voici le mandement que Sa Grandeur adressa aux trois paroisses de l'Ile-Verte, des Trois-Pistoles et de Rimouski pour annoncer sa visite.

*Mandement de Monseigneur l'Evêque de Québec pour
la visite Pastorale.*

“ Jean François Hubert, par la miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque

[1] M. Nicolas Lepage était le père de Dame André-Elz. Gauvreau, Registrateur à Rimouski.

[2] “ Le 18 juillet, nous avons béni solennellement l'Eglise neuve de St.-Germain et y avons célébré la première messe.

“ A Rimouski, le 19 Juillet 1790, dans le cours de nos visites.

[Signé]

“ † JEAN FRANÇOIS,
“ Evêque de Québec.”

de Québec, etc., etc., etc. A tous les Cures, Vicaires, Missionnaires et à tous les fidèles de ce diocèse. Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

« La visite pastorale étant un des principaux devoirs des Evêques et un des moyens les plus propres à conserver parmi les Fidèles l'esprit de religion et de ferveur, à déraciner le vice, à faire cesser les abus, à rétablir partout l'ordre et la discipline, nous nous empressons, N. T. C. F., de vous annoncer qu'appuyé du secours tout-puissant de la Divine Providence, nous nous disposons à continuer la visite de ce Diocèse commencée depuis trois ans.

« Nous sommes vraiment persuadé que cette carrière est très-pénible pour nous, et, si nous entreprenions de la remplir avec les seules forces humaines, nous aurions grand sujet de craindre de n'y faire aucun fruit. Mais nous nous rassurons en pensant qu'il est au ciel un Dieu plein de miséricorde, qui vous aime, qui désire le salut de vos âmes, qui invite par notre bouche les pécheurs à retourner sincèrement à lui, et qui semble d'avance nous promettre d'animer notre zèle et de soutenir notre faiblesse dans les travaux que nous entreprenons sous les auspices de sa Sainte-Grâce.

“ Il est certain que la longue absence de vos premiers pasteurs a été cause que quantité de désordres se sont introduits parmi vous. La foi, cette première et si essentielle vertu des chrétiens, s’est éteinte dans bien des cœurs, la piété s’est refroidie, le crime a levé le masque, l’impiété et l’irréligion ont pris racine, et nous en voyons tous les jours les funestes fruits. Voilà, mes frères, des maux dont nous avons gémì bien des fois aux pieds du Seigneur. Nous connaissons combien ils sont graves ; serons-nous assez heureux pour les faire cesser ? c’est néanmoins à quoi nous prétendons par la visite ou mission que nous allons vous faire.

“ Votre sanctification, N. T. C. F., est donc le terme heureux auquel nous aspirons. Nous n’avons cessé de demander à Dieu cette grâce depuis le moment où nous avons commencé une œuvre si importante. Ne négligez donc rien de ce qui peut concourir à vous la rendre salutaire. Souvenez-vous que la visite de vos Pasteurs est une continuation de celle que Jésus-Christ a faite sur la terre lorsqu’il y est venu pour nous racheter de la damnation éternelle. Elle est encore une image de la visite que le Chef des Pasteurs rend tous les jours à son Église, lorsqu’il descend dans les cœurs des fidèles par sa grâce ou par la sainte

communion. Malheur à ceux qui refusent de le recevoir avec des dispositions convenables. Si Jérusalem a été détruite de manière qu'il n'y est pas resté pierre sur pierre, c'est parce qu'elle n'a pas su profiter des temps de la visite du Seigneur. Frémissez, N. T. C. F., à cet exemple terrible, et craignez de voir fondre sur vous les mêmes châtiments, si vous montrez la même indifférence aux grâces que le ciel veut bien vous accorder par notre ministère.

« Comme il y a longtemps que les paroisses n'ont été visitées, notre visite durera ordinairement deux ou trois jours dans les plus grandes paroisses, afin que nous soyons en état de répondre plus aisément aux affaires qui pourront se présenter en grand nombre.

•
« A ces causes, etc.

(Suit le Règlement ordinaire des visites Pastorales.)

« Nous ne saurions trop le répéter, N. T. C. F., ne mettez point d'obstacles aux grâces que Dieu vous prépare dans cette visite. Souvenez-vous que vous êtes la vigne choisie du Seigneur et que, si vous ne portez point de fruit au temps marqué, il vous abandonnera comme indignes de ses soins et de sa culture.

« Sera le présent mandement lu et publié au prône de la messe paroissiale de l'Île-Verte, des Trois-

Pistoles et de Rimouski, le plus tôt que faire se pourra.

“ Donné à Québec sous notre seing, le sceau du Diocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le six mai 1790.

(Signé) “ † JEAN FRANÇOIS,
“ Evêque de Québec,
“ PLESSIS, Ptre., Secrétaire.”

La bénédiction de la maison de Dieu fut suivie d'une autre cérémonie non moins consolante. Jean Jacob Heppel, natif de Salem, province de New-York, abjura le luthéranisme entre les mains de M. Bernard Panet, et eut en même temps le bonheur d'offrir à Dieu un temple spirituel, en recevant, pour la première fois, la sainte communion. (1). *

Voici l'acte d'abjuration :

“ L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le dix-neuf
“ Juillet, en présence du Sieur Jean Deschamplain et
“ Come Lavoie, je, prêtre, soussigné, avec la permis-
“ sion de Monseigneur Jean François Hubert, Evêque
“ de Québec, ai reçu l'abjuration de l'hérésie de
“ Luther de la part de Jean-Jacob Heppel, qui a
“ promis et juré de suivre et de vivre et mourir dans

[1] Il est le premier de ce nom fixé à Rimouski.

la profession de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine; le dit Jean-Jacob Heppel étant âgé d'environ trente-sept ans, natif de Salem, Province de New-York, et résidant actuellement dans la paroisse de St-Germain de Rimouski.

En foi de quoi, le dit Jean-Jacob Heppel a signé avec le dit Jean Deschamplain et avec nous, et le dit Côme Lavoie a déclaré ne le savoir de ce requis.

(Signé) “ JEAN-JACOB HEPPEL,
“ JEAN DESCHAMPLAIN,
“ BERN. PANET, Ptro.”

Cette seconde chapelle, en colombage, fit place, en 1824, à une église construite en pierre, et qui, en 1862, fut converti en collège. (1)

Cette église avait 80 pieds de long sur 46 de large, et contenait cent-dix bancs. (2)

Cette troisième église fut bénite par M. Chauvin, alors curé de Rimouski, et nommé Vicaire-Général

[1] Cette église est le vieux séminaire actuel.

[2] Cette église avait été construite par M. Frs. Audet, père du Révérend M. Audet, chapelain du Couvent Jésus-Marie à Syllerie.

Les décorations intérieures de cette troisième église sont aujourd'hui dans la belle petite église de St-Fabien, par les soins vigilants du Révérend A. Ladrière, alors curé de cette paroisse, et ont été faites par M. F.-X. Léprohon.

du diocèse de Québec, en 1840, et mort subitement à Québec, le 14 octobre 1862, à l'âge de soixante-sept ans.

En 1854, une seconde église de pierre, qui est aujourd'hui la Cathédrale, fut commencée grâce à l'énergie et à l'habileté de M. l'abbé Tanguay, curé de Rimouski, et qui, malgré les divisions intestines de la paroisse, sut, par son esprit de conciliation et de douceur, obtenir des souscriptions volontaires de tous ses paroissiens et un emprunt assez considérable du gouvernement ; il mena à bonne fin les travaux de ce temple majestueux. (1) Cette église a 193 pieds de long, 72 de large, 45 de haut, et la flèche, de la base au sommet, 224 pieds.

M. le curé Tanguay, en proposant à la paroisse de Rimouski la construction de la nouvelle église, avait d'abord l'intention bien arrêtée de la voir érigée sur la côte, à l'endroit où se trouve actuellement le Palais de Justice ; mais une opposition assez considérable de la part d'un certain nombre de paroissiens lui fit abandonner, bien qu'à regret, un plan que la paroisse serait heureuse aujourd'hui de trouver accompli.

[1] A une assemblée de la paroisse, le 25 mai 1854, furent élus pour la direction des travaux, comme syndics, le Révd. Cy. Tanguay, MM. Jos. Garon, Notaire, Majorique Côté, Marchand.

Cette église, commencée en 1854, fut ouverte au culte le 9 janvier 1862. (1)

Le Révérend Gabriel Nadeau, curé de Ste.-Luce, en fit la bénédiction solennelle, d'après l'acte authentique qui suit :

Sous le pontificat de Sa Sainteté le Pape Pie IX, le neuf janvier mil huit cent soixante et deux, vu l'autorisation donnée par Sa Grandeur Monseigneur de Tloa, par une lettre du dix-neuf de décembre dernier, Sa Grâce Pierre-Flavien Turgeon, étant archevêque, sous le règne de Sa Majesté la Reine Victoria, Lord C.S. Monk, étant gouverneur du Canada, M. Eph. Lapointe, étant curé de cette paroisse. Nous, Prêtre, soussigné, curé de la paroisse de Ste.-Luce, avons béni solennellement la nouvelle Eglise paroissiale de Rimouski, sous l'invocation de St. Germain, Evêque de Paris, en présence du peuple et du clergé réunis. Le Révd. J.-B. Blanchet a été le célébrant; le Révd. A. Ladrière, le prédicateur, et les Révds. MM. Duguay et Jos. Dumas, diacre et sous-diacre: le Révd. A. Blouin, curé du Bic, a touché

[1] Les travaux de la Cathédrale ont été dirigés quant à la maçonnerie par M. Ignace Lefranaye, la charpente par M. Hilaire Fournier, et les décorations intérieures par MM. Murphy et Quigley.

l'harmonium, et le Révd. G. Potvin dirigeait les cérémonies.

(Signés) “ G. NADEAU, Ptre.,
“ A. LADRIÈRE, Ptre.,
“ Curé de St. Fabien,
“ M. DUGUAY, Ptre.,
“ J. B. BLANCHET, Ptre.,
“ F. A. BLOUIN, Ptre.,
“ JOSEPH DUMAS, Ptre.,
“ G. POTVIN, Ptre.,
“ EPHI. LAPOINTE, Ptre.”

Le tabernacle que l'on voit aujourd'hui dans la cathédrale, au maître autel, a été fait par M. Baillargé, sculpteur, en 1833.

Le presbytère actuel fut bâti, en 1829, et réparé en 1850, par les soins de M. Tanguay, alors curé de la paroisse.

Visites Episcopales à Rimouski.—Érection canonique et civile de la paroisse.—Décrets d'érection.—Cimetière actuel.—Chemin de la Croix.—Société de tempérance.

La 1ère visite épiscopale à Rimouski se fit, le 18 juillet 1790, par Mgr. Hubert.

Mgr. Hubert est le premier Evêque qui visita Rimouski et ses environs.

La seule voie de communication alors était celle par mer, surtout depuis Kamouraska à Rimouski.

La 2ème visite se fit, le 6 août 1798, par Mgr. Pierre Denaut.

La 3ème, le 6 juillet 1806, par Mgr. Joseph Octave Plessis.

La 4ème, le 2 août 1810, par Mgr. Bernard Claude Panet, Evêque de Saldes.

La 5ème, le 7 juillet 1814, par Mgr. J.-O. Plessis.

La 6ème, le 16 juillet 1822, par Mgr. J.-O. Plessis.

La 7ème, le 19 juillet 1826, par Mgr. Bernard Claude Panet, alors Evêque de Québec. (1)

La 8ème, le 23 juillet 1833, par Mgr. Jos. Signay.

La 9ème, le 28 juillet 1838, par Mgr. Signay. (2)

La 10ème, le 28 juillet, en 1843, par Mgr. Signay, Evêque de Sidymc.

Le 11ème, le 4 juillet, en 1849, par Mgr. Pierre Flavien Turgeon.

La 12ème, le 23 juillet, en 1855, par Mgr. C.-F. Baillargeon, Evêque de Tloa.

La 13ème, le 18 juillet, en 1860, par Mgr. Baillargeon, Evêque de Tloa.

La 14ème, le 18 juillet, en 1865, par Mgr. Baillargeon, Evêque de Tloa.

La 15ème, le 23 mai, en 1867, par Mgr. Jean Langevin, premier Evêque de St.-Germain de Rimouski.

(1) Ce fut dans cette visite de Mgr. Panet que la cloche de la Cathédrale, du poids de 314 livres, fut bénite par M. Varrin, curé de Kamouraska.

Elle reçut les noms d'Henri-Marc-Catherine.

M. Varrin en fut lui-même le parrain, et la marraine fut Dame Catherine Drapeau, épouse de Sieur Augustin Trudel, Ecuyer.

(2) Ce fut dans cette visite, le 27 du même mois, qu'eut lieu la bénédiction de la première pierre de l'Eglise Ste.-Luce.

La paroisse de St.-Germain de Rimouski fut érigée canoniquement par Mgr. Panet, le 30 janvier 1829, comme il appert par le décret d'érection de Sa Grandeur.

“ Bernard-Claude Panet, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St.-Siège apostolique, Evêque Catholique de Québec, etc., etc., etc.

“ A tous ceux qui les présentes verront savoir faisons que vu la requête à nous adressée en date du vingt mars dernier, au nom de la part des tenanciers des seigneuries de Rimouski et de St.-Barnabé, comté de Cornwallis, district de Québec, demandant l'érection d'une paroisse dans les dites seigneuries pour les raisons y énoncées; notre commission en date du dix-huit juillet aussi dernier, chargeant monsieur Pierre Bourget, archiprêtre, et curé de Notre-Dame des Anges des Trois-Pistoles, de se transporter sur les lieux après avertissement préalable, de vérifier les énoncés de la requête sus-mentionnée, et d'en dresser un procès-verbal de *commodo* et *incommodo*; vu aussi les certificats signés Jos. Ouellet, Not. Pub. pour les Trois-Pistoles, et P. Gauvreau pour Rimouski et St.-Barnabé, d'une annonce faite le quatorze décembre de l'année dernière aux habitants réunis pour le service divin aux églises de Notre-Dame des Neiges

des Trois-Pistoles et de St.-Germain de Rimouski, convoquant les habitants des susdites seigneuries à une assemblée pour le mardi suivant à onze heures du matin, au presbytère du dit Rimouski : et enfin le procès-verbal *de commodo et incommodo* du dit monsieur Pierre Bourget, en date du seize décembre de la même année, constatant et vérifiant dans toutes leurs parties les faits énoncés dans la requête sus-datée, en conséquence nous avons érigé et érigeons par les présentes en titre de cure et de paroisse (et ce jusqu'à ce que la population et le défrichement des terres exigent d'y ériger une seconde paroisse,) sous l'invocation de St.-Germain, évêque-confesseur, dont la fête, selon le martyrologe romain, se célèbre le vingt-huit mai, les dites seigneuries de Rimouski de St.-Barnabé, comprenant une étendue de territoire d'environ douze milles de front sur environ six milles de profondeur, borné vers le nord-ouest par le fleuve St.-Laurent, vers le sud-ouest par la ligne seigneuriale du Bic ; et vers le nord-est par la ligne seigneuriale de la Molaie ; pour être la dite cure et la paroisse St.-Germain de Rimouski entièrement sous notre Jurisdiction spirituelle ; à la charge par les curés ou desservants qui y seront établis par nous ou par nos successeurs de se conformer en tout aux règles des

disciplines ecclésiastiques en usage dans ce diocèse, spécialement d'administrer les sacrements, la parole de Dieu et les autres secours de la religion aux fidèles de la dite paroisse ; en enjoignant à ceux-ci de payer aux dits curés ou desservants, les dîmes et oblations telles qu'usitées et autorisées dans ce diocèse, et de leur porter respect et obéissance dans toutes les choses qui appartiennent à la religion et qui intéressent leur salut éternel.

Mais, comme le présent Décret est purement ecclésiastique et ne peut avoir d'effets civils qu'autant qu'il sera revêtu de Lettres Patentes de Sa Majesté, Nous recommandons très-positivement aux nouveaux paroissiens de la dite paroisse de St.-Germain de Rimouski qu'ils aient à se pourvoir à cet effet auprès de Son Excellence le Gouverneur de cette Province.

“ Donné à Québec sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le trente janvier mil huit cent vingt-neuf.

(Signé) “ † BERN. CLAUDE,

“ Evêque de Salde, Québec.

“ Par Monseigneur.

(Signé) “ A. C. FORTIER, Ptre.,

“ Secrétaire.

“ Pour vraie copie,

“ C. F. CAZEAU, Ptre.,

“ Secrétaire.”

La paroisse fut érigée civilement par proclamation de Son Excellence Matthew, lord Aylmer, gouverneur en chef du Haut et du Bas-Canada, le 12 février 1835, conformément au rapport de MM. J.-B.-E. Bacquet, Hector S. Huot et Edouard Caron, commissaires nommés à cette fin, savoir :

“ La dite paroisse devra comprendre les seigneuries
“ de Rimouski et de St.-Barnabé, comprenant une
“ étendue de territoire d'environ douze milles de
“ front sur environ six milles de profondeur ; bornée
“ vers le nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, vers
“ le sud-est par les terres incultes de la couronne, vers
“ le sud-ouest par la ligne seigneuriale du Bic, et vers
“ le nord-est par la ligne seigneuriale de la Molaie.”

Le cimetière actuel fut béni par feu Messire Du-
guay, curé de Ste.-Flavie, le 10 juillet 1863.

Au pied de la croix, érigée au centre du cimetière,
du côté nord, reposent les restes des défunts exhumés
du vieux cimetière.

Le chemin de la croix, dans la Cathédrale, fut
érigé par feu Messire Lapointe, le 9 mars 1862.

M. Picard, curé de Rimouski, donna, en 1831, les
Cartes de Tempérance, et la Société de la Croix fut
établie par M. le Grand-Vicaire Mailloux, en 1850.

Liste chronologique des Prêtres ou Religieux qui ont desservi à St.-Germain de Rimouski, depuis 1701 à 1872.—Liste des Députés pour le comté de Rimouski, connu jusqu'en 1831, sous le nom de Cornwallis.—Tableau montrant le mouvement de la population, depuis 1071 à 1872 inclusivement.

Liste chronologique des Prêtres ou Religieux qui ont desservi la paroisse de St.-Germain de Rimouski, depuis 1701 à 1872. (1)

	DE	A
Bernardin Leneuf, Récollet.....	1701	1703
Bertin Muller, Récollet	1703	1706
Michel Brûlé, Récollet.....	1706	1709
Florentin de Bellerocche, Récollet.....	1709	1712
Jean Menage, Ptre.....	1712	1713
Auclair Desnoyers, Ptre., curé de Kamou- raska et missionnaire à Rimouski....	1713	1717
Pierre Souvenir de Coppin, Ptre.....	1717	1719
Gélase de l'Estage, Récollet.	1719	1723

(1) Cette liste a été prise dans les registres de la cure. Les registres de cette paroisse datent de 1701.

	DE	A
Amable Ambroise Rouillard, Récollet	1723	1735
Jean-Baptiste Charles Barbel, Récollet....	1735	1740
Albert Milliard, Récollet	1740	1744
Amable Ambroise Rouillard, Récollet.....	1744	1767
Jean-Baptiste Labrosse, Jésuite	1767	1771
Joseph Amable Truteau, Ptre., curé de Ka- mouraska et missionnaire à Rimouski.	1771	1774
Jean-Baptiste Labrosse, Jésuite.....	1774	1781
Joseph Amable Truteau, Ptre., curé de Ka- mouraska et missionnaire à Rimouski.	1781	1783
Jean Adrien Leclaire, Ptre., curé de l'Ile- Verte et missionnaire à Rimouski....	1783	1789
Joseph Paquet, Ptre., curé de l'Ile-Verte, et missionnaire de l'Ile-Verte à Saint- Jérôme de Matane.....	1789	1793
Pierre Robitaille, Ptre., curé de Rimouski et missionnaire à Matane.....	1793	1798
François Gabriel le Courtois, Ptre., curé de Rimouski et missionnaire de Rimouski à Ste. Anne des Monts.	1798	1806
Jean-Baptiste-Isidore-Hospice Lajus, Ptre., curé de Rimouski, et missionnaire de Rimouski à Ste.-Anne des Monts.	1806	1807
Charles Hott, curé de Rimouski et mission-		

	DE	A
naire à Ste.-Anne.....	1807	1813
Prosper Gagnon, Ptre., curé de Rimouski		
et missionnaire à Ste.-Anne....	1813	1822
Marc Chauvin, Ptre., curé de Rimouski et		
missionnaire à Ste.-Anne .	1822	1826
Michel Rinquette, Ptre., curé de Rimouski		
et missionnaire à Ste.-Anne.	1826	1833
Thomas - Féruec Destroismaisons, Ptre.,		
curé	1833	1850
Pierre Beaumont, Ptre., vicaire à Rimouski,		
et missionnaire à Matane, au Cap-Chat		
et à Ste.-Anne	1833	1837
Gabriel Nadeau, Ptre., vicaire à Rimouski		
et missionnaire à Matane, au Cap-Chat,		
à Ste.-Anne et au Mont-Louis	1837	1842
Cyprien Tanguay, Ptre., vicaire	1842	1846
J.-Antoine Lebel, Ptre., vicaire	1846	1848
C.-Zéphirin Rousseau, Ptre., vicaire.....	1848	1849
Thomas-Aubert Degaspé, Ptre., vicaire....	1849	1850
Cyprien Tanguay, Ptre., curé.....	1850	1859
Jacob Côté, Ptre., vicaire.....	1856	1858
Patrick Kelly, Ptre., vicaire	1858	1859
Michel Forgues, Ptre., curé.....	1859	1861
Georges Potvin, Ptre., vicaire.....	1859	1863

	DE	A
Epiphane Lapointe, Ptre., curé	1861	1862
Pierre-Léon Lahaye, Ptre., curé	1862	1867
P.-O. Alaire, Ptre., vicaire	1863	1864
Mgr. Jean Langevin, premier évêque de Rimouski	1867	
M. Edmond Langevin, Vicaire-Général....	1867	
Jean-Baptiste Blouin, Ptre., curé.....	1867	1869
Magloire Moreau, Ptre., vicaire	1867	1868
Jossé Pérusse, Ptre., vicaire	1868	1869
Charles-Alphonse Winter, Ptre., curé.....	1869	
Jos.-Octave Simard, Ptre., vicaire.	1869	1870
Charles Guay, Ptre., vicaire.....	1870	
Amand Lacasse, Ptre., vicaire.....	1872	

M. Jacob Gagné, en 1870, fut 6 mois vicaire, et en 1871, M. Cyprien Gagné, fut vicaire 3 mois, en remplaçant l'Abbé Chs. Guay, pendant ses missions de l'Intercolonial, dans la vallée Matapédia.

Le Révd. A. Ladrière, alors curé de St. Fabien, nous disait, le jour de l'Installation de Mgr. de Rimouski :

“ Le 31 août 1701, une frêle embarcation déposait sur la rive sauvage de Rimouski un homme béni, venant au nom du Seigneur, le père Bernardin Leneuf. Les quelques blancs du lieu, les familles

Lepage et St.-Laurent, suivis de la tribue des Miemaes dont les *wigwams* étaient groupés des deux côtés de la rivière, venaient s'agenouiller devant le dévoué missionnaire. Plus d'un siècle et demi plus tard, le 16 mai 1867, Sa Grandeur Monseigneur Langvin, entouré d'une pompe extraordinaire, acclamé de tous côtés, venait prendre possession de son nouveau diocèse. Entre ces deux dates, la fondation d'une paroisse et la fondation du siège épiscopal à Rimouski, que d'événements ! Si Saint-Germain, comme bien d'autres paroisses, a végété longtemps, un nouvel horizon s'ouvrit pour elle par l'établissement d'un district judiciaire en cet endroit, et la paroisse commença à compter parmi les grandes paroisses dès que les paroissiens y eurent élevé une superbe cathédrale. Puis vient l'érection d'un évêché, la construction d'un collège et d'un couvent." (1)

Le père Amable-Ambroise Rouillard, Récollet, fut ordonné prêtre, à Québec, par Mgr. de St.-Valier, en décembre 1723, et fut nommé, l'année suivante, missionnaire de Rimouski et des Trois-Pistoles. Il passa près de quarante ans dans ces deux missions, ayant sa résidence principale aux Trois-Pistoles, chez le seigneur Rioux.

(1) M. J.-M. Lemoine.

En hiver, pendant cette rigoureuse saison, il ne visitait la petite colonie de Rimouski qu'une ou deux fois, vu les difficultés excessives du trajet qui ne pouvait s'effectuer qu'à la raquette et à travers la forêt. Si la tempête le surprenait en chemin, force lui était imposée de faire halte, de se dresser un abri en sapin, et de passer ainsi quelquefois deux ou trois jours, avec des provisions à peine suffisantes.

Il n'est guère possible de comprendre la misère, les privations et les souffrances qu'endurèrent nos premiers missionnaires, dans leurs courses apostoliques.

Durant la belle saison d'été, le bon Père venait régulièrement à Rimouski, quatre ou cinq fois, y donner les exercices de la mission ; la seule voie de communication alors était celle par mer.

En juin 1768, par une des magnifiques matinées de ce beau mois, ce saint prêtre se rendait comme d'habitude à Rimouski pour la mission, à bord d'une frêle embarcation, montée par deux jeunes gens des Trois-Pistoles. (1) Au moment du départ, tout promettait un heureux voyage : la mer calme, l'air serein, le ciel

(1) Ces deux jeunes gens étaient J.-Bte. Vincent et J.-Bte. Rioux.

pur, annonçaient une belle journée. Le frêle esquif, poussé par deux vigoureux avirons, descendait le fleuve avec rapidité et semblait voler sur la surface unie des eaux. Nos trois heureux voyageurs accompagnaient leur marche accélérée de joyeuses chansons, et rien ne troublait leur course précipitée, si ce n'était que le bruissement des flots sur les flancs de la légère pirogue, le murmure lointain et cadencé de la mer expirant mollement sur la rive, et le chant monotone de quelques oiseaux aquatiques.

Déjà ils se réjouissaient dans la pensée d'accomplir le voyage avant la chute du jour, et aussi plus de la moitié du trajet était effectué lorsque quelques nuages s'annoncèrent à l'horizon. Cependant nos voyageurs n'en continuèrent pas moins leur route ; et, en quelques instants, ces nuages se répandirent avec tant de rapidité dans l'espace, qu'ils se trouvèrent dans la plus profonde obscurité. Ils comprirent alors toute leur témérité d'avoir longé de trop loin la rive, ils essayèrent, mais en vain, de regagner à force d'avirons le rivage trop éloigné.

L'ouragan se déchaîna avec tant de fureur, que soudain la mer devint furieuse, et semblait, dans sa rage, vouloir les engloutir.

Les deux jeunes gens, loin de perdre courage, sentaient leurs forces se ranimer par les paroles pleines de bonté du missionnaire, et luttèrent avec énergie contre la tempête pour atteindre une des pointes de l'*Ilet-au-Flacon*. Ils ne leur restaient plus qu'une minime distance à franchir, lorsqu'une lame furieuse engloutit le vaisseau, et le vénéré missionnaire disparut à l'instant, pendant qu'il récitait son chapelet.

Les deux jeunes gens, plus forts que le saint religieux, luttèrent de nouveau dans ce danger, et ne parvinrent, cramponnés au canot, sur la rive de l'Ilet, qu'après bien des efforts et une peine inouïe.

Quelques heures plus tard, ils mettaient en sûreté les restes inanimés de leur infortuné compagnon, et apportèrent dès le lendemain la nouvelle du sinistre à la petite colonie de Rimouski.

Les restes furent exposés pendant trois jours dans la maison du seigneur Lepage ; et la paroisse, tout en larmes, lui rendit les derniers devoirs, et pleura longtemps la perte prématurée de ce vénérable et saint prêtre.

Il nous est impossible de constater le jour précis de

sa sépulture, car les registres de cette paroisse présentent une lacune de près de dix ans. (1)

M. J.-C. Taché, dans ses "Forestiers et Voyageurs," nous dit :

"Après la mission, le père Ambroise, étant sur le point de partir pour Rimouski, dit au seigneur Rioux :

—Mon bon monsieur Rioux, pourriez-vous me donner un vieux gobelet de ferblanc pour mes voyages, j'ai eu le malheur de perdre celui que j'avais, je ne sais trop comment ?

—Mon père, reprit le seigneur Rioux, en prenant sur la table un gobelet d'argent, faites-moi le plaisir d'accepter celui-ci en souvenir de moi.

—Ah ! je ne puis faire cela, donnez-moi, je vous prie, un gobelet de ferblanc.

—Mon père, vous ne me refuserez pas le bonheur de vous offrir un petit cadeau, j'en serais peiné.

—Mon cher monsieur Rioux, vous savez que je ne

(1) Nous croyons que le père Ambroise a été inhumé dans la première église de Rimouski, près de son ami l'hermite Tous-saint Cartier, et que les restes de ces deux serviteurs de Dieu ont été ensuite transportés dans la seconde église où ils doivent encore se trouver.

pourrais accepter ce gobelet qu'à la condition de vous le rendre, et si j'allais le perdre.

—Eh bien ! mon père, vous allez le prendre et il reviendra à moi ou à ma famille, après votre mort : si vous le perdez, le bon Dieu me le rendra.

—Ainsi soit-il, reprit le père Ambroise, et que le bon Dieu vous récompense, avec votre famille, de toutes les bontés que vous avez eues pour son humble serviteur.”

“ Le lendemain matin, madame Rioux, en faisant son ménage, trouva le gobelet d'argent sur la table de la chambre de compagnie, à la même place où il était quand le seigneur Rioux l'avait pris pour le donner au bon Père.

“ On se dit de suite : le père Ambroise est mort ; il l'avait bien dit que son portrait était le portrait d'un noyé. Nous perdons gros ; mais il y a un saint de plus au ciel.

“ Il prit envie au seigneur Rioux et aux autres gens des Trois-Pistoles de faire prendre le portrait du père Ambroise. Le Père ne s'en souciait pas trop ; comme on lui dit que ça ferait plaisir à tout le monde, il y consentit. Mais dans ce temps-là ce n'étaient pas de petits portraits dans de petites boîtes comme

aujourd'hui, c'étaient des portraits *faits en peinture* et grands comme on voulait. (1)

“ Quand le portrait fut fini, on le mit dans la chambre de compagnie, et les gens vinrent le voir. Chacun s'extasiait, et on trouvait le portrait bien ressemblant. Il y avait sa robe, son bréviaire sous le bras ; en un mot, tout y était, et on ne pouvait pas s'y méprendre.

“ Pour moi, dit le père Ambroise, quand le peintre fut parti, je trouve que je ressemble à un noyé dans ce portrait.

“ La ressemblance malheureusement ne fut que trop frappante.”

Après la mort du père Ambroise, les habitants de Rimouski furent privés pendant quelque temps de la visite du prêtre, et M. Lepage, de St.-Barnabé, adressa les deux lettres suivantes à Mgr. Olivier Briand.

Monseigneur,

C'est avec la plus grande révérence et soumission que je prends la liberté de vous écrire pour avoir l'honneur de vous informer de l'ennuy où nous

(1) Il passait dans ce temps-là des *tireurs* de portraits qui parcouraient les campagnes.

sommes réduit de n'avoir eu aucun secours des religieux depuis que Dieu nous a retiré notre pasteur, c'est pourquoi Monseigneur sachant que Dieu nous a fait la grâce de vous choisir pour notre père protecteur de la foy catholique, apostolique et romaine, il vous plaise nous accordé un pasteur telle que vous jugerez à propos pour n'occassionner pas les âmes à s'égarer d'avantage qui ont été sy bien conduites dans par ce jour par les pasteurs du passé. C'est ce que nous espérons avec une grande impatience et espérance de Votre Grandeur, Monseigneur, de soutenir la véritable foi dans toute l'étendue de votre diocèse, et sommes toujours Monseigneur, les plus chétifs et les plus obéissants de Votre Grandeur,

Monseigneur,

Votre très-humble et

Très respectueux serviteur,

(Signé) LEPAGE DE ST.-BARNABÉ.

St.-Barnabé, ce 27 octobre 1769.

Monseigneur,

Vous voudrez bien me permettre après m'être humilié devant vous pour vous demander votre sainte

bénédiction pour moy et ma petite famille que je me fasse l'honneur de vous informer que j'ay eu l'honneur de recevoir votre lettre le cinq d'octobre, datté du vingt-sept avril, un jour après l'arrivée du père Labrosse, nous avons eu le bonheur de sa visite quy a été courte raport à la saison avancée pour la mission d'en bas, ce quoy nous a causé la plus grande paine, car son arrivé nous a fait grande joye et son départ grande tristesse, car il serait bien à souhaité pour nous d'avoir toujours la compagnie d'un sy grand homme pour notre salut. Mais puisqu'il est vrai qu'il était presque comme impossible que sa compagnie nous fut davantage. Nous avons toujours recours à Votre Grandeur, Monseigneur, et à sa charité pour les âmes du révérend père Labrosse que sa visite l'été prochain sera plus longue. C'est la grande espérance en laquelle nous vivons et sommes avec tous les respects et soumission possible.

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le plus humble et le plus obéissant sujet,

(Signé) LEPAGE DE ST.-BARNABÉ.

St.-Barnabé, ce 12 décembre 1771.

Le père Jean-Baptiste De Labrosse, Jésuite, né à Trémouille, en Poitou, arriva en Canada le 24 septembre 1754. (1)

Le père Labrosse est peut-être le missionnaire qui eut la plus grande étendue de territoire à parcourir. Il fut plus de seize ans employé à donner successivement des missions à Rimouski (2), dans l'Acadie et sur la côte nord.

Il mourut à Tadoussac, le 11 avril 1782, à l'âge de soixante-dix ans, et fut inhumé dans la chapelle du lieu par M. Compain; son corps a été depuis transporté à Chicoutimi. Le nom de ce saint religieux est encore en grande vénération parmi les anciens de Rimouski et les sauvages Montagnais de la côte nord. On le considérerait comme un saint.

La tradition fidèlement conservée parmi les sauvages, et les anciens des différents endroits où ce bon Père a été, rapporte qu'au moment de sa mort, toutes les cloches des églises ou chapelles sonnèrent d'elles-mêmes ses glas, à une heure avancée de la nuit.

M. J.-C. Taché nous dit, dans ses " Forestiers et

(1) *Clergé Canadien*, par l'abbé Tanguay.

(2) Le père Gabriel St.-Laurent, âgé de quatre-vingt-dix-sept ans, a été baptisé par le père Labrosse.

Voyageurs," que c'est le père Labrosse qui a mis la dernière main à cette chrétienté montagnaise, si pleine de foi et de piété. Il a écrit la plupart des livres religieux qui sont encore en usage chez les Montagnais, a composé un dictionnaire de la langue de ce peuple et traduit dans la même langue des passages considérables de la Sainte-Écriture. Le père Labrosse a encore répandu chez ses bons et chers sauvages l'usage de la lecture et de l'écriture, qui s'est transmis jusqu'à ce jour, de génération en génération, dans toutes les familles de cette tribu.

Voici une petite notice sur la vie du père Labrosse, publiée, en 1864, par les soins de M. le G.-V. Langevin, dans le rapport sur les missions du diocèse de Québec. Cette notice ne manque certainement pas d'intérêt, et nous montre les travaux et les voyages nombreux du bon Père.

“ Jean-Baptiste de Labrosse, Jésuite, natif de Trémouille, en Poitou, arriva à Québec le 24 septembre 1754, et, après avoir desservi des paroisses, fut envoyé à Tadoussac, où il arriva le 11 juillet 1766. Il continua à en être chargé jusqu'à sa mort, arrivée le 3 avril 1782. Il avait soixante-huit ans, et était dans la compagnie depuis vingt-cinq ans et deux mois; le père

Coquart avait reçu sa profession religieuse à Québec, le 2 février 1758.

“ On trouve sa signature aux Registres de l'Isle-aux-Coudres, de 1766 à 1767. Au mois de juin 1767, il bénit la nouvelle église des Islets de Jérémie. En 1770, étant à St.-Laurent de l'Ile, il fit son dictionnaire montagnais. Au mois d'octobre 1772, il bénit la chapelle de St.-Anne de Ristigouche et passa l'hiver à Bonaventure. Au printemps de 1773, il alla aux Islets de Jérémie, aux Sept-Iles, à Tadoussac et à l'Ile-Verte, puis à Québec, et de là il retourna à la Baie des Chaleurs, où il arriva le 10 septembre.

“ Dans cet automne de 1773, il alla de Bonaventure à Nipisigui, à Poquemouche, et y bénit solennellement une église dédiée à St.-Michel. Il passa ensuite à Niga8ek, où l'attendaient des Acadiens, des Micmacs, des Français de Cocagne, de Richibouctou, etc., fit une maison à Tracadieche et retourna à Bonaventure, où il arriva le 25 octobre (7 Kal. X bris). Pendant un hiver, il y enseigna la lecture et le chant, et fit faire la première communion. Il se rendit à Tracadieche pour y faire faire les pâques et y passa vingt-quatre jours ; puis il s'embarqua à Bonaventure pour Québec, le 1er mai 1774. Cette

année 1774, il fit la mission de l'Isle-Verte et des Trois-Pistoles, et passa l'hiver à Cacouna et à l'Isle-Verte. Il y fit l'école et mit la dernière main à son dictionnaire, auquel il travaillait depuis huit ans. Il traduisit aussi l'Evangile en montagnais et le fit copier aux sauvages, n'ayant pas de caractères d'imprimerie.

“ Ayant passé l'hiver de 1774-5 à l'Isle-Verte, dès le 30 avril, il se rendit à Tadoussac, aux Islets de Jérémie, à Chicoutimi ; après la fête de Ste.-Anne, il traversa à Rimouski pour y faire faire les pâques, et étant tombé malade, il y passa l'hiver. Il se rendit le 7 mai 1776, à Tadoussac, où régnait une grande discorde. (1)

“ Il mourut à Tadoussac, le 11 avril 1782, à l'âge de soixante-dix ans, et fut enterré dans la chapelle du lieu par M. Compain, curé de l'Isle-aux-Coudres.

J.-C. Taché nous dit : “ Jean-Baptiste Labrosse, prêtre de la Compagnie de Jésus, a exercé le saint ministère dans un très-grand nombre de localités du Bas-Canada et du Nouveau-Brunswick, pendant trente-cinq ans ; mais il est surtout connu comme mission-

(1) Le père Labrosse vint à Rimouski un grand nombre de fois, comme on le voit d'après les registres.

naire des Montagnais, parmi lesquels il a évangélisé pendant environ seize ans. Il existe dans les anciens registres de Tadoussac, conservés à l'Archevêché, une notice biographique fort intéressante sur le père Labrosse.

“ Le bon Père mourut à Tadoussac, le 11 Avril 1782, à l'âge de soixante-dix ans, dit l'acte de sépulture ; il fut enterré le lendemain, dans la chapelle de la mission. Son corps a été, depuis, transporté de Tadoussac à Chicoutimi, il y a quelques années seulement.” (1)

“ Il y avait alors vingt-quatre ans que le père Labrosse était mort, et son souvenir était aussi vivant que le premier jour.

“ Le père Labrosse a été missionnaire partout, je crois bien, car on entend mentionner son nom des deux côtés de la Baie-des-Chaleurs, à Rimouski, dans la côte du Sud, à l'Ile d'Orléans, à Québec, dans les paroisses d'en haut ; il a baptisé et confessé des Français, des Canadiens, des Acadiens, des Irlandais, des Anglais, des Ecossais, des Abénaquis, des Hurons,

(1) M. le Grand-Vicaire Racine de Chicoutimi nous dit que les restes de ce révérend Père n'ont jamais été transportés à Chicoutimi, qu'au moins rien ne l'indique dans les registres de la paroisse.

des Maléchites, des Micmaes et surtout des Montagnais. C'est encore le père Labrosse qui a converti les premiers Naskapis qui se sont faits chrétiens."

" Les Montagnais disent encore que, huit mois avant sa mort, au moment où ils allaient partir pour la chasse, le père Labrosse fit venir les chefs et les principaux de la nation pour annoncer sa fin prochaine, leur faire ses adieux et leur donner ses derniers avis.

" Quand le père Labrosse mourut, les cloches de toutes les chapelles qu'il avait desservies, dans les missions de la Baie-des-Chaleurs, de Rimouski, de la côte nord et d'ailleurs, ont sonné ses glas d'elles-mêmes, par une inspiration d'en haut ; tous ceux qui les ont entendues, se sont dit de suite : Notre bon père Labrosse est mort ; il nous avait bien dit, lorsque nous le vîmes pour la dernière fois, que c'était sa dernière visite dans notre mission."

M. J.-C. Taché raconte que le bon missionnaire, durant son séjour à Chicoutimi, fut pendant quelque temps fort incommodé de visites inopportunes que lui firent certains étrangers venus comme touristes, dont la mine et les allures n'allaient guère à personne dans le poste.

“ Le père Labrosse, fort occupé de ses études et de ses travaux, imagina un moyen qui montre chez ce bon Père autant de fine satire dans l'esprit, que de bonté dans le cœur. Il écrivit le quatrain suivant, qu'il afficha sur sa porte pour l'occasion.

“ Pour un homme occupé, rien de plus ennuyeux

“ Que de gens désœuvrés le visite importune ;

“ J'aimerais presque autant qu'on me crevât les yeux

“ Que de venir ici, pour m'en procurer une !

“ Ces vers eurent leur effet : les inopportuns visiteurs prirent bientôt le parti de délivrer Chicoutimi de leur désagréable et pernicieuse présence.”

Mr. Drapeau, en 1791, le 6 août, demanda par lettre à Sa Grandeur l'Evêque de Québec qu'un prêtre fût résident à Rimouski.

Le 30 Juillet de l'année suivante, les habitants de Rimouski, au nombre de quatre-vingt seize, présentèrent de nouveau la même demande à Mgr. Hubert. Monseigneur, cette année-là, ne put acquiescer à leur demande ; mais l'année suivante il leur envoya, comme curé, M. Pierre Robitaille. M. Robitaille est le premier Curé résident à Rimouski. (1)

(1) Mr. Pierre Robitaille, né à Lorette en septembre 1758, fut ordonné prêtre en octobre 1788, et en 1793, nommé curé de Rimouski et de la côte Nord.

A son arrivée à Rimouski, Mr. Robitaille adressa la lettre suivante à Mgr. Hubert.

“ Monseigneur,

“ Je supplie Votre Grandeur d'agréer les humbles respects d'un pauvre isolé qui n'a pour toute consolation sur ces côtes de Rimouski qu'un bréviaire qui servira encore quinze jours. J'ai trouvé ici de braves gens qui m'ont très-bien reçu, ils sont accourus au-devant de moi et ont été très-surpris de me voir seul, parce qu'on leur avait dit de ne point s'inquiéter. Ils avaient fait faire pour deux piastres de réparation au presbytère, il est bâti comme par charité ; j'ai rassemblé tous les paroissiens et leur ai montré tous les défauts ; ils en sont convenus et se sont obligés à le réparer autant qu'ils le pourront. Ah ! Monseigneur, qu'il est terrible pour moi d'avoir été sous la tutelle de M. Drapeau pour le transport de mon *butin*, qu'il prouve son génie par l'exécution de ses projets, s'il avait pris un bâtiment qui n'eût point été obligé d'attendre les autres, il se serait rendu à bon port. Tous mes frais sont perdus, et ici j'en fais de nouveau tous les jours.

“ Les habitants ont bon cœur, mais ils sont pauvres. La grande fatigue du voyage m'avait rendu malade,

mais je suis mieux. Je demeure chez M. Germain Lepage.

“ Je suis, Monseigneur, très-respectueusement,

“ De votre Grandeur,

“ Le plus humble et soumis fils.

(Signé) “ R. ROBITAILLE, P^{RE}.

“ Rimouski, 14 Septembre 1793.”

Dans une autre lettre écrite la même année, en date du 9 décembre, M. Robitaille nous dit qu'il y avait dans Rimouski quatre-vingt-cinq feux catholiques. Il trouve que tous les habitants sont occupés à la chasse et à la pêche.

M. François Gabriel Lecourtois arriva en Canada le 26 juin 1794, d'après la liste chronologique de M. Noisieux. Il fut nommé curé à Rimouski en 1798, et il y demeura pendant huit ans. Il fut le second curé de Rimouski. Il était en même temps chargé des missions de la côte nord.

Les missions du nord étaient alors desservies par M. Lecourtois, prêtre français, échappé aux massacres de la révolution française.

Nous lisons ce qui suit dans les “ Forestiers et Voyageurs ”, à l'article des missionnaires :

“ Le lendemain de notre arrivée était donc le jour

de la venue du missionnaire. Dès le matin, les sauvages étaient sur l'alerte, se préparant à recevoir leur bon Père.

“ Vers midi, on vit le canot du père Lecourtois dédoubler la pointe, accompagné de plusieurs autres canots de sauvages qui lui faisaient escorte. Alors sortit des cabanes toute la population montagnaise, les hommes en tête, armés de leurs fusils, puis les femmes suivies des enfants.

“ Les hommes se mirent en rang devant la chapelle et commencèrent une fusillade, qui dura jusqu'à ce que le canot du missionnaire fut près de toucher le sable de la baie. Les femmes, coiffées de leurs jolis bonnets, étaient groupées, avec les enfants, tout autour du talus de la dune.

“ Quand le canot du missionnaire prit terre, tous les montagnais descendirent la côte pour le recevoir au rivage et lui donner la main, les hommes les premiers et les femmes ensuite ; le père Lecourtois allait de l'un à l'autre, à travers les groupes, donnant à chacun la main en répétant *Koille! Koille! Bonjour! Bonjour!*

“ Le Père se rendit ensuite accompagné de tout son troupeau à la chapelle, pour offrir une prière au

Seigneur et remercier Marie de sa protection. Dans l'après-midi, eut lieu le baptême de tous les enfants nés depuis la dernière visite du missionnaire. C'était vraiment touchant de voir tous ces bons sauvages et ces bonnes sauvagesses, les pères, les parrains et les marraines debout en rang devant les balustres pendant la cérémonie. Il y eut ensuite salut : les sauvages chantèrent des cantiques dans leur langue ; les hommes, tous placés du même côté, disaient un verset, puis les femmes, rangées de l'autre côté, répondaient par le verset suivant. Ils chantent à ravir, surtout les femmes.

“ Le soir tard, après la brûnante, tous les sauvages, hommes, femmes et enfants, se rendirent, et ils font cela tous les soirs, durant la mission, qu'il fasse beau ou mauvais, se rendirent au cimetière, et là, à genoux autour de la grande croix, ils chantèrent un libéra pour les âmes de leurs parents ou amis défunts.

“ Je n'ai jamais entendu rien de plus solennel et de plus touchant que ce chant, si magnifiquement triste, redit au sein du calme et des ténèbres de la nuit, au milieu des tombeaux. C'est encore plus beau quand le vent souffle et que la tempête gronde.

“ Le lendemain, le père Lecourtois chanta la

messe solennelle, après laquelle il fit l'enterrement d'un vieillard mort deux jours auparavant. En pareille circonstance, tous les sauvages, sans y manquer, hommes, femmes et enfants, viennent religieusement jeter chacun à leur tour, sur le cercueil descendu dans la fosse, trois poignées de terre.

“ Le pauvre missionnaire n'avait pas de repos ; du moment de son arrivée, au moment de son départ, il fut constamment occupé à l'autel ou au confessionnal ; d'autant plus qu'il devait partir le surlendemain pour Chicoutimi.”

M. Cyprien Tanguay, né à Québec, le 15 septembre 1819, fut ordonné prêtre à Québec, le 14 mai 1843, et fut vicaire de Rimouski, sous M. le curé Destroismaisons, de 1842 à 1846.

M. Tanguay fut nommé curé de Rimouski en 1850 ; pendant son séjour de 9 ans à Rimouski, il fonda le Couvent des Dames de la Congrégation, et bâtit, grâce à son énergie et à ses soins assidus, cette magnifique église, la Cathédrale actuelle.

M. Epiphane Lapointe, né à l'Île-aux-Coudres, en juillet 1822, fut ordonné prêtre à Québec, en octobre 1850, et nommé curé de St.-Germain de Rimouski, en

1861, où il mourut des fièvres typhoïdes, le 28 octobre 1862, à l'âge de quarante ans.

Ce saint et zélé prêtre fut amèrement regretté de tous ses paroissiens. On voit son portrait conservé en grande vénération dans un très-grand nombre de familles de Rimouski.

Voici l'acte de sa sépulture, que nous trouvons dans les archives de la cure de Rimouski.

“ Le trente et un du mois d'octobre, mil huit cent
“ soixante et deux, nous, soussigné, curé de Ste.-Luce,
“ avons inhumé dans l'Eglise de St. Germain, côté
“ droit du chœur, sous l'autel, le corps du Révérend
“ Monsieur Epiphane Lapointe, Prêtre, curé de la dite
“ paroisse, décédé le vingt-huit du courant, sur les
“ neuf heures et trois quarts de la nuit, dans un calme
“ profond, après une agonie de trois-quarts d'heure,
“ et une maladie de trente-quatre jours. Il est mort
“ des fièvres typhoïdes, étant âgé de quarante-trois
“ ans. Il était curé de St.-Germain, depuis un an et
“ un mois. Etaient présent à l'inhumation, M. Moïse
“ Duguay, Prêtre, curé de Ste. Flavie ; M. F.-A.
“ Blouin, Prêtre, curé de Ste. Cécile ; M. J.-B.
“ Blanchet, Prêtre, curé de St. Anaclet ; M. C.
“ Cloutier, Prêtre, curé de St.-Octave ; M. Bilodeau,

“ Prêtre, vicaire de Matane ; M. G. Potvin, Prêtre,
“ vicaire de Rimouski ; MM. les Marguilliers en
“ exercice, Edouard Martin, Henri Martin, Jacques
“ Parent, soussignés, et plusieurs autres.

(Signés) “ F. A. BLOUIN, Ptre.,
“ J. B. BLANCHET, Ptre.,
“ CHS. F. CLOUTIER, Ptre.,
“ G. POTVIN, Ptre.,
“ M. B. BILODEAU, Ptre.,
“ M. DUGUAY, Ptre.,
“ ANDRÉ EL. GAUVREAU,
“ LUC SYLVAIN,
“ ED. MARTIN,
“ D. BÉGIN,
“ JOS. GARON,
“ J. COUILLARD.”

L'acte de sépulture dit que le Révd. Epiphane Lapointe est mort à l'âge de quarante-trois ans, mais c'est une erreur, il n'avait que quarante ans.

Nous verrons avec plaisir son testament olographe qu'il écrivit durant sa maladie, dix-neuf jours avant sa mort. Ce testament nous fait connaître sa haute piété pour le culte de Dieu et sa grande charité pour les pauvres missions.

“ Ceci est mon testament olographe. Je ne pense pas en avoir d'autre d'écrit. Après avoir demandé pardon à Dieu de mes péchés, et au prochain des offenses que je lui ai faites, je déclare la Propagation de la Foi, mon unique héritière, s'il me reste quelque chose, mes dettes payées.”

Il donne ensuite quelques explications au sujet de ses dettes et de ce qu'il lui est dû, en quelques lignes seulement, et nomme pour exécuteurs testamentaires les Révérends MM. Forgues et Nadeau. Il termine son testament par ces paroles pleines de confiance en la miséricorde infinie de Dieu et de soumission à la sainte Eglise :

“ Enfin, je prie Dieu de recevoir mon âme dans sa miséricorde divine. Mettant toute confiance sans borne dans les mérites de N.-S. J.-C. qui me ressuscitera un jour. M'appliquant à demander la douce assistance de la Ste.-Vierge jusqu'à ce qu'elle m'obtienne pardon et grâce au pied du trône de son fils. Remercie mon bon ange, mon saint patron, St. Antoine, de leurs protections.

“ Je déclare mourir dans la foi, une et véritable de l'Eglise qui a le Pape pour chef. Jésus-Christ n'en a point établi d'autre. Je meurs en l'espérance du ciel et

dans cette foi et espérance, j'ai signé ce testament olographe écrit en mon plein jugement, ma vue et ma main un peu faibles, en ce jour, neuvième d'octobre, mil huit cent soixante-et-deux.

(Signé) “ EPL. LAPOINTE, Ptre.,
“ Curé de St.-Germain de Rimouski.”

Tous les ans, depuis sa mort, les principaux citoyens de Rimouski lui font chanter un service solennel, et il est à désirer que cette pieuse pratique se conserve encore longtemps.

Une souscription avait été commencée pour élever sur sa tombe un marbre funéraire. Il est à souhaiter que cette souscription se continue, et que la paroisse entière s'empresse de concourir à l'érection de ce monument, qui redira aux générations futures l'amour, le respect et la vénération des citoyens de Rimouski pour la personne vénérée de leur regretté pasteur.

Voici les paroles du *Courrier du Canada*, lors de la mort de ce bon prêtre :

“ Il avait une grande paroisse livrée aux dissensions intestines résultant de contradictions et de difficultés à l'occasion de la construction d'une église magnifique, qui ne le cède pas en beauté à

“ celle de Beauport. A l'apparition de M. Lapointe
“ à Rimouski, tout le monde fut réconcilié; par ses
“ manières affables, son énergie, son habileté, il sut
“ plaire à tous, et se faire obéir de tous.”

En 1855, il fut missionnaire aux Illinois, où il contracta cette maladie qui devait le conduire au tombeau.

Mgr. de Rimouski, né à Québec le 22 septembre 1821, fut ordonné prêtre à Québec, le 12 septembre 1844. Après avoir été professeur au Séminaire de Québec pendant plusieurs années, il fut nommé successivement Curé de Sainte-Claire, de Beauport et Principal de l'Ecole Normale-Laval. Le 15 janvier 1867, il recevait de Sa Sainteté le Pape Pie IX ses bulles, le nommant Evêque de St.-Germain de Rimouski. Sa Grandeur fut consacré sous ce titre dans la Cathédrale de Québec, le 1 mai 1867, par feu Mgr. Baillargeon, Archevêque de Québec.

Messire Edmond-Charles-Hyppolyte Langevin, frère de Mgr. de Rimouski, reçut l'ordre sacré de la prêtrise à Québec, le 30 août 1824, et demeura à l'Archevêché de Québec, comme Secrétaire, jusqu'en 1867. C'est à cette époque que M. Langevin reçut, de Mgr. de

Rimouski, ses lettres qui le nommaient Vicaire-Général de son diocèse.

Nous connaissons les sacrifices de tous genres que s'impose M. le Grand-Vicaire pour le progrès de la ville de Rimouski.

Nous espérons et nous formons les vœux les plus ardents pour que son œuvre soit complètement couronnée, et qu'elle obtienne le plus grand succès. Déjà, il voit tous les jours les progrès de cette ville naissante, et constate avec plaisir, nous en sommes certain, que ses labours et ses peines ne sont point vaines et inutiles.

Liste des Députés pour le comté de Rimouski, connu jusqu'en 1831 sous le nom de Cornwallis. (1).

Le 24 Novembre 1857, Sir Edmond Head, par une proclamation, créa le comté de Rimouski en district judiciaire, et y établit une juridiction spéciale de la Cour Supérieure.

(1) Ce comté comprenait les comtés actuels de Rimouski, de Témiscouata et de Kamouraska, ayant pour borne à l'Est, le comté de Gaspé, (Ste. Anne des Monts) à l'Ouest, la ligne paroissiale, entre Ste.-Anne de la Pocatière et St.-Roch des Aulnets.

	DE	A
P. L. Panet et Jean Digé	1792	1797
Pascal Sirois et Alexandre Menut ..	1797	1801
Joseph Boucher et Alex. Menut	1801	1804
Jos. N. Perrault et Alex. Roi.....	1804	1809
Joseph L. Borgia et Joseph Robitaille	1809	1820
Joseph Robitaille et Jean-Baptiste Taché.	1820	1825
Jos. Levasseur Borgia et Jos. Robitaille...	1825	1831
François Corneau et Paschal Dumais.....	1831	1835
J. Bto. Taché et Louis Bertrand.	1835	1841
Michel Borne	1841	1842
Hon. R. Baldwin.....	1842	1844
Ls. Bertrand.....	1844	1847
J. C. Taché ..	inclusivement { 1848	1857
G. Baby	1858	1863
Geo. Sylvain.....	1863	1867
Jos. Garon.....	1867	1871
F. X. Gosselin	1871	1872
A. Chauveau.....	élu en 1872	
R. Fiset. ..	élu en 1872	

M. Baldwin fut repoussé, par esprit de fanatisme, de son comté d'York, et ses anciens électeurs méconnurent un moment ses immenses services, parce qu'il favorisait les Bas-Canadiens. Mais cet homme d'Etat, aussi distingué par ses talents que par sa haute probité, fut

élu par acclamation dans le comté de Rimouski, en remplacement de M. Borne, qui lui céda volontairement son siège.

“ M. Baldwin est, sans contredit, une de nos plus belles figures politiques. Comme homme d'Etat, habile et prudent, comme avocat constitutionnel et parlementaire, il n'eut pas de supérieur. En toutes circonstances, il montra les vues d'un véritable chef politique, d'un homme consciencieux, honnête et libéral. S'il chercha à dominer, ce fut pour faire triompher une bonne cause, des principes honnêtes et admis de tous. Admirateur passionné de la constitution anglaise, il a constamment travaillé à en introduire les principes dans son pays d'adoption. Le triomphe du gouvernement constitutionnel fut surtout son ambition ; et c'est pour cela que le titre de *Père du gouvernement responsable* lui a été décerné. Ce patriote parvint à abattre l'influence des chefs conservateurs, et les contraignit à se soumettre aux exigences du gouvernement responsable, et à respecter les vœux du peuple. Ce fut là un grand triomphe.” (1).

L'Honorable Baldwin mourut en décembre 1858, au milieu des regrets universels, et ce fut alors qu'on

[1] *Le Canada sous l'Union*, par Louis-P. Turcotte.

apprécia hautement les services qu'il rendit au gouvernement.

Tableau des mariages, des naissances et des sépultures de Rimouski, depuis 1701 à 1872.

Années.	Mariages.	Naissances.	Sépultures.
1701	1	3	
1702.....			
1703.		2	
1704.....			
1705			
1706		3	
1707		1	
1708		3	
1709		3	
1710		1	
1711			
1712		4	1
1713		2 ...	
1714		4	
1715			
1716	1	2	
1717		8	

Années.	Mariages.	Naissances.	Sépultures.
1718	1	4	1
1719		3	
1720	3	4	
1721			1
1722		3	
1723		5	1
1724		6	
1725	1		
1726	2	1	
1727		8	3
1728			
1729	1	6	2
1730	1	7	
1731	1	6	
1732		5	
1733	2	9	4
1734	2	8	
1735	2	10	3
1736	3	9	2
1737		9	2
1738	1	6	4
1739	1	3	1
1740		8	1
1741		6	
1742	1	2	

Années.	Mariages.	Naissances.	Sépultures.
1743	2	5	
1744		4	1
1745		5	
1746		6	
1747			
1748		5	
1749	1	12	2
1750		11	1
1751	3	10	
1752		14	
1753		4	
1754	1	7	2
1755	1	15	
1756	2	9	12
1757	3	20	
1758	3	9	
1759			
1760		1	
1761		4	
1762	1	2	
1763	1		
1764	1		
1765			
1766			
1767	2	5	1

Années.	Mariages.	Naissances.	Sépultures.
1768			
1769			
1770			
1771		1	
1772			
1773			
1774	7	7	
1775		1	
1776		4	
1777		1	
1778		4	
1779			
1780		2	
1781		2	
1782			
1783	5	25	
1784	1	16	
1785	2		
1786	2	13	1
1787	5	10	1
1788	2	9	9
1789	2	13	2
1790	2	21	5
1791		25	8
1792	3	16	8

Années.	Mariages.	Naissances.	Sépultures.
1793	3	23	3
1794	4	22	18
1795	5	30	20
1796	8	27	8
1797	3	28	13
1798	7	24	9
1799	3	28	5
1800	1	23	8
1801	6	36	10
1802	7	28	16
1803	4	35	12
1804	12	31	22
1805	14	41	9
1806	5	29	6
1807	2	26	4
1808	8	44	1
1809	9	31	6
1810	9	28	4
1811	12	58	7
1812	4	58	3
1813	18	51	4
1814	2	52	11
1815	8	58	8
1816	4	69	3
1817	1	62	7

Années.	Mariages.	Naissances.	Sépultures.
1818	8	56	11
1819	16	77	11
1820	15	69	4
1821	25	85	8
1822	18	102	14
1823	15	124	31
1824	16	89	32
1825	16	119	28
1826	15	108	38
1827	22	120	48
1828	23	139	36
1829	21	133	46
1830	25	178	107
1831	26	168	51
1832	30	161	42
1833	30	186	56
1834	33	193	51
1835	33	192	63
1836	45	212	63
1837	24	204	133
1838	31	220	49
1839	19	211	61
1840	19	200	63
1841	51	246	69
1842	28	156	59

Années.	Mariages.	Naissances.	Sépultures.
1843	32	159	57
1844	32	178	45
1845	38	190	38
1846	43	170	77
1847	33	215	62
1848	37	213	80
1849	37	253	78
1850	27	232	57
1851	27	176	36
1852	28	168	49
1853	34	186	52
1854	29	152	51
1855	25	170	44
1856	35	180	44
1857	39	167	44
1858	32	190	77
1859	41	203	44
1860	30	172	43
1861	35	189	54
1862	18	169	70
1863	19	185	68
1864	15	165	57
1865	17	164	65
1866	10	156	58
1867	13	148	131

Années.	Mariages.	Naissances.	Sépultures.
1868	22	150	73
1869	39	149	82
1870	48	194	89
1871	34	180	65
1872	38	189	64

Construction du quai de Rimouski.—Construction du Palais de Justice.—Liste des Juges qui ont présidé les Cours à Rimouski.—Protonotaire.—Régistrateurs.—Liste des mariages faits dans l'Eglise de Saint-Germain de Rimouski, il y a 50 ans et au delà, et qui tous vivaient à la date du 5 Mars 1871.—Chantiers dans Rimouski.

Le quai de Rimouski fut construit de 1850 à 1855 par l'honorable Jacques Baby. M. Macaire Lepage en avait le sous-contrat; et les travaux étaient sous la surveillance éclairée de M. le docteur Taché.

Le palais de Justice fut commencé en 1860, et terminé en 1862, par M. Majorique Côté.

Les Honorables Juges qui ont présidé les Cours à Rimouski, depuis l'Union jusqu'aujourd'hui, sont les suivants :

Honorable André-Rémy Hamel, Cours des Requêtes.

“ Augt.-Norbert Morin, “ “

Honorable William Power, Cours des Requêtes.

"	David Roy,	Cour de Circuit.
"	Edouard Baquet,	" "
"	J.-Ths. Taschereau,	" "
"	John-B. Parkin,	" "
"	J.-A. Taschereau,	" "
"	W.-C. Meredith,	" "
"	F.-O. Gauthier,	" "
"	N. Casault,	" "
"	J. Maguire,	" "

M. F.-M. Derome fut nommé, par commission, le 6 mars 1858, aux charges de Protonotaire de la Cour de Circuit, de la Paix et de la Couronne.

M. Derome est le premier protonotaire du grand district judiciaire de Rimouski.

Les Régistrateurs furent :

	DE	À
M. Augustin-Guillaume Ruel	1840	1849
M. Louis-François Garon.....	1849	1860
M. André-Elzéar Gauvreau (1).....	1860	

(1) Au moment que nous mettons ce travail sous presse, nous apprenons avec plaisir la nomination de M. A.-E. Gauvreau à la charge de Maire de la ville St.-Germain. Nous ne pouvons trop féliciter MM. les Conseillers de la ville de Rimouski pour leur choix judicieux.

Liste des personnes mariées à l'Eglise de Saint-Germain de Rimouski, il y a 50 ans et au-delà, et qui toutes vivaient à la date du 5 Mars 1871.

1. M. Eustache Dutremble et Dame Emérentienne Lavoie, mariés, par M. Lecourtois, le 13 février 1804, résidents à Ste.-Luce.

2. M. Jean-Bte. Ruest et Dame Thérèse Heppel, mariés par M. Hott, le 29 janvier 1811, de Rimouski.

3. M. Charles Banville et Dame Scholastique Lepage, mariés par M. P. Gagnon, le 22 novembre 1814, de St.-Anaclet.

4. M. Barnabé Fiolas et Dame Domitilde Ruest, mariés par M. Gagnon, le 24 janvier 1815, de St.-Anaclet.

5. M. Antoine Banville et Dame Euphrosine Gendron, mariés par M. Gagnon, le 24 août 1819, de St.-Anaclet.

6. M. Pierre Parent et Dame Madelaine Gagné, mariés par le même, le 23 novembre 1819, de Rimouski.

7. M. Germain Langis et Dame Hélène Lepage, mariés par le même, le 23 novembre 1819, de Rimouski.

8. M. Chs. Lepage et Dame Julienne Pineau, mariés par le même, le 29 août 1820, demeurant à Ste.-Anne des Monts.

9. M. Germain Banville, et Dame Basilisse St.-Laurent, mariés par le même, le 20 février 1821, demeurant à Ste.-Angèle de Mérici.

10. Lieutenant Colonel Olivier Pineau et Dame Pétronille Lepage, mariés par le même, le 16 janvier 1821, de Rimouski.

11. M. François Gagné et Dame Marcelline Côté, mariés par le même, le 12 février 1821, de Rimouski.

12. M. Joseph Proulx et Dame Thècle Rouleau, mariés par le même, le 20 février 1821, de Rimouski.

13. M. Chrysanto St.-Laurent et Dame Angélique Lavoie, mariés par le même, le 5 mars 1821, de Rimouski.

Les premiers chantiers sur la Rivière Rimouski furent ouverts vers l'année 1820, par MM. Thobbs et Harvey ; ils passèrent ensuite entre les mains de M. Withney, vers 1825. M. Harvey y construisit un moulin à scie, au compte de M. Withney, marchand de Québec. Plus tard celui-ci, vendit à M. Price, père, son droit dans la Rivière et le moulin. M. Bradley,

de Rimouski, en devint ensuite le propriétaire. M. Price reprit son moulin quelques années plus tard, et le donna à son fils, qui en a fait aujourd'hui sa propriété. Depuis un grand nombre d'années, cinq ou six gros navires sont chargés à Rimouski, au compte de M. Price.

M. J.-B. Hall possède aussi, dans la Rivière Rimouski, un moulin à scie où il peut fabriquer, chaque année, plusieurs mille madriers. Il possède aussi un magnifique moulin à farine, qui est d'une grande utilité pour les habitants du lieu.

Lettre pastorale de Mgr. C.-F. Baillargeon, annonçant la division du diocèse de Québec, et l'érection du diocèse de Saint-Germain de Rimouski.—Décret d'érection de Sa Sainteté, le Pape Pie IX.—Consécration de Mgr. Jean Langevin, premier Evêque de Saint-Germain de Rimouski.—Prise de possession du diocèse de Saint-Germain de Rimouski, par Messire P. Léon Lahaye, curé.—Installation de Sa Grandeur Mgr. Jean Langevin.—Acte concernant l'incorporation des Evêques Catholiques Romains de cette Province.—Liste des ordinations faites dans la Cathédrale de Rimouski.

Je les ai vus ces beaux rivages
 Que les Cartier et les Champlain,
 Malgré mille hordes sauvages,
 Ont parcourus en souverains ;
 J'ai vu ces forêts qui fournissent
 Des vaisseaux à toutes les mers,
 Et ces campagnes où mûrissent
 Riches moissons et fruits divers ;
 Puis, rencontrant partout la vie
 Sur ce sol que Dieu féconda,
 Je m'écriai, l'âme ravie :
 " Je te salue, O Canada ! "

[RÉVD. B. DELORME, V. G. ORÉGON.]

Lettre pastorale de Mgr. C.-F. Baillargeon, Administrateur Apostolique de l'Archidiocèse de Québec, annonçant la Division du Diocèse de Québec, et l'érection du Diocèse de St.-Germain de Rimouski.

“ Québec, 11 avril 1867.

“CHARLES-FRANÇOIS BAILLARGEON par la Miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec, Assistant au Trône Pontifical, etc., etc.

Au Clergé et aux fidèles du nouveau Diocèse de St.-Germain de Rimouski, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

“ Vous savez, Nos TRÈS-CHERS FRÈRES, qu'il a plu au Souverain Pontife d'ériger en diocèse tout le district de Rimouski, avec la partie voisine de celui de Kamouraska, située à l'Est de la Rivière du Loup et de St. Antonin, tout le district de Gaspé et la partie de la Côte du Nord, comprise entre la rivière Portneuf et l'Anse au Blanc Sablon. Vous avez été de plus informés que sa Sainteté a daigné nommer au nouveau siège Monsieur JEAN LANGEVIN, Principal de l'Ecole Normale Laval de cette ville.

“ Depuis plusieurs années, l'on prévoyait qu'il serait

bientôt nécessaire de séparer cette partie du pays de l'Archidiocèse de Québec. L'éloignement où elle se trouve de la métropole, l'accroissement rapide de la population, favorisé par la colonisation, qui y prend un grand développement, la difficulté pour le premier Pasteur de visiter régulièrement les fidèles qui y sont établis, tout annonçait que cette division ne pouvait tarder de s'opérer.

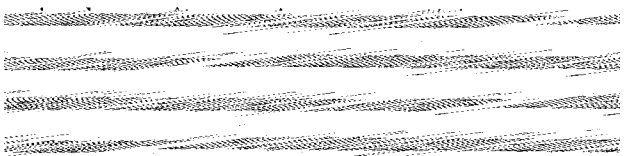
“ D'ailleurs, la paroisse de Rimouski, destinée à devenir le Chef-lieu du nouveau diocèse, semblait s'être préparée à jouir de ce privilège, en bâtissant sa magnifique église, digne de devenir une cathédrale, et en fondant deux maisons d'éducation d'un grand avenir. La plus ancienne de ces maisons, le Couvent des Révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, paraît solidement établie, et remplit, à la satisfaction générale, la noble et utile mission qui lui a été confiée.

“ Le Collège d'une date plus récente, commencé d'abord sur des bases bien modestes, voit s'augmenter chaque année son importance, et promet de devenir une pépinière féconde d'où sortiront un grand nombre de jeunes gens élevés dans l'amour de la vertu et de la science, les uns pour se dévouer au service de l'Eglise dans les rangs du sacerdoce, les autres pour

fournir aux diverses classes de la société laïque des citoyens éclairés et religieux.

“ Les choses étant donc mûres pour l'érection du nouveau diocèse, il ne nous restait plus qu'à la solliciter auprès du S.-Siège ; et c'est ce que nous avons fait, de concert avec nos vénérables collègues de la Province Ecclésiastique de Québec, qui en ont compris, comme nous, la nécessité. Notre Saint-Père le Pape Pie IX, qui montre toujours une si grande sollicitude pour l'Eglise du Canada, s'est empressé de se rendre à nos vœux, en émanant ses Lettres Apostoliques, en date du 15 janvier dernier, par lesquelles il est réglé que le territoire ci-dessus désigné sera détaché de l'archidiocèse, pour former un diocèse séparé, sous le nom de Rimouski, et dont le village du même nom sera le siège.

“ C'est aussi sur la recommandation des mêmes Prélats que Sa Sainteté a bien voulu nommer M. Langevin premier Evêque de Rimouski, par d'autres Lettres Apostoliques de même date. Ayant eu occa-



qu'il avait déployée, soit comme curé, soit comme chef d'une institution d'enseignement supérieur, ils n'ont pas hésité à demander son élévation à la dignité sublime de l'Épiscopat. Tout en effet leur donnait l'assurance que le nouveau Prélat serait à la hauteur de sa position, et qu'avec le secours du Ciel il cultiverait avec soin et intelligence la part du vaste champ de l'Eglise qui allait lui être assignée.

“ Tel est, N. T. C. F., le digne Evêque à qui va être confiée dans quelques jours la charge de vos âmes et le soin de vos intérêts éternels. Sa consécration doit avoir lieu dans la cathédrale de Québec, le premier jour de Mai prochain, sous les auspices de la Reine des Vierges, à qui ce beau mois est spécialement consacré. Vous ne manquerez pas d'offrir à Dieu, ce jour-là surtout, vos ferventes prières, pour qu'il répande tous les dons de son esprit divin sur votre premier Pasteur.

“ A dater du même jour, N. T. C. F., toute l'autorité spirituelle que nous exerçons sur vous, passera entre les mains de Monseigneur l'Evêque de Rimouski. Il sera donc pour vous désormais la sentinelle vigilante, qui, selon le prophète Isaïe, placé par le Seigneur lui-même sur la hauteur, ne se taira ni durant le jour, ni durant la nuit, pour vous avertir du danger et vous ga-

ranter des attaques de l'ennemi (Isaïe, LXII. 6.) Il sera aussi pour vous le Pasteur fidèle, prêt à donner sa vie pour ses brebis ; qui va les chercher, quand elles s'égareront, et qui ne cesse de courir après elles, que lorsqu'il les a retrouvées et les a ramenées au bercail (S. Luc, XV. 5.) Il sera encore pour vous le véritable Evêque dont parle S. Paul, à qui Dieu n'a pas donné un esprit de timidité, mais un esprit de force, d'amour et de modération (II Tim. 1. 7), pour reprendre les coupables, réprimer le vice, et disposer les âmes avec douceur à la pratique de toutes les vertus.

« Vous recevrez donc avec joie, N. T. C. F., et vous bénirez avec bonheur Celui qui vient de la sorte à vous, au nom du Seigneur (S. Math. XXI. 9). Vous écouterez avec soumission sa parole, qu'il ne vous fera entendre que pour vous détourner du mal, et pour vous diriger dans le chemin qui conduit à la vie. Vous le respecterez comme l'envoyé du Souverain Pasteur des âmes, ayant pour mission de répandre sur vous les trésors de la divine miséricorde, d'adoucir les peines inséparables de votre exil dans cette vallée de larmes, et de vous conduire heureusement à la patrie céleste. Enfin vous lui montrerez en toute occasion la plus parfaite docilité, afin d'alléger, autant qu'il est en vous, le fardeau redoutable qu'il a accepté par

obéissance à l'Eglise, en se chargeant du soin de vos âmes.

“ C'est sans doute avec regret, N. T. C. F., que nous nous séparons de vous : nous ne pouvons oublier l'empressement et la joie avec lesquels vous nous avez accueilli, dans les trois visites pastorales qu'il nous a été donné de vous faire : votre esprit de foi, votre attachement à la religion, et, en général, votre docilité envers vos pasteurs furent toujours pour nous une source d'abondantes consolations. Aussi, en cessant d'avoir les mêmes rapports avec vous, nous n'en continuerons pas moins de nous intéresser à votre bonheur, et d'offrir à Dieu nos plus ardentes prières, pour que, dociles à la voix de votre premier Pasteur, vous croissiez en toutes sortes de vertus, que vous fassiez l'honneur de l'Eglise, et que vous vous rendiez ainsi dignes de votre immortelle destinée.

“ Pour vous, nos bien chers coopérateurs dans le ministère des âmes, pourrions-nous nous séparer aussi de vous sans vous exprimer la peine que nous en ressentons ? Nous n'avons jamais eu qu'à nous louer du zèle et de la fidélité avec lesquels vous nous avez prêté votre concours pour travailler à la vigne du Seigneur, et nous le prions de vous en récompenser au

centuple. Cette affection filiale que vous n'avez cessé de nous témoigner, vous la reporterez sur votre nouvel Evêque, qui sera toujours pour vous un véritable père, en même temps qu'un guide sûr et éclairé. Aidé de ses conseils et de son expérience, vous continuerez de cultiver avec la même ardeur, et, nous l'espérons, avec un succès toujours croissant, la part du champ du père de famille qui vous a été confiée ; sous sa conduite, comme S. Paul, vous combattrez avec courage le bon combat ; vous ferez sa joie et sa couronne, par une vie toute sacerdotale, en attendant que vous receviez vous-mêmes cette couronne de justice qui faisait l'espérance du grand apôtre, et que le juste Juge rendra à tous ceux qui, par leurs travaux apostoliques, travaillent avec soin à la mériter, et se préparent ainsi au grand jour de son avènement (II Tim. IV. 7. 8).

“ Seront la présente lettre pastorale et la Bulle du Souverain Pontife qui l'accompagne, lues et publiées au prône des messes paroissiales de toutes les églises et chapelles du nouveau diocèse de Rimouski, le 28 avril prochain, dimanche de la *Quasimodo*, et, dans les endroits où elles ne seraient pas arrivées à temps, le premier dimanche après leur réception.

“ Donnée à l'Archevêché de Québec, sous notre seing,

le sceau de l'Archidiocèse, et le contre-seing de notre Assistant-Secrétaire, le onze avril mil huit cent soixante-sept.

(Signé) “† C. F. EVÊQUE DE TLOA,

“ Administrateur.

“ Par Monseigneur,

“ A. H. GOSSELIN, Ptre.,

“ Assistant-Secrétaire.”

PIE IX, PAPE.

POUR EN CONSERVER LE PERPÉTUEL SOUVENIR.

“ Fidèle aux devoirs de la charge Pastorale que Dieu, malgré notre indignité, nous a confiée, nous dirigeons surtout nos pensées et nos soins vers ces parties du troupeau de Notre-Seigneur qui sont éloignées du centre de la Foi Catholique par de longs espaces de terre et de mer : et du moment que nous voyons que l'intérêt et le bien de ce troupeau demandent que nous érigeons de nouveaux diocèses en ces lieux éloignés, nous ne manquons pas de le faire par Notre Autorité Apostolique. Nos Vénérables Frères l'Evêque de

Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec, Province du Canada, et les Evêques de la dite Province, ayant donc eu l'attention de nous exposer qu'il serait très-avantageux pour la Foi Catholique que nous érignons la partie inférieure du dit Archidiocèse en un diocèse séparé et distinct, qui aurait son Evêque propre, nous avons délibéré sur ce projet avec Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Ste. Eglise Romaine ; nous l'avons examiné avec soin, et nous avons jugé à propos de nous rendre à la prière des dits Evêques, et d'ériger le nouveau diocèse demandé. Aussi, du conseil de Nos Vénérables Frères, et par la plénitude de Notre Pouvoir Apostolique, nous érigeons et nous établissons, par les présentes, ce nouveau Siège Episcopal, dans le lieu appelé Saint-Germain de Rimouski, dans la partie inférieure de l'Archidiocèse de Québec, province du Canada ; et nous décrétons qu'à ce Siège appartiendra toute cette partie de territoire qui comprend les immenses districts de Rimouski et de Gaspé, au sud du fleuve St.-Laurent, ainsi que le comté de Témiscouata, excepté pourtant les paroisses de St.-Patrice, de St.-Antonin et de N.-D. du Portage ; et au nord du dit fleuve St.-Laurent, tout le territoire qui s'étend à l'est de la Rivière Portneuf, avec toutes les îles situées dans le

dit fleuve Saint-Laurent, et comprises dans les limites indiquées tout-à-l'heure. Nous voulons de plus que cette nouvelle Eglise Episcopale jouisse de tous les honneurs, droits et privilèges qui sont l'apanage des autres Sièges Episcopaux.

« Voilà ce que nous voulons, ce que nous statuons, ce que nous décrétons ; ordonnant que nos présentes Lettres soient dès à présent et à l'avenir stables, valides et efficaces, qu'elles obtiennent et produisent leurs effets pleins et entiers, et qu'elles servent parfaitement à ceux qu'elles regardent maintenant, et à ceux qu'elles regarderont plus tard, et qu'il soit jugé et défini suivant les prémices par tous Juges ordinaires et délégués, même par les Auditeurs des Causes du Palais Apostolique ; et nous déclarons nul et sans valeur tout ce qui pourrait être tenté contrairement à ces choses, par toute autorité quelconque agissant soit par ignorance, soit avec connaissance de cause. Nonobstant notre règle et la règle de la Chancellerie Apostolique, *de jure quæsito non tollendo*, et nonobstant les autres Constitutions Apostoliques, et celle de notre prédécesseur Benoît XIV, d'heureuse mémoire, *super divisione Materialium*, et toutes autres choses contraires.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 15 janvier, l'an MDCCCLXVII de N.-S. et le vingt et unième de notre Pontificat.

(Signé) L + S « N. CARD. PARACCIANI CLARELLI.”

Le diocèse de St-Germain de Rimouski fut érigé le 15 janvier 1867, dans la vingt et unième année du Pontificat de Pie IX. Alors, M. Jean Langevin, Prêtre, Principal de l'Ecole Normale de Québec, fut nommé Evêque du Diocèse de St-Germain de Rimouski, par une Bulle datée de Rome, le 15 janvier 1867.

Le premier jour de Mai de la même année, Mgr. Jean-François-Pierre-LaForce Langevin recevait, dans la Cathédrale de Québec, des mains de Mgr. l'Administrateur de l'Archidiocèse, la consécration épiscopale, l'élevant à la sublime dignité de successeur des Apôtres, en présence d'un grand concours de fidèles réunis et de Nos Seigneurs les Evêques Edouard-Jean Horan, Evêque de Kingston ; Jos.-Eugène Guigues, Evêque d'Ottawa ; Jean-Joseph Lynch, Evêque de Toronto ; Charles Larocque, Evêque de St-Hyacinthe ; Louis-François Laflèche, Evêque d'Anthédon et coadjuteur de Mgr. Thomas Cooke, Evêque des Trois-Rivières.

Plus de 150 prêtres étaient aussi venus des différents

diocèses pour s'associer à cette intéressante démonstration du culte catholique, et prier le ciel de répandre ses plus abondantes bénédictions sur le nouvel Elu et sur les fidèles confiés à sa garde.

Mgr. de Rimouski, en choisissant le premier jour du mois que l'Eglise consacre à la reine des cieux, avait sans doute l'intention de mettre son diocèse sous la puissante protection de Marie.

Les deux prélats qui assistaient l'Elu furent Mgr. Horan et Mgr. Laflèche.

L'Evêque consécrateur fut Mgr. de Thloa, assisté de M. le Grand-Vicaire Cazeau, faisant l'office d'archidiaque, de M. le Grand-Vicaire Edmond Langevin et de M. Ouellette, remplissant l'office de diaques d'honneur.

Mgr. de St.-Hyacinthe, après l'Evangile, monta en chaire, et prenant pour texte ces paroles de l'Apôtre " Vos spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei," il les développa avec grâce et bonheur.

L'Eloquent orateur, après son début, fit une belle démonstration de la dignité de l'Evêque et fit voir en peu de mots combien l'Episcopat est nécessaire à l'Eglise et à la société.

Il termina son magnifique discours, qui fut vivement goûté de l'auditoire, à peu près en ces termes.

“ C’est pour ajouter un nouvel anneau à la longue et belle chaîne du nombreux épiscopat qui gouverne maintenant les vastes territoires autrefois soumis à la juridiction de l’Evêché de Québec, que vient d’avoir lieu la consécration de Mgr. Jean Langevin ; ce jour doit être pour la vieille Eglise métropolitaine un jour de joie et de bonheur, puisqu’il est donné encore une fois de se complaire dans sa fécondité à l’occasion de la naissance de cette fille qui sort de son sein, pleine de vigueur et d’espérance, qui promet d’ajouter à sa couronne de mère un nouveau fleuron digne de figurer à côté de ceux qui en font déjà l’ornement et l’orgueil.

“ Et ce qui doit ajouter à sa joie, c’est que celui que le Vicaire-Eternel a désigné pour gardien, pour époux à cette nouvelle fille, est lui aussi l’enfant de l’Eglise de Québec, qui après lui avoir donné, à son entrée dans la vie, la naissance spirituelle du baptême, a cultivé avec soin ses belles qualités, pour le préparer à entrer dans le sanctuaire et à monter les degrés de l’autel.

“ Il s’est toujours montré digne du caractère sacerdotal dont elle l’avait revêtu ; aujourd’hui, sa tendresse de mère goûte une satisfaction aussi vive que naturelle, en le voyant monter au premier degré de la hiérarchie ecclésiastique et prendre sa place parmi les princes

de l'Eglise. Et vous, nouveau pontife du Seigneur, je pourrais à bien juste titre vous engager à prendre part à la joie commune du clergé et des fidèles réunis pour être témoins des grandes choses que la puissance de Dieu a opérées en ce jour pour vous ; car il vous serait bien permis de dire, en empruntant les paroles si pleines de reconnaissance et d'humilité de notre Auguste Mère : *fecit mihi magna quia potens es.*"

Mais il me vient une réflexion propre à arrêter les élans de cette joie, c'est que l'épiscopat n'est pas seulement un grand honneur, mais qu'il est aussi un grand fardeau, *Grandis honor vel grave pondus*. Mais, pourtant, consolez-vous : *dabit firmitatem qui contulit dignitatem.*"

Pendant que la cérémonie du sacre avait lieu dans la Cathédrale de Québec, Messire P.-Léon Lahaye, Prêtre, Curé de St.-Germain de Rimouski, en vertu d'une procuration, en date du 22 avril de la même année, de Mgr. Jean-François-Pierre LaForce Langevin, promu Evêque de St. Germain de Rimouski, par N. S. Père, le Pape Pie IX, (glorieusement régnant) prenait possession corporelle, réelle et actuelle en son nom, du dit diocèse de St.-Germain de Rimouski, de

dames, rehaussaient de leur présence cette réunion choisie.

Le lendemain, dans l'après-dîner, Mgr. Langevin allait présider une charmante et intéressante réunion qui avait lieu dans l'ancienne chambre d'assemblée. C'était le dixième anniversaire de la fondation de l'Ecole-Normale.

Mgr. Langevin, accompagné des Evêques de la Province, du Clergé, de plusieurs membres distingués de la législature et de l'élite de nos concitoyens, voulut agir pour la dernière fois comme Principal.

Les musiciens de l'artillerie royale rehaussèrent cette splendide fête de famille par leur présence et leurs morceaux choisis, exécutés avec art.

Notre bienveillant lecteur lira avec intérêt, nous en sommes sûr, le récit de l'installation de Sa Grandeur Mgr. Langevin, si bien narré par une plume amie, M. Faucher de St. Maurice :

“ Le 15 mai 1867, le vapeur provincial l'*Advance*, joyeusement pavoisé, emportait, vers son nouveau diocèse, Sa Grandeur Monseigneur Langevin, accompagné d'une suite nombreuse de prêtres et d'amis.

“ La ville de Québec n'avait pas voulu laisser partir

le nouveau Pontife, sans au moins lui donner un dernier témoignage de l'inaltérable souvenir qu'elle allait conserver de ses vertus chrétiennes et de ses talents distingués. Ses citoyens les plus influents et les plus honorables s'étaient réunis à Monseigneur de Tloa, aux ecclésiastiques de l'Archevêché, du Séminaire, et aux officiers de la Force Active, pour lui former un cortège d'honneur.

“ Une garde fournie par le neuvième bataillon, placée sous les ordres du capitaine Gagné, était rangée sur le quai en ligne de bataille ; sa musique militaire jetait au vent du large les notes graves et majestueuses de l'hymne national anglais, et au milieu de toutes ces paroles d'adieu, de ces cliquetis d'armes et de ces respectueux hommages, Mgr. Langevin, debout sur la dunette, la tête nue et les yeux pleins de larmes, commençait à s'acheminer lentement vers ce mystérieux sentier de l'Épiscopat, où venait de le placer la main de Pierre.

I.

EN ROUTE.

“ Au moment du départ, il soufflait une forte brise de nord-est, qui, vers deux heures de l'après-midi, dégé-

néra en véritable bourrasque. Les vagues se montraient un peu grosses pour le vaisseau ; et, comme le passage de la traverse de Saint-Roch aurait pu nous présenter quelques difficultés, le capitaine jugea plus prudent de retourner se mettre à l'abri et mouiller pour la nuit à la Pointe-aux-Pins (Ile aux Grues.) Dans le courant de cette première journée de voyage, nous nous croisâmes avec un gros steamer, que Monseigneur crut être l'*Hibernian*. Nous savions que M. Cartier s'était embarqué sur ce bâtiment, et le capitaine, ne voulant pas passer si près sans permettre à ses illustres passagers de rendre hommage au premier ministre et de s'informer de sa santé, fit mettre le cap sur le *Transatlantique*. Après signaux échangés, nous apprîmes que c'était le *St. Andrew* de Glasgow, et amenant par trois fois notre pavillon, en réponse à son salut, nous reprîmes notre course. Le 16 au matin, nous accostions le quai de la Malbaie pour y prendre quelques prêtres de la côte du Nord, mais le mauvais temps ayant changé notre heure d'arrivée, et la brise devenant de plus en plus carabinée, nous fûmes forcés de lever l'ancre de suite et de nous diriger vers la Rivière du Loup où nous arrivâmes vers midi, pour en repartir immédiatement, après avoir augmenté notre personnel d'une douzaine de prêtres.

“ En reprenant le large, nous comptions encore sans la grosse mer et le vent contraire. Vis-à-vis l'Isle-Verte, le capitaine reconnut qu'il serait téméraire de continuer, et rebroussa vers le quai que nous venions de quitter. Comme nous devions y passer une bonne partie de la nuit, Monseigneur Langevin voulut bien accepter la cordiale hospitalité de M. l'abbé Lagueux, et mit pied à terre pour se rendre au presbytère du village, où l'adresse suivante, signée par les notabilités de l'endroit, lui fut présentée.

*Les citoyens de la Rivière du Loup à sa Grandeur
Monseigneur Langevin.*

“ Monseigneur,

“ Nous, citoyens de la Rivière du Loup, profitons avec bonheur de l'occasion de votre passage dans notre localité, pour féliciter votre Grandeur de son élévation à la haute dignité d'Evêque que la Cour de Rome vient de lui conférer.

“ C'est encore pour nous un devoir comme catholiques et comme canadiens, de vous exprimer notre reconnaissance pour les services si justement appréciés par tout le pays, que vous avez rendus depuis de longues années, à la religion et à l'éducation. Un nouveau

champ s'ouvre à votre zèle et à votre dévouement ;
veuille la Providence conserver à votre Grandeur
toute la santé dont elle a besoin, et que le bonheur
l'accompagne toujours.

(Signé) “ Jos. LAGUEUX, Ptre.”

(34 signatures).

“ A ces paroles de félicitations et à ces bons souhaits,
Monseigneur répondit avec ce charme d'expression et
cet à-propos exquis que l'on s'est plu à rencontrer
dans ses nombreuses allocutions et que le lecteur
aimera à retrouver dans les réponses d'adresse ci-
dessous, véritables chefs-d'œuvre de pensée, d'humilité
et de style.

“ A deux heures après minuit, la brise se prit à
fléchir, juste assez de temps pour nous permettre de
reprendre la haute mer, et là, poussés, bousculés sans
pitié de tribord à bâbord, cherchant les uns, un endroit
du pont où l'on pût se mettre à l'épreuve du mal de
mer, les autres, un petit coin à l'abri de la froidure, de
la pluie et du vent, nous accostions à 10½ heures la
jetée de Rimouski, où, joyeux d'être sains et saufs, une
cordiale réception venait bien vite jeter l'oubli sur les
inconvenients d'une connaissance trop intime avec le
Saint-Laurent, nous laissant en souvenir un singulier

sentiment de va-et-vient, pas trop désagréable par lui-même, mais qui devait faire un drôle d'effet sur les spectateurs. Les maisons du pimpant village semblaient valser devant nous le plus coquettement du monde ; le quai et la rue avaient le tanguage, et à tout moment le pied incertain de son terrain, éprouvait une indéfinissable sensation de vide et décrivait des zig-zags fantastiques, au grand ébahissement de son légitime propriétaire.

II.

LA PRISE DE POSSESSION.

“ Depuis déjà quelque temps, Rimouski s'était dignement préparé à recevoir son pontife. Huit jours avaient été employés à ériger sur le parcours de son passage d'élégants arcs de verdure ; on avait bordé le chemin de sapins et de cèdres ; des cultivateurs étaient venus d'une quinzaine de lieux aux alentours pour s'en faire bénir et lui payer la bienvenue, et la joie de la cathédrale se reflétait depuis la modeste chaumière du paysan jusque sur l'humble cabane du pêcheur. Mais la pluie torrentielle, cette pluie serrée et continue que nous avons eue, cette année là, dès le commencement d'avril, vint nous forcer de mettre

notre parapluie entre toutes ces belles choses, et c'était réellement bien triste que d'entrevoir ces pauvres drapeaux, faisant mélancoliquement suinter, eux aussi, leur quote-part d'eau sur les passants, et de jeter les yeux çà et là, sur quelques-unes de ces belles devises que M. Bérubé avait travaillées si artistiquement et que l'humidité s'était amusée à déchirer et à faire battre au vent.

“ Parmi ces inscriptions, nombreuses et fort remarquables, l'une, la première en débarquant—était une expression de respectueuse courtoisie:—“ *Rimouski vous salue.*” L'autre contenait en elle seule un résumé complet de la vie du saint prélat: “ *Honneur à la vertu, au mérite et au dévouement.*”

“ A mesure que nous approchions de la nouvelle cathédrale, les ornements et les décorations de toutes sortes se pressaient et s'entremêlaient les uns aux autres. A l'intérieur, au-dessus du sanctuaire, de jolies draperies retombant en festons servaient à relever la sévérité architecturale de l'édifice; le parvis était encombré d'une foule pieuse et recueillie, et l'imposante cérémonie, attendue avec tant d'impatience, allait commencer. (1)

(1) M. André-Elz. Gauvreau, Régistrateur, avait lui-même fait les frais de ces décorations, et avait magnifiquement bien

“ Après s'être revêtu de ses habits pontificaux, le premier acte de Monseigneur Langevin, en mettant le pied dans le vestibule de sa cathédrale, fut de s'agenouiller sur le seuil de la porte principale, pour exprimer officiellement et sacerdotalement son entrée dans le diocèse de St-Germain de Rimouski. Là, le curé de la paroisse, M. l'abbé Tahaye, lui présenta le crucifix à baiser, et, lecture ayant été donnée de la bulle du Souverain Pontife, érigeant cette portion du diocèse de Québec en évêché et en confiant la direction à la vigilance du nouveau pasteur, Monseigneur, accompagné de l'Evêque de Kingston, reçut l'eau bénite et l'encens, et fit son entrée triomphale, annoncée par les sublimes accords du *Te Deum*, bénissant solennellement son peuple et entouré de son chapitre et de son clergé. Arrivé au pied de l'autel, il s'y agenouilla pour y faire une seconde prière, puis, l'ayant embrassé respectueusement, il fut conduit à son trône épiscopal par Sa Grandeur Monseigneur Horan, et là, comme dit naïvement l'acte notarié de

préparé son salon pour la réception de Sa Grandeur, où Elle devait revêtir les ornements pontificaux, avant son entrée solennelle dans sa nouvelle Cathédrale. Mais le mauvais état des rues ne permit point à Monseigneur de s'arrêter chez M. Gauvreau, et Sa Grandeur dut se rendre immédiatement à sa Cathédrale.

prise de possession, “ personne ne s’y étant opposé, reconnu joyeusement pour père en Dieu et évêque de St.-Germain de Rimouski, par le baiser de la main,” que les prêtres s’en vinrent lui donner deux par deux. Après avoir reçu cette marque d’allégresse et de dévouement, Monseigneur retourna à l’autel, où l’antienne du patron du diocèse, St. Germain, ayant été entonnée, il chanta lui-même l’oraison, et, donnant de nouveau la bénédiction pontificale, une messe basse dite par M. le Grand-Vicaire Ed. Langevin, commença.

“ Pendant le saint sacrifice, un chœur dirigé par M. l’abbé Rouleau, exécuta des morceaux choisis de grands maîtres, et le magnifique chant du ténor M. Gagné, qui serait tout à fait à l’aise au milieu de celui de nos artistes les plus distingués, fut habilement accompagné sur l’harmonium par M. Bégin.

“ Musique, prières, cathédrale et peuple, tout semblait commenter à sa manière le verset sacré qui allait fournir au savant prédicateur de la fête, le texte de son discours :

— Béné soit celui qui vient au nom du Seigneur.

III.

LE SERMON.

Le sermon de circonstance, prêché par M. l'abbé Ladrière, curé de St. Fabien, renferme de nobles pensées, rendues avec bonheur et avec éloquence. Sa diction est pure et facile, son geste noble, et plus d'une fois sa voix forte et émue, impressionna vivement son auditoire.

“ Benedictus qui venit in nomine Domini.” St. Matt. 21. IX.—

“ Messieurs, mes frères,

“ Il y a plus d'un siècle et demi, le 31 Août 1701, les bords de la rivière Rimouski tressaillaient d'allégresse, à la vue d'une frêle embarcation qui déposait, sur la rive sauvage, un homme béni venant au nom du Seigneur, le Père Bernardin le Neuf. Il embrasse avec transport cette terre qu'il doit féconder de ses sueurs et peut-être de son sang ; il en prend possession au nom de la religion, et, pour assurer sa conquête, il arbore l'étendard du salut. Alors, les quelques blancs, entre autres les familles Lepage et St.-Laurent, qui avaient fixé ici leurs demeures, et la tribu sauvage des Micmacs, dont les cabanes étaient rangées sur les

deux bords de la rivière, viennent s'agenouiller aux pieds du missionnaire pour recevoir ses premières bénédictions. Le prêtre les bénit, mais ce n'est pas assez : il brûle du désir de purifier cette terre avec le sang divin qui efface les péchés du monde. On élève donc à la hâte une tente de feuillages, et là, sur un autel rustique, le Dieu Tout-Puissant vient vérifier une fois de plus ces paroles si consolantes pour l'humanité : " Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes."

" Aujourd'hui, ce n'est plus le léger canot d'écorce qui apparaît à nos regards. Il est vrai que la Providence, pour nous rappeler plus vivement les commencements pénibles de cette église, a semblé susciter des obstacles presque insurmontables, mais le courage a vaincu toutes les difficultés, et un splendide bateau-à-vapeur dépose sur notre rivage un homme très-élevé en dignité, mais dont le cœur, comme celui du missionnaire, ne désire que le salut des âmes. Aujourd'hui, la magnifique église de St.-Germain de Rimouski, parée de ses plus beaux ornements, *sicut sponsa ornata viro suo*, ouvre ses bras à un prince de l'Eglise, venant à elle au nom du Seigneur : et à la vue de cette pompe, à la vue de cet immense auditoire, à la vue surtout de ce nombreux et vénérable clergé venu de

tous côtés pour être témoin de cette alliance mystérieuse, je suis tenté de mettre dans la bouche de cette glorieuse église, le cantique de l'humble vierge d'Israël :
" Mon âme glorifie le Seigneur, et toutes les générations m'appelleront bienheureuse, parce que Dieu a fait pour moi de grandes choses."

" Vous pouvez donc voir, mes frères, quel accroissement Dieu a donné au grain de sénévé enfoui sur vos rives par la main du missionnaire ; vous pouvez voir quels progrès merveilleux la religion a réalisés. Oui, osons le proclamer hautement, la religion est la source de tout véritable progrès ! Et si cette divine religion n'eût pas réchauffé sur son sein les 60,000 Canadiens laissés orphelins, après la conquête, sur les bords de notre grand fleuve, ils auraient disparu sous l'empire du vainqueur, comme la neige disparaît dans nos plaines sous les regards brûlants du soleil.

" Non pas que je veuille avancer ici que nos Evêques et nos Prêtres aient seuls défendu nos droits, aient seuls combattu et protesté. Non, mais ils ont, dans leurs maisons d'Education, donné la plupart des hommes dont le Canada s'enorgueillit, la plupart des hommes qui ont revendiqué et qui revendiquent encore pour notre patrie bien-aimée, le droit de garder

ses institutions, sa langue et ses lois. Admirons donc les desseins de la Providence sur notre pays, admirons donc la protection visible de Dieu sur ce petit peuple qu'il a voulu confier au soin tout spécial de la Religion ; et recevons comme un don de sa main, le Pontife béni qui vient au nom du Seigneur : *Benedictus qui venit in nomine Domine.*

“ Il est béni ; il vient pour bénir : telle est sa fonction principale. Il vient au nom de Dieu, comme représentant de Dieu : telle est sa mission par rapport à nous. Il vient pour bénir : cela est si vrai, que le premier acte d'un évêque, après sa consécration, est de parcourir l'église en répandant des bénédictions sur les assistants. Oh ! quel moment pour l'évêque nouvellement consacré, que celui où il lève la main pour bénir ! Quelles émotions délicieuses doivent agiter son âme ! Ne se dit-il pas lui-même : ces mains consacrées ne se lèveront que pour bénir ; à chaque pas, je verrai les populations incliner leurs têtes sous mes bénédictions ; je bénirai le vieillard qui penche vers la tombe, je bénirai l'enfant qui commence à sourire à la vie ! Je bénirai toujours et partout.

“ Monseigneur, Votre Grandeur a dû surtout éprouver ces vives et délicieuses émotions lorsque, au

milieu de ceux qui sollicitaient ses premières bénédictions, elle a reconnu un père et une mère vénérables, des frères et des sœurs chéris. Oui, Monseigneur, vous avez compris alors que l'Evêque est fait pour bénir ! Et d'ailleurs, on le voit par les cérémonies si belles et si sublimes, les invocations si ardentes que le Pontife consécrateur emploie pour appeler les bénédictions de Dieu sur Celui qui doit être consacré. On dirait même que l'Eglise de la terre n'a pas de termes assez forts, assez énergiques pour exprimer ses désirs. Alors elle appelle à son aide l'Eglise triomphante, elle supplie toute la cour céleste d'unir ses prières aux siennes, afin que l'âme du nouvel Elu soit remplie des bénédictions les plus abondantes. Et, pendant que la terre fait monter jusqu'au ciel ses supplications ardentes, et que le ciel attendri s'incline pour contempler un spectacle aussi ravissant, le nouvel Elu, prosterné jusqu'à terre, semble mourir, mais pour renaître avec une âme d'évêque, c'est-à-dire, une âme embrasée de la plus profonde et de la plus vive charité. Ce n'est pas tout : l'Eglise bénit encore tous les ornements de l'Evêque, depuis sa chaussure jusqu'à la mitre qui couronne sa tête. Elle veut que tout en lui et sur lui soit béni.

“ Mais pourquoi, M. E., la fonction principale de

l'Evêque est elle de bénir ? C'est parce que l'Evêque est appelé à continuer dans les âmes l'œuvre de Dieu. Or, on voit dans la Genèse que le premier acte de Dieu, après la création, fut de bénir tous les êtres sortis de ses mains. Cette bénédiction divine, nos premiers parents la perdirent par leur péché, et la malédiction s'appesantit sur leurs têtes. Mais Dieu, qui aimait son œuvre, ne l'abandonna pas complètement. Il suscita de temps en temps des hommes selon son cœur, qui conservèrent en eux-mêmes, et communiquèrent à quelques autres, les faibles restes de cette bénédiction donnée par Dieu à la création tout entière, jusqu'au temps où le divin Réparateur fit entendre au monde étonné ces paroles qui devaient confondre l'empire de Satan : " Je viens écraser la tête du serpent infernal, je viens effacer la malédiction ; je viens bénir, je viens sauver ! Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre ; je vous envoie comme mon Père m'a envoyé." C'est à des hommes que Jésus-Christ donnait cette puissance et cette mission ; c'est aux Apôtres et aux Evêques, leurs successeurs, qu'il a établis pour continuer son œuvre. Vous venez, Monseigneur, au nom de Dieu, comme le représentant de Dieu.

" Ici, M. F., je ne puis m'empêcher de vous faire

remarquer la vigueur et la fécondité de l'épiscopat canadien, implanté à Québec par le Pape Clément X, en la personne du très-illustre François de Montmorency Laval, le 1er octobre 1674. Ses rameaux s'étendent maintenant sur une vaste étendue de pays, et, naguère encore il a produit trois rejetons illustres destinés à faire la gloire et l'honneur de la Religion et de la Patrie. Le vénérable Evêque de Kingston, dont la présence ici ajoute tant à notre joie et à l'éclat de cette fête, est, lui aussi, un rejeton de cette tige féconde, et c'est à deux cents lieux d'ici qu'il est appelé à cultiver un cep de cette vigne, dont la racine est à Québec. Votre Grandeur nous accuserait d'ingratitude si, en ce moment, nous ne jetions un regard vers ce beau diocèse dont nous nous trouvons séparés. L'enfant que le sort éloigne de la maison paternelle, quelque heureux qu'il doive être, ne laisse pas de tourner ses regards vers cette demeure aimée où se sont écoulés de si beaux jours, et de tendre ses bras vers le bon père dont il a appris à connaître l'amour et la tendresse ! Vénérable Evêque de Tloa, nous osons espérer que, malgré la distance, nos accents parviendront à votre cœur. Nous nous consolons par la pensée que vous nous avez donné pour père un autre vous-même. Oui, nous sommes certains qu'en imposant vos mains sur la tête de notre

premier pasteur, pour appeler dans son âme les dons de l'Esprit-Saint, vous avez eu une pensée pour les enfants de Rimouski, et que vous avez désiré infuser dans son cœur la bonté, la tendresse, la charité qui animent le vôtre, afin que nous puissions toujours être conduits par votre main bien-aimée.

“ Me permettez-vous, M. F., d'adresser aussi un mot à M. le Supérieur du Séminaire de Québec, digne représentant de cette maison qui vous est chère à tant de titres? M. le Supérieur, le clergé de Rimouski n'ose pas vous faire ses adieux, parce qu'il espère recevoir encore quelquefois dans les murs de votre maison cette généreuse et bonne hospitalité dont le souvenir fait tant de bien au cœur. Mais, dans ce moment où s'accomplit la séparation, notre cœur avait besoin de vous dire : Amour et reconnaissance ! Ces deux mots me rappellent tout naturellement les sentiments qui doivent nous animer à l'égard de celui qui vient, au nom de Dieu, comme représentant de Dieu ! Oui, amour, reconnaissance, respect, docilité envers celui qui vient exercer au milieu de nous une charge si sainte et si redoutable. *Oportet enim episcopum judicare, interpretari, consecrare, ordinare, offerre, baptizare et confirmare.* L'Evêque doit juger, il doit interpréter les lois et les faire observer, il doit consacrer, il doit offrir

des sacrifices, il doit administrer les sacrements de l'Ordre, de Baptême et de Confirmation.

“ Mais comment exercer ces pouvoirs qui le rendent pour ainsi dire l'égal de Dieu ? Ne craignez rien, M. F. Jésus-Christ a parlé, son œuvre se fera : “ Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.” Et l'Evêque consécrateur, pénétrant jusque dans le sanctuaire où réside l'adorable Trinité, ordonne à l'Esprit trois fois saint de venir habiter l'âme du nouvel Elu : *Accipe Spiritum Sanctum* : Recevez le Saint-Esprit ! Vous serez juge, recevez l'esprit de sagesse et de conseil. Vous serez l'interprète des lois, recevez l'esprit d'intelligence et de science. Vous devez consacrer et administrer les sacrements, recevez l'esprit de piété. Mais ces fonctions sont bien saintes et bien redoutables, recevez donc l'esprit de force et l'esprit de crainte. Vous voyez, M. F., que l'Evêque, muni de ces secours, ne manquera pas à sa mission de représentant de Dieu.

“ Nous croyons donc, Monseigneur, que Votre Grandeur vient au nom de Dieu pour être la pierre angulaire du siège épiscopale de Saint-Germain de Rimouski. Je ne puis donc pas ranimer en ce moment les cendres de vos prédécesseurs pour vous les donner comme

modèles, mais je puis proclamer hautement que la paroisse de St.-Germain de Rimouski a été conduite par une longue suite de braves et respectables curés qui, morts ou vivants, doivent être heureux aujourd'hui de voir leur humble église élevée à la dignité de cathédrale. Votre Grandeur sera la pierre angulaire du bel et solide édifice que la Providence veut élever à la gloire de la Religion. Je puis donc lui adresser en ce moment les paroles que Dieu adressait à Abraham, lorsqu'il le destina à devenir le père d'un grand peuple : "Sortez de cette ville où vous avez passé des jours si heureux et si paisibles, quittez vos parents et la maison de votre père, et venez en la terre que je vous montrerai. Vous serez le père d'un grand peuple, je vous bénirai, je rendrai votre nom célèbre, et vous serez béni. Je bénirai ceux qui vous béniront et je maudirai ceux qui vous maudiront." Cette terre qui vous a été promise, c'est l'immense diocèse qui a été confié à vos soins. Du milieu de ces forêts encore vierges surgiront de populeuses paroisses qui vous reconnaîtront pour leur père, et vous dédommageront des sacrifices que vous faites aujourd'hui. Vous irez dans quelques années répandre en ces lieux, aujourd'hui déserts, les bénédictions dont votre cœur surabonde. Vous irez imposer les mains aux nations

naissantes, qui crieront sur votre passage : *Benedictus qui venit in nomine Domini !* Ce sont les espérances de l'avenir.

“ Mais nous croyons, Monseigneur, que le présent ne sera pas sans consolations, et l'accueil si enthousiaste et si cordial que vous a fait la population de Rimouski, doit prouver à Votre Grandeur qu'il y a ici des cœurs sensibles, capables d'apprécier la grandeur du bienfait que la Providence nous accorde aujourd'hui. Pas un n'osera encourir la terrible malédiction annoncée par Dieu. Vous surtout, peuple de Rimouski, vous que je puis appeler la garde du corps de notre premier Pasteur, puisque vous habitez près de lui, tâchez de lui rappeler sans cesse qu'il est au milieu de ses enfants. Honneur à vous, parce que vous avez fait de généreux sacrifices pour fêter dignement l'arrivée de votre premier Pasteur ! Vous avez lutté contre les éléments qui semblaient conjurés, et votre courage a remporté la victoire ! Nous sommes donc persuadés que vous le consolerez toujours dans ses peines, et que vous réjouirez son cœur par vos vertus et vos bons exemples. Nous vous confions, en vous quittant, la douce tâche de mériter toujours pour vous et pour tout le diocèse, la bénédiction de Monseigneur. Ainsi soit-il ?

IV.

LA BIENVENUE.

“ Au sortir de la cathédrale, les citoyens notables de Rimouski se rendirent en foule au collège, tout pavoisé, et coquet à en faire envie, et là, pressés autour de leur évêque, ils lui présentèrent une adresse, image vivante de leur foi et de leur attachement respectueux aux dogmes immuables de l'Eglise.

*Les citoyens de Saint-Germain de Rimouski à Sa
Grandeur Monseigneur Langerin.*

“ Monseigneur,

“ Les habitants de Saint-Germain de Rimouski, heureux de prendre part à la joie qu'inspire aux populations de ce diocèse votre arrivée au milieu d'elles, se font en ce moment les interprètes de l'allégresse commune en venant présenter à Votre Grandeur l'hommage de leurs congratulations respectueuses et sincères.

“ Tout en envisageant avec bonheur l'établissement définitif d'un siège épiscopal dans le vaste territoire de Rimouski, les nombreuses ouailles qui en peuplent

l'étendue, ont applaudi d'avance au choix que le chef illustre de notre Sainte Eglise a fait de Votre Grandeur, pour s'en remettre à Elle de la tâche importante et laborieuse de leur direction spirituelle, en même temps que de l'administration de ce nouveau diocèse.

« Venu d'un centre plus riche ou plus favorisé que ne l'a été jusqu'à ce moment la circonscription sur laquelle s'étend votre juridiction épiscopale, vous aurez ici, Monseigneur, le spectacle d'une population pauvre, mais pénétrée du sentiment catholique et dévouée au culte de ses autels. Puisse cette disposition pour ainsi dire native chez le peuple canadien, prendre ici, sous vos auspices, un développement propre à alléger, pour Votre Grandeur, le fardeau des sollicitudes pastorales. C'est là, Monseigneur, le vœu que nous formons tous, espérant aussi que Dieu vous conservera longtemps à la vénération, ainsi qu'au respect inaltérable du troupeau dont le soin vous est désormais confié.

“ AUG. MICHAUD,

“ ED. MARTIN,

“ ANDRÉ EL. GAUVREAU.

(190 signatures.)

“ Saint-Germain de Rimouski, le 16 Mai 1867.”

“ Monsieur le Maire,

“ Messieurs les paroissiens de St.-Germain de Rimouski,

“ Vous venez de vous rendre les interprètes des sentiments de joie qu’inspire à toutes les populations de ce diocèse l’érection d’un nouveau siège épiscopal au milieu d’elles ; j’en suis d’autant plus heureux, messieurs, que c’est parmi vous désormais que je dois passer mes jours. Votre paroisse est privilégiée entre toutes, ayant été choisie pour posséder habituellement le premier pasteur.

“ Vous répondrez à l’honneur qui vous est fait, j’en ai la ferme confiance, par votre zèle pour la religion, par votre générosité, votre docilité et la pratique de toutes les vertus dont vous donnerez l’exemple au reste du diocèse.

“ Quant au choix du St. Père, je regrette vivement qu’il ne soit pas tombé sur un sujet plus capable de remplir les nombreuses et difficiles fonctions de l’épiscopat. Mais, mes chers enfants, c’est le nom que je vous donnerai dorénavant, Dieu a ses vues particulières qui sont bien différentes des nôtres ; il emploie à ses fins plaines de sagesse toute espèce d’instruments, même les plus vils et les plus grossiers ; il se plaît quelquefois à se servir de ce qu’il y a de plus

faible et de plus petit pour opérer de grandes choses.

“ Le Barreau vint à son tour déposer aux pieds de son pontife un éloquent tribut de dévouement aux saines doctrines.

Adresse du Barreau à Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de St.-Germain de Rimouski.

“ Monseigneur,

“ En ce jour à la fois mémorable et solennel, les membres du Barreau de St.-Germain de Rimouski, s'estiment heureux de prendre part à l'allégresse publique, en venant présenter à Votre Grandeur l'humble tribut de leurs félicitations empressées.

“ Avant l'heureuse apparition de Votre Grandeur parmi nous, comme chef religieux de ce nouveau diocèse, nous savions, Monseigneur, quelle était l'éminence de vos titres à la dignité épiscopale ; mais nous nous bornons à nous en ressouvenir : il ne nous conviendrait pas d'en faire ici l'éloge. Ne savons-nous pas aussi que, bien moins préoccupée de ses mérites personnels que des nobles devoirs que sa mission apostolique lui impose, Votre Grandeur n'envisage, dans cette haute autorité pastorale dont elle est investie, d'autre gloire que celle du bien immense qu'elle

est destinée à produire, en ne voyant dans l'épiscopat lui-même qu'un moyen de plus de faire prévaloir les vérités qui émanent de Dieu, et un élément de force contre les irruptions du mal. Sur ce point, Monseigneur, nous unissons nos pensées aux vôtres, souhaitant à votre carrière épiscopale le bonheur de les voir se réaliser complètement.

“ Quant à nous individuellement, soldats d'une communauté militante pour la lutte des intérêts humains, nous n'ignorons pas ce qu'exige de nous l'honneur d'une cause qui domine à elle seule tous les intérêts et toutes les discussions des hommes. Si jamais cette Cause auguste comptait notre appui pour quelque chose, notre voix ne lui faillirait pas. Partout on regarde le barreau comme l'une des colonies fortes de la société, et le barreau doit être, dans le Canada catholique surtout, l'un des meilleurs soutiens de la religion.

“ T. M. HUDON,

“ AUGUSTIN MICHAUD,

“ A. TALBOT,

“ G. A. BILLY,

“ F. M. DÉROME.

“ Saint-Germain de Rimouski, le 16 mai 1867.”

“ Messieurs les membres du Barreau de Saint-Germain de Rimouski,

“ Il m'est particulièrement agréable, à mon arrivée dans le lieu de ma résidence épiscopale de recevoir d'un corps aussi distingué et aussi éclairé que celui du Barreau, une adresse couchée en termes si flatteurs et si propres à consoler le cœur d'un évêque.

“ Appelé par état à défendre les principes du droit, vous sentez que les lois humaines n'ont de base solide qu'autant qu'elles sont le reflet de la loi éternelle et divine. Avec une sincérité et une hardiesse qui vous honorent, vous vous offrez à aider à la propagation de la vérité et du bien parmi toutes les classes de la société ; vous mettez vos efforts et votre voix au service de la sainte cause de l'Eglise. Messieurs, j'accepte vos offres avec empressement et bonheur, et je vous dirai avec une franchise égale à la vôtre, que j'attends beaucoup de votre légitime influence pour la moralisation du peuple, et que j'aurai toujours le plus vif plaisir à vous voir lui donner l'exemple d'une foi profonde, jointe à la pratique de toutes les bonnes œuvres.

“ En finissant, je souhaite, messieurs, que toujours vous soyez persuadés que le salut du peuple canadien

dépend de son union intime avec son clergé, de son respect pour ses prêtres, de son attachement inviolable à la religion de ses pères. Tous mes actes auront pour but de cimenter de plus en plus cette belle union qui a fait notre force dans le passé et qui nous conservera dans l'avenir comme nation.

A la suite du Barreau, les militaires de la compagnie des Chasseurs de St.-Germain voulurent prendre part à la joie générale et protester aussi de leur obéissance à la hiérarchie ecclésiastique. Excellente tenue, beaux hommes, bons supérieurs, j'ai rarement rencontré dans le cours de ma vie d'officier, un corps volontaire mieux discipliné et mieux commandé.

Monseigneur,

“ Aujourd'hui que toute la population de St.-Germain de Rimouski accourt en foule auprès de Votre Grandeur pour lui manifester les sentiments sympathiques qui l'animent, nous, les Officiers et soldats de la Compagnie des Chasseurs Canadiens, nous nous estimons heureux de venir déposer aux pieds de Votre Grandeur nos respectueux hommages, nos plus sincères félicitations, et lui exprimer toute la joie, toute

la satisfaction que nous ressentons, en voyant monter pour la première fois, sur le trône épiscopale de St.-Germain de Rimouski, un prélat dont les vertus et les qualités éminentes nous promettent pour l'avenir un bonheur sans mélange

“ Oui, Monseigneur, nous nous livrons en ce jour à la plus vive allégresse, en voyant apparaître Votre Grandeur au milieu de nous ; car la renommée nous a déjà appris qu'elle a toujours favorisé les actions grandes et nobles qui élèvent les nations et soutiennent les empires. Nous savons combien Elle s'intéresse à ce mouvement patriotique qui a fait prendre les armes à l'élite de la jeunesse canadienne ; nous savons combien Elle l'a encouragé ; les éloges prodigués aux élèves de l'Ecole Normale dans les journaux publics, touchant leurs progrès dans la science des armes, parlent assez éloquemment.

“ Nous espérons donc avoir une part à l'intérêt et au bienveillant encouragement de Votre Grandeur, dans nos efforts pour nous perfectionner dans cet art si nécessaire à l'époque où nous vivons.

“ Comment, en effet, ne pas tout espérer désormais de Votre Grandeur, sachant que la Religion et la Patrie sont sœurs ! Notre Patrie, nous l'aimons : nos armes

en font foi. Notre Religion, nous l'aimons ! Mais des faits conviennent mieux que des paroles, et nous espérons, Monseigneur, que notre conduite sera telle, que Votre Grandeur puisse toujours nous dire : “ Je suis content de vous.”

“ Que Votre Grandeur daigne agréer les faibles expressions de nos sentiments, et qu'Elle daigne aussi répandre sa bénédiction sur nous et sur nos armes.

“ Capitaine E. MARTIN,

“ Lieutenant E. LEPAGE,

“ Enseigne ABRAHAM LEPAGE.

(41 sous-officiers et soldats.)

“ Rimouski, le 15 mai 1867.

“ Officiers, sous-Officiers et soldats des Chasseurs
Canadiens de St.-Germain de Rimouski,

“ Votre évêque a du plaisir à recevoir votre chaleureuse adresse, si pleine de sentiments d'un véritable patriotisme et d'une religion sincère.

“ Vous aimez votre patrie terrestre, vous lui offrez le secours de vos bras ; au besoin, vous seriez prêts à renouveler les hauts faits de vos valeureux ancêtres.

Mais, mes amis, vous n'oubliez pas qu'il est une autre patrie, encore plus noble, encore plus belle, la patrie céleste, et que, pour en faire la conquête, il faut soutenir des combats quelquefois bien rudes contre les passions et les tentations. Jeunes gens de Rimouski qui formez cette belle compagnie volontaire, vous êtes l'espérance de cette paroisse ; son avenir est en grande partie entre vos mains. Tout en vous montrant soldats braves et intrépides, soumis et disciplinés, vous avez surtout à cœur d'être constamment des chrétiens fervents, des catholiques exemplaires. Ayez confiance dans votre évêque, donnez-lui votre affection ; il veut être pour chacun de vous, un père plein de sollicitude et d'indulgence.

« Vous avez bien voulu, mes enfants, faire allusion à l'intérêt que j'ai pris aux progrès de l'art militaire dans l'institution que je dirigeais. C'était un devoir pour moi, un devoir d'état, un devoir de patriotisme : car j'avais vu avec satisfaction, chez notre jeunesse si vaillante, cette ardeur guerrière qui distinguait nos pères et qui semblait sommeiller depuis quelques années. Puissiez-vous n'avoir jamais occasion de la déployer sur un champ de bataille ! Mais, à votre tenue si remarquable, à votre apparence si martiale, je ne doute pas que si la patrie vous appelait jamais à

sa défense sous vos chefs habiles, vous ne fissiez honneur à votre pays et à votre nom.

“ La bienvenue venait d’être donnée à Monseigneur par la population qu’il allait désormais guider vers le jugement de Dieu. Il ne lui restait plus qu’à se rendre dans la salle du réfectoire, pour assister au banquet qui l’y attendait. Les écoliers, dirigés par le goût distingué de M. l’abbé Colfer, avaient contribué eux-mêmes à l’érection des dômes de verdure qui décoraient l’entrée du collège et à son ornementation ; la salle du repas était merveilleusement décorée, ses murs offraient à l’œil de délicates peintures à fresques, exécutées par un des élèves, M. Bouillon, un véritable artiste, celui-là, et, au milieu de toutes ces féeries, le doyen du clergé du nouveau diocèse, M. l’abbé Marceau, s’avançant au nom de ses confrères, félicita Monseigneur de son élévation à l’épiscopat.

*Le clergé à Sa Grandeur Monseigneur Jean Langevin,
Evêque de Rimouski.*

“ Monseigneur,

“ En ce jour solennel, où tous les cœurs semblent venir à vous pour vous féliciter de votre heureuse arrivée au milieu de nous, il n’est pas moins flatteur

qu'honorable pour moi, d'être, à cause de mon âge avancé, chargé de présenter à Votre Grandeur les hommages et les vœux du clergé de Rimouski ; et le tribut de vénération que nous nous empressons de vous rendre, n'est qu'une faible expression de notre zèle et de nos désirs. Quelle satisfaction pour nous, quel bonheur pour la paroisse de Rimouski et pour tout le peuple de recevoir aujourd'hui, au milieu des acclamations et des bénédictions publiques, son père, son évêque ; un évêque tel que St. Paul le demandait dans la ferveur de la primitive église, qui, par ses vertus, son zèle pour notre sainte religion et sa science, a été jugé digne et très-digne, par tous les Evêques de la Province, d'être élevé à la gloire de l'épiscopat, et d'occuper le nouveau siège épiscopal de St.-Germain de Rimouski !

“ Oui, Monseigneur, c'est cet esprit de piété et de zèle pour le culte de Dieu qui vous a conduit aujourd'hui au milieu de nous, pour prendre possession de votre nouveau diocèse, et, comme le bon Pasteur, pour y conduire et paître le troupeau qui vous a été confié. Vous serez donc pour nous le modèle de toutes les vertus, que vous ne cesserez de nous recommander. Vos paroles, toujours dictées par la bonté et la sagesse, seront pour nous des oracles. Et notre vénération et

notre confiance vous répondent d'avance de notre souscription. Heureux, Monseigneur, si nous pouvons nous flatter d'obtenir votre approbation, et d'avoir part à votre estime, autant que nous sommes jaloux de la mériter.

“ Il est bien vrai que ce n'est pas sans regret que nous avons été séparés de l'archidiocèse de Québec, là où nous avons nos sympathies, nos amis, et la maison charitable qui nous a donné notre éducation, mais surtout nos vénérables Evêques, de qui nous avons reçu l'onction sacerdotale, et dans les mains desquels nous avons tant de fois renouvelé nos promesses cléricales et reçu d'eux le baiser d'amour et de paix.

“ Mais rendons grâces aux soins aimables d'une providence attentive et bienfaisante, qui veut bien consoler notre douleur, en nous accordant un nouveau Pontife selon le cœur de Dieu et selon le nôtre, qui a été formé, comme nous, par les dignes prélats que nous regrettons et qui en sera au milieu de nous une image vivante.

“ Soyez donc le bien venu, Monseigneur ; si le commencement d'un nouveau diocèse vous paraît pénible et difficile, nous espérons cependant que celui de Rimouski vous donnera quelque consolation.

Vous trouvez ici une magnifique Eglise qui sera votre cathédrale, un collège qui déjà promet beaucoup par le zèle et l'activité de ses jeunes fondateurs, et qui prospérera davantage sous votre direction, un couvent bien fondé qui fait honneur aux citoyens de Rimouski et aux dames chargées de l'Education des élèves. Vous trouverez un peuple bien formé, qui s'est toujours montré docile à la voix des vénérables pasteurs qui l'ont conduit jusqu'à présent dans les voies du salut, un clergé, excepté l'humble serviteur qui vous parle, jeune et vigoureux, et assez nombreux à présent pour les besoins de votre diocèse, et qui s'efforcera, j'espère, d'alléger votre fardeau.

“ Puissent, Monseigneur, ces vifs sentiments d'amour et de confiance nous mériter toujours l'honneur de votre bienveillance et de votre protection ! Puisse le ciel exaucer nos vœux et prolonger au gré de nos désirs votre règne et vos années, pour la gloire de Dieu et notre bonheur.

“ Messieurs les membres du clergé de Rimouski,

“ Parmi les adresses que je reçois à l'occasion de ma promotion à ce siège épiscopal, aucune ne saurait

m'être plus agréable que celle de mon vénérable clergé. Rien, en effet, ne peut autant réjouir le cœur d'un évêque, que d'entendre ceux qui doivent être ses collaborateurs et ses auxiliaires dans la grande œuvre du salut des âmes, l'assurer de leur respect et de leur confiance, et faire des vœux ardents pour le succès de son administration. Plût au ciel, Messieurs, que je ne méritasse les éloges que vous me donnez avec tant de bienveillance et de délicatesse, par la voix de votre digne et respectable doyen ! Mais ils ne me font que mieux comprendre ce qui me manque.

“ Les hommes du monde n'envisagent souvent que l'extérieur des choses. Apercevant l'évêque environné de beaucoup de pompe et de splendeur, l'objet de bien des hommages et des égards, ils se laissent prendre à ces dehors brillants, et s'imaginent que l'épiscopat est une position toute d'honneur et digne d'envie. Mais vous, Messieurs, vous, hommes de Dieu, hommes de foi, vous voyez d'un œil bien différent, la situation du Pasteur chargé de la conduite de tout un diocèse. Vous sentez qu'à côté de l'honneur est la responsabilité, l'immense, l'épouvantable responsabilité. Sans doute, il faut compter sur le secours de Dieu, et c'est bien là le seul, l'unique motif d'encouragement. Ah ! Messieurs, comme de charitables Cyrénéens, aidez-moi

à porter la lourde croix qui vient de m'être imposée. Travaillons tous ensemble à nous sauver en sauvant nos frères.

— Vous regrettez avec raison d'être soustraits à la douce, à la paternelle direction de votre bien-aimé Evêque de Tloa. Personne cependant n'a plus de raison de le regretter que moi-même. Combien je suis peu préparé à le remplacer vis-à-vis du clergé et des fidèles ! Mais adorons les décrets de la Providence, acceptons généreusement les services qu'elle nous demande, et tâchons, par notre fidélité à nos devoirs réciproques, de mériter qu'elle ne se serve de nous que pour procurer la gloire et le bonheur de son Eglise.

— Il était bien naturel que les élèves vinssent après les maîtres, et l'on jugera avec quelle heureuse modestie et quelle exquise délicatesse, les traits principaux de la carrière de leur prélat furent rappelés.

— Monseigneur,

Les représentants des divers ordres de la société viennent de vous exprimer à l'envi les sentiments de bonheur que leur cause l'arrivée de Votre Grandeur

dans ce nouveau diocèse : comme diocésains, nous avons applaudi de tout notre cœur à ces sentiments si justes, si légitimes. Mais, dans une fête de famille, après les aînés, vient le tour des cadets ; c'est à ce titre que nous demandons la liberté d'approcher de Votre Grandeur ; c'est comme élèves du collège de Rimouski que nous venons vous présenter nos hommages, et redire tout ce que nos jeunes cœurs ressentent de vive allégresse, en ce jour mille fois béni, et qui fera époque dans les annales de cette institution.

« Enfants d'une maison que nous aimons, nous ne pouvons demeurer étrangers à tout ce qui peut contribuer à son développement ; or, votre élévation à la dignité de premier pasteur de ce nouveau diocèse a fait briller sur cette jeune institution les premières lueurs d'une prospérité nouvelle. Commencée, il y a à peine cinq ans, elle ne s'est maintenue que par l'énergie, le zèle et le dévouement infatigable de celui qui a présidé à sa fondation, et par l'encouragement que lui a donné, dès son début, celui que naguère encore, dans notre reconnaissance, nous appelions notre père, et que l'archidiocèse de Québec est si fier d'avoir pour premier Pasteur. Aujourd'hui, il est heureux d'avoir encouragé cette maison, et plus heureux encore de confier, entre des mains si habiles, ce

grain de senevé qui doit, sous votre vigilance pastorale, devenir un arbre vigoureux qui, nous l'espérons, portera bientôt d'heureux fruits.

Nous avons remarqué, Monseigneur, en étudiant l'histoire, que la divine Providence prépare d'avance ceux qu'elle destine à de grandes choses. Elle les conduits, pour ainsi dire, par la main, jusqu'à l'entier accomplissement de ses décrets éternels, et c'est ce que nous voyons aussi en parcourant les différentes phases de la vie de Votre Grandeur. Destiné par Dieu à la sublime fonction de premier Evêque de ce diocèse, où vous auriez tout à organiser, il vous prépare à ce poste éminent par les diverses charges que vous avez eues à remplir, et où, qu'il nous soit permis de le dire, vos talents administratifs, vos vertus sacerdotales et civiles ont toujours brillé du plus vif éclat : le vénérable séminaire de Québec, les paroisses de Ste. Claire et de Beauport, et surtout l'Ecole-Normale, sont les glorieux témoins de ce que nous avançons. Aussi, Monseigneur, soyez en persuadé, votre promotion à l'épiscopat n'a surpris personne, si ce n'est vous-même. Tous, dès que la division du diocèse fut un fait accompli, vous désignaient comme devant être le premier Evêque.

“ Et ici, c'est bien le cas d'appliquer cet adage dont

on abuse si souvent : “ *Vox populi, vox Dei.* ” Cette voix de Dieu n’a pas tardé à se faire entendre ; elle s’est manifestée par le choix qu’a fait de Votre Grandeur l’Immortel Pie IX, qui occupe si glorieusement la chaire de Pierre, et qui sait si bien découvrir le vrai mérite, quelque soin qu’il prenne de se cacher. Vous êtes donc l’Elu de Dieu, l’oint du Seigneur. Hâtons-nous de vous dire comme tel : *Benedictus qui venit in nomine Domini,*

“ Sans doute, Monseigneur, l’Episcopat est un fardeau redoutable ; et si vous n’eussiez écouté que vos goûts pour la vie cachée, si l’obéissance au Chef-Suprême de l’Eglise n’eût pas été chez vous la première des vertus, vous eussiez refusé cette charge sublime ; mais Dieu le voulait, et dès lors vous avez fait un généreux sacrifice de vos goûts et de votre volonté, comptant, avec droit, sur la protection divine et sur l’amour, le respect et l’obéissance d’un peuple qui vous appelait de ses vœux.

“ Pour nous, Monseigneur, sur qui votre sollicitude pastorale veillera d’une manière spéciale, nous nous efforcerons de nous rendre dignes de cette faveur par la pratique constante des vertus, par notre application à l’étude, par notre respect et notre amour filial.

Nous en prenons aujourd'hui le solennel engagement.

« Parmi les inscriptions qui décorent aujourd'hui cette salle, il en est une qui nous a vivement frappés : *Habebitis hanc diem in monumentum !* Oui, Monseigneur, il sera pour nous à jamais mémorable le jour qui nous donne dans votre personne sacrée un protecteur, un ami, un père ; il sera mémorable le jour qui nous fait voir l'inestimable avantage de rencontrer, dans cette enceinte, celui que cette maison est si heureuse de considérer comme son fondateur ; il sera mémorable le jour qui nous procure le bonheur de connaître d'illustres prélats dont le front brille de la double auréole de la science et de la vertu, et qui, en ce jour, sont heureux de notre bonheur. Enfin, il sera mémorable ce jour qui nous permet d'unir nos voix à celles de tant de vénérables prêtres, et de vous dire avec eux, dans un concert unanime : Soyez heureux ! Vivez longtemps pour le bien de la religion et le bonheur de ce diocèse ! Et, pour couronner dignement un si beau jour, daignez nous accorder une bénédiction spéciale, que nous vous demandons instamment.

Messieurs les élèves du collège de Rimouski,

“ Ce n'est pas sans une vive émotion que je reçois votre affectueuse adresse ; j'y reconnais les chaleureux sentiments de jeunes cœurs, que le contact du monde n'a pu encore refroidir.

“ Vous augurez, mes chers enfants, de mon arrivée au milieu de vous, une ère nouvelle de prospérité pour l'Institution où vous vous instruisez : j'ignore ce que la divine Providence jugera à propos d'accorder de succès à mes efforts, mais je puis du moins vous promettre que je n'épargnerai rien pour assurer l'avenir de cette maison, pour y rendre les études de plus en plus fortes et solides, en un mot pour vous faire avancer d'un pas ferme et rapide, sous la sage conduite de vos maîtres, dans la voie de la science et de la vertu. Je n'ose m'engager à remplacer en tout, à votre égard, le saint et digne prélat qui a veillé, avec tant de bonté et de sollicitude, sur le berceau de cet établissement : le Seigneur ne repartit pas également ses dons ; mais, dans la mesure de mes forces, avec l'aide du ciel, je tâcherai de continuer son œuvre, je cultiverai avec amour l'arbre qu'il a planté, et prions tous ensemble pour que Dieu lui donne l'accroissement.

“ Dans votre adresse, vous rappelez ma carrière

passée. Il semble en effet que la Providence m'ait destiné à m'occuper spécialement de l'Education de la jeunesse, puisqu'elle a voulu que je vinsse à consacrer vingt années de ma vie à l'enseignement. Un tel passé a dû avoir une grande influence sur ma nature et mes goûts. Vous ne serez donc pas surpris, mes bons enfants, si, pour me délasser des travaux de ma charge pastorale, je prends plaisir à venir ici, de temps à autre, me reposer au milieu de vous, ou à visiter les autres maisons d'éducation du Diocèse.

“ En ce jour où un évêque vient pour la première fois résider parmi vous, oui, mes enfants, je vous bénis dans vos études, je vous bénis dans vos parents et vos familles, je vous bénis dans vos projets et votre avenir. Puissiez-vous croître chaque jour en âge et en sagesse devant Dieu et devant les hommes.”

“ Comme on le voit, prêtres, hommes de robe, militaires, paysans, bourgeois, étudiants, tous s'étaient donné la main pour tomber ensemble aux pieds de Monseigneur Langevin, et reconnaître en lui non-seulement les saints attributs de sa puissante dignité, mais encore sa science, sa modestie et son énergie au travail ; sa jeunesse consacrée à l'étude et aux rudes travaux du sacerdoce, son âge mûr

consacré à une tâche favorite sans le nom de laquelle, son nom ne peut plus aller maintenant, l'éducation — sa vieillesse qu'il allait donner tout entière à la terrible responsabilité de l'épiscopat, tout cela semblait réagir puissamment sur la pensée de l'auditoire, et rien d'étonnant que des paroles de dévouement sublime et d'admiration si vraie soient tombées si spontanément de toutes ces âmes loyales. Les pensées s'étaient élevées à la hauteur des battements du noble cœur auquel elles étaient destinées.

“ Pendant que toutes ces cérémonies grandioses s'accomplissaient, que ces joies et ces félicitations s'échangeaient, l'heure du départ était arrivée. Monseigneur nous bénit une dernière fois, nous dit à chacun une de ces bonnes paroles, comme lui seul sait les trouver, et bientôt l'*Advance*, penchée sous une forte brise de vent d'est, filait lestement vers Québec, où nous arrivâmes en vingt heures, après avoir débarqué sur la jetée, nos camarades de la Rivière-du-Loup.

“ Le temps, qui s'était maintenue froid et couvert pendant tout le voyage, s'était un peu remis au soleil. En ma qualité de frileux, je m'étais réfugié sur la dunette, à la recherche d'un rayon égaré, une brochure

du comte de Montalembert sous le bras, et ma pensée, arrêtée sur cette foule de prêtres qui encombraient le gaillard d'avant, s'amusait à se demander quel effet pourrait produire sur un libre penseur l'imposant spectacle dont je venais d'être témoin, lorsque tout à coup mes yeux tombèrent sur ce sublime passage de Donoso Cortès, cité par son illustre biographe :

“ Je suis purement catholique ; je crois et professe ce que professe et croit l'Eglise catholique, apostolique, romaine. Pour savoir ce que je dois croire et ce que je dois penser, je ne regarde pas les philosophes, je regarde les docteurs de l'Eglise ; je ne questionne pas les sages, ils ne pourraient me répondre. J'interroge toutes les femmes pieuses et les enfants, deux vases de bénédictions, parce que l'un est purifié par les larmes, et que l'autre est embaumé des parfums de l'innocence.

“ Si tous nos esprits forts avaient toujours présente à la mémoire cette magnifique définition de la foi, bien des fronts orgueilleux ne viendraient plus se briser sur le granit de la Chaire de Pierre, car ils sauraient bientôt que, tant que ces deux colonnes fondamentales, la piété de la femme et l'éducation chrétienne des enfants, seront appuyées sur les bases inébranlables de l'épiscopat, le Christ sera avec elle.

“ Or, partout où descend le Crucifié, là est la vérité.”

“ FAUCHER DE SAINT-MAURICE.”

Voici l'acte notarié de la prise de possession :

“ Le 17 Mai 1867, le Notaire public, soussigné, par Mgr. Langevin, comme il appert par l'acte de consécration, en date du premier mai dernier ; le clergé et le peuple ayant été convoqués à la Cathédrale, le dit Evêque Langevin s'est rendu à la Cathédrale prendre possession personnelle du diocèse, cathédrale et évêché de Rimouski, avec les cérémonies voulues, accompagné de Mgr. Horan, Evêque de Kingston.

“ A laquelle cérémonie furent présents Mgr. Horan, Evêque de Kingston, le Vicaire-Général, le curé, Edouard Martin, maire municipal.”

“ Ici, suivent les signatures au nombre de treize.

(Signé) “ LS. GAUVREAU, N. P.”

Un des premiers soins de Mgr. de Rimouski, après son installation dans son diocèse, fut de demander à la Chambre Législative une explication de l'acte concernant l'incorporation des Evêques Catholiques Romains de cette province, sanctionné le 5 avril 1869.

Voici cet acte :

“ Acte pour expliquer la section septième de l'acte douzième Victoria, chapitre cent trente-six, concernant l'incorporation des Evêques Catholiques Romains de cette province.

“ Attendu que par l'acte douzième Victoria, chapitre cent trente-six, l'archevêque catholique romain de Québec, l'évêque catholique romain de Montréal, et l'évêque catholique romain de Bytown, ont été constitués en corporation avec certains pouvoirs et sous certaines restrictions, et que l'intention du dit acte était de pourvoir, par la septième section d'icelui, à la constitution en corporation des archevêques ou évêques catholiques romains des diocèses qui seraient formés plus tard ; attendu que sur la foi du dit acte les évêques catholiques romains des diocèses de Saint-Hyacinthe, des Trois-Rivières et de Saint-Germain de Rimouski, ont de fait et de bonne foi pris et exercé et exercent encore les attributions de corporation telles que celles conférées pour les dits diocèses de Québec, Montréal et Bytown, mais que des doutes se sont élevés sur la légalité de ces corporations ; et attendu qu'il est expédient de lever ces doutes et de déclarer la légalité des dites corporations et de pourvoir plus

clairement à la constitution en corporation des archevêques ou évêques des diocèses qui pourront être formés à l'avenir ; à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, déclare et décrète ce qui suit :

“ 1. D'après l'intention et le sens véritable de la septième section de l'acte douzième Victoria, chapitre cent trente-six, chacun des évêques catholiques romains des diocèses de Saint-Hyacinthe, des Trois-Rivières et de Saint-Germain de Rimouski, a, du moment de sa nomination comme évêque, constitué et constitue encore une corporation civile et légale, possédant tous les mêmes pouvoirs et attributions, et sujette aux mêmes restrictions et limitations que celles conférées et imposées aux dits archevêques de Québec, et évêques de Montréal et de Bytown, et a exercé, et exerce encore les pouvoirs de telle corporation, sous le nom de *corporation épiscopale romaine du diocèse de Saint-Hyacinthe, des Trois-Rivières, ou de Saint-Germain de Rimouski*, suivant le cas, et tous les actes qu'ils ont pu faire ou qu'ils pourront faire ci-après, respectivement, comme telle corporation, sont et seront valides et effectifs en loi, à toutes fins quelconques.

“ 2. La septième section de l'acte douze Victoria,

chapitre cent trente-six, a, et a toujours eu, le même sens, la même portée et les mêmes effets en loi que si elle avait été et était rédigée comme suit :

“ Et qu’il soit statué que, quand on jugera à propos d’ériger canoniquement aucun diocèse catholique romain dans le Bas-Canada, l’archevêque ou l’évêque de tel nouveau diocèse et ses successeurs seront et constitueront chacun par le fait de telle érection canonique et de sa nomination comme évêque, une corporation distincte et séparée dans leurs diocèses respectifs, de fait et de nom, sous le nom de “ La Corporation Archevêpiscopale (*ou évêpiscopale suivant le cas*) Catholique Romaine de (*mentionnant le nom du diocèse*) ” et auront les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et seront sujets aux mêmes restrictions et limitations que ceux qui sont conférés ou imposés par le présent acte aux dits archevêque de Québec et évêques de Montréal et de Bytown respectivement.”

3. Le présent acte n’affectera aucune cause pendante ni aucune action ou procédure commencée, ni aucun jugement rendu dans aucune cour de justice dans cette province.”

*Liste des ordinations faites à Rimouski, depuis l'érection
du diocèse, par Mgr. Jean Langevin.*

Jessé Pérusse, né à Lotbinière, le 31 août 1843, tonsuré le 19 juin 1864, minoré le 21 décembre 1867, sous-diacre le 26 janvier 1868, diacre le 7 mars 1868 et prêtre le 8 mars 1868. M. Pérusse est le premier ordonné dans le diocèse de Rimouski et le premier prêtre que Mgr. Langevin ordonna dans sa cathédrale.

Tobie Théberge, né à St.-Simon, le 29 mai 1840, tonsuré le 19 septembre 1863, minoré le 17 décembre 1864, sous-diacre le 21 décembre 1867, diacre le 7 mars 1868 et prêtre le 8 octobre 1868.

Louis Arpin, né à St.-Simon, (diocèse de St.-Hyacinthe) le 30 avril 1842, tonsuré le 21 août 1864, minoré le 13 octobre 1867, sous-diacre le 19 septembre 1868, diacre le 20 septembre 1868 et prêtre le 8 octobre 1868.

Jean-Josué Lepage, né à Rimouski, le 13 avril 1841, tonsuré le 8 octobre 1865, minoré le 14 octobre 1866, sous-diacre le 6 juin 1868, diacre le 20 septembre 1868 et prêtre le 7 février 1869. M. Lepage est le second prêtre né à Rimouski. Le premier

prêtre né à Rimouski est M. Antoine Gauvreau, curé de St.-Nicolas (diocèse de Québec).

M. Léonard, né à Montréal le 4 octobre 1873, tonsuré le 17 décembre 1865, minoré le 2 février 1869, sous-diacre le 7 février, diacre le 20 février et prêtre le 15 mai 1869.

Ferdinand-Elzéar Couture, né à Rimouski, le 28 novembre 1842, tonsuré le 7 octobre 1866, minoré le 12 octobre 1867, sous-diacre, le 6 juin 1868, diacre, le 3 février 1869, et prêtre le 25 août 1869.

Joseph-Octave Simard, né à St.-Roch de Québec, le 27 décembre 1843, tonsuré le 10 février 1867, minoré le 11 octobre 1868, sous-diacre, le 20 février 1869, diacre, le 15 mai 1769, et prêtre le 25 août 1869.

Augustin Duval, né à St.-Joseph de la Beauce, le 30 mars 1841, tonsuré le 27 septembre 1867, minoré le 11 octobre 1868, sous-diacre, le 20 février 1869, diacre, le 16 janvier 1870 et prêtre le 23 janvier 1870. M. Duval a été ordonné prêtre à St.-Hyacinthe.

Charles Guay, né à St.-Joseph de Lévis, le 23 janvier 1845, tonsuré le 13 octobre 1867, minoré le 26 mai 1870, sous-diacre le 5 juin 1870, diacre le 11

juin 1870 et prêtre le 12 juin 1870. L'Abbé Guay est le dernier prêtre ordonné par feu Mgr. C.-F. Baillargeon, dans la Cathédrale de Québec. Il reçut la tonsure des mains de Mgr. Langevin, dans la chapelle du Séminaire de Rimouski, et les autres ordres de Mgr. Baillargeon.

Jacob Gagné, né à l'Île-aux-Coudres, le 2 juillet 1845, tonsuré le 6 juin 1868, minoré le 25 août 1869, sous-diacre le 20 octobre 1870, diacre le 20 novembre 1870 et prêtre le 17 décembre 1870.

Majorique Boldue, né à St.-Victor de Tring, le 20 novembre 1842, tonsuré le 6 juin 1868, minoré le 25 août 1869, sous-diacre le 17 décembre 1870, diacre le 18 mai 1871 et prêtre le 23 décembre 1871.

Cyprien Gagné, né à St.-Valier, le 25 septembre 1835, tonsuré le 6 juin 1868, minoré le 2 septembre 1871, sous-diacre le 1er octobre 1871, diacre le 23 décembre 1871 et prêtre le 21 janvier 1872.

Cyprien Larrivée, né à St.-Octave de Métis, le 17 août 1843, tonsuré le 6 juin 1868, minoré le 1er octobre 1870, sous-diacre le 20 octobre 1870, diacre le 17 décembre 1870 et prêtre le 25 mai 1872.

Ferdinand Audet dit Lapointe, né à St.-Anselme,

le 24 janvier 1839, tonsuré le 4 octobre 1870, minoré le 28 septembre 1871, sous-diacre le 1er octobre 1871, diacre le 25 mai 1872 et prêtre le 6 octobre 1872.

Ulfranc St.-Laurent, né à Ste.-Luce, le 5 mai 1845, tonsuré le 25 août 1869, minoré le 14 mai 1871, sous-diacre le 18 mai 1871, diacre le 23 décembre 1871 et prêtre le 6 octobre 1872.

Amand Lacasse, né à la Pointe-aux-Trembles, le 6 juin 1846, tonsuré le 6 juin 1866, minoré le 28 septembre 1871, sous-diacre le 1er octobre 1871, diacre le 6 octobre 1872 et prêtre le 24 novembre 1872.

Louis-Alphonse Lamontagne, né à Rimouski, le 7 décembre 1846, tonsuré le 1er octobre 1870, sous-diacre, le 24 novembre 1872, diacre le 20 septembre 1873.

Joseph Pelletier, né à la Rivière-du-Loup, le 8 février 1841, tonsuré le 1er octobre 1870, sous-diacre, le 25 mai 1872, et mort la même année, dans sa famille à St.-Antonin.

Ambroise-Philéas Fortier, né à Saint - Anselme, le 6 mai 1841, tonsuré le 1er octobre 1870, minoré

23 décembre 1871, sous-diacre, le 6 octobre 1872, diacre le 29 mars 1873.

Narcisse Gagnon, né à St.-Joachim, le 7 mars 1844, tonsuré le 3 octobre 1869, minoré le 28 septembre 1871, sous-diacre, le 6 octobre 1872, diacre le 29 mars 1873 et prêtre le 4 mai 1873.

François-Xavier-Louis-Théodule Smith, né à Montagny, le 5 octobre 1846, tonsuré le 13 octobre 1867, minoré le 11 octobre 1868, sous-diacre le 29 mars 1873, diacre le 4 mai et prêtre le 8 juin de la même année.

Alfred Vigeant, né à Ste.-Marie du Manoir, le 10 mai 1844, tonsuré le 13 octobre 1867, minoré le 3 décembre 1871, sous-diacre, le 25 mai 1872, diacre le 6 octobre 1872 et prêtre le 12 octobre 1873.

Thomas Bérubé, né à St.-Arsène le 8 décembre 1849, tonsuré le 20 janvier 1871, minoré le 1er octobre 1871, sous-diacre le 6 octobre 1872, diacre le 20 septembre 1873 et prêtre le 12 octobre 1873.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
INTRODUCTION	9
I.—Etendue et description de la paroisse de Rimouski.— Signification du mot Rimouski.—Séjour des Micmacs sur les bords de la Rivière Rimouski.—Leurs mœurs et leurs coutumes.—Leur missionnaire	13
II.—Pointe-au-Père. — Première messe à Rimouski.— Lettre du Père Henri Nouvel, Jésuite.—Mort d'un Officier de la flotte Anglaise à la Pointe-au-Père.— Phare à la Pointe-au-Père	37
III.—Premier habitant de Rimouski.—Concession de la Seigneurie de Rimouski au Sieur de la Cardonnière. —Concession de la Seigneurie de St.-Barnabé au Sieur Lepage de St.-Barnabé, premier seigneur de Rimouski, son fils Louis Lepage, prêtre, ses trois filles religieuses.—Premières familles venues à Ri- mouski	49
IV.—Ile St.-Barnabé.—Toussaint Cartier, hermite sur l'Ile St.-Barnabé. — Naufragés à l'Ile St.-Barnabé	61
V.—Mort du premier seigneur, Lepage, de Ste. Claire.— Second seigneur de Rimouski, Lepage, de St.-Bar- nabé.—Premiers établissements à Rimouski depuis sa fondation jusqu'en 1758.—Origine des premières familles à Rimouski.—Mort du second seigneur	91
VI.—Troisième et autres seigneurs de Rimouski.—Mort du troisième seigneur, etc	97
VII.—Première chapelle et premier presbytère à Ri- mouski.—Donations faites à l'Eglise.—Evacuation de la paroisse par les habitants pendant la guerre de 1759.—Tableau de St.-Germain	101
VIII.—Sépultures faites dans la première chapelle de Rimouski.—Peste à Rimouski.—Lettre de Monsei- gneur Briand aux habitants de Rimouski.—Interdic- tion de première chapelle	109

IX.—Construction de la seconde chapelle de Rimouski.— Visite Episcopale et mandement pour annoncer cette visite.—Construction de la troisième et quatrième Eglise de Rimouski —Bénédiction solennelle de la quatrième église.....	121
X.—Visites Episcopales à Rimouski.—Erection canonique et civile de la paroisse.—Décrets d'érection.— Cimetière actuel.—Chemin de la Croix.—Société de tempérance.....	131
XI.—Liste chronologique des Prêtres ou Religieux qui ont desservi à St.-Germain de Rimouski, depuis 1701 à 1872.—Liste des Députés pour le comté de Rimouski, connu jusqu'en 1831, sous le nom de Cornwallis.—Tableau montrant le mouvement de la population, depuis 1071 à 1872 inclusivement.....	137
XII.—Construction du quai de Rimouski.—Construction du Palais de Justice.—Liste des Juges qui ont pré- sidé les Cours à Rimouski.—Protonotaire.—Régistra- teurs.—Liste des mariages faits dans l'Eglise de Saint- Germain de Rimouski, il y a 50 ans et au delà, et qui tous vivaient à la date du 5 mars 1871.—Chantiers dans Rimouski.....	179
XIII.—Lettre pastorale de Mgr. C.-F. Baillargeon, an- nonçant la division du diocèse de Québec, et l'érec- tion du diocèse de Saint-Germain de Rimouski.— Décret d'érection de Sa Sainteté, le Pape Pie IX.— Consécration de Mgr. Jean Langevin, premier évê- que de Saint-Germain de Rimouski.—Prise de pos- session du diocèse de Saint-Germain de Rimouski, par Messire P.-Léon Lahaye, curé.—Installation de Sa Grandeur Mgr. Jean Langevin.—Acte concer- nant l'incorporation des Evêques Catholiques Ro- mains de cette Province.—Liste des ordinations faites dans la Cathédrale de Rimouski.....	185

AU LECTEUR.

En commençant cet ouvrage, notre but n'était certainement pas de faire plus d'un volume ; mais, à l'époque où nous sommes rendu, nous avons à traiter la question de la fondation des écoles et de quelques autres faits très-importants dans l'histoire de Rimouski. Nous avons aussi en main des manuscrits qui doivent nécessairement trouver place dans ce travail. Il faut donc nous résigner à entreprendre la publication d'un second volume, qui fera suite et paraîtra prochainement.

ERRATA.

Page 17, en note, lisez H. Z. Duberger.

“ 94, ligne 16me, lisez Ruest.

“ 94, ligne 22me, lisez Réhel.

“ 94, ligne 24me, lisez Banville.

“ 139, ligne 6me, lisez Ringuette.

Etablissement de Première Classe

No. 517, RUE CRAIG

Cinquième Porte Ouest de la Rue St. Laurent

MONTREAL.

ROY & CADOTTE

MARCHANDS-TAILLEURS

SPECIALITES POUR PANTALONS

PREMIER PRIX OBTENU A L'EXPOSITION PROVINCIALE DE 1873.

Draperie Française, Anglaise et Ecosaise de Première Qualité
et de Haute Nouveauté pour Hommes et enfants.

JUSTICE POUR TOUS, UN SEUL PRIX.

LAURENT, LAFORCE & CIE.

IMPORTATEURS DE

Pianos, Harmoniums et Musique

AGENTS DES CELEBRES PIANOS DE

KNABE - - - - - Baltimore.

CENTRAL PIANO FORTE - - - New-York.

SCHUETZE & LUDOLFF - - - “ “

MARSHALL & WENDELL - - - Albany.

ORGUES de Salon et d'Eglise de Smith - Boston.

No. 225, RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

CHRONIQUE
DE
RIMOUSKI

CHRONIQUE

DE

RIMOUSKI

PAR

L'ABBÉ CHS. GUAY

Vicaire à la cathédrale de Rimouski

SECOND VOLUME

QUEBEC

P.-G. DELISLE, IMPRIMEUR, 1, RUE PORT DAUPHIN

En face de l'Archevêché

1874

CHRONIQUE

DE

RIMOUSKI

XIV.

Première école publique à Rimouski.—Couvent des Dames de la Congrégation.—Nouveau couvent des Dames de la Congrégation.—Bénédiction de la pierre angulaire.—Noms des Sœurs qui ont enseigné dans cette maison, depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

§ 1. *Première école publique à Rimouski.*

La première école publique à Rimouski fut ouverte, en 1830, par M. Jean-Baptiste St.-Pierre, natif de l'Île de Guernesey.

Ce ne fut qu'en 1832 que cette école, ainsi que les autres du pays, commença à recevoir une allocation du gouvernement.

M. St.-Pierre fit l'école pendant de longues années et avec succès ; ce monsieur est aujourd'hui employé

comme copiste, quoique d'un âge très-avancé, dans le bureau de M. André-Elz. Gauvreau, Régistrateur du district de Rimouski.

§ 2. *Couvent des Dames de la Congrégation*

En 1855, M. l'abbé Tanguay, alors curé de Rimouski, secondé de la générosité de ses paroissiens, et par ses énergiques efforts, faisait construire le couvent des Dames de la Congrégation.

Dès l'année 1851, M. Tanguay s'adressa à Mgr. l'Archevêque Turgeon et à la Supérieure des Dames de la Congrégation de Montréal pour la fondation d'un couvent, comme on le voit d'après les lettres suivantes.

Réponse de la Communauté de Montréal à la première demande que fit M. le Curé Tanguay pour obtenir des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame :

“ Congrégation de Notre-Dame de Montréal, 1851.

“ Monsieur,

“ J'ai exprimé à Nos Mères vos désirs, vos projets de zèle et votre dévouement pour avoir un établissement tenu par des membres de notre humble Congrégation. Il est plus que probable que votre maison en

sera pourvue cette année, cependant il est difficile de vous dire au juste quand et comment cela se fera. Mais soyez persuadé, monsieur, que d'énergiques efforts se feront pour seconder votre zèle et le désir de notre saint Archevêque, exprimé avec une bonté non pareille.

“ Priez, monsieur, que le bon Dieu nous vienne en aide par la divine Marie, et vous serez exaucé.

“ Je suis avec une estime pleine de respect,

“ Votre très-humble et obéissante servante,

“ SŒUR STE.-ÉLIZABETH, Supérieure,

Révd. M. Tanguay, }
Curé de Rimouski. }

“ C. N.-D.”

Réponse de Mgr. l'Archevêque Turgeon à la première demande de M. Tanguay exposant son projet de la fondation de cette Communauté.

“ Archevêché de Québec, 7 avril 1851.

“ Monsieur,

“ Je vous envoie une lettre que j'ai reçue de la Supérieure de la Congrégation de Notre-Dame, au sujet de votre projet d'avoir de ses Sœurs pour leur confier l'éducation des jeunes filles de votre paroisse. Vous verrez que le projet a été accueilli avec faveur,

bien qu'on ne se trouve pas en mesure de le réaliser immédiatement. Je vais faire mon possible pour que votre couvent puisse être ouvert après les vacances de ces Dames, c'est-à-dire, vers la fin d'août ou au commencement de septembre.

“ Je suis bien cordialement,

“ Monsieur,

“ Votre très-obéissant serviteur,

“ P. F. Archevêque de Québec.”

Révd. M. Tanguay, }
Curé de Rimouski. }

“ Montréal, 3 avril 1851.

“ Monseigneur,

“ Ce n'est qu'hier que j'ai pu voir Mgr. de Montréal, après plusieurs visites auprès de Sa Grandeur, pour lui communiquer vos désirs relativement à la Mission de Rimouski. Mgr. est tout disposé à nous encourager à entreprendre une œuvre si utile, et que je vous avouerai bien selon nos désirs ; mais, en ce moment, notre communauté est presque épuisée par les pertes que nous avons faites. Depuis l'année dernière, dix sujets enlevés, dont trois depuis l'au-

tomne travaillaient dans nos missions. D'autres les remplaceront bientôt; mais les circonstances actuelles sont très-pénibles pour nous, et je l'éprouve davantage aujourd'hui en répondant à votre paternelle invitation, car notre désir le plus ardent est de nous multiplier, s'il est possible, sous votre direction.

“ La Providence, j'ose l'espérer, me fournira les moyens de commencer avant peu cette mission, et je suis persuadée que Votre Grandeur partagera la peine que nous ressentons, en ne pouvant le faire immédiatement.

“ Veuillez, Monseigneur, agréer le profond respect de toute notre Communauté, ainsi que les sentiments de reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être

“ Monseigneur,

“ Votre très-humble et

“ très-obéissante servante,

“ SŒUR STE.-ELIZABETH, Supérieure,

“ Congrégation Notre-Dame.”

Les Sœurs fondatrices envoyées par la Supérieure de Montréal pour le commencement de cette nouvelle maison, furent les Sœurs Ste.-Victoire, Supérieure, Ste.-Marthe et St.-Anselme.

Les classes s'ouvrirent dans l'automne de 1855, et

l'on réunit 47 pensionnaires. Tous eurent beaucoup à souffrir durant l'hiver par suite du mauvais état de la maison auquel M. Tanguay n'avait pu remédier.

Cette maison étant devenue trop petite par le nombre toujours croissant des élèves, on y ajouta un nouvel étage dans l'été de 1856.

Dans l'automne de 1857, Mgr. de Tloa autorisa M. l'abbé Tanguay à célébrer la sainte messe dans cette nouvelle institution, et à y conserver le Saint-Sacrement, d'après une permission spéciale de Notre St-Père le Pape Pie IX.

La première messe y fut célébrée, le 2 janvier 1858, par son digne et zélé fondateur.

En 1860, la fabrique de St-Germain donna à ces Dames Religieuses l'usage de six arpents de terre en superficie.

Leur maison subit des réparations considérables dans l'été de 1866.

§ 3. *Nouveau couvent des Dames de la Congrégation.*

Le 12 avril 1872, le terrain donné en jouissance fut échangé pour quatre arpents de terre en superficie,

en pleine et entière propriété, sur autorisation de Mgr. de Rimouski.

Le contrat eut lieu à l'Evêché, en présence du Révd. P. C. A. Winter, curé de Rimouski, agissant au nom de la fabrique St.-Germain, et de la Sœur St.-Léon, Supérieure du couvent, agissant pour la maison de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal.

Le 7 mai 1873, Monseigneur de Rimouski, accompagné de monsieur le Grand-Vicaire Langevin, se rendait à l'endroit où devait être érigé le nouveau couvent des Dames de la Congrégation, pour y désigner la place des fondations.

Les travaux commencèrent le même jour, et furent dirigés par M. Jean-Baptiste Chartrand de Montréal ; le contracteur fut M. Auguste Lepage, de Rimouski.

Les dimensions de cette maison sont les suivantes.

Corps principal : quatre-vingt dix pieds de façade sur cinquante-cinq de profondeur.

Deux ailes : chacune de trente pieds de façade sur quatre-vingt de profondeur.

Connaissant le passé, nous n'avons aucun doute que ces pieuses et saintes religieuses ne mènent à bonne

fin leur vaste entreprise, et que les élèves toujours en grand nombre ne reçoivent, comme par les années précédentes, une éducation des plus suivies et des mieux soignées.

Il nous suffit d'avoir assisté à quelques-unes de leurs séances littéraires et musicales, où présidait le goût le plus exquis et d'avoir entendu des morceaux de musique les mieux choisis et exécutés avec art, laissant l'auditoire dans un grand ravissement, pour affirmer que cette maison rencontrera toujours beaucoup d'encouragement.

§ 4. *Bénédiction de la pierre angulaire.*

Le 31 août 1873, à l'issue de la grand'messe du dimanche, sur l'autorisation de Mgr. de Rimouski, M. le Grand-Vicaire Langevin, accompagné d'une foule pieuse et recueillie, se rendait au nouveau couvent pour y faire la bénédiction solennelle de la première pierre.

Après les cérémonies prescrites par l'église, M. le Grand-Vicaire adressa la parole aux citoyens et aux paroissiens de Rimouski ; leur démontra, en quelques mots, l'avantage qu'il y avait pour eux de voir élever cette nouvelle maison qui devait servir

d'asile à l'innocence et à l'instruction de leurs jeunes filles.

On procéda ensuite à la fermeture de la pierre angulaire.

Cette pierre renferme une fiole en cristal dans la quelle se trouve un parchemin contenant ce qui suit :

Des noms de Sa Grandeur Monseigneur Langevin, premier évêque de St. Germain de Rimouski, de Messire Edmond Langevin, frère de Monseigneur, et premier Grand-Vicaire du diocèse de St.-Germain de Rimouski, de la sœur St.-Léon, supérieure du couvent, et des sœurs St.-Jude, Ste.-Auguste, St.-Anicet, St.-Marcel, Ste.-Léopoldine et St.-Hilaire, toutes actuellement dans l'ancienne maison.

Cette pierre renferme encore une statue de St.-Joseph, une prière à la Ste.-Vierge, à St.-Joseph et aux saints Anges et quelques pièces de monnaie actuelle.

§ 5. *Noms des sœurs qui ont enseigné dans cette maison, depuis sa fondation jusqu'à nos jours.*

Sœur Ste.-Victoire	1 an
“ St.-Anselme	1 “
“ Ste.-Marthe	

Sœur St.-Charles	1 an
“ St.-Colomban	3 “
“ Ste.-Agathe	9 mois
“ Ste.-Martine	2 ans
“ St.-Jean Damascène	2 “
“ St.-Marc	2 “
“ St.-Ephrem	4 mois
“ Ste.-Marie de l'Incarnation	4 “
“ Ste.-Adélaïde	1 an
“ St.-Zotique	2 “
“ Ste.-Bibiane	2 “
“ St.-Alphonse Rodriguez	9 mois
“ Ste.-Marie Auxiliatrice	6 “
“ Ste.-Camillo	6 “
“ Ste.-Adèle	3½ “
“ St.-Octave	5 ans
“ Ste.-Liduvine	1 “
“ Ste.-Basilisse	1 “
“ Ste.-Isabelle	2 “
“ St.-Emile	3 “
“ Ste.-Iphigénie	3 “
“ St.-Eusèbe	2 “
“ St.-Hedwige	1 “
“ Ste.-Mario-Isabelle	2 mois
“ Ste.-Colombe	3 ans

Sœur Ste.-Amédée	2 ans
“ St.-Léon	13 “
“ St.-Jude	11 “
“ Ste.-Auguste	8 “
“ St.-Anicet... ..	6 “
“ St.-Marcel	2 “
“ Ste.-Léopoldino	1 “
“ Ste.-Hilarie.....	1 “

Collège Industriel et Agricole de Rimouski.

§ 1. *Collège Industriel et Agricole de Rimouski.*

L'automne précédant la fondation du couvent des Dames de la Congrégation (1854), M. le curé de Rimouski, l'abbé Tanguay, désirant procurer aux jeunes gens une bonne éducation, ouvrait, dans le village de sa paroisse, une école supérieure, désignée sous le nom de COLLÈGE INDUSTRIEL.

Durant cette première année, il y eut deux professeurs, MM. Cyrille Tanguay et Hubert Catellier. La maison était petite, mais assez grande pour le nombre des élèves qui fréquentaient les deux classes. Il était d'ailleurs convenu entre Mgr. l'Archevêque Turgeon et M. Tanguay, que les classes s'ouvriraient dans la vieille église, aussitôt que la nouvelle serait livrée au culte. (1)

(1) *Décret de Mgr. Turgeon pour la construction de l'église de Rimouski, 1854.*

Les statistiques font foi de 66 à 80 élèves pour les années 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861.

M. le curé Tanguay obtint du Surintendant de l'Education, pour cette même année et les années suivantes, comme subvention, la somme de \$400, qui dut être employée pour le paiement des professeurs et le loyer de la maison, laquelle fut occupée jusqu'en juillet 1859.

L'année suivante, 1856, il y eut trois professeurs : MM. Amouroux, d'origine française, Octave Ouellet et James Smith. Ce dernier s'engagea à enseigner gratuitement la langue anglaise.

On comptait, cette seconde année, 20 élèves demi-pensionnaires ; les autres étaient externes.

Le jour, M. Ouellet exerçait la surveillance pendant tout le temps non réclamé par les soins de sa classe ; la nuit, Messire Jacob Côté, vicaire de M. le curé Tanguay, surveillait les élèves : sa chambre était à l'une des extrémités du dortoir.

Le cours d'étude adopté ressemblait beaucoup à celui du cours commercial du Collège Ste.-Anne.

Le tout se faisait sous la vigilance assidue de M. le curé de Rimouski, et lui seul forma le corps administratif du Collège, jusqu'en septembre 1859.

On regrettait de ne pas voir ce Collège industriel dans un état aussi florissant qu'on le désirait, malgré l'habileté et les efforts incessants de M. Tanguay et des deux professeurs, MM. Bégin et Ouellet, comme le fait remarquer M. l'Inspecteur Tanguay, à la page 162 de son rapport au Surintendant de l'Education.

“ Les succès du petit nombre d'élèves qui ont suivi leurs classes, doivent contribuer cependant, ajoute-t-il, à rendre cet établissement plus prospère.”

Dans le cahier des délibérations, tenu par le Secrétaire-Trésorier, on trouve les remarques suivantes :

“ Je regrette que le No. 3 (l'Ecole du Village ou Collège) n'ait pas profité des services d'un Instituteur instruit et dévoué. Si l'année n'a pas donné plus de résultat, la faute ne peut être imputée à l'Instituteur Bégin, uni à son collègue M. Ouellet. Ils avaient tous deux le désir et la capacité de bien faire ; ce sont les élèves qui leur ont manqué.”

M. le curé Tanguay, en ouvrant les classes de son *Collège Industriel*, s'était aussi chargé de donner le cours élémentaire de l'école du village. Mais l'apathie alors si grande des parents pour l'éducation de leurs enfants, retardait beaucoup les progrès qu'il en

avait espérés. Les remarques de M. l'Inspecteur des écoles au sujet des absences fréquentes des élèves se retrouvent encore aux années 1860 et 1861.

En 1859, le corps administratif de cette nouvelle institution se composait de MM. les Commissaires de la municipalité scolaire du village St.-Germain.

Dans l'automne de cette même année, M. le curé Tanguay laissa Rimouski, appelé par son Supérieur ecclésiastique à un autre poste.

MM. Bégin et Onellet continuèrent l'enseignement, mais ce dernier n'enseigna qu'une partie de l'année. M. Bégin demeura seul, et déploya le même courage et la même énergie que les années précédentes ; mais le trop grand nombre pour un seul, quand tous y assistaient, et les fréquentes absences contribuèrent pour beaucoup à retarder les progrès vraiment attendus. Il nomma cependant deux de ses élèves, assistants professeurs, dans la dernière partie de l'année, MM. Guay et Thomas St.-Laurent.

Le 29 août 1861, Son Excellence le Gouverneur-Général érigea en municipalité scolaire le village de Rimouski, avec les limites, telles qu'énoncées dans le décret conservé dans les archives du Séminaire.

“ Au nord le fleuve, au sud la deuxième concession. Au sud-ouest, la propriété de Germain Langis, côté nord-ouest de la rivière, et au côté sud-est de la rivière, la propriété d'Edouard Martin inclusivement. A l'est la propriété d'Hubert St-Laurent inclusivement.”

Le 29 août, Sir Edmund Head nomma commissaires d'école, pour la municipalité scolaire du village de Rimouski, Messire Michel Forgues, curé de cette paroisse, conjointement avec MM. Magloire Hudon, André-Elzéar Gauvreau, Edouard Martin, Pierre Ringuet et Jos.-Théophile Couillard ; ce dernier était Secrétaire-Trésorier.

Le 19 décembre 1861, en remplacement de M. le curé Forgues, Son Excellence le Gouverneur-Général nomma commissaire d'école M. Georges Potvin, vicaire à Rimouski.

Les classes se tenaient, cette année-là, dans une maison appartenant à M. Jean Lepage. Le local peu favorable, le manque de livres, les absences toujours fréquentes des élèves, furent autant de cause qui retardèrent les progrès de l'Institution.

Pour faire disparaître toutes ces causes, M. Potvin et MM. les Commissaires présentèrent une requête à

M. le curé de la paroisse et à Messieurs les Marguilliers, en date du 11 janvier 1862, dans le but d'obtenir l'usage de la sacristie de la vieille église.

L'assemblée fut convoquée et présidée par M. le curé Lapointe, le 12 janvier 1862.

La demande de MM. les Commissaires fut exaucée comme on le voit dans le livre des délibérations de la fabrique.

“ A la demande des commissaires pour l'Ecole séparée, dite le Collège Industriel, la majorité de l'assemblée a accordé la permission que la vieille sacristie de la vieille Eglise serait livrée aux dits commissaires, pour y tenir l'Ecole, dite le Collège Industriel, jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Grâce l'Archevêque de Québec ou son substitut d'en ordonner autrement.”

MM. les Commissaires, après avoir obtenu cette permission et l'autorisation de Mgr. de Tloa, s'empressèrent de faire les réparations convenables pour une salle d'étude au premier étage, et des classes dans les mansardes.

L'abbé Potvin, voyant que les élèves manquaient de livres et qu'un grand nombre se trouvaient dans l'impossibilité de se les procurer, acheta lui-même, de

son propre argent, les livres nécessaires aux classes, pour un montant de plus de \$80, et les donna gratuitement aux élèves. Il mit ensuite en vigueur, avec l'aide des commissaires, un règlement qui disposait du temps des élèves et le partageait entre l'étude, la classe et la récréation. (1)

C'est alors que l'Institution prit un nouvel élan et fit de rapides progrès.

Les instituteurs, heureux de cette nouvelle organisation depuis longtemps désirée, déployèrent un nouveau courage.

Les élèves, de leur côté, ayant en mains tous les livres convenables, étant soumis à une discipline sévère et stimulés par l'attention des Commissaires, firent des progrès étonnants.

Ainsi, depuis le 2 février 1862 jusqu'à la fin de l'année scolaire, les élèves au nombre de 105, de 80 qu'ils avaient été auparavant, donnèrent beaucoup de contentement à leurs professeurs.

Pour contribuer encore plus efficacement à l'avancement de la maison, MM. les Commissaires engagè-

(1) Une copie de ce règlement est conservée dans les archives du Séminaire.

rent, pour cette dernière partie de l'année, un quatrième maître pour l'école élémentaire. Par ce moyen les trois premiers professeurs s'occupaient chacun de sa classe régulière.

Le local ne suffisant pas pour contenir les élèves de l'Ecole élémentaire, les Commissaires placèrent cette division dans la salle publique jusqu'à la fin d'avril, et depuis ce temps jusqu'en juillet, dans l'ancienne église alors inoccupée.

En mars 1862, les Commissaires introduisirent dans l'Institution un cours d'agriculture, donné gratuitement par M. James Smith, où assistaient 35 élèves. Le cours se donnait tous les jours, pendant une demi-heure.

Pour mettre à exécution ces principes d'agriculture, les élèves firent eux-mêmes, sous la direction d'un des Commissaires, des expériences dans le voisinage du Collège, sur un terrain procuré par M. le Curé de la paroisse.

Il est bon de remarquer ici que, depuis le commencement de février jusqu'en juillet, époque de l'examen général, il n'y eut point d'absences notables : les 105 élèves assistèrent régulièrement aux classes, grâce à

la surveillance et à l'énergie de M. Potvin ; c'est ce qui ne s'était pas encore vu dans l'Institution.

Le 25 mars 1862, MM. les Commissaires présentèrent au Gouvernement une requête dans le but d'obtenir de l'argent nécessaire pour convertir l'ancienne église en Collège.

Une autre requête dans les mêmes termes et dans le même but, signée par MM. les Curés et les notables de chaque paroisse du comté de Rimouski, fut également présentée aux Honorables Conseillers Législatifs du Canada, réunis au Parlement Provincial, et à MM. les Membres assemblés en Parlement Provincial. Cette requête se termine ainsi :

“ Vos pétitionnaires osent supplier votre Honorable Conseil de vouloir bien prendre leur présente requête en sa bienveillante considération et de contribuer pour une part équitable à la fondation de ce nouveau Collège, en lui accordant une allocation de \$3,000 pour aider à etc. etc.”

La requête sus-mentionnée fut aussi présentée au Surintendant de l'Education, l'Honorable P.-J.-O. Chauveau, qui en accusa réception en ces termes :

“ Monsieur,

“ J’ai l’honneur d’accuser réception de la copie de votre pétition aux Chambres, que vous avez bien voulu m’adresser. Je ne manquerai pas de l’appuyer de tout mon pouvoir, si je suis consulté à ce sujet.”

“ J’ai l’honneur d’être,

“ Monsieur,

“ Votre très-obéissant serviteur,

(Signé) “ P.-J.-O. CHAUVÉAU,

“ Surintendant de l’Education.”

Qu’il soit dit en passant que l’Honorable Chauveau s’est toujours montré d’une grande bienveillance toutes les fois qu’il s’est agi de l’éducation de la jeunesse, et du soutien de nos maisons religieuses.

Malgré ces pressantes sollicitations, et vu le mauvais état des finances du pays, certifié par l’Honorable Chauveau, dans une lettre adressée à M. G. Potvin, et qui ôte tout espoir de secours demandé dans les requêtes susdites, M. le curé d’alors, le Révd. Epiphane Lapointe, après une adresse très-vive et une invitation des plus chaleureuses faite à tout le comté de Rimouski, ouvrit une liste de souscriptions, appelée le *livre des Fondateurs*. Ce livre est conservé dans les archives du Collège.

L'examen du Collège eut lieu au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis, et à la grande satisfaction de toutes les personnes présentes, le 17 juillet 1862.

Pendant les vacances, M. Potvin, avant d'entreprendre les travaux dans l'intérieur de l'ancienne église, obtint de la paroisse la résolution suivante, du 27 juillet 1862.

“ Vu l'intention de cette paroisse, exprimée antérieurement dans une assemblée publique tenue en mil huit cent cinquante-quatre : (1) Qu'ils ont l'intention bien arrêtée de transformer et parachever l'ancienne Eglise en Collège Industriel pour le Comté de Rimouski, Mgr. l'Archevêque ayant déjà, dans une lettre du 7 février dernier, voulu approuver le projet qui lui en avait été soumis, les francs-tenanciers de la dite paroisse de St.-Germain de Rimouski, dans le désir de fonder une maison d'éducation supérieure, ont abandonné et abandonnent dès ce jour, à MM. les Commissaires pour les municipalité du village de St.-Germain de Rimouski, la pleine et entière jouissance

(1) M. le Curé Tanguay avait obtenu, en 1854, de la fabrique et de l'Archevêque de Québec, Mgr. Turgeon, la permission de convertir la vieille Eglise en Collège, dès que la nouvelle serait livrée au culte.

de la bâtisse de l'ancienne Eglise et sacristie pour tout le temps qu'ils voudront la tenir pour Collège ou maison d'éducation sous la protection de Sa Grâce l'Archevêque de Québec, et la direction immédiate du Curé de la paroisse, qui en sera la tête naturelle et l'un des Commissaires, à moins qu'il ne juge plus convenable de se faire remplacer en cette fonction par son adjoint, avec toute la latitude pour y faire les altérations et changements jugés nécessaires pour le but proposé." (1)

MM. les Commissaires, voyant qu'ils n'avaient pas réussi dans leur demande auprès du Gouvernement et voulant parachever une partie de l'intérieur de la vieille Eglise pour l'ouverture des classes, firent un appel à la générosité des paroissiens de Rimouski, par la voix éloquente de leur curé.

M. Potvin passa par toute la paroisse, frappant à chaque porte, pour obtenir les secours nécessaires.

Partout il rencontra de la bonne volonté et de la générosité.

Il recueillit un montant de près de \$800.00 dans la seule paroisse de St.-Germain.

(1) Feu M. Lapointe fut toujours grandement opposé à la formation d'un Collège classique ; il ne voulait qu'un Collège Industriel et Agricole.

Ce fut au moyen de cette souscription, payée en grande partie sur le champ, que, dans le cours du mois d'août, on prépara un premier étage dans l'ancienne église.

Les classes ouvrirent le 3 septembre, et M. Potvin prit la direction des études et du collège, par ordre de Mgr. de Tloa.

M. Potvin exerçait aussi les fonctions de vicaire toutes les fois qu'il n'était pas retenu au Collège, et c'était à cette condition qu'il recevait gratuitement sa pension de M. Lapointe.

Il y eut, cette année-là, cinq professeurs ; tous surent mériter, par leur conduite exemplaire et leur habileté dans l'enseignement, l'estime de leur directeur, l'affection des élèves et la reconnaissance des parents.

M. Potvin sacrifia les quelques épargnes qu'il avait réalisées pendant son vicariat pour les travaux de la maison ; de plus, le salaire qu'il recevait du collège était employé pour le soutien de quelques élèves pauvres.

Feu M. le Curé Lapointe continua à se montrer toujours grandement opposé à l'enseignement du latin ; il ne voulait qu'un collège industriel et agricole.

Il défendit expressément aux élèves de porter le capot bleu avec nervure, que les commissaires avaient adopté dans une de leurs délibérations, comme devant être le costume des élèves.

Par respect pour la parole de leur curé, les commissaires décidèrent que les élèves porteraient le capot noir, réservant à plus tard le capot bleu pour ceux qui étudieraient le latin.

Le cours du collège n'était encore qu'industriel et agricole; en conséquence on donnait régulièrement des leçons d'agriculture.

Pour que cet enseignement ne fût pas inutile, et ne se bornât point à une simple théorie, on y ajouta quelques expériences; et, pour les multiplier et engager les autres à les imiter, les Directeurs demandèrent des secours à la Chambre d'Agriculture et un dépôt d'instruments aratoires, par une requête adressée à M. Sicotte, le 22 septembre 1862.

M. Sicotte accusa réception de la dite requête le 6 octobre de la même année, mais les secours demandés ne furent pas accordés.

On donna seulement la minime somme de \$100.00, le 13 mars 1863, sur les instances réitérées de M.

James Smith, alors membre de la Chambre d'Agriculture.

M. Pierre-Léon Lahaye fut nommé curé de Rimouski, le 15 novembre 1862, en remplacement de feu M. Epiphane Lapointe, qu'une maladie de cinq semaines enleva à l'affection et à l'estime générale de ses paroissiens.

M. Lapointe doit être considéré, à juste titre, comme un des premiers bienfaiteurs de cette nouvelle maison.

Ce fut lui qui, par ses vives et pathétiques exhortations, engagea la paroisse de St.-Germain à contribuer si généreusement en faveur du Collège, et seconda M. Potvin dans ses énergiques efforts.

M. Lahaye se montra bienveillant envers le directeur et lui donna sa pension, en retour des services, que celui-ci lui rendait dans l'exercice du ministère jusqu'en septembre 1863.

M. Lahaye, occupé des soins de sa paroisse, ne prit aucune part active dans la direction de la maison, bien qu'il en fût le Supérieur, en sorte que le Directeur seul était chargé de l'administration spirituelle et temporelle de l'institution. (1)

(1) M. Pierre-Léon Lahaye vient de mourir à St.-Jean Deschailions, le 25 du mois de septembre dernier, après quelques semai-

Après l'examen d'hiver, qui eut lieu le 30 et 31 janvier, M. le Directeur éprouva beaucoup de difficulté de la part des élèves et des parents.

Tantôt on trouvait la règle trop sévère, tantôt on inventait mille prétextes pour ne point suivre la classe.

Des parents se permettaient de venir faire la leçon au Directeur et de soutenir leurs enfants dans l'insubordination. Les uns prétendaient que l'eau du Collège rendait leurs enfants malades, les autres demandaient des amendements à la règle et mille autres choses encore.

M. Potvin ne se laissa décourager ni par les menaces, ni par les reproches ; il sut supporter toutes ces difficultés, et en même temps maintenir la règle et établir le bon ordre. Il fallait se montrer ferme et énergique, aussi le fut-il à un haut degré.

L'examen d'été eut lieu le 10 juillet, au second étage du Collège, qui était alors d'une seule pièce.

nes de maladie, soufferte avec la plus grande résignation. Ce regretté confrère a dépensé les six dernières années de sa vie au service de cette paroisse, qui pleure à bon droit cette perte prématurée. Agé seulement de cinquante-trois ans, M. Lahaye a fait du bien partout. Nommé successivement vicaire à St.-Roch de Québec, missionnaire à Stanfold, curé à St.-Etienne de Beaumont, au Cap-Santé, à St.-Germain de Rimouski et à St.-Jean Deschaillons, toujours il a été sincèrement estimé de ses paroissiens, dont il avait toute l'affection.

Plusieurs membres du clergé y assistaient, ainsi qu'un grand nombre de personnes instruites.

Les élèves obtinrent beaucoup de succès. Ils firent mémoire de feu M. Lapointe par un exposé de sa vie et de ses missions ; après quoi eut lieu la distribution des prix, au milieu des applaudissements répétés et à la grande réjouissance de toutes les personnes présentes.

Dans le mois d'août, le directeur fit un voyage à Québec, dans l'intérêt du Collège, et dans le but d'obtenir quelques livres pour les commencements d'une bibliothèque.

Il reçut plus de 150 volumes, de M. le Secrétaire de l'Archevêché, de M. le Principal de l'Ecole Normale, M. Jean Langevin, et de la bibliothèque du Parlement.

La bibliothèque du Grand-Séminaire renferme aujourd'hui 850 volumes environ, et celle du Petit Séminaire 1200.

M. le Grand-Vicaire Langevin fut toujours un des plus fermes appuis de M. Potvin, dans toutes ses demandes auprès de l'Archevêque de Québec ; il défendit bien des fois sa cause et lui obtint, à maintes

reprises, plusieurs faveurs pour sa maison, quoiqu'il fût à cette époque loin de soupçonner, qu'un jour, il serait appelé par la voix de son supérieur à la charge de Grand-Vicaire de ce diocèse, pour lequel il consacra encore ses travaux et ses veilles.

Le latin ne fut introduit dans le Collège que dans l'automne de 1863, sur la demande réitérée du Directeur à Mgr. l'Archevêque, et sur une requête à Sa Grandeur, des élèves qui venaient de terminer leur cours commercial.

M. Potvin fut chargé, cette année encore, de la direction temporelle et spirituelle du Collège. Il suivait régulièrement les classes, en les visitant tous les jours ; il remplissait l'office de Procureur, surveillait les élèves pendant les récréations, présidait au dortoir, puis dirigeait les travaux intérieurs de la maison, ainsi que la construction de ses dépendances : de plus, il faisait régulièrement, deux fois la semaine, le catéchisme, et tous les jours, une classe de latin.

M. Potvin fit des règlements plus complets que ceux des années précédentes, presque en tout conformes à ceux du Séminaire de Québec et du Collège Ste.-Anne. Ces règlements furent approuvés par Mgr. l'Archevêque et mis en vigueur.

Le 29 septembre 1863, Mgr. de Québec établissait, sur la demande de M. le Directeur et des Commissaires, une corporation interne pour la gestion des affaires temporelles de la maison, et écrivait à M. Potvin, dans les termes suivants :

« Votre zèle et votre courage pour l'établissement et la bonne administration du Collège, sont pour moi un véritable sujet de consolation, et me font espérer un bel avenir pour cette institution naissante. »

Cette corporation devait se composer de M. le Curé de la paroisse, du Directeur et du Procureur du Collège, du plus ancien professeur de la maison et de toutes autres personnes qu'il plairait à Sa Grandeur de nommer.

Le 31 octobre 1863, fut célébrée la première messe, dans la chapelle du Collège, par M. Georges Potvin, pour tous les bienfaiteurs de l'Institution ; l'autel était magnifiquement bien orné, grâce à la générosité des dames du village St.-Germain. (1)

Cette chapelle où se disait la sainte messe pour la

(1) Cette chapelle se trouvait où est aujourd'hui la salle de récréation de MM. les Ecclésiastiques du Grand-Séminaire.

Le calice fut donné par Mgr. l'Archevêque, le ciboire par la Dame de l'Honorable Juge Ulric Tessier, et une statue de la Ste.-Vierge par Madame Chalifour.

première fois, avait été consacrée à Marie le 25 octobre, par le cantique qui convenait à la fête du jour, (Patronage de Marie), au milieu des directeurs, des professeurs et des élèves ; puis suivirent les litanies de la Ste.-Vierge et la prière suivante composée par le Directeur.

“ O divine Marie, vous que l'Eglise célèbre aujour-
“ d'hui, sous le titre de *Patronne des Humains*, daignez
“ accepter, en ce moment, une nouvelle famille age-
“ nouillée à vos pieds, et lui permettre de venir vous
“ saluer tous les jours dans ce nouveau temple qui
“ vous est consacré, sur ce nouvel autel élevé en votre
“ honneur ; oui, nous l'espérons, car jamais vous
“ n'avez refusé de protéger ceux qui se sont rangés
“ sous votre douce protection. Déjà, nous nous som-
“ mes dévoués à vous ; aujourd'hui nous nous donnons
“ encore, mais d'une manière plus solennelle ; unis
“ tous de cœur et d'âme, remplis des mêmes désirs et
“ des mêmes espérances, nous formons tous ensemble
“ le même vœu, savoir : de vous aimer, vous plus
“ belle que la lune, plus radieuse que le soleil ; de vous
“ servir, vous reine des anges et des hommes ; de
“ chanter vos louanges partout où la Divine Provi-
“ dence nous appellera dans ce séjour de la vie si

“ court et si passager, pour nous obtenir la grâce de
“ chanter, un jour avec vous, dans la céleste patrie.

“ Ainsi soit-il.”

Le Surintendant de l'Education fit visite au bureau des Examineurs, qui se tenait au Collège; il visita et parcourut les différentes classes de cet établissement, fit un examen très-attentif et très-soigné sur la plupart des matières, tout en faisant quelques remarques tant aux professeurs qu'aux élèves, puis manifesta une impression des plus favorables à la maison.

Les élèves lui présentèrent une adresse de remerciements et de reconnaissance, ce qui leur mérita un grand congé.

Le 6 janvier 1864, le Collège recevait la visite de l'Honorable Luc Letellier, ministre de l'Agriculture, accompagné de plusieurs notables de Rimouski. Une adresse des mieux exprimées lui fut présentée par les élèves. M. Ulfranc St-Laurent, aujourd'hui secrétaire de l'évêché de Rimouski, au nom de tous ses confrères, fut chargé de la lire.

L'Honorable Letellier répondit avec bonheur, en remerciant les élèves d'une adresse si bienveillante, et les encouragea dans l'étude de la science agricole.

M. Potvin, sentant ses forces diminuer et voyant que bientôt sa santé, déjà chancelante, ne pourrait plus se soutenir, s'adressa à Monseigneur pour obtenir du secours. Il supplia Sa Grandeur de lui envoyer un prêtre et quelques ecclésiastiques, pour l'aider dans ses diverses charges.

La réponse de l'Evêque fut des plus consolantes : elle lui promettait un aide dès qu'il le pourrait, et lui disait en outre ces paroles pleines de bonté.

“ J'ai lu avec grand intérêt votre bonne lettre du 11 de ce mois. Elle m'expose en toute simplicité votre sollicitude pour les élèves de votre intéressant collège, leurs bonnes dispositions, leurs succès et vos fatigues excessives. Dieu bénit sans doute votre zèle et votre dévouement admirables.

“ Je comprends que vous avez besoin d'aide dans la tâche immense que vous vous êtes imposée, que vous ne pouvez suffire seul.”

M. Potvin, voyant la pénurie d'ecclésiastiques dans le diocèse de Québec, et l'impossibilité pour Mgr. d'en donner à sa maison, s'adressa aux Frères des Ecoles Chrétiennes, qui acceptèrent, mais à des conditions trop onéreuses ; c'est pourquoi ce plan ne put se réaliser.

Dans le cours de juillet 1864, à une délibération de MM. les membres de la municipalité scolaire du village de St.-Germain, la note suivante fut inscrite dans l'appendice au rapport de 1864, lequel fut adressé au Surintendant de l'Education. " Cette note, y est-il dit, pourra servir à expliquer certains malentendus qui pourront surgir dans la suite des années, c'est pour cela qu'on a jugé à propos de l'inscrire ici."

" Aux mots: de cette feuille, *Date de sa fondation*
" *et par qui fondé*, il y a un changement qui s'explique
" de cette manière : La corporation du Collège de
" Rimouski, voulant que justice soit rendue à qui de
" droit, déclare formellement que le Collège fondé par
" le Révd. C. Tanguay a failli, et que la fondation du
" Collège actuel de Rimouski est due au Révd. M.
" Georges Potvin, c'est ce que veut aussi le Révd. M.
" Lahaye, qui est regardé comme supérieur du collège,
" et enfin Sa Grandeur Mgr. de Tloa, qui dans ses
" correspondances, dit toujours : *Nouveau Collège de*
" *Rimouski.*"

Nous ne voulons point nous prononcer sur la question du fondateur du Collège, qui a déjà été discutée, il y a quelques années, dans les journaux de Québec et de Rimouski ; nous exposons seulement les faits et

nous reproduisons les principaux documents, et le lecteur jugera.

L'ouverture des classes eut lieu le 1er septembre 1864, et le Révd. Luc Rouleau, aujourd'hui curé de Matane, fut chargé de la direction des études et de la surveillance des classes, et demeura au Collège jusqu'à l'automne 1868.

Il y eut cette année 115 élèves, dont 27 étaient pensionnaires.

En octobre, M. le Directeur adressa une requête pour demander à la Fabrique de Rimouski de céder la propriété du terrain où se trouvait le Collège. Mais, M. le Supérieur, curé de la paroisse, s'opposa fortement à la concession du dit terrain. Par ce refus, la maison resta dans une grande gêne, ne pouvant donner aucune garantie à ses créanciers, et éprouvant par là même un grand obstacle à son prompt perfectionnement.

MM. Magloire Hudon, avocat, et André-Elzéar Gauvreau, registrateur, furent les deux plus fermes appuis que rencontra M. Potvin. Le premier se montra opposé pendant quelques temps, aux vues du directeur, mais comprenant bientôt son erreur, il changea d'idée.

Tous deux, par leurs conseils, leur générosité et leur dévouement, contribuèrent beaucoup à l'avancement de l'Institution. Ils furent les meilleurs défenseurs du Directeur, au sujet de la règle que voulaient abolir certains parents, prétendant qu'elle gênait trop la liberté de leurs enfants.

Dans le mois de juillet 1866, M. le Directeur présenta à M. le Recteur de l'Université-Laval, M. T. Smith, pour l'examen du baccalauréat. (1)

M. Smith s'était adressé lui-même, quelques jours avant, à M. le Recteur pour son admission aux épreuves du baccalauréat et reçut la réponse suivante :

“ Université-Laval, 19 mai 1866.

“ Mon cher Monsieur,

“ C'est avec le plus grand plaisir que je vous verrai vous mettre au nombre des candidats du premier examen.

“ Veuillez croire, monsieur, que je félicite cordialement le Collège de Rimonski de ce qu'il se trouve si

(1) M. Smith est prêtre depuis quelques mois et vicaire à Carleton. Ce fut le premier ecclésiastique à qui Sa Grandeur Monseigneur de Rimouski donna la soutane, après son arrivée dans son diocèse, le 16 juin 1867.

vite en état de fournir un candidat, et que je souhaite aussi tout le succès possible à celui qui commence la liste des heureux candidats fournis par cette maison.

“ Votre dévoué serviteur,

(Signé) E.-A. TACHEREAU, Ptre.,

M. Théodule Smith, } R. U. L.”
Rimouski. }

Comme M. le Directeur tenait beaucoup à présenter le premier élève de sa maison aux examens de l'Université-Laval, il s'était chargé des frais du voyage.

Après l'examen du jeune candidat, M. Potvin reçut la note suivante de M. Taschereau, Recteur de l'Université, et aujourd'hui Archevêque de Québec.

“ Québec, 11 juillet 1866.

“ Monsieur le Directeur,

“ Je vous envoie ci-inclus le tableau des points conservés par le premier élève de Rimouski qui subit l'examen pour l'inscription. Sans être bachelier, il a eu un succès qui doit l'encourager, puisque sur la liste il y en a huit qui ont moins de points que lui. Je l'en félicite de tout mon cœur et j'espère que ce ne sera pas le dernier candidat que votre collège fournira à

ces concours généraux si propres à exciter l'émulation parmi les professeurs aussi bien que parmi les élèves."

" Votre tout dévoué,

(Signé) " E.-A. TASCHEREAU, Ptre.,

" S. S. Q."

M. Potvin demandait déjà depuis longtemps à Mgr. de Québec la faveur d'un second prêtre qui serait chargé de la direction des élèves.

Mgr. acquiesça à sa juste demande en ces termes :

" Archevêché de Québec, 27 mai 1866.

" Mon cher monsieur,

" J'ai dessein de vous donner, cette année, un nouveau collègue qui serait directeur du collège, pendant que vous en seriez le procureur et l'économe.

" Mais comme vous portez le plus vif intérêt à tout ce qui peut contribuer au progrès de ce collège, qui vous reconnaîtra avec justice pour son fondateur, je ne voudrais rien faire en cette circonstance sans prendre votre avis.

" Le prêtre que je voudrais vous donner pour associé, est M. Laliberté, dernièrement arrivé d'Europe,

bien connu par l'aménité de son caractère, et par son habileté à conduire les jeunes gens, habileté dont il a donné des preuves au Séminaire de Québec, où il a été employé durant douze ans comme professeur et comme maître de salle.

“ Ayez la bonté de me donner votre réponse avant la fin de juin.

“ Et je demeure bien cordialement

“ Votre dévoué serviteur,

(Signé) “ † C. F., Evêque de Tloa.”

M. Potvin accepta ce digne prêtre avec la plus grande reconnaissance, et remercia Mgr. de la protection spéciale qu'il accordait au collège.

L'entrée des élèves eut lieu le 4 septembre 1866.

Mgr. nomma M. Ferdinand Laliberté directeur et préfet des études ;

M. Georges Potvin, assistant-directeur et procureur ;

M. John Colfer, professeur d'anglais et de rubriques, et maître de cérémonies ;

M. Luc Rouleau, professeur de belles-lettres, de versification et de catéchisme.

Les ecclésiastiques, cette année, furent au nombre de quatre, chargés chacun d'une classe et de la surveil-

lance des élèves. MM. Maxime Hudon, Chs. Rouleau, Ernest Hudon et Placide Beaudet. (1)

Jusqu'à ce jour le collège de Rimouski avait été rangé dans la catégorie des collèges industriels, quoique les études classiques y fussent commencées, mais non pas encore complétées. (2)

Si la divine Providence n'eût veillé sur ses commencements, il eût été impossible de le voir subsister ; c'est pourquoi M. Potvin disait souvent, à qui voulait l'entendre, que Dieu voulait cette institution, qu'il avait des desseins évidents sur cette maison.

Que de contrariétés, de peines et d'épreuves M. Potvin n'eut-il pas à rencontrer, à endurer, à surmonter ! il était encouragé, il est vrai, par quelques membres du clergé, mais plusieurs se montrèrent opposés à son œuvre.

Comme l'Evêque était nommé et que ce collège devait être la pépinière de son clergé, les idées alors changèrent. On cessa de parler du collège, pour dire

(1) M. Ignace Langlais, ecclésiastique, fut envoyé au Collège de Rimouski dès l'automne de 1864, et y demeura jusqu'aux vacances 1866.

(2) Dans l'automne 1866, on y enseignait la philosophie, dont le professeur était M. Ferdinand Laliberté.

qu'il n'était pas temps de former un nouveau diocèse : tant il est vrai que les hommes ne songent pas assez que le doigt de Dieu marque tout pour sa plus grande gloire.

M. Potvin, prévoyant que bientôt il se trouverait dans l'impossibilité de continuer ses services au collège, demanda à Mgr. de Tloa de lui assigner un autre poste pour refaire sa santé.

Mgr. de Tloa lui adressa la réponse suivante :

“ Archevêché de Québec, 23 avril 1867.

“ Mon cher M. Potvin,

“ En réponse à votre bonne lettre du 19 courant, je me sens pressé de vous dire que personne n'a plus d'estime et d'affection pour vous que moi ; personne n'a plus de reconnaissance que moi pour les services importants que vous avez rendus, en fondant comme vous l'avez fait, au prix de tant de sacrifices héroïques et de votre santé, le collège si florissant de Rimouski ; institution si précieuse aujourd'hui pour le nouveau diocèse, et qui va être la ressource de l'Evêque et la pépinière de son clergé. Voyez comme la divine Providence prépare toutes choses pour ses fins, à notre insu, et vous êtes l'homme qu'elle a choisi pour ces

choses, et accomplir cette grande œuvre.....
.....
.....

“ Et vous bénissant de tout mon cœur,

“ Je demeure bien respectueusement

“ Votre dévoué serviteur,

(Signé) “ † C.-F. EV. DE TLOA.”

Dans l'automne de 1867, M. Potvin, désirant changer de position, pria Mgr. de Rimouski de lui confier un autre emploi.

Monseigneur Langevin acquiesça à sa demande, et lui confia la cure de St.-Pierre de Malbaie, en lui écrivant la lettre suivante :

● “ Evêché de Rimouski, 26 août 1867.

“ Cher monsieur Potvin,

“ Vous recevrez avec cette note votre lettre de mission pour St.-Pierre de Malbaie. Mais avant que vous quittiez, sur vos instances réitérées, le Collège de Rimouski, je crois remplir un devoir en vous remerciant de tout cœur du bien que vous lui avez fait, du dévouement extraordinaire, presque surhumain que vous avez témoigné à cette maison

que vous avez commencée, organisée, soutenue quasi sans ressources. Merci encore une fois, et que le Seigneur vous en récompense.

“Croyez-moi, cher monsieur,

“Votre tout dévoué serviteur,

(Signé) “† JEAN,

“Evêque de St.-Germain de Rimouski.”

M. Potvin se sacrifia pendant plus de cinq ans aux progrès du collège de Rimouski ; il était l'âme de toutes les pétitions adressées ou à l'évêque de Tloa ou à la Législature.

Ce prêtre zélé avait en vue la gloire de Dieu, l'amour de l'éducation de la jeunesse ; aussi a-t-il su franchir tous les obstacles, surmonter toutes les difficultés qui lui furent suscitées plusieurs fois

Mandement d'entrée de Mgr. Jean Langevin, premier évêque de St.-Germain de Rimouski.—Séminaire de Rimouski.—Mandement d'institution canonique d'un séminaire diocésain.—Acte pour incorporer le Séminaire de St.-Germain de Rimouski.

§ 1. *Mandement d'entrée de Mgr. Jean Langevin,
premier Evêque de St.-Germain de
Rimouski.*

Le 1er mars 1867, arrivèrent des bulles de notre St.-Père le Pape Pie IX, émanées de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 15 janvier de la même année, nommant premier évêque de St.-Germain de Rimouski, M. Jean Langevin, alors principal de l'école Normale de Québec.

Ces bulles furent publiées par une circulaire de Mgr. de Tloa, annonçant l'érection du nouveau diocèse.

Le premier jour de mai de la même année, Monseigneur Langevin recevait, dans la cathédrale de Québec, des mains de Mgr. l'Administrateur de l'Ar-

chidiocèse, la consécration épiscopale, l'élevant à la sublime dignité de successeur des Apôtres.

Monseigneur de Rimouski, en choisissant le premier jour du mois que l'Eglise consacre à la reine des cieux, avait sans doute l'intention de mettre son diocèse sous la puissante protection de Marie ; aussi Sa Grandeur, dans son mandement d'entrée, se consacre-t-Elle, avec son clergé et son peuple, à la mère de Dieu, la suppliant de bénir le nouvel Evêque et son troupeau, de faire fructifier ses œuvres et de ramener au bercail les brebis égarées.

Monseigneur s'empressa, le jour même de la prise solennelle de son siège épiscopal, de porter à la connaissance de son clergé et de son peuple le mandement suivant, qu'on lira sans doute avec intérêt.

JEAN LANGEVIN, par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siège Apostolique, Premier Evêque de Saint-Germain de Rimouski.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses, et à tous les fidèles du nouveau diocèse.

Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

“ Vous avez appris, Nos très-chers Frères, par un mandement du vénérable Evêque de Tloa, administra-

teur de l'Archidiocèse de Québec, en date du 11 avril dernier, qu'il a plu au Souverain Pontife Pie IX, glorieusement régnant, à la demande des Evêques de la Province, de détacher, le 15 janvier dernier, du dit Archidiocèse, les districts de Rimouski et de Gaspé, ainsi que le comté de Témiscouata, moins les paroisses de St.-Patrice de la Rivière du Loup, de St.-Antonin et de Notre-Dame du Portage, au sud du fleuve St.-Laurent ; et, au nord, tout le territoire compris entre la rivière Portneuf et le Blanc-Sablon ; pour ériger le tout en un nouveau Diocèse sous le nom de SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI. Vous avez été informés en même temps que le Saint-Père a daigné nous en nommer le premier Evêque, malgré notre indignité. C'est le premier de ce mois que nous avons reçu le caractère sacré de l'Episcopat par les mains de Sa Grandeur l'Evêque de Tloa, assisté de Nos Seigneurs de Kingston et d'Anthédon, dans l'église Métropolitaine de Québec, au milieu d'un grand concours de clergé et de peuple, et aujourd'hui même nous avons pris possession solennelle de notre Siège.

“ Nous comprenons parfaitement, Nos chers Frères ; il doit vous en coûter beaucoup de vous séparer d'un diocèse aussi bien organisé, aussi régulier que celui de

Québec ; il doit être excessivement pénible à vos cœurs de ne plus être sous la direction sage, éclairée, paternelle du vénérable et éminent Pasteur qui vous gouverne depuis plus de douze années.

“ Mais le Chef Suprême de l'Eglise, dans sa sollicitude pour le bien de vos âmes, et sur les représentations des Prélats de la Province, particulièrement sur celles de Monseigneur de Tloa lui-même, secondées des pressantes instances d'une grande partie de vos curés et missionnaires, a cru qu'il vous serait utile d'avoir au milieu de vous un Evêque qui pût s'occuper, d'une manière plus suivie et plus prochaine, des intérêts surtout spirituels de ce territoire si étendu, et si éloigné de la Métropole. La colonisation, favorisée par la qualité du sol et la salubrité du climat, y fait des progrès rapides ; la population, généralement paisible, travaillante et vertueuse, s'y accroît dans des proportions extraordinaires ; les paroisses s'y forment s'y multiplient de tous côtés ; les voies de communication y deviennent chaque année plus nombreuses et plus commodés. Des intérêts si importants et si variés demandent donc évidemment la présence habituelle d'un Evêque, qui, par son caractère sacré, par son autorité supérieure, par les pouvoirs dont il est

revêtu, puisse exercer une influence plus directe ; d'un Evêque qui, vivant parmi vous, Nos très-chers Frères, puisse s'identifier avec vous en quelque sorte, et adopter plus facilement les mesures propres à vos besoins.

“ Qu'est-ce en effet qu'un Diocèse ? Une grande famille, ayant ses rapports, ses affections, ses intérêts particuliers, dont l'Evêque est le Père spirituel, qu'il doit aimer, surveiller, et reprendre comme un père doit le faire à l'égard de ses enfants. Qu'est-ce qu'un Diocèse ? Un nombreux troupeau, dont le soin est confié à un premier Pasteur, qui doit le paître, le conduire et le protéger au besoin. Qu'est-ce enfin qu'un Diocèse ? sinon une armée guidée par un Chef qui puisse la mener au combat. Voilà les importants et difficiles devoirs imposés à notre faiblesse.

“ Oui, N. C. F., 1o. nous devons avoir pour vous une *affection* paternelle. Oh ! il nous semble que cette obligation sera bien douce à notre cœur. Aimer vos âmes, travailler à leur salut, nous intéresser à votre bonheur temporel et éternel, nous réjouir avec vous dans vos joies, prendre part à vos peines et à vos épreuves : ce sont là des dispositions que nous croyons fermement avoir reçues de l'Esprit de Dieu

dans notre consécration épiscopale. En retour, ne nous sera-t-il pas permis de nous flatter que vous nous accorderez une affection réciproque, que vous nous aimerez comme votre Père ?

“ 20. Nous devons exercer sur tout le Diocèse une *vigilance* incessante, soit par nous-même, soit par nos dignes colloborateurs. Cette vigilance doit s'étendre à tous les lieux, à tous les temps, aux 60,000 âmes qui composent la famille qui nous est confiée, tantôt pour encourager les fervents dans la pratique de la vertu, tantôt pour réveiller les tièdes et les indifférents, tantôt encore pour dévoiler aux pauvres pécheurs les dangers épouvantables auxquels les exposent leurs désordres. Nous osons espérer, N. C. F., que notre parole ne retentira jamais vainement à vos oreilles.

“ 30. Mais le chef d'une nombreuse famille a quelque fois de pénibles devoirs à remplir, lorsqu'il lui faut *reprandre* et corriger ses enfants. Si, par une tendresse mal entendue, il tolérerait leurs fautes, il se montrerait un mauvais père, il se perdrait avec eux. (1) De même, N. T. C, F., nous avons été choisi de Dieu, comme autrefois Jérémie, non seulement pour édifier et pour planter, mais aussi, lorsque la chose deviendra

(1) Prov. XIII, 24.

nécessaire, pour arracher, pour détruire et dissiper ; arracher le mauvais grain qui menacerait d'étouffer le froment dans le champ de l'Eglise, détruire les vices et les abus qui s'introduiraient parmi vous, dissiper les desseins pervers des hommes méchants qui pourraient vous nuire : “ *ecce constitui te hodie super gentes ut evellas, et destruas,.....et dissipas, et ædifices, et plantes.*” (1) Ces reproches, ces réprimandes, si jamais il nous fallait y recourir, vous les accueilleriez en bonne part, comme venant d'un Père qui doit répondre de chacune de vos âmes : “ *rationem pro animabus vestris reddituri.*” (2)

“ 4° Comme Pasteur, nous avons encore à paître nos brebis, à leur fournir une nourriture saine et abondante, par le moyen d'une doctrine solide et exacte. C'est là, nous le comprenons, N. C. F., un de nos premiers devoirs. “ *Vous êtes la lumière du monde,*” (3) a dit J.-C. à ses Apôtres : “ *allez donc, enseignez toutes les nations, apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai recommandé ;* (4) *prêchez l'Evangile à toute créature.*” (5) L'Evêque, dans son Diocèse, est donc établi docteur, pour perpétuer et propager, parmi son peuple, les enseignements de l'Eglise : celui qui l'écou-

(1) Jer. I, 10. (2) Hébr. XIII, 17. (3) Matth. V. 14. (4) Matth. XXVIII, 19. (5) Marc XVI, 15.

te, écoute J. C. lui-même. (1) A lui, comme à Tite, il est recommandé de développer tout ce qui regarde la saine doctrine : “ *tu autem loquere quæ decent sanam doctrinam ;* ” (2) de se rappeler que la foi vient de l’ouïe, et que l’on entend par la parole de Jésus-Christ, qu’il doit donc annoncer jusqu’aux confins de la terre qui lui est confiée : “ *In omnem terram exivit sonus eorum.* ” (3) Sermons, exhortations, catéchismes, instructions de toute sorte, voilà les moyens qu’il doit employer pour nourrir les esprits de cette nourriture supersubstantielle, de ce pain quotidien que N. S. nous a appris à désirer et à demander sans cesse. (4) Ce sera donc avec avidité que vous prendrez cette nourriture de vos âmes, qui n’est autre chose que la vérité, chaque fois qu’il nous sera donné de vous l’offrir.

“ 50. L’Evêque est encore un guide, établi pour gouverner l’Eglise de Dieu : “ *posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei.* ” (5) C’est pour signifier cette sublime fonction qu’on lui met à la main la crosse, la houlette pastorale. Il est donc le conducteur du peuple et du clergé, le juge des difficultés, l’interprète de la loi divine : “ *oportet Episcopum judicare, interpretari :* ” (6) le directeur des âmes, et, sous l’autorité du Pas-

(1) Luc X, 16. (2) Tit. II, 1. (3) Rom. X, 17. (4) Matth. VI, 11. Luc XI, 3. (5) Act. XX, 28. (6) Pontifical.

teur Suprême, le chef spirituel de son troupeau. Tous lui doivent obéissance, docilité ; auprès de lui tous doivent trouver des avis qui les éclairent, des encouragements qui les consolent, des conseils qui les affermissent ou qui les remettent dans la bonne voie.

“ 60. Mais ce n'est pas assez, pour le bon Pasteur, de paître et de conduire ses brebis fidèles ; ce n'est pas même assez pour lui de courir après celles qui s'égarèrent et de les ramener au bercail : il lui faut encore les *défendre* contre les loups, qui rôdent sans cesse autour de la bergerie, soit qu'ils se montrent à découvert, soit qu'ils se revêtent de la peau de l'agneau pour mieux tromper. (1) Oui, N. C. F., votre Evêque est une sentinelle, à qui notre Seigneur commande une attention continuelle, enfin que jamais l'ennemi ne s'introduise dans le champ du Père de famille, pour y semer la zizanie ; (2) et voilà ce qu'exprime la charge de l'*épiscopat* qui lui est imposée.

“ 70 Enfin, la tête de l'Evêque est coiffée de la mitre, comme du casque du salut, pour qu'il *marche à la tête de son peuple*, et combatte vaillamment les combats du Seigneur. St.-Paul exige de lui qu'il soit le modèle de toutes les vertus : “ *in omnibus teipsum præbe exemplum*

(1) Jean X, 11, 12. (2) Matth. XIII, 25.

bonorum operum ; ” (1) il le nomme encore le dispensateur des mystères divins : “ *dispensatores mysteriorum Dei.* ” (2) A lui, en effet, est confiée l’administration de tous les sacrements, ces sources abondantes de force et de grâce, destinées à soutenir l’homme dans les luttes de la vie, et à le rendre triomphant des ennemis de son salut.

“ A la simple énumération de pouvoirs si étendus, d’obligations si importantes, de fonctions si redoutables, Nous sentons notre cœur oppressé par la crainte. Comment un si lourd fardeau a-t-il donc été placé sur nos faibles épaules ? Comment pouvons-Nous, avec toutes nos misères et nos imperfections, avoir été appelé à un poste si éminent ? N. C. F., Nous vous le disons dans toute la sincérité de notre âme, l’obéissance seule à la volonté du Vicaire de Jésus-Christ a pu Nous déterminer à entreprendre une tâche tellement disproportionnée à notre mérite et à notre vertu. Mais Nous Nous rassurons un peu dans l’espoir que Celui qui Nous a appelé à cette haute dignité par la voix de son Représentant sur la terre, Nous aidera puissamment de sa grâce : “ *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum.* ” (3)

(1) Tit. II, 7. (2) I Cor. IV, 1. (3) Ps. XXX, 2.

“ Plusieurs autres considérations tendent d'ailleurs à relever notre courage abattu. Nous ne serons pas seul à porter le poids du jour et de la chaleur; Nous aurons pour Nous aider dans le saint ministère, un clergé distingué par la vertu, le zèle et le talent. Au nombre de ses membres, Nous comptons quelques vétérans du Sanctuaire, dont l'expérience Nous sera d'un grand secours, et beaucoup d'amis personnels à qui Nous serons heureux d'accorder notre confiance, et qui seconderont avec ardeur nos vues pour le bien de notre troupeau.

“ Cependant il y aurait à craindre bientôt une disette d'ouvriers évangéliques, si la prévoyante sagesse du vénérable administrateur de l'Archidiocèse n'avait permis et favorisé l'établissement d'un Collège à Rimouski même. C'est avec une joie bien vive, N. C. F., que Nous savons cette maison d'éducation dans un état déjà prospère sous le rapport des études, et dirigée par des prêtres pleins de lumière et de dévouement. Voyant dans cette Institution les plus chères espérances du nouveau Diocèse, Nous osons lui promettre notre protection constante et notre intérêt sincère; Nous nous engageons, dès ce jour, à l'encourager de toutes les manières. Nous nous flattons même que, dans un avenir prochain, elle pourra réclamer

son affiliation à l'Université-Laval, qui complète et couronne si glorieusement l'enseignement catholique en Canada.

“ Nous avons encore la consolation d'avoir au service des missions sauvages du Diocèse, des hommes de Dieu, des Oblats de Marie Immaculée, de ces courageux Religieux qui ne réculent devant aucune difficulté, devant aucune privation, aucun sacrifice, lorsqu'il y a du bien à faire.

“ Trois Communautés enseignantes répandent aussi le parfum de leurs vertus dans plusieurs paroisses, et donnent leurs soins à la bonne éducation des jeunes filles, tandis qu'un grand nombre d'écoles tenues par de respectables instituteurs et institutrices laïques, donnent pareillement aux enfants une instruction conforme à leurs besoins, et surtout des principes de vertu chrétienne qui seront leur sauvegarde dans l'avenir.

“ Nous le savons encore, N. C. F., dans la plupart des paroisses, fleurissent des confréries, des associations pieuses, qui ont pour but soit d'honorer la Très-Sainte Vierge d'une manière spéciale, soit de contribuer aux œuvres si excellentes de la Propagation de la Foi et de la Sainte Enfance, soit enfin de faire disparaître

l'ignoble vice de l'intempérance par le culte particulier de la Croix.

“ Ce sera notre devoir, N. T. C. F., de faire croître ces semences de bien ; ce sera également notre devoir de vous détourner du luxe, qui cherche à s'introduire parmi vous, pour vous ruiner temporellement et éternellement ; et de vous encourager à vous livrer avec ardeur à l'agriculture, et à coloniser les terres incultes. En un mot, rien de ce qui vous intéresse, ne Nous sera indifférent ; Nous voulons Nous consacrer à votre bonheur, Nous consumer à votre service.

“ A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

“ 1° Nous publions et promulguons par les présentes, autant que de besoin, le Bref de N. S. P. le Pape Pie IX, en date du 15 janvier dernier, érigeant le nouveau Diocèse de St.-Germain de Rimouski, et qui a déjà été porté à votre connaissance par Sa Grandeur, Monseigneur l'Evêque de Tloa, dans son Mandement du 11 avril dernier.

“ 2° Outre St. Joseph, le chaste époux de Marie, qui est le Patron du pays entier et dont l'Office continuera à être de 1^{ère}. classe, la fête de St.-Germain,

Evêque et confesseur, Titulaire de notre Cathédrale, se célébrera dans tout le Diocèse, le 28ème jour de mai de chaque année, sous le rite de 1ère. classe avec octave, suivant les rubriques.

.....

.....

“ O divino Marie, Mère de Dieu et Reine du Ciel, Vous que nous avons choisie pour notre mère dès notre première enfance, permettez-nous de déposer à vos pieds les prémices de notre ministère pastoral. Nous sommes heureux de l'avoir commencé sous vos auspices, avec ce beau mois qui vous est dédié. Nous nous consacrons à vous avec notre clergé et notre peuple ; notre plus ardent désir est de Vous faire honorer et aimer de tous ceux qui dépendront de nous. Bénissez le nouvel Evêque et son troupeau ; obtenez de votre adorable Fils des grâces abondantes pour le Pasteur et pour ses coopérateurs dans le saint ministère ; obtenez la persévérance des justes, la conversion des pécheurs : ramenez au bercail les brebis qui s'en seraient éloignées ; faites briller les lumières de la Foi aux yeux de celles qui n'appartiennent pas encore à cette bergerie, afin que toutes ne forment bientôt qu'un seul troupeau sous un même pasteur.

“ Sera notre présent Mandement lu au prône de notre Cathédrale, et de toutes les églises paroissiales, ou chapelles où se fait l’office public, le premier dimanche ou jour de fête après sa réception, et en chapitre dans les communautés religieuses.

“ Donné à l’Evêché de Rimouski, sous notre seing, le sceau du Diocèse, et le contre-seing de notre secrétaire *ad hoc*, ce 17ème jour de Mai, mil huit cent soixante et sept.

† JEAN, Ev. de St. Germain de Rimouski.

§ 2. *Séminaire de Rimouski.*

Immédiatement après son installation, Monseigneur Langevin s’empressa de visiter toutes les classes de son nouveau collège, d’interroger lui-même tous les élèves et d’encourager les directeurs et les professeurs.

Inutile de dire que ce choix du principal de l’Ecole Normale tendait à favoriser l’extension de cette Institution : aussi son premier directeur, M. Potvin en fut des plus heureux.

Mgr. de Rimouski, homme de science et d’une grande énergie, possédant à un haut degré l’art de

bien enseigner et de bien administrer, d'une grande intimité avec le Surintendant de l'éducation et les honorables ministres, était certainement doué de toutes les qualités requises pour obtenir les secours nécessaires en faveur de cette maison encore naissante ; une aide annuelle, plus considérable que par le passé, convenait à un collège classique : aussi Sa Grandeur lui donna une nouvelle impulsion et obtint beaucoup auprès du gouvernement.

Monseigneur continue, deux fois par année, malgré ses nombreuses occupations, à faire la visite de toutes les classes de son Séminaire, d'interroger lui-même les élèves et de se rendre compte de leurs progrès.

Il donne encore à ses Ecclésiastiques, plusieurs fois la semaine, des conférences régulières de Théologie, d'Ecriture Sainte, de Rubrique et de Rituel.

L'auteur a lui-même assisté à ces conférences, pendant qu'il était ecclésiastique, et y a trouvé ainsi que ses confrères, les renseignements les plus importants ; aussi, prie-t-il Sa Grandeur de daigner accepter, en ce moment, l'expression de sa vive et parfaite gratitude.

Dès le 13 juin 1867, Monseigneur adressait la lettre

suiivante à son clergé, en faveur du collège de Rimouski, invitant messieurs les curés de chaque paroisse à maintenir au moins un élève dans cette institution, et à contribuer à son soutien.

JEAN LANGEVIN, par la Miséricorde de Dieu et la
Grâce du Saint-Siège, Evêque de Saint-Germain
de Rimouski, etc., etc.

Au Clergé et aux Fidèles du diocèse,

Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

“ Notre vénérable Archevêque, ainsi que son digne Coadjuteur, Nos Très-Chers Frères, dans la prévision de l'établissement d'un évêché à St.-Germain de Rimouski, y a favorisé de toutes manières la fondation d'un Collège. Dès le 7 février 1854, à la demande de Monsieur le curé Tanguay, Monseigneur Turgeon permettait d'employer à cette fin l'ancienne église, aussitôt que la nouvelle serait construite : puis le 6 août 1862, la fabrique de St.-Germain était autorisée, sur la réquisition de Monsieur le curé Lapointe, à donner effet à cette résolution. Par le zèle et les soins de ce regretté curé, et de Messieurs Lahaye et Potvin, cette maison s'est donc fondée et affermie, en dépit de l'opposition de plusieurs et de l'indifférence d'un plus

grand nombre, mais en revanche, avec l'aide généreuse d'amis dévoués, tant dans le clergé que parmi les laïcs. Depuis un an particulièrement, Monseigneur l'Evêque de Tloa a appelé quatre prêtres et quatre ecclésiastiques à s'y partager l'enseignement. Sous leur direction, les études s'y complètent de plus en plus, et aujourd'hui le collège renferme à peu près toutes les classes. On compte en ce moment dans l'institution 22 élèves au cours classique, 53 au cours commercial, industriel et agricole, et 47 dans l'école préparatoire.

“ Mais, Nos Chers Frères, vous le comprenez facilement : ce ne sont là que de faibles commencements, ce n'est qu'au moyen de privations réelles, d'une gêne incroyable que le procureur a pu jusqu'à présent soutenir l'établissement : encore est-il endetté. Les pensions sont extrêmement modiques, elles se paient en grande partie en effets, et assez mal ; la maison n'est point terminée, elle est bien froide, et elle est déjà trop étroite pour les besoins. Que sera-ce quand le nombre des élèves aura doublé, qu'un Grand-Séminaire y aura été ajouté, qu'il faudra trouver un local pour une bibliothèque, un cabinet de physique, des musées, etc. ?

“ Au nom donc du Seigneur, au nom de son Église, au nom de l’avenir du Diocèse, Nous venons faire un appel à vos cœurs si catholiques et si charitables.

“ En cela, Nous remplissons un devoir très-important que Nous impose notre charge pastorale, ainsi que le 3e Concile de notre Province Ecclésiastique. “ *Nulla (obligatio) quæ majorum minorumque Seminariorum curæ anteponi debeat.* ” “ Les Evêques doivent mettre au nombre de leurs premières obligations le soin des Grands et des Petits Séminaires. ” *Decretum VI, de Episcopis, Cap. 2.*

“ Ministres de Dieu, il dépend de vous surtout d’aider à perpétuer le sacerdoce dans cette partie de la vigne du Seigneur que vous cultivez avec tant de soin, à vous donner de dignes successeurs qui puissent continuer votre œuvre de zèle et de salut. Nous vous dirons avec les Pères du second Concile Provincial de Québec : “ Mettez une grande importance à former à la piété, avec une attention particulière, des enfants de vos paroisses doués d’un bon caractère et ayant des marques de vocation à l’état ecclésiastique ; à leur donner les premiers éléments des sciences et de l’éducation chrétienne ; enfin à leur aider, s’il en est besoin, même de votre propre argent, à faire leurs études, et

à entrer dans l'état clérical. Plus vous multiplierez ainsi le nombre des lévites, plus vous vous rendrez agréables à Dieu, plus vous réjouirez la sainte Eglise, et plus vous étendrez le royaume de Jésus-Christ. ” *Decretum de Parochis*, art. 22. En vous conformant à ce Décret, en faisant ces sacrifices de temps et d'argent, Nos Respectables Coopérateurs, vous marcherez sur les traces de tant de vos confrères qui, de tout temps, ont encouragé l'éducation dans le pays ; vous conserverez ces nobles traditions de dévouement et d'abnégation que vous ont laissées tant de fondateurs de séminaires et de collèges canadiens.

“ Permettez-Nous de rappeler ici les paroles que notre vénérable Métropolitain vous adressait le 8 décembre 1853. “ Chaque paroisse renferme des familles respectables et chrétiennes où se trouvent des enfants qui se distinguent autant par les qualités du cœur que par celles de l'intelligence. Il s'agirait donc d'exhorter les parents à faire cultiver ces jeunes plantes en leur donnant l'éducation collégiale, et de leur procurer au besoin dans ce but l'aide de personnes bienveillantes, qui seraient heureuses de prendre part à la bonne œuvre, si les avantages leur en étaient expliqués. Par ce moyen, déjà employé avec succès par un nombre de MM. les curés, les vides du sanctuaire seraient

bientôt comblés ; l'on formerait des sujets qui serviraient utilement l'Eglise, ou qui, s'ils n'étaient pas appelés au sacerdoce, contribueraient au moins au bien de l'État, dans les professions libérales."

"Laissez-Nous même ajouter ce passage d'une Lettre Pastorale de Mgr. Dosquet, en date du 20 février 1735 : " Il est recommandé aux curés de la campagne d'enseigner le latin et d'élever dans la piété, pour les mettre en état d'entrer au Séminaire, les enfants de leurs paroisses en qui ils remarqueront des dispositions pour l'état ecclésiastique et de l'ouverture pour les sciences."

"Quant à vous, pères et mères de famille, vous vous estimerez heureux si le Seigneur appelle quelques-uns de vos chers enfants à entrer dans son sanctuaire ; vous regarderez comme un devoir sacré de seconder ces dispositions. Une bonne éducation est le plus précieux trésor, est peut-être le seul bien que vous puissiez leur procurer : c'est un héritage que personne ne saurait leur ravir. Si donc par leurs talents, leur goût pour l'étude, leur sagesse et leur vertu, ces enfants semblent destinés à une instruction plus qu'ordinaire, ne manquez pas de favoriser ce penchant ni de vous imposer les sacrifices nécessaires.

Vous tous à qui le Ciel a accordé les dons de la fortune, empressez-vous de contribuer à cette œuvre si excellente, soit en aidant à quelque jeune homme à payer sa pension, soit en lui fournissant des livres, soit même en fondant une bourse ou une partie de bourse, ou en faisant un legs en faveur de cette œuvre.

Une quête à cette fin pourrait se faire dans l'église chaque année au mois de juillet.

Que chaque paroisse du Diocèse, même la plus pauvre, tienne à honneur de maintenir à notre Collège au moins un élève ; que les paroisses plus riches lui en envoient plusieurs ; que les hommes influents des divers comtés de Témiscouata, Rimouski, Bonaventure et Gaspé, surtout messieurs les curés, s'intéressent à cette œuvre capitale, essentielle ; que les plus grands efforts soient dirigés vers ce but : et notre Collège de St.-Germain de Rimouski prospérera ; il sera fréquenté par une jeunesse nombreuse, appliquée, docile et pieuse. Vous répandrez ainsi la consolation dans le cœur de votre Evêque ; vous attirerez sur vous-mêmes avec abondance les bénédictions célestes.

Sera notre présente Lettre Pastorale lue au prône

de toutes les messes paroissiales le second dimanche après sa réception.

“ Donné à l'Evêché de St.-Germain de Rimouski, sous notre seing, le sceau du Diocèse, et le contre-seing de notre secrétaire *pro tempore*, ce treizième jour de juin 1867.

“ † JEAN, Evêque de St.-Germain de Rimouski.

“ Par Monseigneur,

“ CHARLES ROULEAU, Eccl.

“ Secrétaire *pro tempore*.

Dans une lettre pastorale du 27 décembre 1868, Monseigneur s'adressait, par l'entremise de Messieurs les Curés, à tous ses diocésains, leur annonçant son projet concernant l'érection d'un Séminaire et d'un Evêché. Voici ce document où se peignent si bien le zèle et la tendre charité de notre vénérable prélat.

“ Depuis que la voix du Chef de l'Eglise Nous a appelé à la conduite de ce Diocèse, Nous n'avons cessé de chercher les moyens d'y assurer l'avenir de notre sainte Religion par la fondation d'un Séminaire et d'un Evêché. Elever une maison où, d'un côté, les jeunes gens puissent dans l'étude et le silence se préparer soit à l'état ecclésiastique, soit aux diverses professions libérales, aussi bien qu'à l'agriculture, au

commerce et à l'industrie ; et où, de l'autre, les élèves du sanctuaire puissent dans le recueillement et les exercices de la vie spirituelle se disposer au sacerdoce : voilà incontestablement le premier besoin d'un diocèse naissant. Le second est évidemment de fournir un logement convenable à l'Evêque et aux prêtres qui doivent l'aider dans son administration.

Nous nous sommes déjà adressé pour ces deux objets au clergé et au peuple, et généralement on a répondu avec empressement et bonne volonté à notre appel. Cependant il est facile de comprendre qu'il Nous serait impossible de réaliser ces projets si importants pour le bien du Diocèse au moyen des faibles contributions qui Nous sont parvenues jusqu'ici. Mais, d'un autre côté, Nous voudrions réussir à effectuer ces constructions sans surcharger de dettes, surtout d'intérêts ruineux, la Corporation Episcopale, en même temps que Nous désirerions éviter toute entreprise qui serait trop à charge aux paroisses.

Eh bien ! Nos Chers Frères, il nous semble que le Seigneur Nous a inspiré un mode tout à la fois efficace et peu onéreux de prélever les fonds nécessaires. Ce que Nous ne pourrions point avec nos propres res-

sources ou l'aide d'un petit nombre, Nous deviendra possible, aisé même, avec le secours de tous. Voyez quels magnifiques résultats produisent les contributions d'un seul sou par semaine pour la Propagation de la Foi, et d'un sou par mois pour la Ste. Enfance ? Ce sont ces œuvres vraiment catholiques que Nous prenons pour modèles. Après avoir consulté les membres du clergé que Nous avons pu voir, particulièrement ceux de notre Conseil, et avoir rencontré partout une approbation entière de notre plan, Nous nous proposons donc de remplacer les différentes quêtes indiquées pour le Collège et l'Evêché par une seule contribution annuelle, et cette contribution sera, *en moyenne, de QUINZE SOUS ou la valeur de QUINZE SOUS, par communiant, pendant dix ans.* De cette façon, une famille de *quatre communicants* n'aura à donner par année que *d'un écu à trois trente sous.* Nous sommes d'ailleurs persuadé que beaucoup de familles à l'aise n'hésiteront pas à offrir deux, trois et quatre piastres annuellement, afin de suppléer à la pauvreté de quelques-uns de leurs co-paroissiens.

Quel est celui d'entre vous qui ne dépense pas inutilement ou mal à propos la valeur de *quinze sous par année* ? Or voilà les étrennes que Nous demandons

au nom de l'Enfant Jésus à chaque communiant de notre Diocèse.

Nous voudrions pouvoir parcourir les différentes localités, et réclamer Nous-même cette légère contribution. Nous avons la douce confiance que personne ne refuserait de verser dans la main de son Evêque ces quelques sous, destinés à faire tant de bien. Mais ce que Nous ne pouvons faire, vous voudrez bien l'exécuter en notre nom, vénérables curés, nos dignes co-opérateurs, et vos bons fidèles seront heureux de participer si facilement à deux œuvres excellentes et vitales pour notre Diocèse.

“ Mais comment, dira peut-être quelqu'un, une contribution si minime, *quinze sous par année*, pourra-t-elle suffire à des œuvres si importantes ? Et néanmoins elle suffira, si CHACUN veut faire sa part. Comme Nous sommes sur le point de demander des soumissions à des entrepreneurs, Nous comptons que personne ne fera défaut. Nous avons besoin du concours de tous sans exception, et Nous le réclamons au nom de la gloire de Dieu, au nom des intérêts les plus chers de la Religion, au nom de la conscience, qui oblige chaque fidèle à contribuer au recrutement du

clergé, au logement et à l'entretien de son premier Pasteur.

S'il faut donner à quelques-uns un autre motif pour exciter leur générosité, ils le trouveront dans les avantages spirituels suivants :

“ Une messe basse sera célébrée dans la chapelle du nouveau Séminaire et dans celle du nouvel Evêché une fois par mois pendant vingt-cinq ans, pour tous ceux qui auront régulièrement contribué la somme demandée.

Ces entreprises importantes, Nous les mettons humblement sous la protection de la Très-Sainte Vierge, convaincu que cette bonne et tendre Mère fera réussir ces projets au delà même de notre attente, et que, sous ses auspices, la jeunesse studieuse du Diocèse pourra, d'ici à deux ans, prendre possession du nouveau Séminaire, et qu'il ne s'écoulera guères plus de deux autres années avant que l'Evêque puisse entrer dans sa nouvelle demeure.

Nous sommes prêt, de notre côté, à Nous imposer une gêne considérable pour assurer la réussite de ces entreprises, et nous nous proposons d'y consacrer annuellement tout ce que Nous pourrons économiser.

Le succès de ces deux œuvres amènera d'ailleurs la réalisation d'une autre également intéressante, l'établissement d'une maison-mère et d'un noviciat pour les Sœurs de la Charité à Rimouski. C'est dans ce but que nous faisons construire une allonge à notre demeure provisoire.

Nos Chers Frères, il est toujours pénible d'être réduit à mendier ; mais quand c'est un père qui implore la charité de ses enfants, il a au moins la consolation de ne pas solliciter en vain. Vous ne Nous rebuterez donc pas, vous ne crierez donc pas indigence et incapacité. “ Vous tiendrez cette aumône prête, vous direz-Nous avec S. Paul, comme une bénédiction, non comme une chose arrachée à l'avarice Qui sème peu, moissonne peu, et qui sème dans les bénédictions, moissonnera aussi dans les bénédictions. Que chacun donne donc comme il l'a résolu *dans son cœur*, non avec tristesse ou par nécessité ; car Dieu aime celui qui donne avec joie.” Comprenant que vous êtes les premiers intéressés à soutenir votre Evêque et à vous procurer des Prêtres pour vous desservir, vous donnerez volontiers, vous donnerez généreusement, et, en donnant ainsi, vous attirerez sur vous les bénédictions célestes : *hilarem enim datorem diligit Deus* (II Cor. IX. 5, 6, 7, 8).

Certain que vous vous rendrez tous à nos désirs, Nous vous bénissons très-affectueusement au commencement de la nouvelle année, au nom du Père et du Fils et du St. Esprit.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône le premier dimanche ou jour de fête après sa réception, et ensuite commentée le premier dimanche de Juillet et de Janvier chaque année, jusqu'à nouvel ordre.

Donné à St.-Germain de Rimouski, le 27 Décembre 1868, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre secrétaire *pro tempore*.

“ † JEAN, Evêque de St.-Germain de Rimouski.

“ Par Monseigneur,

“ JACOB GAGNÉ, Eccl.”

Personne ne peut s'empêcher d'admirer la sagesse et l'habileté de Sa Grandeur à la lecture de ces lignes. Au moyen de simples souscriptions prélevées dans le diocèse, Monseigneur a réussi à élever pour l'éducation de la jeunesse un séminaire magnifique qui fera la gloire du pays entier. Cette légère contribution de quinze sous par communiant était le seul et unique moyen, mis entre les mains de Sa Grandeur, pour mener à bonne fin les travaux de cette vaste entreprise; aussi, est-il à espérer que tous continueront, comme

par le passé, à se rendre à la voix charitable de leur premier Pasteur qui a en vue la gloire de Dieu, le bien de la religion et l'éducation de la jeunesse.

§ 3. *Mandement d'institution canonique d'un Séminaire diocésain.*

Monseigneur de Rimouski, toujours vivement préoccupé des intérêts de son Séminaire, l'instituait canoniquement le 4 novembre 1870, en la fête de St.-Charles Borromée, sous le nom de *Séminaire de St.-Germain de Rimouski*, lui donnant pour premier patron Saint-Antoine de Padoue, et pour patrons secondaires les Saints Anges Gardiens.

Voici ce mandement :

“ Dès le 28 septembre 1863, Monseigneur Baillargeon, de sainte mémoire, alors évêque de Tloa et administrateur de l'Archidiocèse de Québec, établissait provisoirement et “ jusqu'à nouvel ordre de l'autorité ecclésiastique, ” une corporation “ pour le règlement des affaires internes ” d'un collège que venait d'ouvrir à St.-Germain, avec son autorisation, et la coopération du curé, de la fabrique et des commissaires d'écoles, le Révérend Monsieur Georges Potvin, vicaire de cette paroisse.

A notre arrivée ici, en mai 1867, Nous trouvâmes cet établissement dans un état prospère sous le rapport des études et du nombre des élèves, grâce au dévouement de ce monsieur, et de quelques confrères zélés.

“ Depuis ce moment, Nous n'avons cessé, comme le devoir de notre charge Nous y obligeait, et notre bienveillance particulière envers cette maison Nous y engageait, d'y porter un intérêt de tous les instants.

“ Nous nous sommes appliqué particulièrement à fortifier et compléter le cours des études tant littéraires et scientifiques que théologiques ; à augmenter peu-à-peu, autant que nos faibles ressources l'ont permis, les bibliothèques et les musées ; enfin à éteindre, avec l'aide généreuse du gouvernement, du clergé et du peuple, les dettes qu'on avait dû inévitablement contracter pour commencer cet établissement, et l'installer dans la bâtisse où il est temporairement ouvert.

“ Mais aujourd'hui que, par la protection spéciale de la divine Providence, par les efforts incessants de Messieurs les Directeurs et Professeurs, et par la sympathie universelle que rencontre cette maison, elle a pris un essor considérable ; et que le développement assuré à cette ville naissante par l'érection d'un Evêché, et la confection d'une voie ferrée intercoloni-

ale, promet à ce collège un accroissement de plus en plus rapide : Nous sentons, Nos Chers Frères, que le moment est venu de lui donner une existence plus stable et plus régulière, surtout en vue d'un acte de notre Législature, qui va le reconnaître comme corporation pour les fins civiles, et de la construction de nouveaux bâtiments plus spacieux, dont on vient de jeter les fondations.

“ A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, et nous mettant sous la protection de la Sainte Mère de N. S. J.-C., sous celle de St.-Joseph et de St.-Germain ; après avoir pris l'avis de notre Conseil ; Nous avons statué et statuons comme suit :

“ 1o. En vertu de notre pouvoir ordinaire, et pour nous conformer aux prescriptions du Saint Concile de Trente, dans sa 23^e session, chap. 18, *de Reformatione*, Nous érigeons le Collège ou Séminaire déjà existant dans notre ville épiscopale, en Séminaire diocésain sous le nom de SÉMINAIRE DE ST.-GERMAIN DE RIMOUSKI, et l'instituons canoniquement comme tel par le présent Mandement.

“ 2o. Il aura pour but principal et essentiel de préparer les jeunes gens à l'état ecclésiastique, aussi bien que les clercs aux fonctions du saint ministère.

“ 30, Nous lui donnons pour premier Patron Saint Antoine de Padoue, et pour Patrons secondaires les Saints Anges Gardiens.

“ 40. Nous voulons et entendons que le dit Séminaire soit à perpétuité soumis à la juridiction et au contrôle immédiats de Nous-même et de nos Successeurs, et dirigé par les prêtres que nous appellerons à y remplir les diverses fonctions, selon la Constitution et les Règlements que Nous aurons donnés ou approuvés.

“ Que le Seigneur daigne répandre sur ce Séminaire ses bénédictions et ses grâces : qu'il en remplisse les maîtres de l'esprit de sagesse, de science, de zèle et de dévouement ; qu'il fasse avancer chaque jour dans la voie de la perfection les élèves du sanctuaire qui s'y prépareront aux redoutables fonctions du Sacerdoce ; qu'il inspire enfin aux jeunes gens qui étudieront dans cette maison les lettres et les sciences humaines, des sentiments de piété, de modestie et de docilité, l'amour constant du travail et l'exacte observance de la discipline.

“ O Marie, aimable Reine du clergé, c'est sous vos auspices que Nous osons placer l'avenir de cet établissement, dont le succès intéresse si grandement la Re-

ligion dans le Diocèse qui est confié à notre faiblesse ; vous le protégerez, vous veillerez sur lui avec une bonté toute maternelle, vous lui obtiendrez de votre adorable Fils d'être véritablement une pépinière de saints Prêtres, puissants en œuvre et en parole.

“ Sera le présent Mandement lu au prône le premier dimanche après sa réception, dans toutes les paroisses et missions de ce Diocèse.

DONNÉ en notre demeure épiscopale, ce quatrième jour de Novembre, fête de Saint Charles Borromée, mil huit cent soixante-dix, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre secrétaire *pro tempore*.

“ † JEAN, Evêque de St.-Germain de Rimouski.

“ Par Monseigneur,

“ J. GAGNÉ, S. D.

“ Secrét. *pro tempore*.”

§ 4. *Acte pour incorporer le Séminaire de St.-Germain de Rimouski.*

Monseigneur obtenait, le 24 décembre 1870, un acte de la Législature pour l'incorporation de son Séminaire, sous le titre : *Acte pour incorporer le Séminaire de St.-Germain de Rimouski.*

En voici le texte :

“ Attendu que la Corporation Episcopale Catholique Romaine de Saint-Germain de Rimouski, représentée par Sa Grandeur Monseigneur Jean Langevin, Evêque de Saint-Germain de Rimouski, a demandé l'incorporation du Collège ou Séminaire existant depuis quelques années dans la ville de Saint-Germain de Rimouski ;

“ Et attendu que le dit Seigneur Evêque, en son propre nom, a signifié son intention de donner au dit Séminaire une certaine étendue de terre qu'il a acquise à cet effet : En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la législature de Québec, décrète ce qui suit :

“ 1. A dater de la passation du présent Acte, le Supérieur, les directeurs et les professeurs du dit Collège ou Séminaire, nommés de temps à autre par l'Evêque Catholique Romain de Saint-Germain de Rimouski, seront et formeront une corporation ou corps politique et incorporé sous le nom de “ Séminaire de Saint-Germain de Rimouski.”

“ 2. Les affaires de la dite corporation seront gérées par un conseil. Ce conseil sera composé de sept personnes au plus et de trois au moins choisies parmi

les membres de la dite corporation—Il se composera pour commencer, du Supérieur et de deux Directeurs connus sous le nom de Directeur du Grand-Séminaire et Directeur du Petit-Séminaire; d'autres membres pour compléter le dit nombre pourront être élus par les dits Supérieurs et Directeurs, avec le consentement du dit Evêque. Les membres du dit conseil continueront d'en faire partie jusqu'à leur mort, résignation, ou exclusion prononcée d'après les règles du dit Séminaire, approuvées par le dit Evêque; et le quorum du dit conseil ne sera jamais de moins de trois membres.

“ 3. La dite corporation aura un sceau commun qu'elle pourra modifier de temps à autre, par une résolution approuvée du dit Evêque.

“ 4. La dite corporation aura plein et entier pouvoir de faire et passer toutes règles, résolutions, règlements ou statuts, non contraires aux lois, qu'elle jugera à propos de faire et passer, pour régler les affaires de la dite corporation et en promouvoir les intérêts, et le quorum de la dite corporation ne sera pas moins de cinq membres.

“ 5. Toutes les dites résolutions, règles, règlements ou statuts de la dite corporation seront adoptées à la

majorité des voix des membres présents, celui qui présidera ne devant voter que dans le cas de partage égal des voix, entrées dans un registre *ad hoc*, et signées par le Supérieur ou, en son absence, par son assistant ou le plus ancien directeur présent, comme président. Ces résolutions, règles, règlements et statuts seront sujets au *veto* du dit Evêque pendant une année à dater du jour qu'ils lui auront été communiqués.

“ 6. La dite corporation pourra nommer par une délibération un procureur pour la bonne administration des affaires du dit Séminaire, suivant un règlement approuvé par le dit Evêque. Elle pourra recevoir des legs, dons et fondations. Elle pourra aussi acheter, acquérir, tenir, posséder, échanger, vendre, accepter et recevoir des biens fonds pour l'instruction de la jeunesse et l'usage, le soutien et les fins de la dite corporation, et toutes rentes constituées ou autres, et elle pourra les vendre et les aliéner et en acquérir d'autres, en vertu de quelque titre que ce soit—Pourvu toujours que les immeubles possédés par la dite corporation, et dont elle retire un revenu, n'excèdent pas en valeur annuelle la somme de dix mille piastres—et pourvu toujours que si les dits immeubles, par quelque cause que ce soit, excédaient

la susdite somme en valeur annuelle—alors et dans ce cas la dite corporation, en autant que les dits immeubles excéderont la dite somme, sera obligée de s'en défaire dans l'espace de douze mois.

“70. La dite corporation sera tenue de faire des rapports annuels au Lieutenant-Gouverneur et aux deux branches de la Législature, indiquant l'état général des affaires de la corporation, lesquels dits rapports seront présentés dans les premiers vingt jours de chaque session de la Législature.”

Mgr. de Rimouski vient de donner gratuitement et en pur don à la Corporation de son Séminaire une magnifique terre sur laquelle se construit le nouvel édifice. C'est un acte de munificence au-dessus de tout éloge.

XVII.

Travaux du nouveau Séminaire de Rimouski et ses dimensions.

—Bénédiction solennelle de la pierre angulaire.—Fermeture de la pierre angulaire.

§ 1. *Travaux du nouveau Séminaire de Rimouski.*

Le 15 septembre 1870, Monseigneur de Rimouski, accompagné de son Grand-Vicaire, Messire Edmond Langevin, et des élèves de son Grand et Petit-Séminaire, se rendait à l'endroit du nouveau Séminaire, pour y bénir les commencements des travaux. Sa Grandeur et ceux qui l'accompagnaient chantèrent l'hymne *Veni Creator*, suppliant le Seigneur de répandre ses grâces sur cette nouvelle maison. Mgr. enleva la première pelletée de terre et confia la direction des travaux à l'abbé Ferdinand Laliberté, qui s'en acquitta à la satisfaction de son Evêque et de tous les intéressés.

Les dimensions de cette nouvelle maison sont les suivantes : longueur 384 pieds ; largeur 50 pieds ; hauteur 48 de carré.

Monseigneur de Rimouski, après avoir demandé à tous ses diocésains, la légère contribution annuelle de quinze sous par communiant, établit un comité, choisi dans le clergé du diocèse et chargé d'activer les contributions en faveur de la construction du nouveau Séminaire.

Ce comité se composait de neuf membres élus au scrutin secret.

Le dépouillement du scrutin donna le résultat suivant :

Elus : Les Révérends P. Saucier, aujourd'hui curé de la Grande-Rivière ; Louis Desjardins, curé de Ste.-Cécile du Bic ; Edouard Guilmet, curé de Ste.-Luce ; J.-Bte. Gagnon, curé des Trois-Pistoles ; J.-C. Cloutier, curé de St.-Georges de Cacouna ; A. Ladrière, curé de l'Ile-Verte ; O. Normandin, curé de St.-Bonaventure, et aujourd'hui curé de St.-Arsène ; D. Morisset, curé de Ste.-Angèle de Mérici ; C.-A.-P. Winter, curé de Rimouski.

Le même jour, le comité s'assembla et nomma M. Winter pour son président.

M. Winter, jouissant de l'estime générale était certainement doué de toutes les qualités requises pour cette charge.

Mgr. de Rimouski confia ensuite les travaux de son Séminaire au Révd. D. Vézina en remplacement de M. F. Laliberté, nommé alors curé de St. Séverin.

Les travaux de maçonnerie furent dirigés par M. Lafrenaye, celui-là même qui fut employé dans la direction des travaux de la cathédrale actuelle.

§ 2. *Bénédiction solennelle de la pierre angulaire.*

La fête du Cœur Très-Pur de Marie, le 27 août 1871, avait été choisie par Monseigneur de Rimouski, pour la bénédiction solennelle de la pierre angulaire du nouveau Séminaire.

Quoique la pluie eût fait craindre, dans la matinée, que l'on ne pût faire la cérémonie à l'heure indiquée, néanmoins après un salut solennel chanté à la cathédrale par Sa Grandeur, et auquel assistaient le clergé, présent à la retraite annuelle, et un nombre considérables de citoyens de Rimouski et des paroisses environnantes, la procession fut organisée.

Les différents corps marchaient sous leurs bannières respectives, et l'on remarquait à la suite du clergé des personnes venues exprès des paroisses voisines pour

les représenter. On se rendit sur l'emplacement du nouvel édifice, en chantant des psaumes, et arrivé en face du corps principal, Monseigneur fit les prières ordinaires prescrites par le Pontifical. Après avoir posé la pierre fondamentale, à l'angle droit de la partie centrale, Sa Grandeur monta sur une estrade et adressa la parole à l'assemblée, lui rappelant l'établissement des maisons d'éducation en Canada, depuis le 17^e siècle jusqu'à nos jours, depuis le premier collège des Jésuites, servant encore aujourd'hui de caserne, jusqu'au Séminaire commencé dans la ville naissante de St.-Germain moyennant les contributions du clergé et du peuple.

Monseigneur exprima en termes chaleureux son attachement pour le Séminaire de Québec et pour l'Université-Laval, et, après un mot bienveillant à l'adresse de chaque maison, il se déclara convaincu que l'édifice dont on jetait les fondations, serait bientôt achevé et que l'on pourrait y poursuivre les œuvres déjà commencées.

Cet espoir était fondé sur sa confiance en la Divine Providence, en la protection du grand St.-Antoine de Padoue, premier patron du Séminaire, et qui était appelé de son temps *le marteau des erreurs*. Appuyés

sur une base si solide, ainsi que sur le secours des SS. Anges Gardiens, choisis pour les patrons secondaires de l'établissement, l'enseignement et la direction ne pouvaient s'éloigner des vrais principes et de l'orthodoxie. Le prélat, se tournant alors vers la bannière St.-Antoine portée par les élèves, adressa quelques mots d'encouragement à ceux qui avaient déjà commencé le cours classique, ou qui, l'ayant terminé, se préparaient aux fonctions redoutables du sacerdoce par l'étude de la science théologique. Il exprima enfin le plaisir qu'il aurait eu à voir présent en cette circonstance un homme qui avait contribué pour une large part aux commencements du Séminaire, l'abbé Georges Potvin, actuellement procureur du collège Ste.-Anne, (aujourd'hui curé de St.-Aubert).

Monseigneur lui avait adressé une invitation ainsi qu'aux anciens curés de la paroisse et à plusieurs autres personnages distingués.

Sir N.-F. Belleau, Sir John A. McDonald, MM. le docteur P. Fortin, J.-C. Taché, ancien député du comté, l'honorable P.-J.-O. Chauveau s'étaient excusés de ne pouvoir se rendre à cette cérémonie à cause de leurs fonctions qui ne leur permettaient pas de s'absenter en ce moment.

L'honorable J.-U. Tessier, sénateur, fut alors invité par Monseigneur à prendre la parole et s'exprima à peu près dans les termes suivants :

“ Monseigneur, Messieurs,

“ J'éprouve beaucoup de plaisir à me rendre à l'invitation que l'on me fait en ce moment de vous adresser la parole.

La pluie qui est tombée au commencement de cette journée, nous avait fait craindre de ne pouvoir nous réunir ici, mais le ciel a semblé vouloir interrompre ses orages pour permettre de procéder à l'imposante cérémonie.

“ La circonstance qui nous réunit aujourd'hui, fera époque dans l'histoire de notre pays, et elle sera surtout mémorable dans l'histoire de notre localité.

“ Lorsque l'on traverse l'ancien continent, lorsque l'on voyage dans les plus grandes villes de l'univers, on éprouve une sensible satisfaction, un intérêt tout particulier à visiter les célèbres maisons d'éducation, à contempler les temples majestueux qui ont survécu à leur siècle et qui sont comme les témoins des siècles passés.

“ Là, on contemple les temples du passé ; ici,

nous sommes en présence d'un temple de l'avenir. C'est, Messieurs, un gage certain d'agrandissement et de progrès que cette maison que vous élevez aujourd'hui, que cette éducation, cette nourriture que vous garantissez à l'intelligence de vos enfants. Et il suffit de vous reporter avec moi au siècle dernier, pour bien concevoir le besoin d'une maison d'éducation qu'éprouve cette partie du pays ; il suffit de vous rappeler qu'il y a un peu plus de cent ans, lorsque ce pays fut cédé à l'Angleterre, le Canada entier ne comptait pas une population plus grande que celle du diocèse de Rimouski.

“ Maintenant, Messieurs, c'est à vous de vous unir, car “ l'union fait la force,” c'est à vous de joindre vos efforts à ceux de votre digne Evêque, pour promouvoir ce qui est pour vous avant tout une œuvre nationale, une œuvre que vous devez prendre à cœur, si vous tenez à l'agrandissement et à la prospérité de votre localité.

“ Oui, Messieurs, jetez avec moi un regard sur tous les grands mouvements qui s'accomplissent dans l'univers, sur toutes les grandes découvertes, par exemple, sur ces immenses travaux qui se poursuivent déjà depuis plusieurs années, et à la suite desquels un

chemin de fer doit traverser vos campagnes ; je mentionne encore le télégraphe qui, avec la rapidité de l'éclair, transmet votre pensée en un instant jusque de l'autre côté de l'Océan, et vous verrez, Messieurs, que toutes ces merveilles sont les fruits de l'étude, au moyen de laquelle l'intelligence s'initie à tous les secrets de la science, s'exerce à surmonter tous les obstacles et à percevoir toutes choses.

“ Les comtés de Rimouski et de la Gaspésie qui forment partie de ce diocèse, ne sont pas destinés à demeurer tant soit peu en arrière des autres parties du pays, quant au niveau intellectuel ; et permettez-moi de vous le rappeler encore une fois, c'est à vous, Messieurs, à vous, à apporter généreusement votre obole, afin de parvenir à élever jusqu'au faite, ce temple qui doit abriter vos enfants, et qui doit enfin leur ouvrir la porte aux plus hautes positions religieuses et sociales.....

.....
.....
.....

“ Je termine en faisant un vœu, c'est que vous, Monseigneur, et votre respectable clergé, vous viviez de longues années pour voir prospérer et s'accroître cette belle institution, dont vous avez posé aujourd'hui

les bases et dont vous avez le principal mérite. On vous reconnaîtra, à juste titre, comme le fondateur de cette nouvelle maison destinée à produire tant de bien et qui fera la gloire du pays.”

§ 3. *Fermeture de la pierre angulaire.*

Le 13 septembre 1871, Monseigneur de Rimouski se rendit au nouveau Séminaire, avec les prêtres de son Evêché, de sa Cathédrale, ainsi que les élèves de son Grand et de son Petit Séminaire, pour la fermeture de la pierre angulaire.

M. Edmond Langevin, Vicaire-Général du diocèse, déposa dans cette pierre une fiole en cristal, renfermant un parchemin, sur lequel se trouvait l'inscription suivante, dont nous donnons la traduction : (1)

(1) Lapis iste angularis Seminarii Sti. Germani de Rimouski ab Illustrissimo et Reverendissimo D. Joanne Langevin, primo Episcopo Sti. Germani de Rimouski ac dicti Seminarii Superiore benedictus et positus est die 27 augusti 1871 ;

Summo Domino Nostro Pio Papa IX, vigesimum sextum annum Ecclesiam sapientissime regente ;

Victoria Regina trigesimum quintum annum regnante ;

Illustrissimo Joanne Young dicto Barone Lisgar, totius dominationis Canadensis præposito generali ;

Illustrissimo N. F. Belleau, equite, præpositi Generalis in Provincia Quebecensi vicesgerente ;

Domino J. M. Hudon, civitatis Sti. Germani de Rimouski res administrante ;

Cette pierre angulaire du Séminaire de St.-Germain de Rimouski fut bénite et posée, le 27 août 1871, par l'Illustrissime et Révérendissime Jean Langevin, premier Evêque de St. Germain de Rimouski et Supérieur du Séminaire ;

Sous le glorieux règne de Notre Saint-Père le Pape Pie IX, dans la vingt-sixième année de son pontificat ;

Sous le règne de la Reine Victoria, dans sa trente-cinquième année ;

L'Illustrissime John Young, Baron Lisgar, étant Gouverneur de toute la Puissance du Canada ;

L'Illustrissime N. F. Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec ;

M. J. M. Hudon, maire de la ville de St.-Germain de Rimouski ;

Domino Jacobo Lepage et Reverendo Oct. Audet, Presbytero, graphidis auctoribus ;

Domino Lafrenaye, operum structore ;

Reverendo F. Laliberté, Presbytero, vice-Superiore ;

Reverendo D. Vézina, Presbytero, majoris Seminarii rectore ;

Reverendo F. E. Couture, Presbytero, studiorum præfecto ;

Reverendo J. O. Simard, Presbytero, minoris Seminarii rectore ;

Domino G. Dumas, Seminarii procuratoris vices gerente ;

Præsentibus Reverendo Edmondo Langevin, vicario generali, civitatis clero, plerisque Parochis diocesis, pastoralis secessus causa vocatis, ac permultis fidelibus.

M. Jacob Lepage et le Révd. Oct. Audot, Ptre.,
Architectes ;

M. Lafrenaye, Directeur des travaux ;

Révd. F. Laliberté, Ptre., Vico-Supérieur ;

Révd. D. Vézina, Ptre., Directeur du Grand-Sémi-
naire ;

Révd. F.-E. Couture, Ptre., Préfet des Etudes ;

Révd. J.-O. Simard, Ptre., Directeur du Petit-
Séminaire ;

M. G. Dumas, Procureur ;

Furent présents, le Révd. Edmond Langevin, Vi-
caire-Général du diocèse, le clergé de la ville, plusieurs
curés du diocèse, appelés à la retraite pastorale, et un
grand nombre de fidèles."

XVIII.

Catalogue des Supérieurs, Directeurs et Professeurs du Collège
Industriel et Agricole de Rimouski, depuis 1855 à 1867.

§ 1. *Catalogue des Supérieurs, Directeurs et Professeurs
du Collège Industriel et Agricole de Rimouski,
depuis 1855 à 1867.*

1855-56.

Supérieur, Révd. Cyprien Tanguay, Ptre., curé
de la paroisse.

Professeur, M. Cyrille Tanguay.

“ “ Hubert Catellier.

1856-57.

Supérieur, Révd. Cyprien Tanguay, Ptre., curé.

Professeur, M. Amouroux.

“ “ Octave Ouellet.

“ “ James Smith.

M. Jacob Côté, Ptre., vicaire à Rimouski, exerçait la surveillance sur les élèves pendant la nuit, et était regardé comme directeur de l'Institution.

1857-58.

Supérieur, Révd. Cyprien Tanguay, Ptre., curé.

Directeur, Révd. Jacob Côté, Ptre., vicaire.

Professeur, M. Amouroux.

“ “ Octave Ouellet.

“ “ James Smith.

1858-59.

Supérieur, Révd. Cyprien Tanguay, Ptre., curé.

Professeur, M. Octave Ouellet.

“ “ Désiré Bégin.

1859-60.

Supérieur, Révd. Cyprien Tanguay, Ptre., jusqu'à l'automne, 1859.

Professeur, M. Octave Ouellet.

“ “ Désiré Bégin.

M. Ouellet n'enseigna seulement que durant la première partie de l'année, et M. Bégin demeura seul.

1860-61.

Professeur, M. Désiré Bégin.

M. Bégin nomma, deux de ses élèves les plus avancés en classe, assistants-professeurs.

1861-62.

Supérieur, Révd. Epiphane Lapointe, Ptre., curé de la paroisse.

Directeur et Procureur, Révd. Georges Potvin, Ptre.

M. Potvin était aussi maître de salle.

Professeur, 3^{me} classe, M. Désiré Bégin.

“ 2^{me} “ “ Michel Coulombe.

“ 1^{ère} “ “ Gaspar Dumas.

“ d'agriculture, M. James Smith.

Ecole élémentaire, M. Thomas St.-Laurent.

1862-63.

Supérieur, Révd. Epiphane Lapointe, Ptre., curé, jusqu'au 26 octobre 1862. M. P.-L. Lahaye, Ptre., le remplaça vers la mi-novembre de la même année.

Directeur et Procureur, M. Georges Potvin, Ptre.

Professeur, 4^{me} classe, “ “ “

M. Potvin était aussi maître de salle.

Professeur, 3^{me} classe, M. Gaspar Dumas.

“ 2^{me} “ “ Michel Coulombe.

“ 1^{ère} “ “ Pascal Parent.

“ d'anglais, M. William Fahey.

“ de musique, (piano) M. William Fahey.

“ d'agriculture, M. James Smith, jusqu'au
mois de janvier 1863.

Ecole Élémentaire, M. Thomas St.-Laurent.

1863-64,

Supérieur, Révd. P.-L. Lahaye, Ptre., curé de Rimouski.

Directeur et Procureur, M. Georges Potvin, Ptre.

Professeur, humanités, “ “ “

Maître de salle, “ “ “

Professeur, 4^{me} classe, M. Gaspar Dumas.

“ 3^{me} “ “ Michel Coulombe.

“ 2^{me} “ “ Alphonse Langlais,

Professeur, 1^{ère} classe, M. Pascal Parent.

“ de musique vocale, M. Michel Coulombe.

“ d'anglais et de musique (piano), M.
William Fahey.

Ecole élémentaire, M. Honoré Pineau, jusqu'au 2
février 1864. Cette école fut ensuite continuée par M.
Thomas St.-Laurent.

1864-65.

Supérieur, M. P.-L. Lahaye, curé de Rimouski.

Directeur et Procureur, M. Georges Potvin, Ptre.

Préfet des études, M. Luc Rouleau, Ptre.

Professeur, versification, “ “ “

“ humanités, M. Jos.-Octave Plessis, jus-
qu'au 1^{er} octobre 1864. Cette classe fut ensuite con-
tinuée par M. Georges Potvin.

Professeur, 4^{me} classe, M. Alphonse Langlais, jus-
qu'au 4 novembre 1864, ensuite continuée par M. G.
Potvin.

Professeur, 3^{me} classe, M. Georges Potvin, Ptre.

“ 2^{me} “ “ Gaspar Dumas.

“ 1^{ère} “ “ Michel Coulombe.

Professeur de musique vocale, M. Michel Coulombe.

M. Coulombe mourut à St.-Fabien le 1er de mars de l'année suivante.

Professeur d'anglais et de musique (piano) M. William Fahey.

Professeur de physique, M. Debrais.

1865-66.

Supérieur, M. P.-L. Lahaye, Ptre., curé.

Directeur et Procureur, M. Georges Potvin, Ptre.

Préfet des études, M. Luc Rouleau, Ptre.

Professeur, belles-lettres, versification, M. Luc Rouleau, Ptre.

Professeur, théologie, M. Georges Potvin, Ptre.

“ humanités, “ “ “ “

“ 4me classe, M. Alphonse Langlais.

“ 3me “ “ Gaspar Dumas.

“ 2me “ “ Ignace Langlais, Eccl.

“ 1ère “ “ Maxime Hudon, Eccl.

“ d'anglais et de musique (piano), M. William Fahey.

Professeur de dessein (paysage), M. Maxime Hudon, Eccl.

Ecole élémentaire, M. Ulfranc St.-Laurent.

1866-67.

Supérieur, Revd. P.-L. Lahaye, Ptre., curé.

Directeur, M. Ferdinand Laliberté, Ptre.

Professeur de théologie, “ “

Procureur, M. Georges Potvin, Ptre.

Préfet des études, M. Luc Rouleau, Ptre.

Professeur de belles-lettres, Versification, M. Luc Rouleau, Ptre.

Professeur humanités, M. Maxime Hudon, Eccl.

“ 4me classe, M. Charles Rouleau, Eccl.,
jusqu'au 8 juin 1867, continuée ensuite par M. Théodule Smith, Eccl.

Professeur, 3me classe, M. Gaspar Dumas.

“ 2me “ Ernest Hudon, Eccl.

“ 1ère “ Placide Beaudet, Eccl.

“ d'anglais et maître de cérémonie, M. John Colfer, Ptre.

Professeur de chant et de violon, M. Charles Rouleau, Eccl.

Professeur de piano, M. Ernest Hudon, Eccl.

XIX.

Liste des Supérieurs, Directeurs et Prêtres du Séminaire de Rimouski, depuis 1867 jusqu'en 1873.

§ 1. *Liste des Supérieurs, Directeurs et Prêtres du Séminaire de Rimouski, depuis 1867 à 73.*

1867--68.

Mgr. J. Langevin, supérieur.

M. Ed. Langevin, V.-G., professeur de théologie morale.

M. Ferd. Laliberté, directeur du Petit-Séminaire.

M. J.-P. Colfer, Ptre., professeur d'anglais.

M. Luc Rouleau, préfet des études.

M. Damase Morisset, Ptre., directeur du Grand-Séminaire.

M. Jean Josué Lepage, procureur.

1868--69.

Mgr. J. Langevin, supérieur.

M. F. Laliberté, directeur du Petit-Séminaire.

M. Désiré Vézina, Ptre., directeur du Grand-Séminaire.

M. J.-P. Colfer, Ptre., professeur d'anglais.

M. J.-Josué Lepage, diacre, procureur.

M. F.-E. Couture, sous-diacre, préfet des études.

M. Gaspar Dumas, laïc, assistant-procureur.

1869--70.

Mgr. J. Langevin, supérieur.

M. F. Laliberté, vice-supérieur et directeur du Petit-Séminaire.

M. J.-P. Colfer, Ptre., professeur d'anglais.

M. Désiré Vézina, Ptre., directeur du Grand-Séminaire,

M. F.-E. Couture, Ptre., préfet des études.

M. Gaspar Dumas, laïc, procureur et économiste.

1870--71.

Mgr. J. Langevin, supérieur.

M. F. Laliberté, Ptre., assistant-supérieur et directeur du Petit-Séminaire.

M. D. Vézina, Ptre., directeur du Grand-Séminaire.

M. F.-E. Couture, Ptre., préfet des études.

M. Jos.-O. Simard, Ptre., économe et assistant-directeur du Petit-Séminaire.

M. Gaspar Dumas, laïc, procureur.

1871-72.

Mgr. J. Langevin, supérieur.

M. F. Laliberté, assistant-supérieur et directeur des travaux du nouveau Séminaire.

M. D. Vézina, Ptre., directeur du Grand-Séminaire.

M. F.-E. Couture, préfet des études.

M. Jos.-O. Simard, directeur du Petit-Séminaire.

M. Gaspar Dumas, laïc, procureur et économe.

1872-73.

Mgr. J. Langevin, supérieur.

Assistant-supérieur et directeur du Grand-Séminaire, M. D. Vézina.

M. Vézina fut aussi chargé de la direction des travaux du nouveau séminaire.

M. F.-E. Couture, Ptre., directeur du Petit-Séminaire et préfet des études.

M. Cyprien Larrivée, Ptre., assistant-directeur du Grand-Séminaire.

M. Alfred Vigean, diacre, procureur et économiste.

1873-74.

Mgr. J. Langevin, supérieur.

M. D. Vézina, Ptre., assistant-supérieur et directeur des travaux du nouveau séminaire.

M. F.-E. Couture, Ptre., directeur du Petit-Séminaire et préfet des études.

M. J.-O. Simard, directeur du Grand-Séminaire.

M. Cyprien Larrivée, Ptre., procureur et économiste.

M. Thomas Bérubé, Ptre., professeur de théologie dogmatique.

De 1867 à 74, Mgr. de Rimouski et M. le Grand-Vicaire Langevin furent successivement professeurs de théologie, d'écriture sainte, de rituel, de rubriques, d'histoire ecclésiastique et d'éloquence sacrée.

Institution canonique de la Congrégation du Petit-Séminaire de Rimouski par Mgr. Langevin, et son affiliation à la Congrégation du Collège Romain.—Procession solennelle dans le Séminaire.

§ 1. *Institution canonique de la Congrégation du Petit-Séminaire de Rimouski, et son affiliation à celle du Collège Romain.*

La congrégation du Petit-Séminaire de Rimouski fut canoniquement établie, par l'autorité épiscopale, le 13 octobre 1867, et son affiliation au Collège Romain eut lieu, comme il appert par le diplôme, le 11 janvier 1870, et jouit de tous les privilèges de la congrégation-mère établie à Rome.

Voici le décret d'institution :

“ JOANNES, Miseratione Divina et Sanctæ Sedis Apostolicæ Gratia, primus episcopus Sancti Germani de Rimouski, etc., etc., etc.

“ Omnibus præsentibus inspecturis Salutem in Domino.

“Cum ex institutione Congregationis inter alumnos nostri Collegii Sancti Germani multiplices fructus ad Dei gloriam, ipsiusque Divini nominis cultum ac Beatæ Mariæ Virginis honorem, necnon priorum juvenum salutem et spiritualem profectum ortos fore optemus et speremus ;

“Cumque, virtute Indulti Romæ dati 23 junii præsentis anni, nobis ad decennium concessi, facultatem acceperimus quascumque sodalitates intra fines nostræ diœcesis erigendi cum applicatione omnium indulgentiarum Sanctæ Sedis quibus S. S. Pontifices prædictas sodalitates cumulaverunt ; nos igitur, religiosum ipsorum Scolarum in hæc spiritualia exercitia studium piæ voluntatis affectu prosequi volentes, proprio motu, in sacello interiori præfati Collegii, dictam Congregationem per præsentem erigimus, constituimus et stabilimus ; volumusque ut omnibus Indulgentiis Congregationibus hujus modi concessis gaudeat.

“Quocirca insuper quæ requiruntur statuimus, videlicet :

“Primo : Congregatio Collegii Sti. Germanii sub titulo Immaculatæ Conceptionis B. M. V. ejus primæ

patronæ erigitur ; Secundarium vero patronum Sanctum Joannem Evangelistam inscribimus ;

Secundo : Altare istius interioris sacelli designamus tanquam sodalitatis seu Congregationis altare, ita ut ibi confratres seu sodales easdem indulgentias consequi possint ;

“Tertio : Alumnorum ejusdem Collegii Directorem in spiritualem Patrem et perpetuum moderatorem ejusdem Congregationis deputamus sub beneplacito nostro, juxta regulas in usu receptas ;

“ In quorum fidem præsentem Litteras signo nostro, sigilloque diœcesis ac secretarii nostri pro tempore chirographo munitas expediri mandavimus.

“ Datum apud Sanctum Germanum de Rimouski die decima tertia octobris in festo Maternitatis Beatae Mariæ Virginis, anno millesimo octingentesimo sexagesimo septimo.

“ † JOANNES,

“ Episcopus Sti. Germani de Rimouski.

“ De mandato Illustrissimi ac Reverendissimi,

“ D. D. Episcopi Sti. Germani.

“ F. ELZEARUS COUTURE, Acol.

“ Secretarius *pro tempore*.”

§ 2. *Procession solennelle dans le Séminaire.*

Dans l'après-midi du 13 octobre 1867, à la clôture d'une belle et touchante retraite, prêchée par M. Augustin Ladrière, avec cette onction qui caractérise le charme de sa parole, Monseigneur de Rimouski, Supérieur du Séminaire, revêtu des insignes de sa dignité épiscopale, fit le sermon de circonstance, en termes vraiment paternels.

Monseigneur, après un exorde remarquable, rappela aux élèves l'obligation qu'il y avait pour eux de profiter de leur séjour dans cette maison d'éducation, puisque Dieu les avait choisis parmi tant d'autres, qui, eux aussi, seraient heureux de s'instruire.

Sa Grandeur énuméra les principaux devoirs d'un bon écolier, et exhorta ses jeunes auditeurs à ne point interrompre leurs études sans de graves raisons, car leur disait-Elle : " C'est sur vous, mes enfants, que je compte pour recruter mon clergé, c'est sur vous que la société repose ses espérances pour occuper différentes positions au milieu d'elle; par conséquent employez bien votre temps et profitez de toutes les circonstances pour vous instruire, afin que vous puissiez plus tard

occuper avec avantage le poste que la divine providence vous assignera.”

Monseigneur, voulant profiter de cette circonstance pour mettre les élèves de son Grand et de son Petit-Séminaire sous la puissante protection de Marie, annonça une procession solennelle et démontra par des paroles pleines de suavité, les prérogatives de la reine des cieux.

Quatre-vingt-deux élèves se pressaient en ce moment dans l'étroite chapelle du Séminaire.

Immédiatement après le sermon, la petite troupe, pieuse et recueillie, se forma en ordre de procession.

Ils commencèrent à défiler deux à deux ; en tête se trouvait la statue de Marie Immaculée, palcée sur un brancard richement orné et entouré de lumières, et portée par quatre élèves des plus anciens congréganistes. Prêtres, ecclésiastiques et écoliers portaient en main un cierge allumé, et chantaient des cantiques à Marie et des psaumes de l'Eglise.

La procession passa par les différentes salles de la maison ; la salle de récréation surtout présentait un coup d'œil magnifique.

Le long des colonnes couraient des festons de vre-

dure, et tout autour étaient disposé des oriflammes aux riches couleurs ; sur les murs de l'appartement, divers écussons portant ces devises : “ Aime Dieu et va ton chemin.” “ Honneur au peuple dont le Seigneur est ton Dieu.” “ Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.” “ Vivat in æternum.” “ Hommages respectueux à Monseigneur de Rimouski.”

Une fois de retour à la chapelle, Monseigneur chanta un salut solennel ; tous ensuite se séparèrent enchantés de cette brillante fête de famille, et résolus de suivre les avis si sages de leur Supérieur.

Affiliation du Grand et du Petit-Séminaire de Rimouski à l'Université Laval.—Diplôme d'affiliation.— Union de prières entre le Grand-Séminaire de Rimouski et celui de Québec.

§ 1. *Affiliation du Grand et du Petit-Séminaire de Rimouski à l'Université Laval.*

Dès le 3 février 1871, Monseigneur de Rimouski s'adressa à Messieurs les membres de la corporation de son Séminaire, pour l'affiliation de cette maison à l'Université Laval.

Le 5 avril de l'année suivante, Monseigneur présenta de nouveau la même demande aux Messieurs du conseil de son Séminaire, et il fut résolu que l'affiliation serait demandée. A cette résolution étaient présents Monseigneur Langevin, Supérieur, MM. Ferdinand Laliberté, vice-supérieur ; Désiré Vézina, directeur du Grand-Séminaire ; F. E. Couture, préfet des Etudes ; J. O. Simard, directeur du Petit-Séminaire.

Messieurs les membres du conseil de l'Université-Laval accédèrent avec plaisir à la demande de Monsei-

gneur de Rimouski, et Monsieur Thomas Hamel, Recteur de l'Université et Supérieur du Séminaire de Québec, adressa à Sa Grandeur le diplôme suivant d'affiliation, signé le 17 avril 1872.

§ 2. *Diplôme d'affiliation.*

DEO FAVENTE, HAUD PLURIBUS IMPAR.

THOMAS-STEPHANUS HAMEL,

*Artium Magister et Rector Universitatis Lavallensis,
Omnibus ad quos præsentes litteræ pervenerint.*

SALUTEM,

Cum ad Universitatis Lavallensis ornatum et ad utilitatem ejusdem promovendam maxime intersit ut ipsi affilientur Collegia in quibus vigeant disciplinæ quæ ad Baccalaureatum in Artibus obtinendum requiruntur, scilicet :

IN LITTERIS : gallica, anglica, latina et græca lingua, totius orbis necnon Canadæ historia, geographia, litteratura et rhetorice ;

IN PHILOSOPHIA : logica, metaphysica et ethica ;

IN SCIENTIIS : physica, chymia, mathematica, astronomia et naturalis historia.

SCIATIS,

Nos, hujusce Universitatis Rectorem, omnibus consentientibus sociis, pro auctoritate nobis commissa per Regias Litteras datas Westmonasterii, die VIII decembris anno reparatæ salutis MDCCCLII, decrevisse SEMINARIUM MINUS SANCTI GERMANI DE RIMOUSKI, in quo constat supradictas disciplinas optimo et felici exitu tradi, ad affiliationem admittendum esse; Nosque per has præsentis litteras illud ad affiliationem admittere cum omnibus juribus, privilegiis, honoribus et obligationibus ad illam juxta hujusce Universitatis Statuta pertinentibus.

Cujus rei quo major esset fides, hisce litteris Sigillo majori Universitatis munitis, Nos et Universitatis Secretarius Chirographa apposuimus, Quebeci, die XVII Aprilis, anno reparatæ salutis MDCCCLXXII.

THOS. E. HAMEL A. M.

Rector U. L.

P. ROUSSEL, Ptre.,

Secretarius U. L.

§ 3. *Union de prières entre le Grand Séminaire de Rimouski et celui de Québec.*

Le 25 novembre 1873, M. J.-O. Simard, directeur du Grand Séminaire de Rimouski, s'adressa au Supérieur du Séminaire de Québec, M. Thomas Hamel, pour obtenir une union de prières entre MM. les Ecclésiastiques des deux maisons.

La demande fut exaucée et M. Cyrille E. Lëgaré, directeur du Grand Séminaire de Québec, écrivit la lettre suivante à M. Simard, et lui envoya en même temps une copie de l'acte d'union.

“ Grand Séminaire de Québec, 4 déc. 1873.

“ Mon cher confrère,

“ Dans une lettre adressée à M. le Supérieur en date du 25 novembre, vous demandez d'établir une union de prières entre les élèves du Grand Séminaire de Rimouski et ceux de Québec. Si la réponse a tardé à venir, c'est que nous avons voulu que le louable projet passât par toutes les formalités pour en assurer la perpétuelle exécution.

“ Vous trouverez ci-inclus le petit document qui est destiné à resserrer nos liens dans le Seigneur.

“ Aussitôt que j’aurai reçu l’acte d’acceptation de vos élèves, avec ce qu’ils se proposent de faire en retour de nos petites offres de services, je ferai inscrire les deux pièces dans notre règlement.

“ Le tout pour la gloire de Dieu et l’avantage de nos deux diocèses.”

Je demeure,

Votre dévoué confrère,

(Signé) CYRILLE E. LÉGARÉ, Ptre.,

Dir. G. S. Q.

M. J.-O. SIMARD, Ptre.,

Dir. G. S. Rimouski.

Voici la copie de l’Acte d’Union entre le Grand-Séminaire de Québec et celui de Rimouski :

“ Nous soussignés, ecclésiastiques du Grand-Séminaire de Québec, acceptons avec joie et reconnaissance la proposition qui nous est faite de contracter avec Messieurs les Ecclésiastiques du Grand-Séminaire de Rimouski, une union de prières et de bonnes œuvres. En conséquence et du consentement de nos Supérieurs, nous prenons aujourd’hui l’engagement d’être fidèles aux pratiques suivantes, que nous regardons comme conditions de cette union spirituelle de notre part.

“ *Premièrement*, nous accordons aux membres de

leur communauté, une participation aux faibles mérites de toutes nos prières et de toutes nos bonnes œuvres.

“ *Secondement*, nous communierons à leur intention, tous les ans, le jour de la célébration de la fête de Saint Germain, ou quelque'un des jours de l'octave.

“ *Troisièmement*, nous réciterons en communauté ou du moins en particulier, l'oraison du Missel, *pro devotis amicis* : “ *Deus qui caritatis dona.*”

“ Afin que cette union si avantageuse subsiste toujours, et que les pratiques qui la cimentent soient observées par ceux qui viendront après nous au Grand-Séminaire de Québec, nous avons demandé et obtenu des directeurs de cette maison l'assurance qu'elles seraient maintenues tant qu'on y serait fidèle au Grand-Séminaire de Rimouski.

“ Fait au Grand-Séminaire de Québec, le deuxième jour de décembre, l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-treize.

Ici suivent les signatures au nombre de 44. (1)

(1) Messieurs F. Gendron, Diacre, J. Dumas, Diacre, Benj. Demers, Diacre, Thos.-G. Rouleau, S. D., James Ballantyne, S. D., C.-A. Marois, S. D., L. Mayrand, S. D., Richard A. Browne, S. D., Lionel Lindsay, Acol., T. Gonthier, Acol., A.-O. Godin, Acol., A. Rhéaume, Eccl., F.-X. Bellay, Eccl., W.-A.

“ Je, soussigné, directeur des signataires, certifie que le Séminaire de Québec se porte volontiers pour garant de la perpétuelle union de ses élèves ecclésiastiques avec ceux de Saint-Germain de Rimouski, et de l'observation des pratiques mentionnées dans l'acte relatif à la dite union spirituelle, autant qu'il dépendra de lui.”

(Signé) CYRILLE E. LÉGARÉ, Ptre.,
Dir. G. S. Q.

MM. les Ecclésiastiques du Grand Séminaire de Rimouski acceptèrent avec reconnaissance cet engagement de la part de leurs confrères de Québec, et s'engagèrent eux-mêmes aux mêmes conditions par un document daté du 17 décembre 1873, signé par 20 ecclésiastiques (1) et certifié par M. J.-O. Simard, leur

McPherson, Eccl., F.-C. Gagnon, Eccl., Matthew Sullivan, Eccl., F.-H. Bélanger, Eccl., J. Edouard Roy, Eccl., M.-T. Labrecque, Acol., L.-Ern. Nadeau, Acol., Ls.-S. Quézel, Eccl., J.-A. Gauthier, Eccl., J.-A. D'Auteuil, Acol., J.-Edouard Boily, Eccl., Jos.-A. Huart, Acol., J.-B.-E. Audette, Acol., A.-N. Parent, Eccl., J.-Alf. Lépine, Acol., L.-Arthur Caron, Eccl., G.-R. Tanguay, Eccl., Placide Roy, Eccl., Arthur Belleau, Eccl., Alph. Beaudet, Eccl., E.-L. Moisan, Eccl., Ferd. Corriveau, Eccl., Ed. Lamontagne, Eccl., Geo.-A. Cicolari, Eccl., Michael McKenzie, Eccl., W.-B. McDonald, Eccl., Michael McNamara, Eccl., Edward Walker, Eccl., Michael Laffin, Eccl., James McLeod, Eccl., George McAulay, Eccl.

(1) Messieurs A.-Ph. Fortier, Diacre, Evagre Côté, S. D., Ls. Pâquet, S. D., Ths. Gravel, Diacre, Phi. Sylvain, Acol., J.-A.

directeur. Ils s'engagèrent à deux communions par année, vû qu'ils étaient moins nombreux que ceux du Séminaire de Québec, ces communions devant se faire, la première, le jour de l'Immaculée Conception de la Ste.-Vierge ou dans son octave, et, la seconde, le jour de la Sainte-Famille ou dans l'octave.

Chalifour, Eccl., Jos.-Arth. LeBlanc, Acol., Zébedée Jean, Eccl.
R. Beaumont, Eccl., Jean-Bte. Bérubé, Eccl., Ferdinand
Pineau, Eccl., A. Carbonneau, Eccl., J.-N. Chrétien, Eccl.,
Harmel Tremblay, Eccl., D. Lebel, Acol., P.-C. Duret, Acol.,
Josué Paradis, Eccl., Octave Drapeau, Eccl., C.-E. Trudel,
Eccl., E.-O. Cloutier, Eccl.

Le chemin de fer Intercolonial à Rimouski.—Son inauguration.

§ 1. *Le chemin de fer Intercolonial à Rimouski.*

Les travaux du chemin de fer Intercolonial à Rimouski commencèrent dès le printemps de 1869.

Mgr. de Rimouski, accompagné de plusieurs membres de son clergé et d'un grand nombre de citoyens, se rendit, dans l'après-midi du 24 mai 1869, sur le tracé de la nouvelle voie, d'après l'invitation de M. Haycock, contracteur de la section No. 5, pour y bénir les nouveaux travaux.

Une plateforme y avait été préparée pour la circonstance.

Sa Grandeur et M. Haycock adressèrent successivement la parole à l'assemblée.

Mgr. bénit ensuite la nouvelle voie et enleva la première pelletée de terre.

M. le commandant Lavoie et ses officiers étaient présents à la cérémonie. Sa goëlette, *La Canadienne*,

qui se trouvait en ce moment au quai de Rimouski, faisait retentir, de minute en minute, le grondement de ses canons, ce qui contribua beaucoup à rehausser la solennité de la fête.

§ 2. *Son Inauguration.*

Le 2 août 1873, vers une heure de l'après-midi, un train spécial partit de Rimouski pour St.-Fabien où devait avoir lieu l'inauguration de la section 5^{me} de l'Intercolonial. Ce même convoi était arrivé à la station de Rimouski, depuis dix heures du même jour, chargé des paroissiens les plus marquants de l'Ile-Verte, des Trois-Pistoles, de St.-Simon, de St.-Fabien et du Bic.

Plusieurs personnes des campagnes en bas de Rimouski vinrent aussi prendre part à la fête.

Mgr. de Rimouski, M. le Grand-Vicaire Langevin, ainsi que MM. les curés des paroisses environnantes honorèrent de leur présence cette magnifique réunion.

Le même soir, sur les cinq heures, apparut le même train, emportant environ deux mille personnes venues à cette inauguration remarquable.

Le convoi était à peine arrêté vis-à-vis de la ville

que M. le Maire invita les assistants à acclamer MM. les contracteurs et les ingénieurs.

Après cette démonstration de joie générale, M. Worthington remercia la nombreuse assemblée de son empressement à venir prendre part à une démonstration essentiellement patriotique, et il fit l'éloge de nos hommes d'Etat, qui avaient mené à bonne fin cette grande œuvre nationale.

XXIII.

Evêché actuel.—Chapelle de Ste.-Anne à la Pointe-au-Père.—
Bénédiction de la première pierre.

§ 1. *Evêché actuel.*

Les travaux de l'évêché commencèrent au printemps de 1869, et se terminèrent le printemps suivant.

M. le Grand-Vicaire en prit possession, au nom de Mgr. de Rimouski, qui se trouvait alors au Concile du Vatican.

Cet évêché n'est que temporaire ; aussi il est à désirer que Monseigneur puisse bientôt avoir les moyens nécessaires pour construire son palais épiscopal.

§ 2. *Chapelle de Ste.-Anne à la Pointe-au-Père.*

La Pointe-au-Père se trouve à l'extrémité est de la paroisse de Rimouski ; c'est une large pointe de terre

qui s'avance dans la mer et qui présente un coup d'œil ravissant.

On a donné le nom de Pointe-au-Père à cet endroit, comme nous l'avons dit dans notre premier volume, en mémoire d'un de nos hommes apostoliques, le père Henri Nouvel, Jésuite, qui, pour la première fois, célébra la sainte messe en ce lieu, le jour de l'Immaculée Conception, 1663.

Une chapelle est en voie de construction en cet endroit ; les travaux en ont été commencés au printemps de 1873, sous l'habile direction de M. P.-C.-A. Winter, curé de la Cathédrale.

Mgr. de Rimouski, en permettant l'érection de cette chapelle sous le vocable de Ste.-Anne, a eu certainement en vue d'y voir établir un lieu de pèlerinage en l'honneur de cette grande sainte.

§ 3. *Bénédiction de la première pierre.*

Le 14 septembre 1873, la Pointe-au-Père fut le théâtre d'une imposante cérémonie religieuse. On voyait les fidèles arriver de tous côtés et se diriger vers un édifice élégant, quoiqu'encore inachevé et que l'on avait décoré de drapeaux et de verdure.

Les avenues étaient bordées d'arbres et un air de joie et de bonheur semblait briller sur toutes les figures.

Peu de temps après les vêpres chantées à la Cathédrale, Mgr. de Rimouski et le clergé se transportèrent vers l'emplacement de la nouvelle bâtisse.

Sa Grandeur, revêtu des habits pontificaux, récita les prières du Pontifical, bénit le lieu où devait être élevé l'autel et plaça la pierre fondamentale dans l'angle du côté de l'évangile.

Sous cette pierre fut déposée une fiole en cristal renfermant un parchemin sur lequel se trouve l'inscription suivante :

“ Cette pierre angulaire des fondations de la cha-
“ pello érigée en l'honneur de Ste.-Anne, mère de la
“ Ste.-Vierge, au lieu appelé la Pointe-au-Père, a été
“ posée par l'Ill. et Rév. Mgr. Jean Langevin, évêque
“ de St.-Germain de Rimouski, le 14 septembre, 15^e
“ dimanche après la Pentecôte, en la fête de l'Exalta-
“ tion de la Ste.-Croix de N. S., l'an MDCCCLXXIII,
“ vingt-septième du Pontificat de N. S. Père le Pape
“ Pie IX.

“ Messire P.-C.-A. Winter étant curé de Saint-

“ Germain, et J.-Bte. Martin, écuyer, maire de la
“ municipalité.

“ Le terrain a été donné par les veuves Pierre
“ Rouleau et Louis Canuel et leurs familles.

“ Les syndics pour la construction de l'édifice
“ étaient MM. P. Rouleau, L. Côté, E. Heppell, L.
“ Canuel et G. Banville.”

Après avoir accompli la cérémonie solennelle au milieu d'un peuple très-nombreux, Monseigneur adressa la parole à l'assistance pour lui faire connaître sa satisfaction, indiquer l'avantage d'une chapelle en ce lieu, féliciter les promoteurs du projet, les donateurs du terrain et les conducteurs des travaux.

Sa Grandeur, après avoir déposé son offrande sur la pierre, invita les personnes présentes à venir offrir leur contribution, les y engageant par le motif d'établir un lieu particulier de dévotion en l'honneur de la grande Sto.-Anne, patronne des navigateurs et thaumaturgo insigne du Canada.

Hospice des Sœurs de la Charité à Rimouski et leur noviciat.

§ 1. *Hospice des Sœurs de la Charité à Rimouski et leur noviciat.*

L'hospice des Sœurs de la Charité fut fondé par Mgr. de Rimouski, le 22 septembre 1872.

Les Sœurs, après leur arrivée à Rimouski, allèrent dans l'après-midi présenter leurs respectueux hommages à Sa Grandeur, et par une heureuse coïncidence, on célébrait en ce jour le cinquantième anniversaire de la naissance de Monseigneur et il y avait grande réunion des membres du clergé à l'Evêché.

Le 21 novembre, jour de la rénovation de leurs vœux, Monseigneur célébra pour la première fois, la sainte messe, dans la pieuse et modeste chapelle de la nouvelle institution.

Comme le tabernacle n'était point encore terminé, ces bonnes Sœurs ne purent conserver le St.-Sacrement que le 26 novembre de la même année.

Les premières Sœurs envoyées dans cette nouvelle maison furent : P. Lavignon, Supérieure, dite Sœur Youville, Henriette Pouliot, dite Sœur St.-Paschal, assistante ; C. Bégin, dite Sœur Marie de l'Enfant Jésus, économe ; R.-D. Brochu, dite Sœur Ste.-Anastasia.

Ces Sœurs sont appelées à faire beaucoup de bien, car déjà les malades qu'elles ne cessent de visiter sont nombreux.

Monseigneur vient de leur procurer à Rimouski, un noviciat qui sera la maison-mère pour le diocèse.

Etendue du diocèse de St.-Germain de Rimouski et sa population.—Œuvres diocésaines.—Grande démonstration à Rimouski en l'honneur de Sa Sainteté Pie IX.—Procession solennelle dans la Cathédrale de Rimonski.

§ 1. *Etendue du diocèse de St.-Germain de Rimouski et sa population.*

Lors de l'arrivée de Mgr. Langevin, le diocèse de Rimouski comprenait une étendue de côtes d'environ 400 lieues.

Les catholiques dispersés au nord et au sud du Golfe, ainsi que le long de la Baie-des-Chaleurs, étaient au nombre de 60,000.

Le bien spirituel de cette population, composée en grande partie de pêcheurs, demandait impérieusement la présence d'un Evêque au milieu d'elle.

Il n'y avait pour desservir cet immense territoire que quarante-six prêtres; un grand nombre étaient chargés de plusieurs missions, et ne pouvaient suffire aux besoins spirituels de leurs ouailles.

Le diocèse comprenait :

1o. Le district de Gaspé tout entier, formé des comtés de Gaspé et de Bonaventure ;

2o. Le comté de Rimouski, dans le district du même nom ;

3o. Le comté de Témiscouata, excepté les paroisses de St.-Patrice de la Rivière-du-Loup, de St.-Antonin et de Notre-Dame du Portage ;

4o. La côte nord du fleuve, depuis la Rivière Port-neuf jusqu'au Blanc-Sablon y compris l'Ile d'Anticosti.

§ 2. *Œuvres diocésaines.*

Un des premiers soins de Monseigneur de Rimouski fut de favoriser les conférences ecclésiastiques, en établissant dix arrondissements, dans les différentes parties de son vaste diocèse, et en présentant pour discussion plusieurs sujets d'Écriture Sainte, de Théologie dogmatique et morale, de Rubrique, de Rituel et de Cérémonial.

Monseigneur obtint de la fabrique St.-Germain, peu de temps après son arrivée, des terrains pour

l'Evêché, le Couvent des Dames de la Congrégation et le Séminaire.

Sa Grandeur régla la discipline tant par ses ordonnances que par son synode, et s'efforça de raviver les œuvres diocésaines : Propagation de la foi, Sainte-Enfance, Denier de St.-Pierre, Fonds de l'Evêché, Fonds du Séminaire, Société Saint-Michel, etc., etc.

Monseigneur s'est employé activement à donner une nouvelle impulsion à la société de tempérance et à l'établissement de bibliothèques dans toutes les paroisses.

Il a rétabli les archiprêtres (1 novembre 1867), et a favorisé de tout son pouvoir l'envoi des zélés à Rome.

Il a commencé, dès 1868, à visiter les paroisses de son diocèse et a continué tous les ans, excepté lorsqu'il s'en est trouvé empêché par le concile oecuménique du Vatican, auquel il a assisté.

Le premier de tous, il a promulgué les décrets de ce concile dans son Synode et a adressé à tout le diocèse un mandement pour faire connaître les constitutions dogmatiques.

Voici les œuvres de charité que Monseigneur a particulièrement encouragées.

En 1868, les colons de la Rivière-Rouge ;

En 1870, les incendiés du Saguenay ;

En 1871, les victimes de la guerre de France ;

En 1872, les Sœurs de la Charité de la Rivière McKenzie, la reconstruction de l'église St. Anne de Beaupré, les missions de la Compagnie de Jésus, en Syrie, le Séminaire des missions étrangères à Paris, etc., etc.

Monseigneur a montré son grand attachement au Saint-Siège, non-seulement en encourageant les zouaves, mais encore en adressant au diocèse des lettres pastorales à l'occasion du 50^e anniversaire de la prêtrise de Pie IX (10 mars 1869) ; en prescrivant des prières publiques pour le concile (8 décembre 1868) ; en promulguant les lettres apostoliques adressées aux protestants et autres non catholiques par le Souverain Pontife (26 avril 1869) ; en annonçant le Jubilé à l'occasion de la célébration du concile œcuménique (12 mai 1869) ; en annonçant de Rome l'ouverture du concile (8 décembre 1869) ; en publiant les réponses de la Sacrée Congrégation de la Propagande sur l'instruction publique, pendant qu'il était encore à Rome (24 avril 1870) ; en proclamant les grâces obtenues durant son séjour à Rome (1^{er}

juillet 1870) ; à l'occasion de la prise de Rome par les soldats du royaume d'Italie (23 septembre 1870) ; par la continuation des prières publiques même après la suspension du concile (6 mars 1871) ; en établissant dans son diocèse le cérémonial romain autant qu'il l'a pu ; en donnant la retraite ecclésiastique à son clergé tous les ans, comme le Saint Père l'a tant de fois recommandé aux Evêques ; en se prévalant, autant que les circonstances le permettent, de pouvoir donner la bénédiction Papale, avec indulgences ; en favorisant les démonstrations publiques en faveur du Souverain Pontife, etc., etc., etc.

Monseigneur a procuré des reliques à presque toutes les paroisses et les communautés de son diocèse (octobre 1870).

§ 3. *Grande démonstration à Rimouski en l'honneur de Sa Sainteté Pie IX.*

Le 21 juin 1871, les catholiques de St-Germain de Rimouski, sur l'invitation de leur digne Evêque, célébrèrent le vingt-cinquième anniversaire du glorieux règne de Sa Sainteté Pie IX.

La Cathédrale remplie d'une foule émue et atten-

tive, offrait un superbe coup d'œil. Plus de trois mille fidèles étaient réunis dans sa vaste enceinte pour témoigner de leurs profondes sympathies au Souverain Pontife, écrasé sous le poids des plus douloureuses humiliations, et protester en même temps contre l'usurpation des Etats Pontificaux.

La Cathédrale était parée comme aux grands jours de fête; le chant et la musique, exécutés avec art par les élèves du Petit-Séminaire, ne laissaient rien à désirer.

Les paroles éloquentes de Sa Grandeur et de M. le curé de Rimouski eurent pour effet de porter dans les âmes, la conviction que les catholiques de Rimouski comprenaient les malheurs qui accablaient, en ce moment, le chef vénéré de la sainte Eglise, et qu'ils n'étaient pas demeurés les impassibles spectateurs de ses souffrances.

Après l'évangile M. le curé fit l'historique de la fête qui réunissait les paroissiens de Rimouski en un concert unanime de joie et de reconnaissance, prenant pour texte ces paroles :

“ Voici le jour que le Seigneur a fait ; qu'il soit pour vous une occasion de réjouissance et d'allégresse.”

Il rappela que St.-Pierre, après avoir établi son siège à Rome, avait eu le plus long pontificat de tous les papes, puisqu'il était mort l'an 67 ; que d'après une croyance populaire aucun autre Souverain Pontife ne devait dépasser 25 ans de règne. Puis il ajouta qu'il était réservé à Pie IX d'atteindre la même époque et d'avoir un autre caractère de ressemblance avec St.-Pierre, car comme lui, il était captif. Dieu lui réservait-il la gloire du martyr comme au chef des apôtres ? S'il ne verse pas son sang, on peut dire avec vérité qu'il en subit toutes les tortures.

Mgr. de Rimouski fit ensuite en termes des plus éloquents, le récit des souffrances du chef de la chrétienté, des persécutions qu'on exerçait contre Sa Sainteté, et des malheurs réservés à cette pauvre Italie, si ses enfants rebelles persistaient dans leurs mauvais principes. Il ajouta qu'il était à espérer que Dieu se laisserait toucher par les ferventes prières de ses fidèles serviteurs, et que la Divine Providence mettrait bientôt un terme aux angoisses de notre Pontife, pour qu'il puisse voir, avant de quitter cette terre de larmes et d'épreuves, le glorieux triomphe de l'Eglise.

Ces paroles prononcées avec conviction et sympa-

thie arrachèrent des larmes à tout l'auditoire, et produisirent la plus vive sensation.

Immédiatement après la messe, la foule nombreuse et recueillie se forma en ordre de procession et accompagna dévotement les Saintes Reliques qui avaient été temporairement déposées à l'évêché; elles furent transportées à la cathédrale.

Les différentes institutions et sociétés, entre autres les élèves du Petit-Séminaire, du Couvent des Dames de la Congrégation et de l'école élémentaire de la ville, les Zouaves Pontificaux, les sociétés de Saint-Vincent de Paul et de la Ste-Famille, précédées de leurs bannières respectives, assistaient et contribuaient pour beaucoup à donner à la procession cette pompe qui jette tant d'émotion dans les cœurs catholiques.

Les rues St.-Germain et du Marché, dans tout leur parcours, et la place de la Cathédrale avaient été bordées de superbes allées de sapins et de peupliers et pavoisées d'un grand nombre de drapeaux, banderoles, pavillons et portraits religieux du meilleur goût.

Des arches de verdure avaient été érigées de dis-

tance en distance et ornées de tableaux et d'inscriptions en harmonie avec la solennité que l'on célébrait.

En face du portique de la Cathédrale, une arche grandiose avait été construite par les membres de la Société de Persévérance.

Plus loin, devant l'Evêché, une deuxième arche, par les soins de M. le Grand-Vicaire Langevin, unissant les deux côtés de la rue, avait été érigée avec beaucoup de goût et d'élégance, et était ornée d'un magnifique portrait de Pie IX, entouré de ses armes et d'étendards portant l'inscription suivante :

“ Jubilé de Pie IX.” “ Vidit annos Petri.”

Ces deux inscriptions étaient surmontées d'un superbe drapeau pontifical.

Les façades de l'Evêché et du Presbytère étaient décorées avec élégance. On y voyait des fleurs naturelles et artificielles, et dans toutes les fenêtres des inscriptions travaillées avec art et pleines d'actualité ; les dames n'étaient pas étrangères au maniement et au placement de ces articles, avec ce goût exquis, qu'elles seules savent trouver en pareille circonstance.

Dans la même rue et en face du vieux Séminaire, où les professeurs et les élèves de cette belle insti-

tation avaient rivalisé de zèle et d'ardeur, pour ne pas rester en arrière de leurs émules en cette circonstance, se voyait une troisième arche aux proportions gigantesques, sur laquelle se lisaient ces inscriptions : "Tradiderunt corpora sua in mortem ne servirent idolis." "Cum palma ad regnum pervenerunt Sancti." "Vive le Pape Pie IX."

Le tout était surmonté d'un portrait de Pie IX, au jour de son couronnement, et d'un drapeau pontifical.

A quelques pas plus loin, on lisait sur la façade du vieux couvent des Dames de la Congrégation de longues et belles inscriptions, sur fond rouge ; en voici quelques-unes :

"La barque de Pierre peut être agitée, mais non pas périr." "La barque de Pierre porte l'Eglise et ses promesses." "La mémoire du juste est bénie et éternelle." "Vive Pie IX."

A une certaine distance de là, on contemplait encore plusieurs arcs de triomphe dont les contours verdoyants et gracieux reposaient agréablement la vue et témoignaient de l'habileté et du goût de plusieurs braves citoyens de Rimouski.

M. André-Elz. Gauvreau, registrateur, et M. le pro-

priétaire de la “ Voix du Golfe,” avaient manifesté une fois de plus leur zèle bien connu pour tout ce qui touche aux solennités et aux grandes fêtes de notre religion et de notre nationalité.

De distance en distance avaient été déployés au haut des maisons et à travers les rues, un grand nombre de drapeaux aux vives et splendides couleurs.

La procession parcourut toutes les rues de la ville.

De retour à la Cathédrale, Monseigneur de Rimouski adressa de nouveau la parole à la foule réunie, et après avoir fait ressortir la beauté du culte des Saints, les honneurs que l'on rendait à leurs restes, et la conformité de cette doctrine avec la raison et l'enseignement évangélique, démontra à l'auditoire l'assurance des faveurs sans nombre que leur valait l'entrée des corps des saints dans leur église et leur paroisse. Puis Sa Grandeur énuméra les titres que chacun d'eux avait à leur confiance.

La première de ces reliques et la plus précieuse était une parcelle de la vraie croix trouvée par Ste.-Hélène, mère de Constantin ; puis un fragment du voile qui a renfermé le manteau de St.-Joseph, époux de la très-sainte Vierge ; un os de St.-Germain, évêque, patron de la cathédrale ; de la poussière de la

prison de Stc.-Blandine, martyre célèbre, qui a donné son nom à une mission voisine de Rimouski ; une parcelle du tombeau de St.-Louis de Gonzague dont on célébrait la fête le jour même ; de St.-François-Xavier, dont la neuvaine est établie dans la paroisse ; de St.-Stanislas Kostka ; des os de St.-Zénon et de quelques-uns de ses compagnons, dont l'un est désigné sous le nom de St.-Félix, représenté par une figure en cire renfermant des portions considérables de son corps, déposé sous l'autel St.-Joseph ; de Ste.-Sabace et de St.-Anatole ; un fragment de l'autel en bois sur lequel St.-Pierre, chef des apôtres, a célébré la sainte messe, et un morceau de pierre détaché de la maison de St.-Jean l'évangéliste.

La figure en cire de St.-Félix est très-remarquable et représente un guerrier portant une blessure sanglante au cou, étendu sur un lit de parade très-riche, et revêtu de la cuirasse et du glaive, ayant près de lui son casque, et portant à la main droite la palme du triomphe. Le brillant brancard sur lequel était placée cette magnifique représentation d'un des 10,203 martyrs des *eaux salviennes*, était porté par quatre prêtres et escorté par sept zouaves pontificaux revêtus de leur costume.

Cette procession fut des plus belles et des plus grandioses, et jamais les citoyens et les paroissiens de St.-Germain n'avaient assisté à une aussi splendide fête religieuse ; aussi laissa-t-elle dans toutes les âmes un souvenir de douces et saintes émotions.

Chaque famille y avait apporté sa part de dévouement, de générosité et de foi en démontrant par leur empressement à l'ornementation des rues, leur attachement à la personne de l'auguste pontife, chef de notre foi et de l'église catholique.

Le soir sur les huit heures et demie, de brillantes et vives lumières commencèrent à paraître en différents endroits. Bientôt elles augmentèrent en nombre infini, et l'illumination de chaque maison et édifice public devint générale.

Cette démonstration en l'honneur de Notre Saint Père le Pape Pie IX, demeurera à jamais gravée dans le cœur et la mémoire de tous ; aussi en conserveront-ils longtemps le précieux souvenir.

§ 4. *Procession solennelle dans la cathédrale de Rimouski.*

Le 9 du mois de novembre 1873, à l'issue de la grand'messe du dimanche, une grande démonstration eut lieu dans la cathédrale de Rimouski.

Une lettre pastorale de notre vénérable Evêque, datée du 23 septembre dernier, avait publié l'Allocution prononcée par Notre Saint Père le Pape, le 25 juillet de la même année, accordant une indulgence plénière pour le jour que chaque évêque désignerait dans son diocèse, afin d'obtenir que le Dieu de miséricorde abaisse ses regards sur les justes, qu'il se laisse toucher par les ferventes prières de ses serviteurs et qu'il mette fin aux maux sans nombre qui accablent l'Eglise en ce moment.

Le Chef de l'Eglise, dans sa foi admirable et dans sa sublime résignation à la volonté du ciel, prononçait ces belles et touchantes paroles.

“ Bien qu'elles soient innombrables et terribles les tempêtes de persécutions et de tribulations qui fondent sur nous, ne perdons pas courage, mais confions-nous en celui qui ne permet pas la confusion de ceux qui espèrent en lui ; car telle est la promesse de Dieu, et elle ne passera pas : “ Parco qu'il a espéré en moi, nous dit-il, je le délivrerai.”

Mgr. de Rimouski, pour correspondre aux intentions du Souverain Pontife, avait désigné l'un des dimanches des mois d'octobre ou de novembre, comme celui où devait être fait dans chaque église, une pro-

cession solennelles avec les saintes reliques ou la statue de Marie Immaculée.

A la cathédrale où les ornements sont nombreux, la procession fut vraiment remarquable. Le clergé était précédé des membres des différentes associations et confréries avec leurs bannières respectives : les élèves du Séminaire et du couvent de la Congrégation, les enfants de Marie, les Dames de la Ste-Famille, la société de persévérance, l'union de St-Vincent de Paul et la société de tempérance. Cette dernière société était représentée par douze conseillers, tenant en mains leur croix noire, d'après l'invitation de Mgr. de Rimouski.

Les reliques portées par plusieurs prêtres revêtus des ornements sacrés étaient les suivantes :

La vraie croix ; St.-Joseph, époux de la Ste.-Vierge ; St.-François-Xavier, apôtre des Indes ; St.-Louis de Gonzague ; de Stanislas Kostka ; Ste.-Blandine, martyre ; St.-Jean, apôtre et évangéliste ; St.-Pierre, chef de l'Eglise ; plusieurs compagnons de St.-Zénon ; St.-Anatole ; Ste.-Sabace, martyre ; Ste.-Anne, mère de la Ste.-Vierge ; St.-Zénon, martyr.

Toute la foule était vivement impressionnée et priait avec ferveur ; l'on remarquait cela surtout

dans le chant des litanies des Saints, supplication si imposante.

La même cérémonie et les mêmes prières eurent lieu dans toutes les églises ou chapelles du diocèse. Nous voudrions pouvoir rendre les expressions énergiques de notre Evêque dans l'allocution qu'il adressa à son peuple ; reproduire le tableau saisissant des souffrances des ministres de Dieu dans presque tous les pays de l'Europe, des injustices, des spoliations inouïes, des iniquités de toute espèce que commettent les puissants de notre siècle, l'hypocrisie surtout du gouvernement subalpin qui, tout en prétendant garantir la liberté de l'Eglise de Rome par une loi, la persécute de la manière la plus horrible, dépouillant les églises, les monastères, chassant leurs paisibles habitants sans forme de procès et uniquement en vertu du droit du plus fort.

Sa Grandeur parla en termes vraiment éloquents, impressionna vivement son auditoire et termina son discours par ces paroles :

“ Le jour de la rétribution viendra pour eux, et le Dieu patient leur adressera sans doute et bientôt l'apostrophe par laquelle il avait foudroyé les pharisiens : “ C'est par le fruit qu'on connaît l'arbre : race

de vipères, comment pouvez-vous dire de bonnes choses, vous qui êtes pervers. Puissent les épreuves de l'Eglise approcher de leur terme ! Puisse surtout le vénérable pontife que la providence conserve d'une manière pour ainsi dire miraculeuse voir de ses yeux l'abaissement des ennemis de Jésus-Christ et l'exaltation de son épouse, la Ste.-Eglise. Alors que le délai accordé par la miséricorde divine sera passé, les ennemis de l'Eglise seront balayés comme la poussière par un vent impétueux."

Acte pour incorporer la ville de St.-Germain de Rimouski.—
Naufrages à Rimouski.

§ 1. *Acte pour incorporer la ville de St.-Germain
de Rimouski.*

La ville de St.-Germain de Rimouski fut incorporée sous ce titre, par un acte de la Législature, le 5 avril 1869.

“ Attendu que les habitants d’une partie de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, dans le Comté de Rimouski, bornée comme suit, savoir : “ En front
“ au fleuve St.-Laurent ; en arrière à une ligne droite
“ tirée par un arpenteur, à angle droit sur la route de
“ l’Eglise, à une distance de douze arpents du dit
“ fleuve ; au sud-ouest à la terre de Germain Langis,
“ et à l’emplacement et demeure de François-Magloire
“ Derome, écuyer, inclusivement ; au nord-est à la
“ terre d’Hubert St. Laurent, aussi inclusivement,”
ont, vu l’accroissement de la population qui habite le

territoire ci-dessus désigné, et la nécessité pour elle de former une corporation, demandé l'érection du dit territoire, comprenant le village de Saint-Germain de Rimouski, en une ville devant avoir et porter le nom de " Ville de Saint-Germain de Rimouski," et qu'il est à propos d'accéder à leur dite demande ; Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

" 1. A compter de la passation du présent acte, le territoire ci-dessus décrit sera et formera une ville sous la dénomination susdite de " Ville de St.-Germain " de Rimouski," et les habitants résidant dans le dit territoire formeront un corps politique et incorporé distinct des municipalités du comté de Rimouski et de la paroisse de St.-Germain de Rimouski, et, comme tels, ils auront succession perpétuelle et un sceau commun, avec les pouvoirs et privilèges attribués aux municipalités de ville par le chapitre vingt-quatre des Statuts Refondus pour le Bas-Canada ; et les dits pouvoirs et privilèges seront exercés par la Corporation de la dite Ville de Saint-Germain de Rimouski et en son nom.

" 2. La corporation sera représentée par un conseil composé de la manière prescrite par la loi ci-dessus

indiquée, et le dit conseil sera en conséquence appelé
“ Le conseil municipal de la ville de St-Germain de
“ Rimouski,” et exercera les pouvoirs attribués par la
dite loi aux conseils des autres municipalités de la
province.

“ 3. La première élection générale des conseillers
de la dite ville aura lieu dans les limites d'icelle, pen-
dant le mois qui suivra la passation du présent acte,
après avis légalement donné, conformément aux dis-
positions du chapitre vingt-quatre des dits statuts
refondus, et sera, par rapport aux élections subsé-
quentes, considérée comme ayant eu lieu le second
lundi de janvier mil huit cent soixante-et-neuf, et les
élections générales suivantes, auront lieu aux époques,
et en la manière prescrite par la dite loi.

“ 4. Le secrétaire-trésorier de la municipalité
actuelle de St-Germain de Rimouski, fournira, sous
huit jours, au registrateur du second district d'enré-
gistrement du comté de Rimouski, sur demande par
lui faite, une vraie copie dûment certifiée de la partie
du rôle de cotisation de la dite municipalité qui con-
tient les noms des francs-tenanciers et chefs de famille
cotisés sur icelui, à l'égard des biens-fonds situés, en
totalité ou pour partie, dans les limites de la dite

ville, et le montant de la valeur cotisée de tels biens-fonds, à raison desquels les dits francs-tenanciers sont respectivement cotisés au dit rôle ; le dit extrait devant servir à la dite élection et à toutes autres fins de droit.

“ 5. La corporation de la dite ville sera chargée, conjointement avec la municipalité de St.-Germain de Rimouski, d'entretenir convenablement et de reconstruire quand il en sera besoin, à frais communs, le pont existant actuellement sur la Rivière de Rimouski, lequel sera leur propriété commune ; et, il leur sera loisible de nommer des arbitres pour décider tous différends que leurs obligations respectives à cet égard pourront faire surgir entre elles.

“ 6. Dans le cas où les dites deux municipalités ne s'accorderaient pas ensemble sur la nécessité d'un arbitrage, il sera loisible à l'une d'elles de nommer un arbitre et de requérir en même temps la municipalité qui s'y refusera, d'en nommer un de sa part, sous huit jours de l'avis qui lui aura été signifié à cet effet, accompagné de telle nomination faite par écrit.

“ 7. Si la municipalité ainsi mise en demeure négligeait ou refusait d'agir, la municipalité, au nom de laquelle aura été faite la dite sommation, pourra, le dit

délai passé, ou au défaut de celle-ci, le secrétaire-trésorier en son nom, présenter à la Cour Supérieure siégeant pour le district, ou, en vacance, au protonotaire de la dite Cour, une requête dûment signifiée au préalable à la partie intéressée, aux fins d'obtenir, sur l'allégué des faits, la nomination de l'arbitre refusé, pour l'objet susdit.

“ 8. Tous arbitres nommés, soit par le juge ou le protonotaire, ou par les dites municipalités, elles-mêmes, procéderont à rendre leur sentence arbitrale dans l'intervalle de dix jours francs de la date de leur nomination, comme susdit ; ils auront, pour assigner les témoins à comparaître devant eux, s'il est nécessaire, et pour les y contraindre, s'il en est besoin, ainsi que pour obtenir la production de tous documents ou papiers dont il leur serait expédient d'avoir communication, tous les pouvoirs et l'autorité des Juges en pareil cas, et ils prêteront serment, avant d'agir, entre les mains du dit protonotaire, ou d'un commissaire de la Cour Supérieure ; mais, pour le cas de partage d'avis, il leur sera adjoint par l'acte même de nomination provenant, soit du Juge, du protonotaire, ou des municipalités elles mêmes, un tiers-arbitre pour les départager et s'entendre à la majorité des dits arbitres et tiers-arbitre.

“ 9. La sentence des deux arbitres, ou celle de l'un deux et du tiers-arbitre, sera par eux immédiatement déposée au bureau d'un notaire résidant dans les limites de la dite ville, lequel gardera la dite sentence comme minute, à titre de depositaire légal d'icelle, à l'effet d'en délivrer des copies dûment authentiquées, à demande, aux parties à ce intéressées.

“ 10. Si, après huit jours de la signification de la dite sentence arbitrale à la municipalité en défaut, cette dernière refusait ou négligeait de s'y conformer, il sera loisible en ce cas à l'autre municipalité, de faire exécuter les choses ordonnées et les travaux prescrits par la dite sentence, sauf à elle, son recours devant toute cour de justice compétente, contre la municipalité refusant d'agir, en répartition du coût de la part des dits travaux que celle-ci devait être tenue de parfaire à ses propres frais.

“ 11. Toutes significations d'avis, de demandes ou de papiers quelconques, par une municipalité à l'autre se feront par huissier ou par autre personne raisonnable, laquelle en fera rapport sous serment, si elle en est requise, et les dites significations, quand elles seront faites au maire ou au secrétaire-trésorier de la

municipalité à qui elles auront été adressées le seront valablement et auront leur plein effet légal.

“ 12. Tout conseiller actuel de la municipalité de St.-Germain de Rimouski, qui réside dans les limites de la dite ville, cessera d'être conseiller à compter de la passation du présent acte, et les officiers du dit conseil ne percevront aucune taxe imposée par lui pour la présente année, sur les immeubles ou parties d'immeubles situées dans les dites limites.”

§ 2. *Naufrages à Rimouski.*

Le 3 décembre 1832, quatre gros vaisseaux, avec chargement complet pour l'Angleterre, furent saisis par la glace vis-à-vis de Rimouski, par une de nos froides nuits d'automne. La barque *Mary Ann and Jane*, le navire *Mountaner*, le brig *James Lungton* et la barque *Emerald*; de ces quatre vaisseaux, un seul la *Mary Ann and Jane*, put se dégager de la glace, et arriver à bon port dans le mois de février suivant. Le navire *Mountaner* fit côte au Cap-Chat et fut complètement perdu. Le brig *James Lungton* alla se briser sur la Pointe-au-Père, et la barque *Emerald*, après avoir été entraînée jusqu'à Tartigou, remonta

s'échouer à Ste.-Flavie, vis-à-vis de l'endroit où est aujourd'hui l'église.

Trois des marins de cette dernière barque voulant échapper à une mort certaine, débarquèrent sur les glaces pour atteindre le rivage de Sandy Bay. Mais malheureusement, comme ils étaient sur le point de mettre le pied sur la rive tant désirée, le vent s'éleva et sépara la glace du rivage ; ils essayèrent, mais en vain, de regagner le vaisseau. Il fallut donc se résigner et attendre une mort des plus affreuses et des plus cruelles. Ces trois pauvres malheureux passèrent ainsi six jours et six nuits sur la banquise, entraînés par les vents, jusqu'au Cap Chat. Le soir de la cinquième journée, le vent d'est s'étant pris à souffler avec violence, ils remontèrent jusqu'au Bic où ils furent sauvés le lendemain, ayant chacun les mains et les pieds gelés.

En juin 1837, la barque *United Kingdom*, en chargement à Rimouski, fut jetée à la côte par un fort vent du nord-est, et mise à flot quelques semaines plus tard ; elle n'avait éprouvé que peu de dommages.

En octobre 1840, un autre vaisseau, ayant nom *Prince Georges*, en chargement aussi à Rimouski, fut jeté à terre par une tempête du nord-est.

Il fut relevé et mis en hivernement au Ruissseau à la Loutre (Ste.-Luce), d'où il repartit le printemps suivant pour l'Europe. Dans cette même tempête, un autre navire, *British Merchant*, vint s'échouer près du *Prince Georges*, et devint la proie des flammes dans l'espace de deux heures, deux jours après son naufrage.

En novembre 1853, le navire *J.-K.-L.*, engagé dans la glace depuis plusieurs heures, fut atterrit en dedans de l'Ile St.-Barnabé, après avoir été abandonné de son équipage. Il y hiverna et fut relevé le printemps suivant.

Dans la nuit du 1er novembre 1870, par une furieuse tempête, le navire *Elxtrick*, en chargement à Rimouski, fut jeté sur l'Ile St.-Barnabé, du côté nord et se perdit complètement.

Ces naufrages heureusement peu nombreux nous prouvent, une fois de plus, l'urgente nécessité d'un havre de refuge, soit à la Pointe-au-Père, soit à la Pointe-à-Pouliot. Il est à espérer que bientôt nous en verrons commencer les travaux. Un havre en ces endroits, sûr et commode, serait de la plus grande utilité pour les marins.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
XIV.—Première école publique à Rimouski	261
Couvent des Dames de la Congrégation.....	262
Nouveau couvent des Dames de la Congrégation....	266
Bénédiction de la pierre angulaire.....	268
Noms des sœurs qui ont enseigné dans cette maison, depuis sa fondation jusqu'à nos jours.....	269
XV.—Collège Industriel et Agricole de Rimouski.....	273
XVI.—Mandement d'entrée de Mgr. Jean Langevin, pre- mier Evêque de St.-Germain de Rimouski.....	305
Séminaire de Rimouski.....	319
Mandement d'institution canonique d'un Séminaire diocésain	334
Acte pour incorporer le Séminaire de St.-Germain de Rimouski	338
XVII.—Travaux du nouveau Séminaire de Rimouski	343
Bénédiction solennelle de la pierre angulaire	345
Fermeture de la pierre angulaire	351
XVIII.—Catalogue des Supérieurs, Directeurs et Profes- seurs du Collège Industriel et Agricole de Rimouski, depuis 1855 à 1867.....	355
XIX.—Liste des Supérieurs, Directeurs, et Prêtres du Séminaire de Rimouski, depuis 1867 à 1873 ...	363
XX.—Institution canonique de la Congrégation du Petit- Séminaire de Rimouski, et son affiliation à la Congrégation du Collège Romain	366
Procession solennelle dans le Séminaire.....	370
XXI.—Affiliation du Grand et du Petit-Séminaire de Rimouski à l'Université Laval.....	373

Diplôme d'affiliation	374
Union de prières entre le Grand-Séminaire de Rimouski et celui de Québec.....	376
XXII.—Le chemin de fer Intercolonial à Rimouski.....	381
Son Inauguration.....	382
XXIII.—Evêché actuel.....	385
Chapelle de Ste.-Anne à la Pointe-au-Père.....	385
Bénédiction de la première pierre.....	386
XXIV.—Hospice des Sœurs de la Charité à Rimouski et leur noviciat.....	389
XXV.—Etendue du diocèse de St.-Germain de Rimouski et sa population	391
Œuvres diocésaines.....	392
Grande démonstration à Rimouski en l'honneur de Sa Sainteté Pie IX.....	395
Procession solennelle dans la cathédrale de Rimouski.	403
XXVI.—Acte pour incorporer la ville de St.-Germain de Rimouski.....	409
Naufrages à Rimouski.....	415

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.